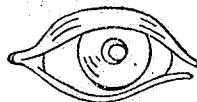


-COPIE-

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

SIGHT-PRESERVING



ACCOUNT BOOK

The specially tinted paper and the combination of ruling colors used in this book are the result of extensive experimenting to produce books which greatly reduce the eye-strain caused by the usual glaring colors of ruling on bright white paper.

Oculists and physicians have enthusiastically endorsed these new books and office workers have reported great relief from eye-fatigue and consequent headache.

This book is made in the following rulings and thicknesses

200 Pages	— 2 Columns	300 Pages	— 2 Columns, Cash Book
	3 Columns	400 Pages	— 2 Columns, Journal
	4 Columns	500 Pages	— 3 Columns, Cash Book
	Record (Feint & Margin)	600 Pages	— 4 Columns, Cash Book
	D.E. Ledger, 1 Account		Record (Feint & Margin)
	Index in front		D.E. Ledger, 1 Account
			Index in front

THIS BOOK IS NO.

**1774**

TO DUPLICATE IT, SPECIFY THIS NUMBER,  
ALSO RULING AND THICKNESS REQUIRED

Also carried in

NO. 1774 LONG DAY, 2 COLUMNS

Sheet Size 16½ x 6¾

200 PAGES — 300 PAGES — 400 PAGES  
500 PAGES — 600 PAGES

MADE IN CANADA

TO DUPLICATE THIS BOOK

SPECIFY

No. **1774**

Ruling.....

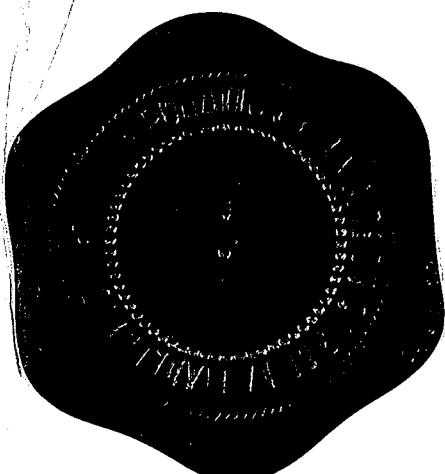
**RECORD**

**500** Pages

**T. J. MOORE & COMPANY LIMITED**

STATIONERS AND PRINTERS

122 COTE DE LA MONTAGNE — QUEBEC



CAP-DE-LA-MADELEINE,

Le 16 janvier,

1926

192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

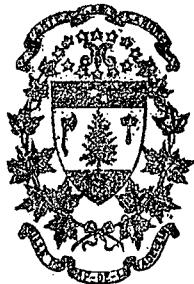
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a  
SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... Janvier ..... , le ..... 1926 ..... jour du mois de ..... Janvier ..... de l'année mil neuf cent vingt....., à sept heures de l'après-midi.

16 Janv.  
Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... 16 .....  
janvier ..... jour de ..... 1926 ..... mil neuf cent vingt.....

Cette assemblée est convoquée .....  
par Son Honneur le Maire pour les  
raisons suivantes:

1o- Pour passer une ou des résolutions pour offrir à l'adjudant des terrains nécessaires à l'aménagement des parcs et des rues comprises dans les récentes résolutions relatives aux travaux de drainage.

J. Beaumier  
LE GREFFIER.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions vendredi le vingt-troisième jour de Janvier 1938 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Louis Rocheleau M.M. Louis Lamy, Georges Briffard, Albert Boissoin et Henri Tassignant tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Après la lecture, par le greffier, de l'avis de convoquation la résolution suivante fut passé et adoptée.

6745

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que la présente séance soit adjournée à 10 h 30 P.M. ou plus tôt si il y a lieu

Adopté

à 8<sup>55</sup> PM la séance se continue

6746

Proposé par l'échevin Henri Tassignant

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauet

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de place publique comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à M. J.A. Tanguay et comprenant les lots de subdivision Nos-2270, 2271 et 2272 du cadastre officiel du lot primitif No 387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'aspenleur M. 356-285 Berlinguet en date du 1<sup>er</sup> décembre 1937 pour le prix de \$ 3521<sup>70</sup>

Monsieur J.A. Tanguay devra, de plus, se désister des droits, tant de propriété que de suelle qui il pourrait avoir sur partie du lot de subdivision No-1268 du lot primitif 387.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains

Adopté

6747

Proposé par l'échevin H. Guignard  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de place publique comme travaux de chômage ; ces dits terrains appartenant à M. J. Ducreux et comprenant les lots de subdivision No. 1250, 1271 et 1272 du cadastre officiel du lot prioritaire No. 387, et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 22 décembre 1937 pour le prix de 212.<sup>85</sup>

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté

6748

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de place publique comme travaux de chômage ces dits terrains appartenant autrefois à la succession W. J. Leduc et actuellement à Monsieur Maurice Désilets et comprenant les lots de subdivisions No 1333 et 1334 du cadastre officiel du lot prioritaire No. 387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 22 décembre 1937 pour le prix de 400<sup>00</sup>

Monsieur Maurice Désilets devra, cependant, se rendre aux engagements mentionnés dans sa lettre en date du 7 janvier 1938 relativement à ces deux lots.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains

Adopté

6749

Copie par l'échevin Lohamy

Appuyé par l'échevin Alb Boussmauel

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à Dame Olvie Gagnon et comprenant des lots de subdivision Nos- 1320 et 1321 du cadastre officiel du lot primitif No- 387; et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. J. B. Jhs Berlinguet en date du 18 décembre 1937, pour le prix de \$ 240.<sup>00</sup>

Le Maire et le Brelfier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté

6750

Copie par l'échevin Jno Briffard

Appuyé par l'échevin H. Gagnant

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à Monsieur Maurice Désilets et comprenant les lots de subdivision Nos = 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1323 (Rue St-Henri) 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332 et 1335 (Ruelle) du cadastre officiel du lot primitif No- 387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 18 décembre 1937 pour le prix de \$ 2050.<sup>00</sup>

Le Maire et le Brelfier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté

6751

Copie par l'échevin Alb Boussmauel

Appuyé par l'échevin Jno Briffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer les travaux d'aménagement

de parc public; comme travaux de chômage, ce dit terrain appartenant à Monsieur Ernest Arrenaut et comprenant le lot de subdivision No-1322 du cadastre officiel du lot primitif No-387 et plus particulièrement décris à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 18 décembre 1937 pour le prix de ₣ 124<sup>69</sup>

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6752

Créposé par l'échevin H Goussignant  
Appuyé par l'échevin Alc Boissonnault

Le conseil a résolu que ce conseil s'engage à acheter des terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à Monsieur J. Henri Beaumer et comprenant les lots de subdivision Nos - 1324<sup>A</sup>, 1328<sup>B</sup> & 1248<sup>C</sup> du cadastre officiel du lot primitif No-387 et plus particulièrement décris à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 21 décembre 1937, pour le prix de ₣ 300.<sup>00</sup>

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté.

6753\*

Créposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Le conseil a résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ce dit terrain appartenant à Monsieur Auguste Bouin et comprenant le lot de subdivision No-1324-B du cadastre officiel du lot primitif No-387, et plus particulièrement décris à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 22 décembre 1937 pour le prix de ₣ 750<sup>00</sup>

Le Maire et le Breveté sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6754.

Ce proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil sans se reconnaître aucune obligation envers Dame Gerre Rochefort, au sujet du changement de destination pour une autre fin publique, d'une partie de la rue Dr Pierre portant le No - 1290 du cadastre officiel du lot primitif No - 387, offre de payer, tant pour ce changement de destination que pour les droits de propriété ou tous autres droits que ladite Dame Gerre Rochefort pourra avoir sur les lots Nos 1268 et 1309 du lot primitif<sup>387</sup>, la somme de 16 375<sup>00</sup>

Adopté.

6755.

Ce proposé par l'échevin H. Massignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnault

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Monplaisir comme travaux de drainage; ce terrain appartenant à Monsieur J. A. Roy et comprenant le lot de subdivision No - 208 du cadastre officiel du lot primitif No - 168 et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhos Berlinguet en date du 9 décembre 1937 pour le prix de 16 250<sup>00</sup>

Le Maire et le Breveté sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6756.

Ce proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnault

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Monplaisir comme travaux de drainage; ce terrain appartenant à Monsieur J. A. Roy et comprenant le lot de subdivision No - 208 du cadastre officiel du lot primitif No - 168 et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhos Berlinguet en date du 9 décembre 1937 pour le prix de 16 250<sup>00</sup>

gement de la rue Montplaisir comme travaux de chômage ; ce terrain appartenant à Monsieur Louis Rochefort et comprenant l'angle du lot primitif No - 171 du cadastre officiel par la cité du Cap-de-la-Madeleine et tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 15 décembre 1937 pour le prix de  $\$ 926^{00}$

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté.

6757.

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Montplaisir comme travaux de chômage ; ces terrains appartenant à la succession de M. Paul Martel et comprenant les lots de subdivision No 2204 et 2205 du lot primitif No - 387 ; et les lots nos 113 et 164 du lot primitif No - 171 dans du cadastre officiel du bureau d'enregistrement du Comté de Champlain, et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. J. X. Jhs Berlinguet en date du 15 décembre 1937, pour le prix de  $\$ 76^{00}$

Cependant le prix mentionné au paragraphe qui précède ne comprendra pas les frais qu'encausera la succession pour obtenir de la cour l'autorisation de vendre les lots mentionnés plus haut.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté.

6758.

Ce proposé par l'échevin H. Mignant

Appuyé par l'échevin Alb Boissinault

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Montplaisir comme travaux de chômage

ces terrains appartenant à Monsieur Maurice Désilets et comprenant le No. de subdivision 1071<sup>a</sup> en partie, du lot principal No. 387 du cadastre officiel d'enseignement du Comté de Champlain pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et plus particulièrement destiné à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhos Béringuet en date du 15 décembre 1937, pour le prix de \$ 750<sup>00</sup>

Le Maire et l'adjoint sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6759.

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Rx Hamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviennent dûs le 1<sup>er</sup> février 1938 et se répartissant comme suit :

	Coupons	Obligations	Total
Règlement =	78.	380.-	380.-
✓	115	525-	500.
✓	130.	1952. <sup>50</sup>	900.
✓	131.	892 <sup>50</sup>	800.
✓	133	490.-	1100.
✓	136.	97 <sup>50</sup>	200.
	\$ 1337 <sup>50</sup>	\$ 3300.	\$ 7637 <sup>50</sup>

Tue la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total ci-haut mentionné; les dits billets seront faits à demande et porteront intérêt au taux de 4 1/2% l'an.

Le ou ces billets ne devra pas devenir en aucune manière modifier, restreindre ou lever les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme créateur des dits coupons et obligations.

Adopté.

6760

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, ici un ou des établissements n'excédant pas la somme totale de \$ 1637<sup>50</sup> lequel représente l'échéance de coupons et obligations au 1<sup>er</sup> février 1938.

Adopté

6761

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
appuyé par l'échevin Alb. Brossmanuet

Et résolu que la présente séance soit adjournée @ 9<sup>th</sup> P.M. pour 11 hrs P.M. ou plus tôt.

Adopté

A 10<sup>30</sup> P.M. la séance se continue.

6762

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Leo Buffard.

Et résolu que ce conseil offre de payer à Monsieur C.N. DeBlois la somme de \$ 3500. pour la partie de terrain que ce dernier s'était réservé dans une entente antérieure et compris dans les bornes et limites suivantes : au Nord-est par la rue Grandmont, et par les autres côtés à des terrains déjà acquis de Monsieur DeBlois M.D. par résolution en date du 27 novembre 1937 à une séance spéciale.

Cette offre est valable jusqu'à lundi le 24 janvier 1938 @ 7 hrs. P.M.

Adopté

6763

Proposé par l'échevin Alb. Brossmanuet  
appuyé par l'échevin H. Tissignant

Et résolu que la présente séance soit adjournée à lundi le 21<sup>st</sup> janvier 1938 à 7 hrs P.M.

Adopté

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoel Rocheleau

Maire

F. Beaumont

Geffier

Couronne de Québec

City du Cap-de-la-Madeleine

À un adjournement de l'assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 21 janvier 1938 lequel adjournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 24ème jour de janvier 1938 @ 7 hs P.M. à ledit adjournement étaient présents Son Honneur le Maire. Raoul Rocheleau M.M. Louis Lamy, Georges Briffard, Alphonse Devost, Albert Boissoin et Henri Tousignant trois échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6764

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que la présente séance soit adjournée, en comité, pour jusqu'à 10 hs P.M. ou plus tôt

Adopté

À des heures P.M. la séance continue. Tous les membres mentionnés au préambule du procès-verbal sont présents

6765

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu qu'une délégation composée des membres du conseil soit autorisé à aller à Québec pour le jour qui conviendra le mieux après entente avec le député et demande d'entrevue avec l'honorable Ministre du Travail, concernant les travaux de chômage

Le Président est autorisé à faire les avances nécessaires.

Adopté.

6766

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
Appuyé par l'échevin Léphonse Devost

Et résolu que la présente séance soit adjournée à lundi le 31 janvier 1938 @ 7 h 30 P.M. pour la même raison que celle mentionnée à l'avis de convocation.

Adopté

Et la séance est adjournée.

Raoul Rochaleau

Maire

F. Beaumont

Bellefond


---

Couronne de Guibée

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le septième de février 1938 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochaleau M.M. Louis Lamy, Georges Bouffard, Léphonse Devost, Albert Boissonnault et Henri Tousignant tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au Panier.

6767

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 17 janvier 1938 ainsi que celui de la séance spéciale du 21 janvier et de son adjournement tenu le 24 janvier 1938, soient adoptés tels que lus.

Adopté

6768

---

Proposé par l'échevin H. Tousignant

Appuyé par l'échevin Lép Devost

Et résolu que le vote soit demandé de nouveau sur les résolutions nos 6739 & 6740

Voient pour les échevins = a Devost, Ls. Lamy, a Boissin-  
nauet & Tanguay.

Vote contre l'échevin B. Buffard

6769

Les comptes

A Marchand sal	262. <sup>95</sup>	/
Jos Lannette sal	589. <sup>05</sup>	/
A Marchand sal	268. <sup>00</sup>	/
J. Lannette Trés.	2000. <sup>00</sup>	/
✓ sal	894. <sup>00</sup>	/
✓ Trés	2200. <sup>00</sup>	/
✓ '	2200. <sup>00</sup>	/

Banque Can. Nat	6821. <sup>20</sup>	/
✓ ✓ ✓	11083. <sup>08</sup>	/

Municipalité Scolaire	21. <sup>25</sup>	X
Liste de Cire No-3	185. <sup>23</sup>	X

Julienne Labrin	1. <sup>25</sup>	X
Gabsmin	4. <sup>90</sup>	X

Jn Bodin sal	92. <sup>50</sup>	X
Banque Can. Nat	20. <sup>00</sup>	X

J. Labelle	40. <sup>00</sup>	X
J. Lannette G. Cash	24. <sup>35</sup>	X

✓ - Trés	1500. <sup>00</sup>	X
✓ - sal	894. <sup>00</sup>	X

Liste de Cire No-4	97. <sup>98</sup>	X
J. Lannette G. Cash	47. <sup>14</sup>	X

Rochefeuille & Frère	10. <sup>70</sup>	X
J. Lannette G. Cash	10. <sup>51</sup>	X

Edmond Savary	17. <sup>65</sup>	X
Canadian Semicide	15. <sup>85</sup>	X

✓ Cacique Railways	16. <sup>76</sup>	X
Lafrance Frère Eng & Joamie	15. <sup>50</sup>	X

Underwood Elliott Frère	9. <sup>00</sup>	X
Demond Lamy	3. <sup>60</sup>	X

Edmond Boissonnauet	16. <sup>35</sup>	X
Aleide Demers	31. <sup>82</sup>	X

Surgage Roy & Frère	11. <sup>61</sup>	X
Amand Bonnard	17. <sup>74</sup>	X

J. Louis Rousseau	17. <sup>92</sup>	X

6769 (suite)

Adophe Beaumier	24 <sup>57</sup> <sub>5</sub>	X
Aephme Roy	17 <sup>15</sup> <sub>5</sub>	X
Dme Cypille Daigle	5 <sup>0</sup> <sub>5</sub>	X
J. X. Jhs Berlinguet Ab.	82 <sup>60</sup> <sub>5</sub>	X
Bureau d'enregistrement	20 <sup>25</sup> <sub>5</sub>	X
Delisle auto Accessoires	188 <sub>5</sub>	X
J Blé Loranç	99 <sub>5</sub>	X
René de Robet Ferm Hse	180 <sup>00</sup> <sub>5</sub>	X
Maxime Lagueur	2 <sup>50</sup> <sub>5</sub>	X
Amedee Coulombe	153 <sub>5</sub>	X
Emery Canneton	137 <sup>18</sup> <sub>5</sub>	X
Shawinigan W & P Cos	504. <sup>89</sup> <sub>5</sub>	X
Bell Telephone Co. of C.	25 <sup>63</sup> <sub>5</sub>	X
Arthur Rompré	5 <sup>00</sup> <sub>5</sub>	X
Arnie Desroberts	4 <sup>10</sup> <sub>5</sub>	X
Canadian Hudlow Valve	14 <sup>00</sup> <sub>5</sub>	X
J Téléphone Nadeau	15 <sup>84</sup> <sub>5</sub>	X
Nap Loranç	2 <sup>80</sup> <sub>5</sub>	X
Raymond Bernier	8 <sup>00</sup> <sub>5</sub>	X
L'Amical ND du Cap	10 <sup>00</sup> <sub>5</sub>	X
	131 <sup>78</sup> <sub>5</sub>	
	559. <sub>5</sub>	

Ce proposé par l'échevin Georges Briffard  
Appuyé par l'échevin Albert Boussimault

Et résolu que les comptes des que plus  
haut dérisits soient acceptés et payés.

Adopté

6770

Ce proposé par l'échevin Georges Briffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

X  
Et résolu que ce conseil, pour faire  
suite à l'acceptation de l'offre de # 200. faite par  
la cité le 20 décembre 1937 relativement à un ac-  
cident qui serait survenu à Dme Arthur Arcand  
de Ste Marthe du Cap-de-la-Madelaine le ou vers  
le 6 février 1937, autorise le Maire, et le Trésorier à  
signer un chèque au montant de # 200. en règlement  
complet et final de la réclamation faite par Dame Arthur  
Arcand. Mme Arthur Arcand devra signer une quittance

finale et complète en rapport avec ce dit règlement.

Adopté

6771

Ce proposé par l'échevin H. Tousignant

Appuyé par l'échevin A. J. Debost

Et résolu que ce conseil, en réponse à la lettre  
de M.M. Basilepy et Basilepy, en date du 18 Janvier 1938,  
serait disposé à faire un compromis pour le rembourse-  
ment des taxes, de leur client M. E. Halem, pour la partie  
occupée par le chemin Bureau, aussitôt qu'un arpen-  
tage et un bornage, indiquant l'endroit dudit chemin  
sera signé par toutes les parties.

Adopté

6772

Ce proposé par l'échevin H. Tousignant

Appuyé par l'échevin R. Lamy

Et résolu qu'une délégation composée du  
Sieur Honneur le Maire et de tous les autres membres  
du conseil soit autorisée à aller à Québec pour ren-  
contrer l'Honorable J. Bilodeau au sujet de l'aménagement  
possible du moulin historique du Cap et aussi pour rencontrer  
l'Honorable W<sup>m</sup> Tremblay au sujet du prolongement de la  
rue Horange, et surtout au sujet des dépenses de l'As-  
sistance publique pour les mois de décembre 1937 jan-  
vier et février 1938

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire  
ce nécessaire.

Adopté.

6773

✓

Attendu que le Gouvernement de la Province

a toujours mis à la disposition de la Commission  
de chômage de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un  
Inspecteur qui agissait comme juge de Paix  
pour la réception du paiement seulement;

Attendu que Monsieur Laurent Langis, assas-  
tant-Inspecteur de la Commission n'est pas en mesure  
d'asseurer les demandes qui découlent de l'adminis-  
tration des secours d'assistance-publique, vu qu'il  
n'est pas juge de Paix;

Attendu que pour la bonne administration et le contrôle des différentes demandes, tant qu'au bureau de la Commission que pour les assementations à domicile, il serait nécessaire de nommer un Juge de Paix à cet effet, en conséquence;

Sur proposition de l'échevin H. Tousignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissinvalet

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux pieds des autorités du Ministère du Travail de faire les démarches nécessaires pour que M. Laurent Langis, Assistant-Directeur de la Commission de chômage de cette cité soit nommé Juge de Paix pour la réception du permis de travail.

Adopté

6774

Ce propose par l'échevin H. Tousignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissinvalet

Il est résolu que ce conseil accepte l'offre faite par Dame Cécile Hochefort, en date du 31 janvier 1938, et s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public, comme travaux de chômage, les dits terrains étant désignés au cadastre d'enregistrement du Compté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant les lots de subdivisions Nos 1290, 1268 & 1309 de la subdivision officielle du lot principal No-387, pour le prix de \$ 800<sup>00</sup>

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté

6775

Ce propose par l'échevin Alb. Boissinvalet

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Il est résolu que la présente séance soit adjournée à Vendredi le 11 Février 1938 à 7 h. P.M. pour compléter toutes les choses commençées et enchaînées.

Adopté

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Paul Rocheleau

Maire

J. Beaumont

Beffieu.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

✓ Un adjournement de l'assemblée générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine du 7 février 1938 lequel adjournement fut bénit aux lieux et place ordinaires des sessions vendredi le 11ème jour de février 1938 à 7 h 30 P.M. à laquelle adjournement étaient présents Son Honneur le Maire Paul Rocheleau M.M. Louis Lamy Georges Buffard, Alphonse Devost, Albert Boiscommault et Henri Tassignant tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture de la résolution No-6775 se rapportant à l'adjournement de la séance, le conseil procéda à la séance comme suit:-

6776

Proposé par l'échevin Georges Buffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

✓ Et résolu que la résolution No-6682 faite et passée par le conseil de cette cité le 26 novembre 1937 relativement à l'achat de certains terrains de M. Charles Deblois M.D. soit reçue et annulée à toutes fins que de droit.

Adoptée.

6777

Proposé par l'échevin Georges Buffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

✓ Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage; cesdits terrains appartenant à M. le Fr. Charles Deblois M.D. et comprenant les parties de terrains suivantes: Rue 126-324, Rue de 126, Rue de 131, les lots de subdivision Nos-2-8 et 2-9 du cadastre officiel du

lot prémitif No-125, le tout tel que plus particulièrement  
decris à un plan préparé par l'arpenteur M. J.X. Thomas  
Berlinguet als. en date du 7 fevrier 1938, et indiquant  
aussi, audit plan, une superficie de 263608 p.c.m.a.  
pour le prix de \$ 11000., à condition que les balises  
actuellement exigées sur cette partie de terrain soient  
cédées gratuitement à la cité.

Le dit terrain sera libre de toutes servitudes  
actives ou passives en faveur de M. C.N. De Blas. M.D.

Le Maire et le greffier sont autorisés à  
signer tous les contrats et documents relativement  
à cet achat de terrains

Adopté

6778

✓

Ce propose par l'échevin Georges Briffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il résolu que ce conseil offre de payer  
pour le terrain nécessaire à l'aménagement de place  
publique, comme travaux de chômage, et appartenant  
à la Congrégation des Filles de Jésus et étant connu  
et désigné au cadastre d'enregistrement du Comté  
de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeleine  
comme étant une partie du lot cent vingt-cinq-  
deux (Plt 125-2) le prix de \$ 350<sup>00</sup> et le tout tel  
que plus particulièrement decrit à un plan préparé  
par l'arpenteur M. J.X. Thomas Berlinguet en date du 29  
janvier 1938.

Si accepté le Maire et le greffier sont au-  
torisés à signer tous les contrats et documents rela-  
tivement à cet achat de terrains

Adopté

6779

✓

Ce propose par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Albert Boissonnault

Il résolu que ce conseil offre de payer  
pour le terrain nécessaire à l'aménagement de  
place publique, comme travaux de chômage et appa-  
tenant à M. J. Nestor Gervaeut M.D. et étant connu  
et désigné au cadastre d'enregistrement du

Comté de Champlain, pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot primitif No-131, le prix de  $\$1150^{\circ}$  et le tout tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. J.X. Jhos Berlinguet en date du 17 Janvier 1938.

Si acceptée le Maire et le Brevet sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6780.

✓

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public, comme travaux de chômage, ce dit terrain appartenant à Monsieur François Rotang et étant connu et désigné au cadastre d'enregistrement du Comté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant partie du lot de terre portant le No-125 et Partie de 125-2 et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. J.X. Jhos Berlinguet en date du 28 Janvier 1938 pour le prix de  $\$2000$ . La superficie telle qu'indiquée audit plan est de 17030 p.c. M.A.

Le Maire et le Brevet sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté

6781.

✓

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil offre de payer pour le terrain nécessaire à l'aménagement de parc public, comme travaux de chômage, et appartenant à Monsieur Welles Saunders et étant connu et désigné au cadastre d'enregistrement du Comté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot No-cent vingt-deux (Pte-125-2) et Partie du No-125 le prix de  $\$800$ .

et le tout tel que plus particulièrement dressé à un plan préparé par l'architecte M. J.X. Jhos Berlinguet en date du 28 Janvier 1938.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6782

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que ce conseil, demande à la Banque Canadienne Nationale d'avances temporairement à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une somme totale n'excédant pas \$ 25000.00 pour effectuer les transactions que nécessitent l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de parcs publics, et d'investissements tels comme travaux de chômage.

Cet emprunt sera remboursé à même un règlement d'emprunt que ledit conseil permettra à une prochaine séance régulière comme règlement remédiant au chômage et après que toutes les formalités légales auront été remplies.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant mentionné plus haut. Ce ou ces billets devront devoir être faits à demande et portes intérêt au taux n'excédant pas 4½%.

Adopté

6783

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que ce conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas \$ 25000. pour effectuer les paiements des transactions devenues nécessaires par l'acquisition des terrains

nécessaires aux travaux d'aménagement de places publiques  
et d'ouverture de rue lesquels travaux sont actuellement

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINESEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, 14 fevrier, 1935.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, JEU D'I, le 17<sup>e</sup> jour du mois de fevrier, de l'année mil neuf cent trente, à huit, à sept heures de l'après-midi.



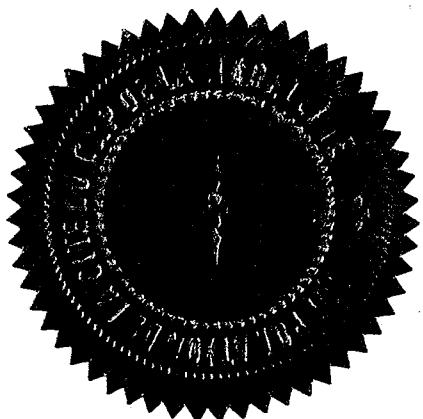
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce quatorze  
zème jour de fevrier mil neuf cent trente-huit.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes:- Passer une ou des résolutions  
afférent aux jugements D. Paquin & Al vs La Cité  
ou au paiement des dépens y mentionnés dont comp-  
tes ont été soumis à ladernière séance régulière.

LE GREFFIER.



nécessaires aux travaux d'aménagement de places publiques et d'ouverture de rue desquels travaux sont actuellement entrepris par le département du Travail de la Province de Québec, comme travaux de chômage.

Cette dite somme sera remboursée après que les procédures, qui nécessitent les formalités d'un règlement d'emprunt, pour travaux de chômage, seront complétées adopté.

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Ramé Rochefort

Maire

J. Beaumont  
Bouffard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 21ième jour de février 1938 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Ramé Rochefort M.M. Louis Lamy, Georges Bouffard, Alphonse Devost, Albert Boissonnault, Henri Ponsignant et Alphonse Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6784

Proposé par l'échevin Albert Boissonnault  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès de la dernière assemblée régulière en date du 7 février 1938 ainsi que celui de la séance d'agrement du 11 février 1938 soient adoptés tels que lus

Adopté

6785

Les Comptes

Gage No - 5

J. Hamelte & fil

117<sup>00</sup> X

894<sup>00</sup> X

006<sup>00</sup>

6785 (suite)

	Montant rapporté	1006 <sup>00</sup>	X
Jos Hammette Presse	113, <sup>75</sup>	X	
Shawinigan W & P Co	378 <sup>93</sup>	X	
Nopolim L'orange	7 <sup>85</sup>	X	
Josephat Hardy	35 <sup>20</sup>	X	
Rene de Colst D'orion Bleu	20 <sup>00</sup>	X	
Hercule Casenave	8 <sup>62</sup>	X	
Roland Rochefort	6 <sup>00</sup>	X	
Denis Babin	4 <sup>00</sup>	X	
Détiale Auto Accessoires	4 <sup>75</sup>	X	
Imprimerie Commerciale	5 <sup>17</sup>	X	
Dauvin Bros	4 <sup>95</sup>	X	
D'chs Denys M.D.	102 <sup>75</sup>	X	
Alphonse Roy (Gasoline)	11 <sup>34</sup>	X	
Cale No. b	187 <sup>90</sup>	X	
Jules Roy (Gasoline)	18 <sup>20</sup>	X	
Réal L'orange + Drine Eng	20 <sup>98</sup>	X	
		<u>1,946<sup>39</sup></u>	

Coupé par l'échevin George Briffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Est résolu que les comptes ci-haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6786

Coupé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin George Briffard

Est résolu que ce conseil accorde à la <sup>g</sup> L'Publication "Le Nouvelliste" un montant de <sup>to</sup> 30<sup>00</sup> (trente dollars) pour une espace dans l'édition spéciale du Nouvelliste comme annexe de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Adopté

6787

Coupé par l'échevin George Briffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Est résolu que le Maire soit autorisé à faire vers le chemin conduisant au cimetière St-Madeleine, et ce pour faire suite à la requête des propriétaires riverains dudit chemin.

Adopté

6788

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Carton

est résolu que le compte de M.M. Basilepy

et Basilepy au montant de # 2550<sup>50</sup> que fais dans la cause de Amat Paquin val Vs La Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit payé.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant ci-haut mentionné

Adopté

### Lecture de la correspondance

Lettres du Canadian Pacific Railways, du Pensionnat Notre-Dame du Cap, de la Cr. Shamrock an Water de Roméo Dussault, du Dr Nestor Perreault, de la Tide-water Shipbuilders, Du Dr C.N. DeBlois de W.H. Saundes, du Ministère du Travail (2) de Louis D'Urmond, avocat, de l'Imprimerie Commerciale enqg, de Joseph Guérin, du Nouvelliste, (voir résolution) un télégramme de M. L'Humant, Supp de l'auditeur pour Janvier 1938, ainsi qu'une séquête au sujet de l'investiture du chemin du cimetière Ste-Madeleine (voir résolution)

Sm Honneur le Maire lève la peine

Raoul Rochefleau

Maire

J. Beaumont

Beaumont

### Province de Québec

#### Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des séances lundi le 7ème jour de mai 1936 à 7h0 PM. à laquelle assemblée étaient présents Sm Honneur le Maire Raoul Rochefleau M.M. Louis Dany, Ephraim Devost, Albert Boissinault, Henri Mignant et Alphonse Carton tous

échevins formant quorum pris la présidence du  
Marsé au Fauteuil,

6789

Copié par l'échevin Alphonse Caton  
appuyé par l'échevin Henri Tanguy

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine en date du 21 février 1938  
soit adopté tel que lu +

Adopté

6790

Les Comptes

Joseph Lannette Trésorier	800 <sup>00</sup>	X
Raymond Bernier	8 <sup>00</sup>	X
Banque Can. Nationale	8070. <sup>00</sup>	X
" " "	7771. <sup>88</sup>	X
" " "	10586. <sup>50</sup>	X

Niel Journe	6. <sup>49</sup>	X
-------------	------------------	---

Joseph Lannette Trésorier	500. <sup>00</sup>	X
Emile W. St Cys Mal	32. <sup>50</sup>	X

Jos Lannette Mal	864. <sup>00</sup>	X
La Libe' du Cap	188. <sup>77</sup>	X

Caie histe Neige	163. <sup>70</sup>	X
Jos Lannette Petty Cash.	27. <sup>50</sup>	X

Edmond Guissmannet	10. <sup>15</sup>	X
Aleide Démers	3. <sup>45</sup>	X

Joe Larange	10. <sup>60</sup>	X
J.X. Jos Berlinguet Abs.	55. <sup>30</sup>	X

Jos L. Dutilh Mal	1. <sup>95</sup>	X
Emile Beaumer	36. <sup>00</sup>	X

Emmissette Mal	3. <sup>00</sup>	X
Canadian Pacific R.R.	21. <sup>16</sup>	X

Henri Beliveau	42. <sup>15</sup>	X
Alphonse Roy	10. <sup>76</sup>	X

Jules Roy	21. <sup>63</sup>	X
Roger & Spéré	9. <sup>99</sup>	X

La Cordonnerie Moderne	3. <sup>00</sup>	X
Délégué Auto Accessoires Inc	11. <sup>92</sup>	X

Bureau d'enregistrement	11. <sup>00</sup>	X
-------------------------	-------------------	---

6790 (suite)

Lapre & Lapre	16 <sup>50</sup>	X
J. Bde Hammette	20 <sup>00</sup>	X
Augustin Robichaud	6 <sup>00</sup>	X
Imprimerie Commerciale Enq	29 <sup>70</sup>	X
Shawinigan W. & L. Co.	171. <sup>62</sup>	X
Bell Telephone Co. of Canada	23 <sup>43</sup>	X
Hervé Gauvreau	5 <sup>03</sup>	X
Fédération Canadienne des Maris et des Municipalités	13 <sup>50</sup>	X
<i>J. Labruneau</i>	<u>63<sup>64</sup></u>	<u>Total # 30246 15</u>

Proposé par l'échevin Louis Hamy

appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Il résolu que les comptes tels que  
plus haut décris soient acceptés et payés.

Adopté

6791+

Proposé par l'échevin Henri Tremblay

appuyé par l'échevin Alphonse Caton

Il résolu que le règlement no-201 soit  
soumis aux électeurs sur référendum et les dates  
ainsi fixés pour ce dit référendum soit les 5 et 6ème  
et 7ème jour d'août 1938

Adopté.

6792+

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Henri Tremblay

Il résolu que demande soit faite et  
est par les présentes faite auprès des autorités  
du département du Ministère du Travail de bien  
veuillons accorder à cette municipalité un octroi  
au montant de # 1881<sup>50</sup> comme suit

Our nécessité # 983<sup>00</sup>

✓ vêtements 168<sup>75</sup>

✓ chauffage 278<sup>75</sup>

✓ lumière 29<sup>40</sup>

✓ alio 421<sup>00</sup> Total # 1881<sup>50</sup>

pour être distribué en assistance publique aux inap-  
pés au travail durant le mois de mars 1938

aux 49 chefs de famille et leurs 167 dépendants ainsi qu'à 9 personnes vivant seule, formant un total de 225 nécessiteux dans de cette municipalité

*Adopté.*

6793

À 9<sup>45</sup> P.M. l'échevin H. Pusignant quitte son siège.

Attendu qu'il existe un aéroport municipal dans les limites de cette municipalité;

Attendu qu'au cours de la session actuelle de la Chambre des Communes, des sommes ont été votées pour les aéroports municipaux et l'amélioration de ces deux aéroports;

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy appuyé par l'échevin Alphonse Alivert

Et résolu que l'honorable Ministre des Transports est respectueusement prié de faire inscrire, sans délai, l'aéroport municipal de cette cité, et de communiquer à ce conseil, les conditions proposées pour bénéficier d'une partie des sommes ainsi votées,

Une copie de la présente soit transmise à notre député fédéral M. Hervé L. Brunelle, avec prière de l'appuyer.

*Adopté.*

6794

Attendu que le plus récent annuaire des adresses de cette cité a été publié en 1928;

Attendu qu'il est nécessaire que soit publié un annuaire des adresses et des faits historiques de cette cité; En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy appuyé par l'échevin Albert Boissinault

Et résolu que l'assistant du greffier M. Édouard Biron est spécialement autorisé de préparer le plus tôt possible un annuaire des adresses et des faits historiques de cette cité, et de faire rapport de temps à autre au conseil de son travail et de suggestions relatives à l'exécution de cette résolution.

Dans les officiers de cette cité et spécialement Monsieur le Maire, Monsieur le Sappeur et Monsieur le Trésorier ont pris d'y prêter leurs témoins.

Adopté

6795

Suggéré par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil regrette d'informe l'honorable Ministre du Travail qui il se réfère sur sa décision mentionnée à la résolution N° - 6738 du 17 Janvier 1938, demandant la construction de piscines comme travaux de chômage, parce que cette cité ne-  
gocie trop de travaux municipaux qui ne comprennent pas plus de matériaux à fournir par le gouvernement que des piscines et qui sont d'une urgence indiscutable.

Et comme l'honorable Ministre du Travail communiquait à ce conseil dans sa lettre de 3 Février 1938, qu'il acceptait la construction de piscines, ce con-  
seil demande respectueusement que la construction à une annexe à l'Hôtel de ville pour agrandir les han-  
gars municipaux et surtout la salle de l'Hôtel de  
Ville qui est très exigüe soit substituée à la cons-  
truction de piscines, n'enverra que soit exigé, dans  
un bref délai un réservoir à pression par gravité  
pour remplacer celui qui existe, mais qui est ab-  
solument défectueux.

Adopté

6796

Suggéré par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le conseil de la cité du Cap de la Madeleine, l'assez instance auprès du Ministre des Mines et des Pêcheries l'honorable Onésime Bagnon  
puis obtenu un professeur chimiste

Attendu qu'une compagnie de produits chimiques la C.I.L. a l'intention de venir s'établir dans un avenir très rapproché dans ladite cité;

Attendu que la main-d'œuvre compétente est plutôt rare dans les limites de la dite cité et

que pour avoir des employés habiles, la compagnie se sera forcée de chercher ailleurs des étrangers; alors que nous pourrons facilement entraîner, avec l'aide du gouvernement, notre jeunesse désireuse de travailler à suivre des cours de chimie pratique;

Attendue que la main-d'œuvre locale se fait en mesure de remplir des fonctions dans ladite manufacture,

Une copie de cette résolution peut transmise à notre député M. U. W. Rousseau ainsi qu'au Ministre des Mines l'Honorable Messme Bagny.

Adopté.

6797

Proposé par l'échevin Alphonse Devost  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

La résolu que ce conseil demande respectueusement à Monsieur le Directeur du chômage de Québec, de faire exécuter les travaux de l'ouverture de la rue Hotanger de façon à ce que le remblai soit le plus bas possible pour éviter que ce remblai dépasse trop le pare et de manière à faciliter les communications entre les deux parties du pare.

Adopté.

6798

Avis de motion

Je, prénommé, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'au temps eten la manière prescrite par la loi et les règlements de la cité je proposerai et promettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement b'et ses amendements relativement à la fixation des taux à être payés pour service de l'eau et à l'installation d'appareils enregistreurs à ces fins.

Saint et signé à Cap-de-la-Madeleine ce septième jour de mars 1938

(signé) Louis Lamy  
l'échevin de la cité.

6199

## Avis de motin

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE,..... Le 12 mars, 193.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville,..... MERCREDI..... le seizième..... mars..... de l'année mil neuf cent trente..... à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce douzième..... mars..... jour de..... mil neuf cent trente..... (1938)

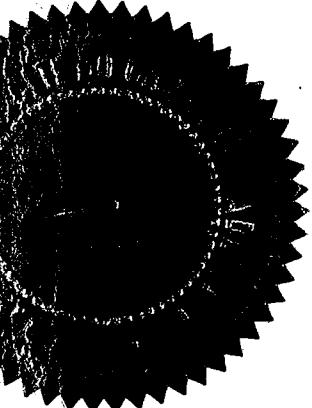
*J. Beaumier*)

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée  
Son Honneur le Maire.  
par.....

pour les raisons suivantes:-  
No-91 Pour passer et adopter le règlement amendant le Réglement No-91 concernant les rues et la circulation dans les rues.

2o- Pour passer et adopter une ou des résolutions relativement aux avis requis par le règlement No-201.



6799

## Avis de motion

Je, prussigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière suivis par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer à une ou des fins spéciales l'excédant au pasteur de l'excédant des montants requis pour l'exécution du règlement No-198"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce septième jour de mars 1938

(signé) Alphonse Lassonde  
échevin de la cité.

800.

## Avis de motion

Je, prussigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière suivis par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le Règlement No-91 concernant les rues et la circulation dans les rues"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce septième jour de mars 1938

(signé) Alphonse Devost  
échevin de la cité

Lecture d'une requête pour demande référendum  
Ouverture de permission pour avoine  
Lecture de diverses autres correspondances  
let Sm Honneur finie la séance

Rouel Rochefort

Maire

Theaumier

Spoffler

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cop-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le maire fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions mercredi le vingtème jour du mois 1938 @ 7 h P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire Raoul Rochefeuille M.M. Alphonse Devost, Albert Boismonnaud & Henri Tousignant tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6801

Après la lecture de l'avis de convocation le conseil passe et adopte la résolution suivante  
 Ouvrir par l'échevin Alphonse Devost,  
 appuyé par l'échevin Albert Boismonnaud  
 est résolu que la présente séance  
 soit adjournée par jusqu'à 9 heures P.M. ou plus tard  
 Adopté.

Le conseil ayant siégé au delà de l'heure  
 spécifiée la séance ne se continue pas.

Raoul Rochefeuille

Maire

J. Blaumier  
Biffier.

Gouvernement du Québec

Cité du Cop-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cop-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 21ème jour de mars 1938 à 7 h P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire Raoul Rochefeuille M.M. Louis Ramy, Leo Buffard, Alphonse Devost, Albert Boismonnaud et Henri Tousignant tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6802

Propose par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Albert Brissinnaud

Et résolu que le procès verbal de la der.

niede assemblée régulière du conseil en date du 7 mars  
1938 ainsi que celui de la séance spéciale du 16 mars 1938  
soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6803

Les comptes

Jos Lannette Trésorier	500 <sup>00</sup>	X
Liste de Paie No 9	281 <sup>50</sup>	X
Jos Lannette sal	864 <sup>00</sup>	X
Liste de Paie 21mars 1938	275 <sup>00</sup>	X
J Blé Lannette	30 <sup>00</sup>	X
Jos Lannette Trésorier	45 <sup>69</sup>	X
Ja Labelle	33 <sup>00</sup>	X
Dr J. M. Bourgeois	23 <sup>00</sup>	X
- Chas Demers	65 <sup>45</sup>	X
- Nestor Perreault	41 <sup>75</sup>	X
J. Louis Rousseau, garage	24 <sup>08</sup>	X
Union Pennsylvania Oil	24 <sup>60</sup>	X
La Pharmacie Perreault	10 <sup>40</sup>	X
Shawinigan W & P Co	178 <sup>50</sup>	X
	325 <sup>85</sup>	X
Rene de Collet, Zetton Hare	20 <sup>00</sup>	X
Fochelau & Frère	10 <sup>90</sup>	X
P. Hm. Trésorier Provincial	46 <sup>71</sup>	X
Canada Iron Foundry Ltd	45 <sup>41</sup>	X
J. Blé Lannette	2 <sup>00</sup>	X
Jme Henri Schiffauel	9 <sup>00</sup>	X
G Demeet & fils Rochefort	3 <sup>80</sup>	X
Emery Ganneton	100 <sup>05</sup>	X
J Blé Beaumier	59 <sup>50</sup>	X
Thivierge & fils	136 <sup>05</sup>	X
Dnat Beaumier Agent	2 <sup>25</sup>	X
Alphonse Roy	5 <sup>13</sup>	X
H Blanger & Frère Enq	22 <sup>90</sup>	X
Détile Auto Accessoires Ltée	43 <sup>23</sup>	X
J Blé Lannette	118 <sup>00</sup>	\$ 3159 <sup>00</sup>

6803 (suite)

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Albert Boussinnaert

Et résolu que les comptes tels que  
plus haut dits soient acceptés et payés.

Adopté.

6804

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que le règlement No-202  
intitulé "Règlement amendant le règlement No-91  
concernant les rues et la circulation dans les rues"  
soit adopté en première lecture.

Adopté.

6805.

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que le règlement No-202  
intitulé "Règlement amendant le règlement No-91  
concernant les rues et la circulation dans les rues"  
soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6806

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que le règlement No-203  
intitulé "Règlement autorisant le conseil à ap-  
pliquer à une ou des fins spéciales s'il exceedent ou  
pas de l'excédant des montants requis pour l'exé-  
cution du règlement No-198" soit adopté en première  
lecture.

Adopté.

6807

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que le règlement No-203 inti-  
tulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer  
à une ou des fins spéciales s'il exceedent ou pas de  
l'excédant des montants requis pour l'exécution du régle-  
ment No-198" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6808

Proposé par l'échevin Henri Tissignant

Appuyé par l'échevin Rep. Devost

Et résolu que la question d'un octroi de  
1600. n'a été pris sur l'excédent du règlement N°-198 pour  
aide à l'organisation du corps musical déjà existant et  
connu sous le nom de l'Union musicale du Cap-de-la-  
Madeleine soit soumise par plébiscité, au scrutin se-  
cret, aux électeurs municipaux les jours et le temps  
durant lesquels le référendum déjà prévu sera tenu  
à partir du 5 avril 1938.

Adopté.

6809

Proposé par l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Rep. Devost

Et résolu que ce conseil proteste éne-  
giquement contre la fausse nouvelle parue dans le  
Nouvelliste du 14 mars 1938, page 8, 2<sup>e</sup> colonne et  
que portait de la remise d'une bourse, par le conseil  
du Cap-de-la-Madeleine à M. Idola Boucher; ce  
conseil prie également le Nouvelliste de vérifier son  
information d'une manière générale et le prie de  
croire que s'il proteste c'est parce qu'il considère  
Le Nouvelliste comme un journal sérieux.

Une copie de la présente résolution sera  
transmise au Nouvelliste.

Adopté.

6810

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que M. Albert Buissonneau  
échevin, soit élu pro-maire pour le terme finis-  
sant le 30 juin 1938.

Adopté

6811

Avis de motion.

Je, émissaire échevin de la cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et  
en la manière prescrite par la loi et les règlements  
de la cité je proposerai en règlement intitulé "Règlement

autorisant le conseil de cette cité à contracter un emprunt au moyen d'obligations pour l'achat de certains nécessaires à l'exécution des travaux de chômage pour l'aménagement de deux pas publics et pour le prolongement de la rue Monplaisir entre les rues St-Henri et St-Gérard.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-unième jour de mars 1938

(signé) George Briffard  
Échevin de la cité

6812

Ce proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 15 mars 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le plan annexé à la susdite lettre,

M. Tunedide Bordelau, Contrôleur-maître de la voirie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

6813

Ce proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 18 mars 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le plan annexé à la susdite lettre.

M. Tunedide Bordelau Contrôleur-maître de la voirie est nommé pour surveiller les travaux,

Adopté

6814

Ce proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp Boissonnault

Attendu que le conseil municipal de La Tuque a récemment adopté une résolution permettant que les municipalités de ville de la Mauricie établissent conjointement l'établissement d'un mode

uniforme d'évaluation des propriétés industrielles et commerciales dans ces municipalités;

Attendu que, tout en félicitant le conseil de La Tuque pour son initiative, le conseil du Cap-de-la-Madeleine est d'opinion que le but visé ne pourrait pratiquement pas être atteint parce que nombre de facteurs peuvent très difficilement se comparer d'une ville à l'autre.

Il est en conséquence résolu que ce conseil ne croit pas qu'il soit nécessaire d'étudier plus minutieusement ce projet.

Une copie de la présente résolution sera adressée au conseil municipal de la Ville de La Tuque.

*Adopté*

6815

Ce proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alp. Devost

Et résolu que la résolution No- 6691 faite et passée le 6 décembre 1937 relativement à l'engagement de M. Romeo Croreau comme mécanicien soit abrogé.

*Adopté*

6816

Ce proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alp Devost

Et résolu que M. Théophile Ricard soit engagé chauffeur du camion de la Voie et mecanicien de la Corporation au palan de \$18<sup>00</sup> par semaine.

*Adopté*

6817

Avis de motion

Je prie l'échevin de la cité donne avis de motion qui aux temps et en la manière prescrites par la loi et les règlements de la cité je proposerai et permettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour effectuer l'élargissement de la rue St Valere pour raison de sécurité".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-unième jour de mars 1938

(signé) Alphonse Devost  
l'échevin de la cité

\* celles relatives aux travaux de chômage et aussi pour faire suite au rapport verbal d'intérieur de son Honneur le Maire avec le ministre des affaires municipales au sujet de l'impôt y relatif. JTG

Coposé par l'échevin Henri Tousignant appuyé par l'échevin Albert Boissonnault  
Et résolu que la présente séance soit adjournée à vendredi le 25 mars 1938 à sept heures P.M. pour terminer toutes affaires inachevées.

Adopté

Lecture de diverses correspondances et plus spécialement celle de la séance est adjournée

35 mots en marge sont bons JTG

Ramé Rochefleau

Maire

J. Glaumne  
Greffe.

Gouvernement du Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de l'assemblée régulière du 21 mars 1938 lequel adjournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions vendredi le 25 mars 1938 à 7 hrs P.M. à lequel adjournement étaient présents Son Honneur le Maire Ramé Rochefleau M<sup>M</sup> Louis Lamy Georges Bouffard, Alphonse Devost, Albert Boissonnault Henri Tousignant et Cep. Caton Laroche échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6819

Coposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Albert Boissonnault

Et résolu que le compte en suspens de M. Léon Meshot Ch. au montant de \$ 2480<sup>40</sup> soit accepté pour paiement.

Adopté.

6820

Coposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'offre de la Maison Paul Bourassa fée fée, courtoisie en date du 21 mars 1938 relâchement à remise projette de \$ 30000. Rez de travaux de chômage soit acceptée aux conditions mentionnées dans

la dernière lettre, le tout, cependant sujet à l'acceptation du  
règlement No. 2047 par la Commission municipale de Québec.

26 mars,

8.

193.....

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE,

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à  
l'Hôtel-de-Ville,....., le **291<sup>ème</sup>**  
**M A R T I**, ..... jour du mois de **MARS**, ..... de l'année mil neuf  
cent trente....., à sept heures de l'après-midi.



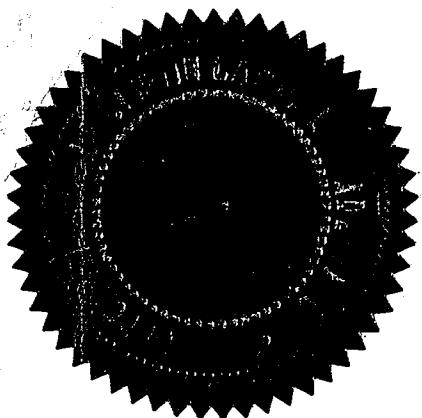
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **vingt-**  
**sixième** ..... jour de **MARS**, ..... mil neuf cent trente **-huit.**

*J. Beaumet*  
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée  
Son Honneur le Maire  
par.....

pour les raisons suivantes:-

**1o-** Pour passer et adopter une ou des résolutions relativement  
au règlement d'emprunt \$30,000. Re-Travaux de chômage.



ladite lettre, le tout, cependant sujet à l'acceptation du règlement No. 204 par la Commission municipale de Québec et pas le Ministre des Affaires municipales de l'industrie et du Commerce.

Tue l'Honorable Ministre des Affaires municipales est prié d'autoriser la vente de cette émission de gis' agri au prix de \$94<sup>50</sup> quatre-vingt-quatorze 5% dollars pour chaque cent dollars (\$100.) d'obligation tel que mentionné à ladite lettre.

*(Adopté.)*

6821

Attendu que le département du chômage aurait peut-être besoin d'endroits plutôt secs pour y faire travailler les chômeurs durant la période du dégel;

Attendu que la cité possède un moulin banal vieux de trois cents ans et qu'il serait plus intéressant de l'aménager pour lui conserver son cachet d'antiquité et de relègue des siècles passés;

Il est proposé par l'échevin Henri D'Assignant appuyé par l'échevin Albert Boisjonnaud

Qu'il soit résolu que ce conseil prie l'Honorable Ministre du Travail et Monsieur le Directeur de l'aide au chômage de faire éteindre des travaux de conservation et d'aménagement de ce moulin qui constitue un monument historique; par exemple pour en faire un attrait touristique unique, en construisant à l'extérieur, une sorte de bois qui fermerait sous l'action de l'eau qui y viendrait de l'étang par un canal spécial comme aux temps passés, et en en rafraîchissant l'intérieur et les abords tout en lui conservant son cachet.

Monsieur le député, W. W. Rousseau est prié d'appuyer, de son influence, la présente requête

*(Adopté.)*

6822

Les membres étant tous présents et consentants; à l'unanimité, la résolution suivante fut passée et adoptée

Ce propos est fait par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que tous les propriétaires de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine qui feront des réparations à leurs maisons bénéficieront d'une même évaluation pour une période de 3 ans.

Attendu que les estimateurs mandatent pour trois ans, l'évaluation municipal postée au rôle avant le commencement des travaux au nom du propriétaire qui a réparé sa maison.

Attendu que les propriétaires qui augmenteront le nombre des logements ne bénéficieront pas de cette évaluation fixe.

Adopté

Et son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rockleau

Maire

J. Beaumont  
Breffe

Gouverneur de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du conseil de la ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 29 mars 1938 @ 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rockleau, MM. Louis Hamy, Georges Briffard, Alphonse Devost, Albert Boissoinac et Henri Trisignant, et Alphonse Caton tous élus formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture, par le greffier de l'avis de convocation le règlement <sup>204</sup> est lu et sa

6873

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que le règlement No-204

intitulé "Règlement autorisant le conseil à contracter un emprunt au moyen d'obligations pour l'achat de terrains nécessaires à l'exécution de travaux de chômage etc..." soit adopté en première lecture.

Adopté

6824

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que le règlement No 204 intitulé "Règlement autorisant le conseil à contracter un emprunt au moyen d'obligation pour l'achat de terrains nécessaires à l'exécution de travaux de chômage etc..." soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

Et la séance est levée

Raoul Rochefeu  
Maire

J. Beaumont  
Briffard

Province de Québec

Cité du Cop-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cop-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 4<sup>me</sup> juillet d'août 1938 @ 7 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Mr Honnec le Maire Raoul Rochefeu M. M. Louis Lamy, Georges Briffard, Alphonse Devost, Albert Boussomneau et Alphonse Caron tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil,

6825

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Albert Boussomneau

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière en date du 21 mars, celui de l'après

nument en date du 25 mars ainsi que le procès-verbal de l'assemblée spéciale en date du 29 mars 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6826

Suggéré par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que le compte du Bureau d'enregistrement au montant de \$ 297<sup>25</sup> soit accepté pour paiement  
L'échevin Afp Devost demande le Vote  
Votes contre l'échevin Afp. Devost  
Votent pour les échevins Leo Briffard, Louis Hamy, Albert Boismonnaud et Afp Coton

Adopté sur division susun

vote de 4 contre 1

6827

Les Comptes

Imprimerie Commerciale Enq	100.	X
	✓	✓
	9 <sup>45</sup>	X
Joseph Lannette Trésorier	200.	A
Liste de Paie No - 11	170. <sup>70</sup>	X
L'Honorable Trésorier Prov	20.	X
	50 <sup>00</sup>	X
Jos Lannette Trésorier	700. <sup>60</sup>	X
Gauillanemont	6 <sup>34</sup>	X
Banque Can Nationale	1326 <sup>30</sup>	X
Noël Soumis Tal	42 <sup>50</sup>	X
Jos Lannette Tal	856 <sup>50</sup>	X
Municipalité scolaire du Cop	26 <sup>12</sup>	X
Imprimerie St Joseph	25 <sup>00</sup>	X
Jos Lannette Petty-Cash	42 <sup>20</sup>	X
Ble Lannette	4 <sup>50</sup>	X
D'Jean Louis Rochefort	134 <sup>00</sup>	X
Armand Bonillard	56 <sup>63</sup>	X
L'Avenir du Cop	97 <sup>76</sup>	X
Alphonse Roy Bagolino	9 <sup>72</sup>	X
Jules Roy	10 <sup>08</sup>	X
Aleide Denies	9 <sup>99</sup>	X
Ble Lorange	6 <sup>21</sup>	X
	3901 <sup>85</sup>	

Montant versé 3904<sup>75</sup>

Bureau d'enregistrement	6 <sup>65</sup>	x
Napoleon Roy	1 <sup>75</sup>	x
Bell Telephone Cos of Canada	2 <sup>09</sup>	x
Emery Gannett	4 <sup>190</sup>	x
Shawinigan W P Cos Ltd	17 <sup>31</sup>	x
Edmond Bergeron dome	6 <sup>0</sup>	x
G A Gilbert	4 <sup>25</sup>	x
H Massicotte & fils inc	18 <sup>45</sup>	x
Napoléon Lorange	16 <sup>65</sup>	x
Dawson Bros. Ltd	8 <sup>96</sup>	x
J J Morel inc Ltd	14 <sup>60</sup>	x
Doreet & Rochefort	8 <sup>00</sup>	x
Le Honorable Georges Brown	30.	x
Foyer & fils	9 <sup>45</sup>	x
Edm Boissoineau	15 <sup>00</sup>	x
Adolphe Beaumier Gasoline	22 <sup>41</sup>	x
	b4.197 <sup>82</sup>	

Suggéré par l'échevin Afp. Carton

Appuyé par l'échevin Paul Lamay

Et résolu que les comptes tels qui plus haut déris soient acceptés et payés.

Adopté

6828

Suggéré par l'échevin Afp Devost

Appuyé par l'échevin Afp Buffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour 3 habits de conseiller et une pour le chef, pour la prochaine séance

Adopté

6829

Suggéré par l'échevin Afp Carton

Appuyé par l'échevin Afp Boissoineau

Et résolu que demande soit faite et est par les présente fait à aux autorités du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un vétroci au montant de \$1463<sup>35</sup> comme suit:-

One thousand 800<sup>90</sup>

Couvertement	134 <sup>65</sup>
✓ Chauffage	200 <sup>45</sup>
✓ Lumière	29 <sup>60</sup>
✓ Abri	291 <sup>75</sup>
	<u>b1463 35</u>

Propriété distribuée en assistance aux ménages au travail aux 55 chefs de famille et leurs 194 descendants ainsi qu'aux 9 personnes vivant seule formant un total de 258 nécessiteux dans cette municipalité. Cette distribution est pour le mois d'avril 1938.

6829<sup>a</sup>

Que le conseil prie le gouvernement de bien vouloir couvrir le montant plus haut et monter la contribution habituelle par la pensée de moyen de la cité.

Adopté

6830

Suggérée par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin adj. Caton

Et résolu que la résolution No - 6816 faite et passée par le conseil à sa séance du 21 mars 1938 relativement à l'engagement de M Théophile Riard comme chauffeur du camion de la Vassie et mécanicien de la corporation soit reçue et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

6831

Suggérée par l'échevin adj. Caton

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 30 mars 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le plan annexé à la présente lettre.

M. Panetière Brodeleur Contre-Maître  
La Vassie est nommé pour surveiller les travaux

Adopté

6832

Suggérée par l'échevin adj. Caton

Appuyé par l'échevin adj. Devost

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des pouvoirs pour un char de foin 1 ton No-2 et ce pour la prochaine séance du conseil.

Adopté.

6833

Proposé par l'échevin Afp. Deost  
Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que ce conseil prie la Cie The Bell Telephone Co. of Canada d'enlever de la rue Notre-Dame, ses poteaux, si possible, ou du moins de faire disparaître les doubles-poteaux reliés avec de la brique et de redresser les poteaux, surtout ceux qui penchent du côté de la rue.

Adopté.

6834

Proposé par l'échevin Geo. Briffard  
Appuyé par l'échevin Ls. Hamy

Et résolu que ce conseil décide de requérir les certificats d'hypothèque pour tous les lots et droits réels pour les lots possédés par les propriétaires des lots privés. Cette résolution s'applique aux terrains acquis par les parcs publics et les rues projetées.

Adopté.

6835

Proposé par l'échevin Geo. Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que le trésorier soit prié de préparer pour la prochaine séance du conseil, une liste des propriétaires qui ont des arrears de taxes d'au moins deux ans et plus en vue de la préparation d'une vente pour taxes.

Adopté

6836

Avis de motion

Je, prussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant

le conseil a appliquée à une ou des fins spéciales  
partie de l'excédent de montant reçus pour l'exécu-  
tion du règlement No - 198"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce qua-  
trième jour du mois d'août 1938

(signé) Leo Buffard  
échevin de la Cité.

6837

Ce propose par l'échevin AEP Devost  
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que la municipalité du Cap  
ayant pourvoit de municipaliser l'électricité il y  
aurait intérêt pour la ville du Cap de faire des dé-  
marches pour connaître le débit d'électricité que  
pourrait donner l'aménagement de l'étang du parc  
en un pavois électrique c'est-à-dire une centrale  
procurant desservir la Ville du Cap en tout au moins  
à l'éclairage des parkes

Adopté

6838

Ce propose par l'échevin AEP Devost  
Appuyé par l'échevin AEP Caton

Et résolu que le règlement No - 205 inti-  
tulé "Règlement pour effectuer l'élargissement de  
la rue St Valére par raison de servitude" soit  
adopté en première lecture,

Adopté

A la demande de M. l'échevin Aphonse  
Devost le proposeur du règlement la seconde  
et dernière lecture dudit règlement est renouvelée à  
une prochaine séance,

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée

Raoul Cormier

Mars

J. Beaumont  
Buffard

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions) mardi le dix-neuvième jour d'avril 1938 @ 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. l'Honorable le Maire Rameau, Messieurs les Conseillers Mr. Boulard, Mr. Devost, Mr. Boissoin-Réau, Henri Tessier et Mr. Cason tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au Panier.

6839

Suggéré par l'échevin Mr. Cason  
appuyé par l'échevin Mr. Boulard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 11 avril 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté

6840

## Les Comptes

Dépense Auto Access.

5<sup>66</sup>+  
19<sup>04</sup>

x

J. L. Rousseau Gasoline

19<sup>85</sup>

+

P. Lorange &amp; Frère Ensq

13<sup>85</sup>

+

Alphonse Roy. Gas.

9<sup>48</sup>

+

Cyprien Robert

6<sup>50</sup>

+

Rochefort &amp; Frère

13<sup>05</sup>

+

Canadian Pacific RR.

35<sup>69</sup>

+

Général Ltd

22<sup>75</sup>

+

G. A. Brun Ensq

87<sup>75</sup>

+

Victor Lorange

1<sup>75</sup>

+

Dr Chas Deneves MD.

17<sup>50</sup>

+

Maj. Lorange

3<sup>20</sup>

+

Eugène Deser

.70

+

Rochefort &amp; Frère

1<sup>65</sup>

+

Gustave Cabellier

29<sup>60</sup>

+

A. Bourneville

20<sup>68</sup>

+

Hervey D'Uvers

8<sup>00</sup>

+

Jean L. Rochefort

49<sup>00</sup>

+

Imprimerie Com Ensq

50<sup>00</sup>

+

383.<sup>58</sup>

6840 (suite)

	Jos Lannette Presse	600 <sup>00</sup>	x
	✓ ✓ tal	828 <sup>00</sup>	x
	✓ ✓ Gatty Cash	31 <sup>05</sup>	x
	✓ ✓ ✓ ✓ ✓	50 <sup>49</sup>	x
	L'honorable Premier prov.	10 <sup>00</sup>	x
	Liste de Cire No - 13	182 <sup>38</sup>	x
	✓ ✓ ✓ ✓ 14	261 <sup>10</sup>	x
	Montant rapp	383 <sup>58</sup>	x
		2346 <sup>51</sup>	

Souposé par l'échevin aep. Caron  
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que les comptes tels que  
plus haut décris soient acceptés et payés.

Adopté

6841

Souposé par l'échevin Leo Buffard  
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu qui à partir du 23 avril 1938  
à minuit jusqu'au 25 septembre 1938 à minuit  
qu'il soit demandé à l'Honorable Ministère des Af-  
faires municipales de l'industrie et du commerce  
d'approuver l'avance d'une heure pour ladite  
période.

Adopté.

6842

Souposé par l'échevin Leo Buffard  
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que ce conseil, sans admet-  
tre sa responsabilité offre de payer à M. Josephine  
Gaudre la somme de \$ 20<sup>00</sup> pour dommages ébaillés  
dépenses qui lui auraient été occasionnés par l'law  
il y a déjà quelques semaines

Adopté

6843

Souposé par l'échevin aep. Caron

Appuyé par l'échevin Henri Desjardins

Apprendu qu'en référendum a été voté  
par les électeurs municipaux les 5, 6 et 7 avril 1938  
aux fins d'autoriser le conseil à octroyer des hennies

pour la vente de la bière dans des épiceries licenciées;

Attendu que les licences sont données le 1<sup>er</sup> mai de chaque année;

Attendu que les documents relativement à ces li-  
cences ont été envoyés à la Commission des liqueurs de  
Québec ainsi qu'au Gouverneur du Revenu aux Finances;

X Il est résolu que la Commission des Liqueurs de Québec soit prié de bien vouloir donner son consentement, dans le plus bref délai possible, relativement aux licences dans cette cité; afin de ne pas faire davantage ceux qui désirent prendre ces licences, qui se sont au nombre de "trois".

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission des liqueurs de Québec pour considération.

*Adopté.*

6844

Ce proposé par l'échevin Afp. Caton

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Il est résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie soit octroyé à M. Joseph Demers Marchand au prix stipulé dans le règlement des licences.

*Adopté.*

6845

Ce proposé par l'échevin Afp. Caton

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Il est résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie soit octroyé à M. Augustin Robichaud Marchand, au prix stipulé dans le règlement des licences.

*Adopté.*

6846

Ce proposé par l'échevin Afp. Caton

Appuyé par l'échevin les Briffard

Il est résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie, soit octroyé à M. J. A. Brunneau Marchand, au prix stipulé dans le règlement des licences.

*Adopté.*

6847

Proposé par l'échevin Aeg. Devost  
Appuyé par l'échevin - - -

La vente est résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie soit octroyé à M. Henri D. Viven Marchand, au prix stipulé dans le règlement des licences.

Passé de seconds.

6848

Proposé par l'échevin Aeg. Caton

Appuyé par l'échevin Ad. Boussonnacq

Et résolu que le règlement No-205 intitulé "Règlement pour effectuer l'élargissement de la rue St Valére pour raison de servitude" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

6849

Proposé par l'échevin Aeg. Devost

Appuyé par l'échevin Ad. Boussonnacq

Et résolu que la résolution No-6566 faite et passée le 7 avril 1937 relativement à la vente, par le greffier, des lots acquis pour taxe, soit rendue et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

6850

Proposé par l'échevin Henri Prisignant

Appuyé par l'échevin Aeg. Devost

Et résolu que la permission de M. J. Pratte par 3 habits de constable au prix de 35: chacun, 2 pantalons, et un habit pour le chef à 38<sup>00</sup> 2 pantalons, soit acceptée.

Adopté.

6851

Proposé par l'échevin Aeg. Caton

Appuyé par l'échevin Ad. Briffard

Et résolu que la permission de MM. L. Lorange & Frère Lnsq pour un char de foin un bon No-2 au prix de 8<sup>50</sup> le cent bottes, soit acceptée.

Adopté.

6852

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
appuyé par l'échevin abb. Boissonneau et

Et résolu que la prumission de M. H Massicot  
coté à 3 reis huit, pour les plages de mer (170) au prix de  
196%, soit acceptée.

Adopté.

6853

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
appuyé par l'échevin H Tousignant

Et résolu que le conseil accorde le permis à M.  
Ernest Boulleau pour l'exploitation d'une table de billard  
dans les limites de cette cité pour l'année fiscale 1938

Adopté.

6854

Proposé par l'échevin H Tousignant  
appuyé par l'échevin Aef. Devost

Et résolu que ce conseil apprend avec regret  
la mort de Madame Willie Gossom épouse de M. l'échevin  
Gossom des Trois-Rivières. Le conseil prie M. Louis Lamy  
de la famille Gossom et sa femme d'accepter ses plus sincères  
sympathies.

Une copie de la présente résolution soit  
transmise aux familles Lamy du Cap Gossom et Lamy  
des Trois-Rivières.

Adopté

Divulgation d'une sommation (J. Flotte) Habits Police.

- ✓ de sommes de foin; les suivantes
- M. Joseph Demers
- ✓ Alcide Demers
- ✓ R. Lorranger & Frère Enq

lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Archibalde  
Marie  
Beaumont  
Bellefleur

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des personnes lundi le deuxième jour de mai 1938 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. Honnor le Maire, Ramé Bouchéau M.M. Geo Briffard aep Devost & Albert Boussoismaux tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil M. L'échevin H. Ainsignant pris son siège à 9<sup>00</sup> h 30 P.M. et M. L'échevin Ramé à 9<sup>00</sup> P.M. hs.

6855

Proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Devost

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 19 avril 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté.

6856

Proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Devost

Et résolu que la résolution no 6847 faite et passée le 19 avril 1938 relativement à l'affre de \$ 20<sup>00</sup> faite à M. Rodolph Gloude pour dommages soit reçue et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

6857

Les comptes

H Massicotte & Frères Ltée	178,78 ✓
Alphonse Roy	11,50 ✓
D' Chas Demets MD	69,25 ✓
François Leduc	1,08 ✓
Joseph Hardy Érgeon	19,00 ✓
Edmond Brossommeaux ✓	11,99 ✓
Rochéleau & Frère	3,95 ✓
J. Lévesque Selle	2,60 ✓
Bureau d'enregistrement	13,65 ✓
	216,71 ✓

6857 (suite)

	Montant rapporté	
Roland Rochefort	267. <sup>21</sup>	
Dme Edm. Bergeron	26 <sup>00</sup> ✓	
J. Ble Lorranger	3. <sup>87</sup> ✓	
J. X. Jhs Berlinguet Abs.	3. <sup>67</sup> ✓	
Shawinigan W. P. Coop	19. <sup>86</sup> ✓	
Bell Telephone Coop of Canada	1490. <sup>94</sup> ✓	
J. B. Deschamps	29 <sup>78</sup> ✓	
Garage Roye & Frère	43. <sup>45</sup> ✓	
R. Lorranger & Frère Ensq	9. <sup>18</sup> ✓	
Panseur de Brûléau	55. <sup>89</sup> ✓	
Liste de paie No-15	30. <sup>00</sup> ✗	
Imprimerie Commerciale Ensq	340. <sup>16</sup> ✓	
Bureau d'enregistrement	75. <sup>00</sup> ✓	
J. X. Jhs Berlinguet Abs.	15. <sup>40</sup> ✓	
Joseph Lannette	600. <sup>00</sup> ✗	
Municipalité Scolaire	828. <sup>00</sup> ✗	
Banque Can Nationale	13. <sup>19</sup> ✗	
	8047. <sup>50</sup> ✗	
	7219. <sup>82</sup> ✗	
	8471. <sup>10</sup> ✗	
Joseph Lannette	37. <sup>40</sup> ✓	
Liste de Paie No-15	27. <sup>30</sup> ✓	
Josephine Cloutier	26. <sup>00</sup> ✓	
Total	<u>871,224.<sup>02</sup></u>	

Ceposé par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Alb. Boissinneau et

Il résulte que les comptes des personnes  
haut désignées sont acceptés et payés.

Adopté

6858

à 9<sup>00</sup> le M. L'échevin Henri Assignant prend son siège

Ceposé par l'échevin Alb. Boissinneau  
appuyé par l'échevin Henri Assignant  
Il résulte que ce conseil accorde la

permissons de se former en association musicale les membres signataires de la requête et d'être constituée en corporation civile sous le nom de "L'Union musicale du Cap-de-la-Madeleine"

Adopté

6859

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alc. Boussinbeau

Il est résolu que le règlement No-206 intitulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer à une ou des fins spéciales partie de l'excédent des montants requis pour l'exécution du règlement No-198" soit adopté en première lecture.

Adopté

6860

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alc. Boussinbeau

Il est résolu que le règlement No-207 intitulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer à une ou des fins spéciales partie de l'excédent des montants requis pour l'exécution du règlement No-198" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

6861

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Henri Ponsignant

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir une partie de terrain de Monsieur Urasse Marchand pour achever d'ouvrir la rue St Valere

✓ Attendu que cette partie de terrain ne représente que la largeur de 13 pieds sur 20 pieds ladite dimension de 20 pieds étant celle que le conseil a l'intention de fixer

Il est résolu que la somme de \$200<sup>00</sup> soit offerte à M. Urasse Marchand pour ladite partie de terrain de 13 pieds par 86 pieds,

Adopté

6862

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que ce conseil apprend avec regret

✓ la mort tragique de M. Georges Loranger, beau-frère de M. Arthur Beaudin, employé municipal de cette cité.

Le conseil prie les familles Loranger & Beaudin d'accepter ses sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper.

Adopté.

6863

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Tanguay

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre de gré à gré à M. Arthur Lavergne le lot de terre connu et désigné comme étant le lot de subdivision No-118 du lot principal No-H05 pour le prix représentant le montant des taxes municipales scolaires et les frais des lots de la vente pris taillé du 20 décembre 1935 plus les taxes municipales scolaires et les intérêts depuis ladite vente jusqu'à ce jour.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les documents relativement à la vente susdite.

Adopté.

a 9<sup>30</sup> hs P.M. L'échevin Louis Lamy prend son siège

6864

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'application faite par

✓ M.M. Le Massicotte telle en date du 2 mai 1938 au sujet de permis de construction sur le boulevard Ste Madeleine, soit acceptée

Adopté

6865

Proposé par l'échevin Alc. Boussoineau

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil accepte l'échelle telle que promise par le distributeur des

argent par les personnes mampes et l'assistance municipale, laquelle sera en vigueur lors de la distribution du 5 mai 1938.

Copie déjudice échelle devra rester annexée à l'originale de la présente résolution, pour en faire partie après avoir été paraphé par l'honneur le Maire.

Adopté

6866

Ce propose par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Alc. Boismonneau

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faire aux pieds des autorités du dépar-  
tement du ministère du Travail de bien vouloir  
accorder à cette municipalité un octau au mon-  
tant de \$ 1435<sup>75</sup> comme suit : -

Couvertures \$ 790<sup>70</sup>

✓ chauffage	107 <sup>40</sup>
✓ vêtements	118 <sup>90</sup>
✓ lumiére	29 <sup>40</sup>
✓ abri	389 <sup>85</sup>

pour être distribué en assistance municipale durant le  
mois du mois de mai 1938 aux 51 chefs de famille et  
leurs 111 dépendants ainsi qu'à 10 personnes seules  
formant un total de 232 nécessiteux dans cette  
municipalité.

Adopté

6867 ✓

Ce propose par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Acp. Devost

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à  
encherir au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
jusqu'à concurrence de la somme due pour taxes, si-  
tationnement aux propriétés qui doivent être vendues  
le 5 mai 1938 à 10 h 30 A.M. à la poste de l'église  
protestante de Ste Madeleine.

Adopté

6868 ✓

Ce propose par l'échevin Alc. Boismonneau

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

6868 (suite) Et résolu que le terrain de jeu appartenant à M. Richard Rochefort soit retenu pour l'année 1938 pour le jeu répon- tant le montant des taxes municipales et scolaires payables sur ces deux terrains annuellement

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire tue la peine

Raoel Rocklein

Maist

J. Beaumier

Beffis.

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

✓

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 16ème jour de mai 1938 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire Raoul Rocklein M.M. les Lamy, Béo, Bouffard, adep. Devost, adep. Boissinneau, H. Marguerat et adep. Lavoie tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au quatrième.

6869 ✓

Suggéré par l'échevin adep. Devost

Appuyé par l'échevin adep. Boissinneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 mai 1938 soit adopté tel que la suit.

Adopté

6870 ✓

W. H. Saunders

800<sup>00</sup> ✓

J. ahey

250.<sup>00</sup> ✓

Joseph Duchesne

212.<sup>85</sup> ✓

Ernest Cayerneau

174<sup>69</sup> ✓

J. Henri Beaumier

300<sup>00</sup> ✓

Auguste Bouini

75<sup>00</sup> ✓

¶ 1762<sup>54</sup>

	Montant rapporté	st
6870 (suite)		
Étienne Lorrain	2000. 00	✓
Lem Rochefort	926. 00	✓
Emile Heroux sal	61 50	✓
Dme Véronique Joyal	3. 92	✓
J. Ahoy	53. 65	✓
Chamette & résine	500. 00	✓
frme Olivier Pagan	240. 00	✓
Gare liste No-17	276. 40	✓
L'Im. & résine Pro.	10. 00	✓
St-CN de Blois	11000. 00	✓
J. Nestor Perreault	450. 00	✓
Municipalité scolaire	18 30	✓
Maurice Désilets	2050. 00	✓
" "	1150. 00	✓
J. Chamette sal	878. 00	✓
Liste de Paie No-18	234. 85	✓
Cité du Cap Getty - Cach	29 30	✓
Banque Can Nationale	15 00	✓
St Chas Demers M&S	38 50	✓
L'Im. & résine Con	1147 37	✓
" " "	1089. 67	✓
" " "	3131. 37	✓
" " "	567. 37	✓
Bureau Catalogue	62 74	✓
Canada arm Sounder	139 38	✓
Circle Bay Gasoline	17 93	✓
L'Anseau	10 40	✓
Canadian Pacific Railway	28 74	✓
A. Heroux Photo	3 53	✓
Bureau de Examinateur	70 00	✓
La Cie J. B. Holland	32 23	✓
Imprimerie Dr Palme	49 95	✓
Fene de Collet Zetton Flee	20 00	✓
Abromillard	18 44	✓
Coa Brun Eng	4 20	✓
R Lorrain & Etive Eng	194 95	✓
Edmond Boissoneault	15 02	✓
	<hr/>	
	31 188 30	

6870 (suite)

	Montant rapporté	31,188. <sup>30</sup>
L'Éc. Henri Lévesque	17 <sup>35</sup>	
Hervé D'Ursel	14 <sup>04</sup>	
Chimacie Lannette	H <sup>65</sup>	
Amedee Colombe	H <sup>0</sup>	
Houle & Frère Ensq	2. <sup>21</sup>	
Richard Rochefort	103. <sup>95</sup>	
J. Lannette	50 <sup>25</sup>	
A. Bélina	55	
Liste de Paie No-19	14 <sup>00</sup>	
Jean Louis Rochefort M.D.	6 <sup>00</sup>	
	<u># 31,396<sup>70</sup></u>	

Proposé par l'échevin Henri Tissignant

Appuyé par l'échevin Alc Boissonneau et

Et résolu que les comptes tels que plus haut dévisés soient acceptés et payés.

Adopté.

6871

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau et

Appuyé par l'échevin Henri Tissignant

Et résolu que ce conseil apprend avec

✓ respect la mort de Monsieur Agenard L'hours, père de Monsieur le Commissaire Edmond L'hours de cette cité.

Le conseil prie la famille L'hours d'accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil dans lequel ils sont tombés.

Adopté

6872

Proposé par l'échevin Alc Devost

Appuyé par l'échevin Alc Carm

Et résolu que la permission de M.M.

✓ R. Lirange & Frère Ensq pour de l'avoine de l'Orteil cri-  
blé No-1 au prix de H<sup>183</sup> pour le sac de 98 lbs, sac inclus  
pour une période de trois mois, soit acceptée

Adopté.

6873

Cropose par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Henri Tessignant

Et résolu que ce conseil s'engage à

acheter de terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue  
de Valise pour le terrain situé entre les parties de rue  
non reliées, ayant une dimension de 86 pieds par 13 pieds  
de largeur, pour le montant de 1300. cedet terrain appartenant  
à M. Rousse Marchand; le tout tel que plus  
spécialement dessiné à un plan préparé par l'ar-  
penteur M. J. X. Jhs Berlinguet. Abs. en date du 14/3/31.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer  
tous les contrats et documents relativement à cet  
achat de terrain.

Adopté.

6874.

#### Avis de motion

Je, p'missigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière suivus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No. 74 concernant les diverses droits spécifiques de personnes et autres"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce  
16ème jour de mai 1938

(signé) Alphonse Parrot  
échevin de la cité

6875

Attendu qu'il existe un litige entre cette cité et M. Emile Halin au sujet de l'endroit où devrait être situé le chemin Bureau homologue en 1879 et au sujet duquel M. E. Halin croit ne pas pouvoir signifier aveur des procès-verbaux qui ont été étudiés;

Attendu que lors des itinéraires étudiés il n'avait en bias un grand nombre de lots tels que cadastrés, et qui il serait préférable et nécessaire que cedit chemin passe plutôt dans les rues bâties que cadastrées surtout à cause de la mesentente existante au sujet de l'endroit qui aurait été occupé par cedit chemin en 1879;

6875(suite)

Attendu que des taxes, tant municipales que scolaires durant de nombreuses années, ont été payées par M. E. Halin sur la partie de terrain d'approximativement 83216. pieds carrés occupé de droit et de fait par chemin, et que M. E. Halin a, depuis plusieurs années et à maintes reprises, protesté et déclaré le remboursement de ces taxes; En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Georges Buffard.

Il résolu que, pour régler ce litige de l'endroit du Chemin Bureau et du remboursement des taxes payées par M. E. Halin, sur un chemin non balisé, une somme de 1<sup>h</sup> 300. soit payée à M. Emile Halin, à condition que M. E. Halin s'engage, par contrat, qui sera préparé par Paul Burel N°, notaire et enregistré, à toutes les stipulations contenues dans sa lettre du 13 avril 1937 et celle du 15 avril 1938 pour pris le pris qui sera celui mentionné ci-dessus et à condition également que soit libérée, par ce même acte, la Commission scolaire, relativement au remboursement de ces taxes.

Adopté

6876

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Caton

Il résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux autorités du Ministère du Travail de leur volonté accorder à cette municipalité un octau au montant de 1<sup>h</sup> 1691.<sup>45</sup> commercial

Sur notation 987<sup>25</sup>

✓ chauffage	134 <sup>75</sup>
✓ vêtements	148 <sup>60</sup>
✓ électricité	31 <sup>00</sup>
✓ Abri	389 <sup>85</sup>

pour être distribué en assistance municipale, par cette municipalité durant le mois de Juin 1938 aux 49 chefs de famille et leurs 149 dépendants ainsi qu'à 10 personnes seules formant un total de 208 nécessiteux hors de cette municipalité

Adopté

6877

Ce proposi par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Alp Caton

Et résolu que ce conseil ayant pris en considération et étudié un document signé par un certain nombre de personnes apposées dans ce document "locataires ou occupant" ne peut également se rendre à la demande y mentionnée parce que rien dans le règlement No-200 allégué dans ce document ne peut être considéré comme donnant le droit aux signatures, d'être inscrits sur les listes électorales municipales 1938.

L'échevin Louis Lamy se déclare dissident.

Adopté.

6878

Ce proposi par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Alp Caton

Et résolu que les listes électorales municipales pour 1938 telles que préparées par le greffier soient homologuées après que les demandes en inscription et radiation, acceptées par le conseil, auront été paraphées par le président du conseil M. François le Maire.

Adopté.

6879

Ce proposi par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin H. Poirier

Et résolu que le Maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat de vente en faveur de M. Joseph Tremblay, pour un lot de terre appartenant à la cité et située sur la rue Massicotte pour le prix représentant les taxes municipales et scolaires les frais et les intérêts affectant ledit lot à date.

Adopté.

6880

Ce proposi par l'échevin Alp Devost  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que la Cie du Canadien Pacifique soit prié de se conformer à l'article 489 de la loi des Cie. Ville SRD 1925 Chap 107 et aussi de répondre conformément à la formule que ladite Cie

demande à ce conseil de signer, désignant la valeur  
de la propriété immobilière du chemin de fer Pacifique  
Canadien pour l'année 1938

Adopté

6881

Souposé par l'échevin aef. Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu qu'attendu que la saison du bousillage est commencé et que pour l'attiser en notre ville du Cop il est nécessaire d'améliorer certaines de nos rues centrales;

Attendu que la rue Notre-Dame est en très mauvais état qu'elle devrait être asphaltée d'un bout à l'autre pour la mettre en bonne condition;

Attendu que la rue Tampin, la deuxième en importance devrait être macadamisée, pierrotee, asphaltée ou cimentée de manière à dégager la rue Notre-Dame;

Attendu qu'une délégation composée du député provincial Monsieur Wilfrid Rousseau et de deux membres du conseil le propres M. l'échevin aef. Devost et Son Honneur le Maire devront se rendre auprès du ministre de Travaux Publics pour en faire la demande.

Adopté

Ouverture de deux permissions pour avoir la lecture de plainte aux listes électorales municipale

✓ de diverses autres correspondances

Et Son Honneur le Maire lève la séance.

Raoel Rochefane

Maire

J. Beaumont

Greffier.

Gouvernement du Québec

Cité du Cop-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cop-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux armes et place ordinaires des sessions lundi le sixième jour du mois de juin

1938 à 7 h 30 M. et à laquelle assemblée étaient présents l'm. Honneur de Marce Lame Rochefort M.M. Louis Lamy, Georges Briffard, Alphonse Devost Albert Bussoneau, Henri Ponsignant et Alphonse Cayer tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6882

Proposé par l'échevin Henri Ponsignant

Appuyé par l'échevin Alb Bussoneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil de cette cité en date du 16 mai 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté

6883

### Les Comptes

Caisse liste No-1

✓ ✓ No-1 ✓

310<sup>40</sup> ✓

162<sup>30</sup>

Joseph Lannette Trés

300

Le Trésorier Provincial

15<sup>00</sup>

de Birm Asst Trés.

300<sup>00</sup> ✓

Le Trésorier Provincial

10<sup>00</sup> ✓

Caisse liste No-20

161<sup>25</sup> ✓

Joseph Lannette Trés

600<sup>00</sup> ✓

✓ ✓ sal palairies

828<sup>00</sup> ✓

Caisse liste No-21

163<sup>10</sup> ✓

Banque Can Nationale

83<sup>53</sup> ✓

✓ ✓ ✓

1180<sup>44</sup> ✓

54<sup>25</sup> ✓

Ja Chevalier sal

600<sup>00</sup> ✓

Js Lannette Trésorier

190<sup>85</sup> ✓

Caisse liste No-22

321<sup>81</sup> ✓

Shawinigan W St City

7<sup>28</sup> ✓

Jules Roy Gasolrie

26<sup>59</sup> ✓

Bill Telep Coop of Canada

149<sup>81</sup> ✓

Francis Rankin Co.

19<sup>96</sup> ✓

Carriere Sr Maurice Ltee

6<sup>96</sup> ✓

Valerie Dubois

1<sup>25</sup> ✓

Parvee et Delorme Ltee

21<sup>00</sup> ✓

Lene de Cobret Ferron Ltee

20<sup>00</sup> ✓

Canada Iron Foundries

58<sup>95</sup> ✓

6883 (suite)

Montant rapporté

14 Massicotte & Frères Ltée	169 75 ✓
Canadian Hudlow Valve Co.	21 70 ✓
Jos Lannette Betty Cash	65 05 ✓
✓ ✓ Prisonier	24 35 ✓
D. R. Veilleux	10 00 ✓
Bureau de Exam. Fleet.	5 00 ✓
La Cie Ronéo du Canada	15 00 ✓
Shawinigan W. & L. Co.	164 56 ✓
J. J. Cratte	143 50 ✓
Ass des Avenue des Drs	30 00 ✓
Emery Ganneton	105 80 ✓
Real Orange & Epicerie	19 85 ✓
Bureau d'enregistrement	11 85 ✓
Hochelau & Frère	8 68 ✓
Amand Bonnard	14 84 ✓
Mme Edm. Bergeron	5 67 ✓
Médéric Buisson	3 00 ✓
Garage Royer & Frère	8 91 ✓
Napoléon Lortange	35 66 ✓
Edmond Boissinneau	17 30 ✓
Aleide Demers	14 ✓
Alphonse Roy	18 32 ✓
Hector Richard	8 00 ✓
T. a. Gilbert	12 00 ✓
W. A. Fontaine	17 00 ✓
	<u>\$ 17 074, 75</u>

Proposé par l'échevin a. p. Cason

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut dévisés soient acceptés et payés.

Adopté

6884

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que ce conseil accepte de vendre

à M. Napoléon Hamy la propriété portant le numéro de cadastre 115 subdivision 32 au prix de dix-huit cents dollars (\$ 1800, 00) le tout conformément aux

conditions accompagnant l'offre de M. Lamy  
Adopté.

6885

Ce propose par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alphonse Cason

Attendu que le Ministère des Transports du Gouvernement Fédéral, d'après diverses correspondances échangées entre cette cité et ce Ministère et avec notre député au Fédéral M. Hervé G. Brunelle M.P. le ministère peut disposer à dépense une somme de \$ 20000. pour l'amélioration complète de notre aéroport actuel à la condition que cette cité fasse l'acquisition d'une partie de terrain pour faire de notre aéroport un aéroport municipal régulier et conforme aux normes du ministère

En conséquence il est résolu que ce conseil s'engage à acheter de M. C.N. DeGrandmont pour le prix de trois mille cinq cents dollars (\$ 3500<sup>00</sup>) pour l'agrandissement de notre aéroport pour en faire un aéroport municipal moderne, toute cette partie Nord-est du lot No-1123 du Cadastre du Cap-de-la-Madeleine comprenant environ 85 arpents de superficie à parti du côté Nord-est d'une ligne parallèle à et située à 400 pieds au Nord-est de la rue Saint Laurent ; à la condition cependant que ce conseil ait l'assurance du département des Transports à Ottawa que cette partie de terrain est suffisante pour les fins ci-dessus mentionnées et que ce conseil dépensera une somme d'au moins \$ 20000.00 représentant l'amélioration complète de cet aéroport et à la condition expresse que cette cité ait l'assentiment préalable de la Commission municipale de Québec pour acheter cette dite partie de terrain et aussi à la condition que l'aéroport tel qui amélioré demeure la propriété de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

6886

Proposé par l'échevin Alphonse Devost  
Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que ce conseil désire aviser la Compagnie Pacificique Canadien que si conformément à l'article 489 de la loi des cités et villes S.R.Q.1925 chap 107 le greffier de cette cité n'a pas vu dans les quinze (15) de la présente la valeur réelle des propriétés de la <sup>compagnie</sup> cité au Cap-de-la-Madeleine, des procédures seront prises.

Adopté

6887

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que ce conseil accorde la somme de (\$50<sup>00</sup>) cinquante dollars à M. J. A Cambay pour la première ou la dernière page de la revue d'histoire qui sera publié à l'occasion des fêtes du 19 juin au sanctuaire du Cap et à la condition que ce numéro soit publié ou avant le 17 juin 1938.

Adopté

6888

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que ce conseil offre à la compagnie Canadian Titanium Pigments Limited de former le service d'eau pour les maisons comprenant 20 logements situées du côté Ouest du chemin du Roi sur le No-106 du Cadastre du Cap-de-la-Madeleine et pour les trois bornes-fontaines y installées, de même que le même service des pompiers et des appareils de protection contre l'incendie que si ces dites maisons étaient situées dans les limites de cette cité; pour en retour la corporation de cette cité avoir le droit d'occuper une partie de terrain faisant partie des lots Nos. 109-108-107 dudit cadastre et borné comme suit: à l'Ouest par une ligne perpendiculaire 75 pieds à l'est et parallèle au prolongement imaginaire de la ligne ouest de la partie de terrains faisant partie du lot no-110 et appartenant à cette cité, au Nord-est par une partie du lot no-106

appartenant à la compagnie Consolidated Copper Corp  
sur une longueur de 458 pieds, à l'Est par le prolongement de la ligne actuelle est de la partie de terrain  
du lot No. 110 appartenant à cette cité, et au Sud-Est  
par ladite partie de terrain faisant partie du lot No. 110  
appartenant à cette cité sur une longueur de 383 pieds et  
à la Canadian Oignments Limited sur une longueur  
de 75 pieds, d'une superficie d'environ 370,000 pieds,  
pour cette cité, y faire les travaux nécessaires pour y  
canaliser et diriger l'eau de toutes les sources ou  
ruisseaux compris sur cette partie de terrain.

Cette entente, si acceptée, vaudra pour  
une période de vingt années; le maire et le greffier  
seront autorisés à signer le contrat pour l'exécution  
des stipulations de cette résolution.

Adopté

6889

Proposé par l'échevin Abb. Boismonneau et  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande à la  
Compagnie Canadian Titanium Oignments Co.  
d'inclure dans le contrat mentionné dans la résolu-  
tion précédente le privilège d'acquérir en tout  
temps avant l'expiration du terme du contrat,  
la partie de terrain mentionnée à cette résolu-  
tion précédente pour le prix de \$ 6000. <sup>00</sup>

Adopté.

6890

A 10hs P.M. MM Buffard et Caron quittent la salle  
des séances

Proposé par l'échevin Henri Poisignant  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil offre à la Compa-  
gnie Consolidated Copper Corporation de passer un bail  
de loyer d'une partie de terrain faisant partie du  
lot No. 106 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine  
comprise dans les bornes suivantes: à l'Ouest  
sur une longueur de 100 pieds par une ligne  
parallèle à et située à 400 pieds à l'ouest du

prolongement imaginaire de la ligne Ouest de la partie de terrain appartenant à cette partie du lot No-110 dudit cadastre; au Sud-Ouest par une longueur de 1200 pieds par partie du lot No-107 dudit cadastre, à l'Est sur une longueur de 100 pieds par une ligne parallèle à ladite ligne Ouest, et au Nord-Est sur une longueur de 1200 pieds par une ligne parallèle à ladite ligne Sud-Ouest, faisant une superficie de 170,000 pieds pour une période de vingt années (20) pour le prix de \$100. par année, pour la Corporation de cette cité y faire les travaux nécessaires pour y canaliser et diriger l'eau de toutes les sources ou ruisseaux compris sur cette partie de terrain.

Ce conseil désirent avoir pour la même considération le privilège, en tout temps avant l'expiration dudit bail, ladite partie de terrain pour une somme de \$1000. °°

Adopté

6891

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin alb. Boissonneau et

Et résolu que ce conseil accorde les demandes faites en date du 13 et du 18 mai 1938 par The Bell Telephone Cosy of Canada Ltd pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur les plans annexes aux susdites lettres.

Monsieur l'ancien Bourdeleau, contre-maître de la Voixie, est nommé pour surveiller les travaux

Adopté

6892

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre M. Emile Héroux et la cité au sujet du chemin Bureau tel que préparé par Me Paul Binebe et tel que lu; le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer

un chèque au montant de \$300. pour l'exécution  
de la résolution no- 6875 en date du 16 mai 1938

Adopté

6893.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau et

Est résolu qu'une délégation composée de Mr Honneur le Maire et de M. l'échevin A. Devost se rende à Montréal pour rencontrer les autorités de la Canadian Titanium Oignments co. au sujet de la location d'une partie des terrains de ladite compagnie.

Adopté

6894

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai un règlement intitulé "Règlement autorisant la vente de la bière et du vin dans les hôtels de la cité"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce sixième jour du mois de juin 1938

(signé) Louis Lamy

Lecture de la correspondance et d'un projet de arrêtat.

La peine est levée.

Raoul Rocklein

Maire

J. Beaumont

Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE

LA CITE DU

CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE

DU CONSEIL

1 le 23 juin, 1938.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A V I S



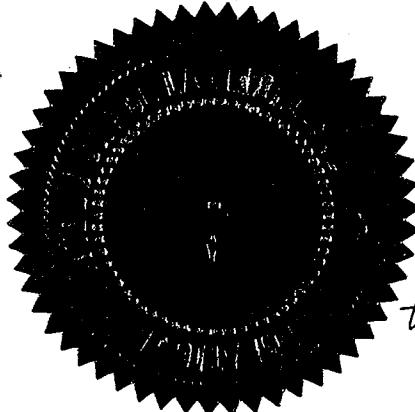
Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieux et places ordinaires des sessions du conseil à  
**M A R D I** vingt-huitième, le  
l'Hôtel-de-Ville, .....  
**juin** .....jour du mois de .....de l'année mil neuf cent trente, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .....  
**juin** .....jour de .....mil neuf cent trente.

Cette assemblée est convoquée  
Son Honneur le Maire Raoul Rocholleau  
par.....

Voir feuille annexée laquelle fait partie  
du présent avis de convocation.

FE/



LE GREFFIER.

Le Greffier.

Je soussigne cestehe que copie du présent avis de convocation a été signifiée à chacun des membres du conseil le vingt-huitième jour du mois de juin 1938

CANADA  
NICE DE O  
NICKEL  
A CITE DU  
LA-WAD  
NCE SPECI  
T CONSE  
ES ASSOCI  
ES 1930-1931

Feuille faisant partie de l'avis de  
convocation d'une séance extraor-  
dinaire qui sera tenue le 25/6/38.

-----

Pour les raisons suivantes:-

- 1.o- Passer une ou des résolutions accordant certaines pri-  
viléges à des industriels qui projettent d'ériger des  
usines sur partie des lots désignés au cadastre comme  
portant les numéros 165, 167, 166, 164, et 157.
- 2.o- Ouvrir les commissions faisant suite à une résolution du  
conseil en date du 20 juin, 1938, ou disposer du lot con-  
nu et désigné au Cadastre comme étant R.387 et montré  
à la plupart des rôles comme étant 367-A-17.
- 3.o- Pour prendre connaissance d'un rapport du contre-maître  
relativement à certains travaux d'égoûts et passer une  
ou des résolutions s'y rapportant.
- 4.o- Pour passer et adopter une ou des résolutions relative-  
ment à une conduite principale d'eau et d'égoût pour  
descouvrir des bâtisses presque terminées sur le Blvd.  
Ste-Hedwidge et aussi pour demander à la Banque Cana-  
dienne Nationale et à la Commission Municipale de Québec  
l'autorisation d'emprunter temporairement une somme d'en  
viron \$1,500.00

J. Beaumier

Le Greffier.

FB/

Cap-de-la-Madeleine,  
25 juin, 1938.

H. J. Johnston	18 <sup>00</sup>
H. Massicotte & Frères filé	152 <sup>12</sup> ✓
D <sup>r</sup> Chas Demers M.D.	67 <sup>15</sup> ✓
D <sup>r</sup> J. Maurice Bourgeois M.D.	17 <sup>50</sup> ✓
D <sup>r</sup> J. Louis Rochefort M.D.	140 <sup>00</sup> ✓
L' Honorable Trésorier Provincial	184 <sup>65</sup> ✓
La Cité du Cap	11 <sup>62</sup> ✓
	\$ 2,304 <sup>57</sup>

le 20ème jour du mois de juin 1938 à l'heure 9 M. à laquelle assemblée étaient présents Mr Honneur le maire Rame Rochefort M.M. Louis Lamy, Georges Briffard, Albert Boissonneau, Henri Proulx et aep. Caron, tous élus formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

6895

Proposé par l'échevin aep. Caron  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 juin 1938 soit adopté tel que lu -

Adopté.

6896

L'échevin H. Proulx prend son siège à 8<sup>15</sup> P.M.  
les comptes.

Jrs Lannette sal	828 <sup>00</sup>	✓
Liste de Paie No-23	201 <sup>33</sup>	✓
Jrs Lannette Petty-Cash	100. <sup>12</sup>	✓
Liste de Paie (Fête-Dieu)	17 <sup>50</sup>	✓
Jrs Lannette Trésorier	29 <sup>18</sup>	✓
Liste de Paie No-24	216 <sup>90</sup>	✓
J. Téléphone Nadeau	101 <sup>21</sup>	✓
Dr J.B. Arval	25 <sup>00</sup>	✓
Emery Ganneton	48 <sup>75</sup>	✓
Agenard Boisvert	12 <sup>80</sup>	✓
Dominion Oxygen Corp Ltd	9 <sup>83</sup>	✓
R. Lortanger & Frères Engr	19 <sup>90</sup>	✓
Edmond Sr Lamy	53 <sup>51</sup>	✓
D'Argenau Laine & Soie	13 <sup>00</sup>	✓
J.B Lortanger	26 <sup>14</sup>	✓
Médéric Boisvert	11 <sup>00</sup>	✓
Eudide Marchand	0 <sup>60</sup>	✓
H.J. Johnston	18 <sup>65</sup>	✓
H Massicotte & Frères filé	152 <sup>12</sup>	✓
Dr Chas Demers M.D.	67 <sup>15</sup>	✓
Dr J. Maurice Bourgeois M.D.	17 <sup>50</sup>	✓
Dr J. Louis Rochefort M.D.	140 <sup>00</sup>	✓
L'Honorable Trésorier Provincial	184 <sup>65</sup>	
La Cité du Cop	11 <sup>62</sup>	✓
		\$ 2,304 <sup>57</sup>

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Geo Briffard  
Est résolu que les comptes tels que plus  
haut dévisés soient acceptés et payés.  
Adopté

6897

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Georges Briffard  
Est résolu que le Maire et le greffier  
soient autorisés à signer le projet de contrat de vente  
de la cité à M. Napoléon Lamy, relativement à la pro-  
priété portant le No. 115-32 du cadastre officiel de la cité  
de Trois-Rivières tel que lu en conseil.

Adopté

6898

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin Aef. Cason  
Est résolu que le règlement No-207 inti-  
tulé "Règlement autorisant la vente de la bière et du  
vin dans les hôtels et restaurants" soit adopté en  
première lecture.

Adopté

6899

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin Aef. Cason  
Est résolu que le règlement No-207 intitulé  
"Règlement autorisant la vente de la bière et du vin  
dans les hôtels et restaurants" soit adopté en deux-  
nième et dernière lecture.

Adopté

6900

Proposé par l'échevin Albert Boussmeauet  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy  
Est résolu que ce conseil, à l'occasion  
du Congrès Eucharistique qui doit se tenir à Québec  
ne pas permettre aux employés de bureau, de banque  
d'assister à ces démonstrations religieuses, proclame  
le 25 juin 1938 jour de fête civique.

Adopté

6901

Proposé par l'échevin H. Poirier

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil, à l'occasion de la Fête de St. Jean-Baptiste du 24 juin 1938 jour de Fête des Canadiens-Français, invite tous les marchands à fermer leurs établissements de commerce.

Adopté

6902

Proposé par l'échevin Henri Poirier

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde la demande du Conseil des Mœurs et du Travail des Trois-Rivières et autorisé le Maire et le Trésorier à signer un chèque au montant de \$ 250\$ pour une page d'annonce dans le Programme Souvenir de la Fête du Travail, 1938.

Adopté.

6903

Proposé par l'échevin Alc Boisjonneau

Appuyé par l'échevin Henri Poirier

Et résolu que l'honorable Maurice Duplessis Premier Ministre de cette Province soit respectueusement prié de bien vouloir améliorer les routes 13 et 22 reliant les frontières aux Trois-Rivières via Drummondville et Sherbrooke attendu que la partie Sherbrooke à la frontière est en excellente condition.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'honorable Premier Ministre ainsi qu'aux Ministres de la Voie et des Travaux Publics aussi à notre député au Provincial M. W. Rousseau.

Adopté.

6904

Proposé par l'échevin Alc Boisjonneau

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application, en date du 8 juin 1938, faite par The Bell Telephone Cos. of Canada pour l'érection et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués par un plan annexé à ladite lettre.

Messieurs Panseur &amp; Bordeleau contre-maîtres

de la partie est nommée pour surveiller les travaux.  
Adopté

6905

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp. Carton

Le t résolu que la résolution No. 6888  
en date du 6 juillet 1938, soit amendée en y ajoutant  
après les mots "prises dans les limites de la cité"  
les mots "et aussi de s'engager à fournir le ser-  
vice de l'eau pour un nombre n'excédant pas 30  
autres logements que ladite compagnie se déciderait  
de construire sur le même tel lot No. 106 du cadastre  
mais pour ces derniers 30 logements à un prix de  
\$ 12<sup>00</sup> par logement" et que ces conditions à \$ 12<sup>00</sup> par  
année par logement s'appliquent à ces 30 logements  
même si ce conseil venait à se prévaloir de la résolu-  
tion No. 6889 où ladite compagnie lui accordait le  
privilege mentionné à ladite résolution No. 6889.

Adopté

6906

Proposé par l'échevin H. Gauvin  
Appuyé par l'échevin A. Carton

Le t résolu que le greffier soit autorisé  
à vendre de gré à gré à Madame Lucienne Laxue  
Teller les lots Nos P-388-62 et H05-20 acquis par  
la cité à une vente pour taxes dues le 13 novembre 1934  
et ce pour le prix de \$ 38<sup>25</sup> représentant les taxes municipa-  
les, pédiennes et les frais dus à date.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer  
l'acte de vente.

Adopté

6907

Proposé par l'échevin Afp. Carton

Appuyé par l'échevin Afp. Gosselin-Réault

Le t résolu que le greffier soit autorisé à  
vendre de gré à gré à M. Félix Frareau de Dr Adelphé  
le lot de subdivision No. 30 du cadastre 388 acquis  
par la cité à une vente pour taxes dues, le 20 décembre  
1935 pour le prix de \$ 38<sup>30</sup> représentant les taxes mini-

cipales, peintures et les frais dus à date, ainsi que les versements de bouteilles à date.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte de vente.

Adopté

6908

Ce proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la présente séance soit adjournée jusqu'à 10<sup>30</sup> P.M. ou plus tôt.

Adopté

A la réprise de la séance @ 10<sup>30</sup> P.M. l'échevin dep. Lamy est absent.

6909

Ce proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des permissions pour l'achat des blocs de béton qui se trouve sur la partie de lot No - 387 pour ceux qui sont en front dudit lot.

Ladite permission devra comprendre également le remplissage complet de la cave, à la satisfaction du c-maître.

Adopté

6910

Ce proposé par l'échevin Geo. Briffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à émettre un permis de construction à M. J.Bte Dussault pour construire une maison privée et une grange-étable sur la rue Ste Madeleine le tout aux conditions mentionnées dans sa lettre en date du 20 juin 1938.

Adopté

6911

Ce proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que ce conseil décide que les

Mesures nécessaires soient prises pour la pose des canaux d'égouts et d'égouttes en rapport avec la lettre de M. le Maire Massicotte en date du 15 juin 1938

Adopté

b912

Suggéré par l'échevin H. Tousignant

Appuyé par l'échevin A. B. Boisjoly

Il est résolu que ce conseil accorde au Club de Ball - au - champ du Cap-de-la-Madeleine un vétoci au montant de \$ 40<sup>00</sup> pour construction de clôtures et pour la protection des spectateurs.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée.

Ramé Rochefort

Maire

J. Blaumier  
Secrétaire

Gouverneur de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée spécialement convoquée, selon la loi, par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes mardi le vingt-huitième jour de juin 1938 à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Ramé Rochefort M.M. Louis Ramy, Geo Buffard Adj. Secrétaire, A. B. Boisjoly, Henri Tousignant et A. L. Caton tous éléveins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

b913

Suggéré par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin A. L. Devost

Il est résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer une ou des sommes jusqu'à concurrence de

montant de \$1500. pour échéance des travaux de prolongement d'aqueuse et d'égrit. Cet emprunt devant être remboursé à même un emprunt municipal, le tout cependant sujet à acceptation par la Commission municipale de Québec.

Si accepté par la Commission municipale de Québec le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné. Ce ou ces billets devront porter intérêt à un taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an.

Adopté

6914

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Giffard

Il est résolu que ce conseil demande à la Commission municipale de bien vouloir l'autoriser à emprunter immédiatement de la Banque Canadienne Nationale une ou des sommes jusqu'à concurrence d'environ \$1500. pour un prolongement d'aqueuse et un prolongement d'égrit sur une longueur approximative de 500 pieds.

Adopté

6915

Attendu que M. R. G. B. Schreiber a représenté au Maire et aux membres du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine que des personnes avec qui il est associé à Londres, Angleterre se proposent d'établir dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine une nouvelle industrie pour la fabrication de feuilles d'aluminium cette nouvelle industrie devant être exploitée par une compagnie incinéité ou à être incorporée en vertu des lois du Canada avec bureau chef dans la province de Québec et dont le nom doit être "International Zinc Ltd" ou tout autre nom que pourrait lui accorder le Secrétaire d'Etat; et

Attendu que le Maire et les membres du Conseil croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la Province de Québec en général et de leur cité en particulier d'encourager l'établissement de telles entreprises afin de réduire le chômage et de favoriser l'entraînement d'ouvriers

au travail spécialisé qui sera, pour une large part, re-  
quis par ladite compagnie dans la fabrication de son  
produit, et d'aider cette industrie qui fait concurrence  
à des industries similaires à l'étranger en fixant  
pour un certain nombre d'années les taxes payables  
par cette industrie. En conséquence  
sur proposition de l'échevin aep. Devost  
Appuyé par l'échevin aep. Carton

Qui il soit et il est, par les présentes, résolu :

1° Que le Maire et le conseil de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine se déclarent, par les présentes, favo-  
rables à l'établissement de l'industrie proposée men-  
tionnée ci-dessus dans la cité et approuvent la  
construction de l'usine proposée dans les limites  
de leur cité sur le terrain maintenant pris option  
à cette fin ou sur tout autre terrain dans les limites  
de leur cité qui pourra être en définitive choisie  
pour celle construction.

2° Qui il soit par les présentes résolu et déclaré  
que toutes taxes municipales de quelque nature que-  
les soient, générales ou spéciales, ou taxes d'affaires  
~~ou taxes d'eau~~, à être payées à la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine par ladite compagnie proposée et par l'in-  
dustrie à être exploitée par cette dite compagnie sur  
tous terrains, bâtisses, propriétés usinées, machines  
et accessoires, voies d'évitement, lignes de transmis-  
sion, systèmes d'aqueducs et d'égouts utilisés pour  
en rapport à ladite industrie et sur toutes améliorations  
et aménagements qui pourraient y être faits, soient  
pour une période de dix ans, à compter de la date à  
laquelle l'usine sera prête pour occupation et dans  
tous les cas au plus tard le premier novembre 1939  
fixées pour les cinq premières années de cette période  
à la somme de trois mille dollars ( $\$3000.00$ ) par année  
et pour les cinq années suivantes de ladite période  
à la somme de trois mille sept cent cinquante dollars  
( $\$3750.00$ ) par année.

3° Cette fixation de taxes est consentie sujette aux  
conditions suivantes : -

- a) Que l'acquisition de la propriété par la compagnie dans les limites de la cité soit complétée et la construction de son usine commencée au plus tard le 30 septembre 1938, et que travail de construction soit continu jusqu'à parachèvement complet et que ladite usine soit prête pour occupation et opération dans l'année qui suivra le premier novembre 1938;
- b) Que le coût de construction, y compris le coût du terrain, des bâtisses et de la machinerie, ne soit pas moindre que quatre cent mille dollars (\$400,000);
- c) Que la compagnie s'efforce en tout temps et en autant que raisonnable et en harmonie avec l'exploitation régulière de ses affaires à embaucher de préférence la main-d'œuvre locale;
- d) Que la dite industrie ne requiert aucun appareil de protection contre l'incendie telles que bornes-fontaines et autres semblables autres que ceux actuellement fournis par la Cité dans le voisinage immédiat de la propriété sur laquelle l'usine sera construite et advenant que la compagnie trouverait en aucun temps qu'une protection additionnelle contre l'incendie lui est nécessaire sous forme de bornes-fontaines ou de réservoirs pour fins de protection contre l'incendie, la compagnie fera le coût de l'installation nécessaire pour raccorder lesdits appareils contre l'incendie au système d'aqueduc de la Cité ou autrement nécessaire afin de se procurer telle protection additionnelle.
- e) Que la compagnie continue à exploiter son industrie durant la période de la concession présentement accordée, et si elle discontinuerait ses opérations pendant une période de six mois conséutifs en aucune année pour des causes autres que des grives, des lockouts, des guerres, des faits de Guerre ou des cas fortuits par lesquels la compagnie n'a pas de pouvoir, alors la concession accordée par les présentes sera annulée proportionnellement à la partie de celle année où la compagnie aura ainsi discontinué ses opérations et la compagnie devra payer à la cité le montant proportionnel

de la base municipale intégrale imputable à cette période de discontinuation dans celle-ci, mais la concession accordée par les présentes servira immédiatement dès que la compagnie réprendra ses opérations.

4<sup>e</sup> La cité fournit la protection ordinaire de police et contre l'incendie accordée aux citoyens généralement et prendra des dispositions pour conduire dans les canaux d'égoûts de la cité les égouts et l'eau provenant de l'usine et de la propriété de la compagnie; Antéfixe le coût des canaux d'égouts sur le terrain de la compagnie qui seront nécessaires pour raccorder l'usine de la compagnie avec les canaux d'égouts de la cité, de même que les frais d'installation de ces canaux d'égouts sur le terrain de la compagnie. La compagnie est autorisée à construire son propre système d'aqueducs, mais si elle ne le faisait pas ou si ledit système faisait défaut ou était insuffisant pour les besoins de la compagnie en aucun temps, la cité fournit l'eau à la compagnie à un taux mesuré par mille gallons impériaux, qui sera agréé mutuellement, et quand la compagnie le requiert, à la condition que la cité ait assez d'eau disponible et soit capable de le faire sans cause de privation aux autres citoyens ou industries. Le coût des tuyaux et leur installation pour conduire l'eau du système d'aqueducs de la cité sera supporté par la compagnie, la cité s'engageant à permettre l'installation de ces tuyaux sur la propriété de la cité, si nécessaire, sans charge à la compagnie pour l'usage de telle propriété.

5<sup>e</sup> Aucune augmentation dans la valeur de la propriété ou de l'usine de la compagnie ne sera faite par les estimateurs durant la période de construction.

6<sup>e</sup> Un contrat notarié couvrant les dispositions précédentes sera exécuté entre la cité et la compagnie aussitôt que cette dernière sera dûment enregistrée et la présente résolution de même que le contrat plus mentionné seront ratifiés par la législature de Québec par un bill privé qui sera proposé à cette

fin au nom de la Cité, les frais duquel seront payés par la compagnie pourvu que tel bill ne renferme que la présente résolution et ledit constat.

Adopté à l'unanimité.

Et la paix est levée.

Ravel Rockelleau  
Maire  
J. Beaumont  
Brevetier

J.B.

Gouverne de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6916

Je, Alphonse Devost échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au

Cap-de-los-Madeleine ce

quatorzième jour de juillet 1938. + Alphonse Devost

J. Beaumont

échevin No. 3

Brevetier.

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6917

Je Linoel Larivière échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
quinzième jour de juillet 1938 +

J. Beaumont

Linoel G. Larivière

échevin No. 1

Couronne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

6918

Je Alfred Lemay échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au mieux de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce

quinzième jour de juillet 1938

J. Beaurin

Boeffier

Alfred Lemay

échevin No. 5

Couronne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions vendredi le 15ième jour du mois de juillet 1938 @ 7hs P.M. à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Ramé Rochéau MM. Louis Lamy, Lionel Rasmussen, Albert Boissonneau, Henri Trisignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture de l'avis de convocation par le boeffier le conseil procéda dans l'ordre suivant avis.

6919

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en dates respectives du 20 juin 1938 et 28 juin 1938 soient adaptés tels que les

6920

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau

appuyé par l'échevin L. Lamy

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 12 juillet, 1938.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.



## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, VENDREDI, le quinzième.....jour du mois de juillet, de l'année mil neuf cent trente-huit., à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce douzième.....jour de juillet, mil neuf cent trente-huit.

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes:-

Voir feuille annexée laquelle  
fait partie intégrale du présent avis de convocation.



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Feuille faisant partie de l'avis de convocation d'une séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine qui sera tenue le 15 juillet, 1938.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire Racul Rocheleau pour les raisons suivantes:-

1o.- Pour passer et adopter une résolution approuvant les minutes des séances générale et spéciale en dates respectives du 20 juin 1938 et 26 juin, 1938.

2o.- Assermentation des échevins élus.

3o.- Prendre connaissance du rapport de l'Officier-Rapporteur relativement à l'élection du 5 juillet, 1938 et passer une résolution adoptant le dit rapport.

4o.- Passer une résolution nommant un pro-maire.

5o.- Nominations des divers comités par résolution.

6o.- Passer et adopter une résolution homologuant les listes électorales 1938.

7o.- Prendre connaissance des comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière et plus spécialement celui de Scott Clothing et passer toutes résolutions s'y rapportant.

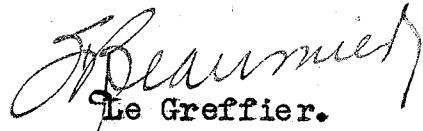
8o.- Ouvrir les soumissions faisant suite à une résolution du conseil en date du 20 juin, 1938 ou disposer du lot connu et désigné au Cadastre comme étant P.387 et montré à la plupart des rôles comme étant 387-A-17.

9o.- Prendre connaissance du projet de contrat de vente de la Cité à M. Jean Louis Carignan (re- Lots 417-a et 417-B et passer une résolution autorisant le Maire et Greffier à signer ledit contrat.

10.- Pour prendre en considération l'application faite par The Bell Telephone Co. of Canada pour le déplacement d'un poteau et passer une résolution s'il y a lieu.

11o.- Pour prendre connaissance d'une correspondance de la Commission municipale de Québec en date du 28 juin relative à l'acceptation d'une demande d'emprunt temporaire de \$3,500. Re- AEROPORT, et prendre toute décision nécessaire.

Signé au Cap-de-la-Madeleine ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet, 1938.

  
Le Greffier.

est résolu que le rapport de l'officier Rapporteur relativement à l'élection du 5 juillet 1938, soit adopté tel que lu, et tel que ci-après.

Cop-de-la-Madeleine 15 juillet 1938

Mon Honneur le Maire

M M des échevins

Ville du Cop-de-la-Madeleine G.Q

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport de l'élection qui a été tenue le 5 juillet 1938

Les candidats mentionnés ci-après ont été élus dans chacun de leurs quartiers respectif comme ayant reçu respectivement la majorité des votes légalement données;

Quartier No-1 = M. Léon Lainville, commis

21 Rue Jacques Bellen

Cop-de-la-Madeleine G.Q

Quartier No-3 = M. Alphonse Devost, rentier

449 Rue Notre-Dame,

Cop-de-la-Madeleine G.Q

Quartier No-5 = M. Alfred Lemay, steam-fitter

10 rue Latourville

Cop-de-la-Madeleine G.Q.

Je certifie que j'ai donné un avis public au préavert de l'élection le 14 juillet (1938) dernier le tout tel que prévu par le deuxième alinéa de l'article 258 du chapitre 102 des Statuts Réformés 1925.

Le tout humblement soumis

(signé) F. Beaumier

L'Officier Rapporteur

6921

Approuvé par l'échevin Albert Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que Monsieur l'échevin Louis Lemay soit nommé pro-maire pour le terme de trois mois finissant le 3 octobre 1938

Adopté.

6922

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et  
 est résolu que les différents comités per-  
 manents du conseil de la ville du Cap-de-la-Madeleine  
 soient composés comme suit : -

Comité de Finance : M.M. les échevins L'Harivière, Ls. Lamy  
 et Alfred Lemay, avec comme président  
Monsieur l'échevin Lionel L'Harivière.

Comité de la Forêt : M.M. les échevins Ls. Lamy, Alf Lemay  
 et Dep. Devost, avec comme président  
Monsieur l'échevin Louis Lamy

Comité de l'agriculture : M.M. Alf. Lemay, L'Harivière et Alb.  
 Boissonneau, avec comme président  
Monsieur l'échevin Alfred Lemay

Comité de Police & Meurtrie : M.M. ~~les échevins~~ Alb Boissonneau, Ls Lamy  
 et H. Gossignant avec comme président  
Monsieur l'échevin Albert Boissonneau.

Comité de l'éclairage : M.M. les échevins H. Gossignant, Alf Devost  
 et L. L'Harivière avec comme président  
Monsieur l'échevin Henri Gossignant

Comité du Marché : M.M. les échevins Alf Devost, H. Gossignant  
 et Alb Boissonneau avec comme président  
Monsieur l'échevin Alphonse Devost.

Adopté

6923

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
 appuyé par l'échevin Lionel L'Harivière.

Est résolu que les listes électorale provinciale 1938 telles que préparées par le greffe soient homologuées après examen de ces dernières par les membres du conseil

A adopté

6924

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Est résolu que les comptes les plus bas  
 soient acceptés et payés  
 Les Comptes.

Jos Lannette Trésorier  
 + Tal

500.<sup>00</sup> ✓  
 878<sup>00</sup> ✓

6924 (suite)

Municipalité scolaire	975	✓
L'île de Parc No. 25	269 <sup>08</sup>	✓
L'Honorable Trésorier Provincial	1616. <sup>76</sup>	✓
Jrs Lannette Trésorier	600. <sup>00</sup>	✓
Banque Canadienne Nationale	11788 <sup>00</sup>	✓
	13475. <sup>74</sup>	✓
L'île de Gaspé élection	113 <sup>00</sup>	✓
Scott Clothing	637. <sup>13</sup>	✓
La Cité du Cap.	290. <sup>41</sup>	-
La Commission scolaire du Cap	65. <sup>41</sup>	✓
Shawinigan Water & Power Coop	481. <sup>91</sup>	✓
The Bushes Optical Coop	16. <sup>50</sup>	✓
Roland Rochefort	3. <sup>90</sup>	✓
Gaspé Briches N.P.	19. <sup>50</sup>	✓
Bell Telephone Cos of Canada	25. <sup>22</sup>	✓
Archib. Rempx	7. <sup>80</sup>	✓
J-Ble Horanger	18. <sup>58</sup>	✓
Hein & Hein	1. <sup>10</sup>	✓
W. H. Saunders	3. <sup>00</sup>	✓
Canadian Bitumuls	80. <sup>76</sup>	✓
3 River Traictur	8. <sup>00</sup>	✓
Cassise St Maurice	8. <sup>00</sup>	✓
H Massicotte & Frères Ltée	155. <sup>18</sup>	✓
Bureau d'enregistrement	7. <sup>00</sup>	✓
Dme Forest	4. <sup>75</sup>	✓
garage Roye & Frère	9. <sup>72</sup>	✓
Absomillard	5. <sup>04</sup>	✓
G. A. Guen Entq	23. <sup>68</sup>	✓
Napolien Horanger	69. <sup>81</sup>	✓
Trésorier de la Province	17. <sup>00</sup>	✓
Serge Christie Canada	13. <sup>74</sup>	✓
La Cie J. B. Rolland	43. <sup>00</sup>	✓
Rochefort & Frère	34. <sup>16</sup>	✓
Francis Hankin Thoy	81. <sup>33</sup>	✓
J. J. Morel Thoy	20. <sup>77</sup>	✓
Delisle Auto Access	4. <sup>00</sup>	✓
Sophomore St Patrice Entq	60. <sup>80</sup>	✓
Emery Canneton	20. <sup>46</sup>	✓
Rene de Culpet & son fils	40. <sup>00</sup>	✓

Jos Baurin & Fils	3 <sup>54</sup>	✓
Dust-O-Clean City	3 <sup>50</sup>	✓
R. L'orange & 2 voie Entq	20 <sup>30</sup>	✓
Le Nouvelliste Ltee	25 <sup>00</sup>	✓
Liste de Paix No-16	289 <sup>70</sup>	✓
v v v v 21	275 <sup>15</sup>	✓
J. Hammette Presse	80 <sup>11</sup>	✓
J. a Chevalier sal	55 <sup>15</sup>	✓
J. Hammette sal	828 <sup>00</sup>	✓
v v Presse	600 <sup>00</sup>	✓
J. a Rabelle Presse	20 <sup>00</sup>	✓
Municipalité Scolaire	8 <sup>60</sup>	\$ 33 627 <sup>44</sup>
		Adopté

6925

Proposé par l'échevin Henri Pousignant  
Appuyé par l'échevin Abb. Boissonneau et

Il résolu que le Breffet soit autorisé à vendre de gré à gré à Monsieur Edmond Drion le terrain connu et désigné à la plupart des lots sous le No - 387-A-17 pour le prix de \$ 125<sup>00</sup>. La Commission scolaire est prié de partager dans les pertes occasionnées par ce prix de vente.

Si accepté par la Commission scolaire  
le Maire et le Breffet sont autorisés à signer l'acte de vente susmentionné.

Adopté

6926.

Proposé par l'échevin Henri Pousignant  
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et

Il résolu que le Maire et le Breffet soient autorisés à signer le projet d'acte de vente de la cité à M. J. L. Caregnan, pour la terre portant les numéros 417<sup>A</sup> + 417<sup>B</sup> du cadastre officiel pour la cité du Cap-de-la-Madeline, le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

6927

Proposé par l'échevin Abb. Boissonneau et  
Appuyé par l'échevin Léon Létourneau

Il résolu que ce conseil accorde l'appli-

cation faite en date du 20 juin 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits mentionnés à un plan annexé à la susdite lettre.

Monsieur T. Baudouin, Contre-Maître de la Voie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

6978

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter de M. C.N. Debrandmont, pour le prix de \$ 3250<sup>00</sup> pour l'agrandissement de notre aéroport pour en faire un aéroport municipal moderne, toute cette partie Nord-Est du lot no 473 du cadastre comprenant environ 85 arpents de superficie à partir d'une ligne parallèle à et située à 400 pds au nord-est de la rue Chauvet, à la condition cependant que le Département du Transport d'Ottawa s'engage, contre l'octroi d'un montant \$ 14000. mentionné aux lettres en date du 30 juin et 6 juillet 1938 adressées respectivement à M. Honneur le Maire et à M. H.C. Brunelle MP, aux travaux techniques qui visent le Département.

La cité devra avoir l'assentiment préalable de la Commission municipale de Québec; et qui après que ledit aéroport sera amélioré complètement, demeure la propriété de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

6989.

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boisjonneau et

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faire appeler du Département du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1297<sup>65</sup> repartie comme suit

Our Aménagement \$ 770.20

✓ chauffage	86 <sup>70</sup>
✓ vêtements	121 <sup>80</sup>
✓ lumière	24.-
✓ abri	<u>295<sup>45</sup></u>
	\$ 1297.65

pour être distribué en assistance aux ménages au travail durant le mois du mois de juillet 1938 aux 45 chefs de famille et leurs 166 dépendants ainsi qu'à 8 personnes vivant seule formant un total de 219 résidents, tous de cette municipalité.

*Adopté.*

Et la séance est levée.

Raoul Rochefane  
Marié  
J. Beaumont  
Breffier.

Je poussigne Lausez Belle Isle jure que je serai fidèle et porterai vraie allegiance à sa Majesté le Roi Georges VI ses héritiers et successeurs selon la Loi. Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce deuxième jour d'août 1938 Laurier Bell Isle  
J. Beaumont Breffier.

Je poussigne Lausez Belle Isle jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté fidélité et justice.  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi Laurier Bell Isle  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce deuxième jour d'août 1938

J. Beaumont  
Breffier

Province de Québec,  
Cité du Caf-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la du Caf-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le premier jour du mois d'août, 1938 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Raoul Rocheleau, MM. Louis Lamy, Lionel G. Laviere, Albert Boissonneau et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6930

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale de cette cité en date du 15 juillet, 1938, soit adopté tel que lu.

6931

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes, tels que plus bas écrits et se chiffrant au montant de \$ 20,995,16, soient acceptés et payés

Les Comptes.

Liste de Raie No. 28	326.20 ✓
La Municipalité scolaire	132.60 19.10 ✓
Raie de l'Ass. Publique	300.00 ✓
Raie liste No. 29	828.00 ✓
Raie liste No. 29	516.67 ✓
Raie de l'ass. Publique	600.00 ✓
Canadian Pacific R.	49.91 ✓
Raie des loyers de Juillet	55.35 ✓
Banque Can. Nationale	15.00 ✓
Baillou et Bernier	8.75 ✓
Tudd et Guillet	22.00 ✓

Bureau d'enregistrement	14.80	✓
" " "	15.15	✓
Royer & Frise	7.56	✓
Alphonse Roy	36.12	✓
Jules Roy	23.68	✓
Standard Clay Products	437.59	✓
Canada Iron Foundries	83.26	✓
Dme Edmond Bergeron	4.76	✓
Carrière St. Maurice	7.97	✓
Napolion Lorange	33.75	✓
J. Bte Lorange	10.12	✓
Bell Telephone Co. of Canada	26.50	✓
La Cité du Caf	1.28	✓
" " "	327.83	✓
Shawinigan W. & P. Co	479.74	✓
Dominion Oxygène Co Ltd.	8.10	✓
Gono Electric	32.66	✓
Alphonse Hibert	12.50	✓
R. Lorange & Frise Enreg.	19.65	✓
Edmond Boisjonnault	15.55	✓
Joseph Hardy	20.77	✓
Eugène Boisvert	16.10	✓
" " "	5.60	✓
Henri Beliveau	35.59	✓
Paul Boulet N. P.	86.90	✓
Banque Canadienne Nationale	5955.00	✓
" " "	1272.70	✓
" " "	9222.00	✓
La Cité du Caf	<u>41.15</u>	✓
	\$ 20,995.16	

Adopté.

6932

Proposé par l'échevin Albert Boisjonnault  
appuyé par l'échevin Louis Famy,  
Et résolu que la résolution  
portant le No 6925 faite et passée le 15 juillet,  
1938 soit déclaré impropre à l'usage à la  
nouvelle division du conseil, pour certaines  
raisons sérieuses

Adopté.

6933

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que ce conseil accorde  
l'affiliation faite en date du 25 juillet, 1938  
par The Bell Telephone Co. of Canada  
pour l'installation et l'entretien de son  
réseau téléphonique sur les chemins  
publics de cette municipalité et ce aux  
endroits indiqués sur le plan soumis  
avec la susdite lettre.

Monsieur Jancieude Bordelais a  
été nommé par le conseil pour surveiller  
les travaux.

Il est bien entendu que l'état  
des rues tel qu'il est actuellement devra  
être le même après l'exécution des  
travaux susdits.

Adopté.

6934

Proposé par l'échevin Albert Boissovault  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine permet à la Compagnie du  
Chemin de Fer Canadian Pacific de traverser  
la rue St. Laurent en la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine, avec une voie d'évitement  
pour desservir l'usine de International  
Oils Limited aux conditions suivantes:-

1o.- Que les voies ferrées soient posées  
au même niveau que la surface du chemin

2o.- Que la Compagnie fave et entretienne  
en bon état, à ses propres frais, le passage  
tant pour la partie du chemin située  
entre les rails, que pour celles à trois pieds  
de chaque côté des dites rails;

3o.- Que la Compagnie fournit, à  
ses propres frais, tout service de protection  
que pourrait exiger la Commission des  
Chemins de Fer pour protéger le trafic à  
cette traverse

Adopté

6935

Proposé par l'échevin Albert Boissonnault  
Appuyé par l'échevin Alfred Lamy.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voie de bien vouloir faire exécuter des travaux du coin des rues St-Madeleine et St-Laurent, Route-2, en la cité du Cap-de-la-Madeleine, de manière à renverser la courbe actuellement très dangereuse pour les touristes et aussi de faire faire le pavage de la pointe de terre située du côté Sud de cette dite courbe.

Copie de la présente devra être transmise immédiatement à l'Honorable Ministre de la Voie, ainsi qu'à notre député Monsieur H.-W. Rousseau afin d'appuyer notre légitime demande.

Adopté.

6936

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lamy.

Et résolu à l'unanimité et que :

Au nom des citoyens du Cap-de-la-Madeleine, le maire et les échevins de cette cité, offrent à Monsieur Henri Touignant échevin de cette cité du Cap-de-la-Madeleine, à Madame Touignant et à sa famille, leurs plus vives condoléances à l'occasion de la mort de Madame Pierre Deshaies la mère de Madame Henri Touignant.

Adopté.

Copie de cette résolution a été envoyée à la famille le 31 juillet, 1938.

6937

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de places publiques comme travail de déblaiement; cesdits

terrains appartenant à Shawinigan Water & Power Co et comprenant les lots de subdivision Nos. 1248<sup>A</sup>, 1259<sup>A</sup>, 1270, 1291<sup>A</sup>, 1291<sup>B</sup>, et 1310<sup>B</sup> du lot principal No. 387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Thos. Birlinghutte pour les prix de \$ 421.30; cependant le deuxième alinéa de la lettre en date du 19 février 1938, devra se lire comme suit: -

"La ligne de transmission de la compagnie présentement existante sur ces dits lots restera la propriété de la compagnie, et les dits lots seront vendus sujet à la servitude en faveur de la Compagnie quant aux droits d'ajouter et maintenir cette dite ligne de transmission et faire toutes choses nécessaires la concernant."

Si accepté par la compagnie le Maire et le Gouverneur sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains

Adopté.

6938

Ovis de motion,

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux tems et en la manière voulue par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai, et soumettrai à ce conseil, un règlement intitulé "Règlement concernant les séances de conseil de cette Cité."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, le premier jour du mois d'août 1938.

(Signé) Lionel G. Lavière

échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

Ronald Rochefort  
Maire  
 Beaumont  
Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée spécial du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement par l' Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le huitième jour du mois d'août 1938 @ 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents l' Honneur le Maire Rame Rochefort M.M. Louis Lamy, Léonel S. Lativière, Albert Boussoineau, Henri Tanguay et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au Panier.

6939

Proposé par l'échevin Léonel Lativière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que le règlement No-208 intitulé "Règlement amendant les règlements Nos 50, 89 et 168 concernant les séances du conseil de cette cité" soit adopté en première lecture.

Adopté

6940

Proposé par l'échevin Léonel Lativière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que le règlement No-208 intitulé "Règlement amendant les règlements Nos 50, 89 et 168 concernant les séances du conseil de cette cité" soit adopté et deuxième et dernière lecture.

Adopté

6941

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il est résolu que ce conseil à l'occasion du numéro spécial qui sera publié dans le Nou-

CANADA

CAP-DE-LA-MADELEINE,.....le 11 août, 1936.....193.....

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE

LA CITE DU

CAP-DE-LA-MADELEINE

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville,.....LUNDI....., le huitième.....jour du mois de août,.....de l'année mil neuf cent trente-huit....., à sept heures de l'après-midi.

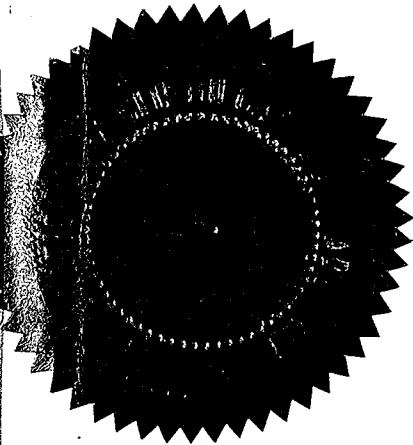
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce qua-  
trième.....jour de août,.....mil neuf cent trente-huit  
(1936).....

Cette assemblée est convoquée

LE GREFFIER.

par....VOIR LA FEUILLE ANNEXEE LAQUELLE FAIT PARTIE

INTEGRALE DU PRESENT AVIS DE CONVOCATION.



ASSEMBLEE SPECIALE DU 8 AOUT 1938.

Cette séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

- 1o.- Pour faire suite à l'avis de motion relativement à l'amendement du règlement des séances du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, comprenant les règlements Nos. 50 et 168 pour passer et adopter s'il y a lieu les résolutions adoptant ledit règlement en première, deuxième et dernière lecture.
- 2o.- Pour prendre en considération la demande verbale des représentants du Nouvelliste relativement à une page d'annonce dans le numéro spécial commémorant le centenaire des Vieilles Forges, et passer ~~une~~ une résolution s'il y a lieu autorisant cette dépense.
- 3o.- Pour discuter toutes mesures nécessaires relativement aux travaux urgents de la municipalité et passer une ou des résolutions pour autoriser une délégation à cet effet s'il y a lieu ou prendre toute autre décision à ce sujet.
- 4o.- Pour discuter de la location des loyers de la maison appartenant à la municipalité et située sur la rue St-Denis et pour disposer des dits loyers en autorisant un officier, par résolution à louer les dits loyers aux prix qui seront stipulés dans ladite résolution.
- 5o.- Pour demander à l'Honorable Ministre du Travail un montant de \$1,085.15 pour venir en aide aux inaptes au travail et pour être distribué durant le cours du mois d'août, 1938, en passant et adoptant une résolution à cet effet.
- 6o.- Pour disposer du terrain portant le No. 156 du cadastre 168 au prix des taxes municipales scolaires et de trottoirs dûs à date en autorisant, par résolution, le Greffier à vendre ledit lot de gré à gré.
- 7o.- Pour passer et adopter une ou des résolutions pour régulariser les avances faites à la Banque Canadienne Nationale.
- 8o.- Pour faire suite à une lettre datée du 3 août, 1938 de The Bell Telephone Co. of Canada, relativement à un déplacement de poteau, le tout tel qu'indiqué à un plan annexé à la susdite lettre, et passer toute résolution s'y rapportant.
- 9o.- Pour prendre connaissance d'une lettre signée par "La Compagnie d'Huile Penn-Mass" relativement à un poteau qui obstrue l'entrée de la propriété de la Compagnie susmentionnée, et passer toute résolution s'y rapportant.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce quatrième jour du mois d'août, 1938.

*J. Beaumer*  
Le Greffier.

FB/

ANNEXE NO. 1 QUI DOIT ETRE ET FAIRE PARTIE  
DE L'AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIE LE 4 AOUT, 1938.

-----

- 10.- Prendre connaissance d'une lettre en date du 3 août, 1938 de The Shawinigan Water & Power Co'y relativement à un déplacement de poteau, et passer et adopter une résolution s'il y a lieu.
- 11o.- Passer et adopter une résolution pour proclamer le 15 août, 1938 jour de fête civique à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au Sanctuaire National du Cap.
- 12o.- Passer et adopter une résolution pour que le conseil tienne une séance régulière le 17 août, 1938 à 7 hrs P.m. s'il y a lieu.  
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième lieu.  
jour du mois d'août, 1938.

*J. Beaumier*  
Le Greffier.

FB/

velliste commémorant le deuxième centenaire des Vieilles Forges, autorisé le Maire et le Trésorier à signer un chèque au montant de \$500 pour un tiers de page annoncé.

Adopté.

6942

Proposé par l'échevin Albert Boussoineau  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay.

La résolu que ce conseil, à la suite des déboursés considérables qu'il a fait, pour l'acquisition de terrains destinés à faire des parkes publiques, demande respectueusement mais instamment à l'Honorable Ministre du Travail, de coopérer avec le conseil de cette cité en fournisant toute la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution de tous les travaux urgents de cette municipalité; consistant surtout en égouts qui pour le moment, doivent être refaits, dans les rues Rochefort, Des Oblats et dans la partie de cette cité où se trouve le ruisseau de la Prairie, et constance de même qu'une conduite d'aqueduc soit desservir les nouvelles constructions principalement dans les rues St-Michel, Dr-Hassent et Jussey.

La cité est dans l'obligation d'insister pour que ces travaux, dont les matériaux consistent surtout en tuyaux, pourront être fournis par la cité, mais aux dimensions requises par les systèmes existants, soient exécutés dans un court délai, vu leur urgence.

M. H.W. Rousseau, député, est prié d'appuyer de son influence la présente requête de la cité.

Adopté.

6943

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Lainière

Et résolu qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire, des membres du conseil et du Greffier, soient autorisés à aller à Québec pour appuyer la résolution demandant l'exécution des travaux urgents de la Municipalité; pour prescrire l'exécution

des travaux demandés au coin des rues Ste-Madeleine et St-Laurent et aussi de réclamer du ministère du Travail un plus grand concours dans la solution des problèmes du secours.

Que M. H. W. Rousseau député, soit prié d'accompagner ladite délégation et d'affluer de son influence ladite résolution.

*Adopté.*

6944

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est fait aux autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$ 1,085.15 réparti comme suit : -

Pour nourriture	\$ 650.00
" chauffage	74.00
" vêtements	103.20
" lumière	19.20
" abri	238.75

pour être distribuée en assistance aux inactes durant le cours du mois d'août, 1938, aux 130-chefs de famille et leurs 148 dépendants ainsi qu'à 8 personnes vivant seules, formant un total de 196 nécessiteux tous de cette municipalité.

*Adopté.*

6945

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
Appuyé par l'échevin Albert Boussineault

Et résolu que la Compagnie Shawinigan Water Power Co. soit, par les présentes, autorisée à déposer un poteau actuellement en face du Bureau de poste, au prix mentionné dans une lettre datée de 3 ans 1938 +

*Adopté*

6946

Gropé par l'échevin Albert Boismonneau et

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde l'application  
faite en date du 3 aout 1938 par The Bell Telephone Co. of  
Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau  
téléphonique aux endroits indiqués à un plan annexé  
à la présente lettre

Monsieur Panetière de Brûléan conte-maître  
de la Vozie et autorisé et nommé pour surveiller les travaux

Adopté

6947

Gropé par l'échevin Lionel Lativière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil proclame lundi le  
15 aout 1938 jour de fête civique à l'occasion des Fêtes  
qui se déroulent au Sanctuaire National du Cap  
et aussi pour permettre à toute la population du  
Cap d'assister à ces démonstrations religieuses qui se  
feront ce jour-là.

Adopté

6948

Gropé par l'échevin Albert Boismonneau et

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la réunion régulière qui  
doit se tenir le 16 aout 1938 @ 7hs P.M. soit ajournée  
au Mercredi le 17 aout 1938 @ 7hs P.M.

Adopté

6949

Gropé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel S. Lativière

Et résolu que l'Honorable Ministre de la Santé  
soit respectueusement prié de maintenir en fonction  
Melle Odile Longval, Barde-Malade de l'Unité Sanitaire  
du Comté de Champlain, attendu qu'elle a toujours  
donné un service de première classe et qu'aucune plainte  
à son sujet, de quelque nature que ce soit, n'ait été  
portée à notre connaissance.

Adopté à l'unanimité

6950

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le chef de Police soit autorisé

à se choisir deux hommes pour protéger les baigneurs  
sur la plage située en face de l'Hôtel de Ville.

Adopté

Le Sm Honneur le Maire livre la séance.

Rouel Rochefeuille

Maire

J. Beaumier,

Seffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un assemblage de la séance du 16 août 1938 lequel assemblage fut tenu aux lieux et places ordinaires des personnes mercredi le dix-septième jour du mois d'août 1938 @ 7 hs. P.M. à  
lequel assemblage étaient présents Sm Honneur  
le Maire Paul Rochefeuille, M.M. Louis Lamy,  
Léon L. Lavoie, Alphonse Durost, Albert Bois-  
sonneau et Alfred Lemay tous échevins for-  
mant quorum pour la présidence du Maire au  
fauteuil.

6951

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la der-  
nière assemblée régulière en date du 1<sup>er</sup> août 1938 ainsi  
que celui de l'assemblée spéciale en date du 8 août  
1938 soient adoptés tels que lus,

Adopté.

6952

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Léon Lavoie

Et résolu que les comptes tels que  
ci-après décrits et se chiffrent au total de \$3776 72

sont acceptés et payés :

Les Comptes :-

Laurier Belle Bleue

44<sup>00</sup> ✓

Liste de Paie No-31

638<sup>55</sup> ✓

Gare de l'Ass't Publique

300<sup>00</sup> ✓

Gare liste No-37

878<sup>00</sup> ✓

Liste de Paie No-33

388<sup>85</sup> ✓

Gare de l'ass't-Publique

300<sup>00</sup> ✓

Gare liste No-34

394<sup>90</sup> ✓

Gare de l'ass't-Publique

300<sup>00</sup> ✓

La côte du Cap

35<sup>40</sup> ✓

do do

16<sup>80</sup> ✓

do do

140<sup>00</sup> ✓

H Massicotte & Frères Bleé

83<sup>83</sup> ✓

J L Rousseau Bag & Huile

23<sup>10</sup> ✓

Canadian Hidden Value Mfg

75<sup>50</sup> ✓

Emery Canneton

5<sup>00</sup> ✓

J B. Lortanger

2<sup>25</sup> ✓

A Brimillard

15<sup>59</sup> ✓

Edmond St Louis

57<sup>17</sup> ✓

Rochefleau & Frère

23<sup>25</sup> ✓

Gare Bouchard N.P.

39<sup>70</sup> ✓

Liste de Paie Const Spec'

14<sup>00</sup> ✓

Gare Bouchard N.P.

16<sup>80</sup> ✓

R Lortanger & Frère

19<sup>65</sup> ✓

François Hankin

14<sup>88</sup> ✓

+\$3776.72

Adopté

6953

Ceposé par l'échevin Albert Boismondeau  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la permission de M.  
Lauquay Crobeau pour l'achat du terrain appas-  
tenant à la côte et portant le No. 15b du Cadastre  
officiel 168 soit accordée au prix de sa permission  
soit à 160<sup>00</sup>

Le Maire et le Serrurier sont autorisés à si-  
gner tous les contrats et documents relativement  
à la vente du lot susmentionné.

Adopté

6954

Ce proposé par l'échevin Albert Boissonneau et appuyé par l'échevin Alfred Lemay  
Et résolu que la Cie Shawinigan W.

H. Coy soit autorisée à déplacer un poteau situé en face de la propriété de la Compagnie d'Huile Penn-Mass. au plus de \$ 10<sup>00</sup>

Adopté.

6955

Ce proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Alc Boissonneau et

Et résolu que Monsieur Ovide Neau soit engagé comme constable supplémentaire durant les vacances des constables réguliers au salaire de dix-huit (\$18-) piastres par semaine, et ce sans avis quant au congédiement.

Adopté.

6956

Ce proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la présente séance soit adjournée pour lundi le 22 aout 1938 @ 7hs P.M. pour compléter les choses inachevées et en particulier le paiement du terrain et l'entente à être signé relativement à l'aéroport.

Adopté.

Ouverture d'une session

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est adjournée à lundi le 22 aout 1938  
@ 7hs P.M.

Ronel Rocklawn

Maire

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cop-de-la-Madeleine

6957

Je soussigne, Ovila Nault jure que je serai fidèle et porterai vraie allegiance à Sa Majesté le Roi Georges VI ses heirs et successeurs selon la loi.  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assement devant moi

au Cop-de-la-Madeleine ce Ovila Nault

19ème jour d'août 1938

J. Beaumier  
Sgt

6958

Je soussigne Ovila Nault jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté fidélité et justice.  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assement devant moi

au Cop-de-la-Madeleine ce Ovila Nault

19ème jour d'août 1938

J. Beaumier  
Sgt

Province de Québec

Cité du Cop-de-la-Madeleine

À un assement de la peine du dix-septième jour d'août 1938 lequel assement fut tenu aux lieux et places ordinaires des personnes lundi le 22 août 1938 @ 7hs P.M. à lequel assement étaient présents son Honneur le Maire René Rocheleau M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Henri Tousignant et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6959

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

De résolu que le compte suivant soit

accepté et payé.

D<sup>r</sup> Henri Lacroix      \$16<sup>00</sup>

Adopté

6960.

Ce proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Le conseil a résolu que la permission de M. J. A. Bruneau pour 3 lots portant les nos. de subdivision 149, 150 et 151 du cadastre officiel du lot priorisé no 134 au prix de \$125<sup>00</sup> chacun des lots, soit acceptée.

Le Maire et le bœufier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Adopté

6961

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Le conseil a résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail de bien vouloir faire exécuter des travaux urgents d'agrandissement de la rue Ampère entre les rues Bourneville et Bellavive soit d'une distance approximative de 550 pieds attendu que des travaux de pavage sont en voie de construction sur cette dite rue et que le diamètre actuel du tuyau n'est pas suffisant.

Copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail ainsi qu'à notre dévoué député M. W. Rousseau M.P.P. avec prière de l'appuyer.

Adopté.

6962

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Le conseil a résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail à l'Honorable William Tremblay de bien vouloir faire exécuter, comme travaux de chômage, des travaux urgents d'égoûts, sur les rues St-Laurier & Mussey, à un diamètre de 24" pou-

desserret et prendre les eaux de Soitures et celles provenant du futur système de refroidissement de la Compagnie "International Gold Limited" pour les conduire dans l'étang du parc de la rue Dusey actuellement en voie de construction.

Le conseil réalise la faveur que ladite Compagnie leur fait de venir s'établir dans leurs limites et se considère dans l'obligation de demander l'aide du Gouvernement de la Province pour entreprendre les travaux ci-haut mentionnés, par la situation pénible dans laquelle elle se trouve.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail pour approbation et aussi copie à notre député M. N.W. Rousseau M.P.P. avec prière d'utiliser de son influence pour obtenir ce que nous demandons.

Adopté.

6963.

Copié par l'échevin Louis Hamy  
Appuyé par l'échevin Léonel Laxivière

La résolu que le projet de contrat entre M. C.N. De Strandmont et la cité du Cop-de-la-Madeleine, relativement à l'achat d'une partie du lot 473 mentionnée à la résolution No-6978 soit accepté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. Le Maire et le Trésorier sont par la présente résolution autorisés à signer un chèque au montant de \$ 3250<sup>00</sup> à l'ordre de M. C.N. De Strandmont.

Adopté

Le maire déclare ne pouvoir signer la résolution maintenant.

Et la peine est levée

Rene Rochulac

Maire

F Beaumont

Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 29 avril 1938 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Louis Rochefort M.M. Louis Hamy, René Lassivière, Alp. Devost, Albert Boissonneau et Henri Parent et Alfred Remay, tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au Panier.

Après la lecture de l'avis de convocation par le greffier le conseil procéda de la manière ci-après.

Après que le greffier eût lu les raisons qui ont motivé Son Honneur le Maire de ne pouvoir signer la résolution No - 6963 en date du 22 avril 1938 l'échevin Louis Hamy demanda de nouveau le vote sur la résolution No - 6963 le résultat fut le suivant  
Contre la résolution : Les échevins René Lassivière, Louis Hamy, Albert Boissonneau et Alfred Remay.

Pour la résolution : L'échevin Alp. Devost  
L'échevin Henri Parent s'abstint complètement de voter par le manque de détails.

Adopté

6964

Suggérée par l'échevin René L. Lassivière  
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Monsieur Donat Lagrave, ex-maire de la cité du Cap-de-la-Madeleine,

Le conseil offre à la famille d'accepter ses plus sincères sympathies à l'occasion de la mort de M. Donat Lagrave.

Adopté

Copie de cette résolution a été transmise le 29 avril 1938

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 26 août, 1938.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.



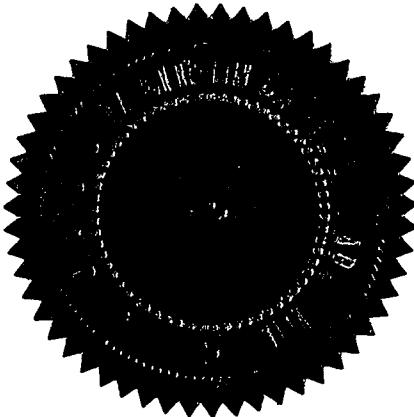
## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, LUNDI, le vingt-neuvième jour du mois d'août, de l'année mil neuf cent trente-huit, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-sixième jour d'août, mil neuf cent trente-huit. (1938.)

Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire R. Rocheleau  
pour les raisons suivantes:- Voir feuille annexe  
laquelle fait partie intégrale  
du présent avis de convocation:-



A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Beaumont".

LE GREFFIER.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 29 AOUT, 1938

1o.- Prendre connaissance des raisons qui ont motivé Son Honneur le Maire de ne pouvoir signer la résolution No. 6963 et aussi prendre connaissance de l'entente à être signé par la cité et le Gouvernement fédéral et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

2o.- Prendre en considération la lettre de M. Alphonse relativement à l'enlèvement d'un poteau ou le déplacement dudit poteau et passer une résolution s'y rapportant. *fatiguer* *g3*

3o.- Prendre connaissance d'une correspondance de MM Langlois et Lamothe Avocats relativement à la réclamation de M. Eugène Montplaisir et prendre toute décision à son sujet.

4o.- Prendre connaissance d'une correspondance de MM Bigué, Gouinnet Provencher Avocats relativement à la réclamation de M. Joseph Duchesne, de cette cité et prendre toute décision s'y rapportant.

en  
5o.- Prendre considération la demande faite en date du 24 août, 1938 par The Bell Telephone Co of Canada. en rapport avec une nouvelle ligne de téléphone qui doit traverser la rue St-Maurice à environ  $\frac{1}{2}$  mille au nord-Ouest de la rue Ste-Madeleine. et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

6o.- Prendre toute décision concernant l'administration du marché en général et plus spécialement celle concernant les occupants actuels.

7o.- Prendre toute décision concernant les travaux urgents de refaction de certains égouts et passer une ou des résolutions d'y rapportant.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois d'août, 1938.

*J. Beaumes*

Le Greffier.

FB/

6966

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

et résolu que la Shawinigan Water & Power  
soit autorisée à déplacer le poteau en face d'une propriété  
appartenant à M. Léphonie Larivière et ce pour un prix  
n'excédant pas des dollars (\$100\$).

Adopté

6967

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

et résolu que ce conseil accorde l'ap-  
plication faite en date du 21 août 1938 par The Bell  
Telephone Co. of Canada pour l'installation et  
le maintien de leur réseau téléphonique aux  
endroits indiqués à un plan, annexé à la sus-  
dite lettre.

Monsieur Panseur de Borel est nommé  
pour surveiller les travaux

Adopté

Lecture faite d'une lettre datée du 23 août  
1938 de M. Ranglois et Lamarche avocats remise  
pour étude,

Lecture faite d'une lettre de M. M. Bigne, Souza,  
et Provencal Avocats en date du 27 août 1938 remise  
pour étude

Et la séance est ensuite adjournée en signe de deuil.

Raoul Rockdaleau

Maurice

Blairmied

Sreffie

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut  
tenue aux lieux et place ordinaires des sessions

Mardi le 6ème jour de septembre 1938 à 7hs P.M.  
à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le  
Maire René Rochefeuille M.M. Louis Lamy, Lionel Lasi-  
piere, adj. Devost, Albert Boissonneau, Henri Ponsignant  
et Alfred Remay échevins formant quorum pour  
la présidence du Maire au fauteuil.

6968

Copie par l'échevin Lionel Lasiapiere  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès verbal de la dernière  
assemblée régulière du 17 aout 1938, celui de l'agriculture  
du 22 aout ainsi que celui de la séance spéciale du 29  
aout 1938 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6969.

Copie par l'échevin Henri Ponsignant  
appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que les comptes tels que déris  
ci-après se chiffrent au montant total de \$ 6215<sup>88</sup>,  
soient acceptés et payés

Les comptes =

La cité du Cop.	\$ 218 <sup>52</sup> ✓
-----------------	------------------------

Cac liste No - 35	878 <sup>00</sup> ✓
-------------------	---------------------

Laurier Belle Isle	6 <sup>30</sup> ✓
--------------------	-------------------

L'Honorable Fréd. Proulx.	\$ 1 <sup>50</sup> ✓
---------------------------	----------------------

Liste de Paie No - 36	389 <sup>78</sup> ✓
-----------------------	---------------------

La Mun. Seul du Cop	27 <sup>50</sup> ✓
---------------------	--------------------

Cac de l'assist Publicque	600 <sup>00</sup> ✓
---------------------------	---------------------

Liste de Paie No - 37	468 <sup>50</sup> ✓
-----------------------	---------------------

Cac liste des loyers	57 <sup>50</sup> ✓
----------------------	--------------------

Banque Can. Nationale	394 <sup>81</sup> ✓
-----------------------	---------------------

" " "	433 <sup>65</sup> ✓
-------	---------------------

Cac l'assist Publicque	300 <sup>00</sup> ✓
------------------------	---------------------

La Mun. Seul du Cop	40 <sup>05</sup> ✓
---------------------	--------------------

Cac liste No - 38	878 <sup>00</sup> ✓
-------------------	---------------------

Fête Neuve	43 <sup>89</sup> ✓
------------	--------------------

Cac liste No - 39	481 <sup>62</sup> ✓
-------------------	---------------------

Dominion Oxygen Co Ltd	82 <sup>00</sup> ✓
------------------------	--------------------

Institut d'ophtalmie Zivier	15 <sup>00</sup> ✓
-----------------------------	--------------------

	\$ 5,149 <sup>21</sup>
--	------------------------

Montant rapp = 5,149<sup>21</sup>

Rochefleau & Frère	48 <sup>15</sup>	✓
J.B. L'orange	2 <sup>25</sup>	✓
A. Boulillard	16 <sup>71</sup>	✓
D <sup>r</sup> Edm. Bergeron	1 <sup>40</sup>	✓
Nop. L'orange	215 <sup>39</sup>	✓
Rene de Valset Gerom Hé	20 <sup>00</sup>	✓
Carrière & Maurice Léé	11 <sup>89</sup>	✓
Gustave Côtellier Agent	24 <sup>70</sup>	✓
The Bell Telephone Co. of Canada	23 <sup>80</sup>	✓
J. P. Beaumier	2 <sup>50</sup>	✓
Savage Ruyer & Frère	7 <sup>56</sup>	✓
Canada Sm Foundry	11 <sup>34</sup>	✓
La Cité des 3 Rivieres	18 <sup>73</sup>	✓
Imprimerie St Patrice Eng.	38 <sup>50</sup>	✓
Eugène Boisvert	10 <sup>08</sup>	✓
Shawinigan W & P Col	498 <sup>00</sup>	✓
Strellette Storage Battery	2 <sup>25</sup>	✓
Thomas Vives	9 <sup>52</sup>	✓
G. du Boucherville	59 <sup>60</sup>	✓
Bureau d'enregistrement	11 <sup>90</sup>	✓
G. V. Ayotte	1 <sup>05</sup>	✓
R. L'orange & Frère Eng	27 <sup>39</sup>	✓
Edm Poissonneauet	11 <sup>90</sup>	✓
Le Nouvelliste Léé	50 <sup>00</sup>	✓
La Cité du Coq.	23 <sup>40</sup>	✓ 6295 <sup>88</sup>

Adopté

6970

Proposé par l'échevin Henri Assignant  
Appuyé par l'échevin Alb. Poissonneauet  
Et résolu que la permission de M. Aug.  
Robichaud pour du buckwheat welsh No 1 & 2 pour  
le charbon nécessaire au chauffage des édifices  
appartenant à la cité pour la saison 1938-39 au  
prix de 49<sup>75</sup> la tonne soit acceptée.

Adopté

6971

Proposé par l'échevin Alc Poissonneauet  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que la permission de M. Aug. Robitaille pour du charbon pour chauffer nécessité au chauffage des édifices des pompes, pour la saison 1938-39 au prix de \$ 11<sup>90</sup> la tonne, soit acceptée.

Adopté

6971

Avis de motion.

Je proussigne échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui aux temps et en la maniére voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et promettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité à empêcher les agents nécessaires pour l'achat d'un camion pour le département de la Voie"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ème jour du mois de septembre 1938

(signé) Louis Hamy

Échevin de la Cité

6973

Suggéré par l'échevin Al. Boissonneau et

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil fixe le 21 septembre 1938 de 9 h.s A.M @ 6 h.s P.M. le jour durant lequel les contribuables seront appelés à se prononcer sur les priviléges à accorder à la Laurentian Silk Mills relativement à la continuation, pendant des ans, des priviléges antérieurement accordés à la T.S.R of Lyons Hts.

Adopté

6974

Suggéré par l'échevin Henri Poisignant

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et

Et résolu que la permission de M. Louis Robert pour le lot de subdivision No-17 du cadastre officiel 388 au prix de \$ 16<sup>00</sup> soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Adopté

6975

Proposé par l'échevin Henri Trisignant  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la sommission de M. Geo.  
Bélinois pour l'achat de trois lots de subdivision No-178,  
179 et 180 du cadastre officiel du lot principal No-387 au  
prix de \$183<sup>50</sup> pour les 3 lots, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à si-  
gner le contrat de vente des lots susmentionnés.

Adopté

6976

Proposé par l'échevin H. Trisignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et

Et résolu que ce conseil, à la suite  
d'un rapport de M. J. Henri Beaumier, évaluateur  
de la cité, autorise le Greffier à corriger le rôle d'i-  
valuation et de poster le nombre de pieds carrés @  
4000' p.c au lieu de 5000 p.c à M. Évariste  
Plourde 19 rue Thibault et qui un rapport soit  
préparé, par le Trésorier du montant de taxes pay-  
ées trop par M. Évariste Plourde pour les années  
non prescrites.

Adopté.

6977

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à  
faire confectionne, après demande p de greffier et en  
un habitat pour le percepteur de l'agriculture qui seront  
communiqués lors de la prochaine réunion des mem-  
bres du conseil.

Adopté

6978

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil, pour faire suite  
à la lettre M. le Greffier de la cité des Trois-Rivières, du  
30 aout 1938 autorise le Greffier de la cité du Cap-  
de-la-Madeleine d'enformer le conseil de la cité  
des Trois-Rivières, que les membres du conseil

désirent que régne la plus grande harmonie dans les relations entre les deux villes, et qu'ils regrettent que certains mayens, pour empêcher les citoyens ou autres citoyens des Trois-Rivières d'exercer leur occupation dans la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce dont ils n'avaient pas été informés auparavant, aient peut-être été employés.

Ils désirent de plus leur communiquer que si certaines irrégularités ont pu se glisser relativement à l'entente qui doit, dans l'intérêt des deux villes, se continuer, c'est hors de leur connaissance, et qu'ils sont disposés à prendre les mesures nécessaires pour éviter tout malentendu de nature à nuire à la bonne entente entre les autorités des deux villes-soeurs.

Adopté à l'unanimité

6979

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel B. Larivière

Est résolu que M.M. Delphis Turbide, Simeon Lapointe et Joseph Launay soient par la présente résolution nommés évaluateurs de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour la révision du rôle d'évaluation pour servir de base à l'imposition des taxes municipales pour l'année 1939.

M Delphis Turbide est par la présente nommé Président. Les émoluments perçus de \$0.50 de l'heure pour le Président et de \$0.40 de l'heure pour les autres évaluateurs. Le président des évaluateurs sera nommé par le Président et sera payé par la cité au prix de \$0.40 de l'heure.

Un amendement:

Suggéré par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin H. Lonsignant

Que M.M. J. Beaumier, D. Turbide & S. Lapointe demeurent en fonction.

Le vote sur l'amendement

Volent pour les échevins A. Devost, A. Boissonneault & H. Lonsignant

contre les échevins Larivière, Lamy & A. Lemay

Mr Honore le Maré demande un délai pour donner son vote prépondérant à une prochaine séance.

6979 A

Et la motion principale demeure aussi en suspens.

6980

Suggérée par l'échevin H. Massignant  
appuyé par l'échevin R. Lamy

Et résolu que toutes résolutions antérieures  
relativement aux avances à être faites à une banque  
autre que celle de la Banque Canadienne Nationale soient  
reinées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6981

Suggérée par l'échevin H. Massignant  
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et

Et résolu que la Commission municipale  
de Québec soit et est par la présente résolution  
prié de ratifier les avances faites, pour payer la  
part de la cité dans les peines aux usagers, à la  
Banque Canadienne Nationale et ce jusqu'au 31  
août 1938. Le montant total des avances faites représentant  
la part de la cité est de \$ 1039 45

Adopté.

6982

Suggérée par l'échevin H. Massignant

Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que demande soit faite et est par  
les présentes faite auprès des autorités du dépar-  
tement du Ministère du Travail de bien vouloir accor-  
der à cette municipalité un octroi au montant de  
\$ 1266 00 comme suit:-

Ours municipale 1938 25

✓ chauffage	97 00
✓ vêtements	127 00
✓ lumière	21 00
✓ abri	278 00

pour être distribué en assistance municipale par cette  
municipalité durant le mois du mois de septembre  
1938 aux 37 chefs de famille et leurs 135 dépendants  
ainsi qu'à 9 personnes vivant seule, formant un total  
de 181 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté.

6983.

Proposé par l'échevin des Boissonneault  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à  
enlever du rôle d'évaluation la bâtie appartenant au  
depuis à M. Philippe Milette, laquelle bâtie était  
situation sur le lot de subdivision No-2-9 du cadastre  
125, attendu que celle-ci est démolie depuis plusieurs  
mois.

Adopté.

6984.

Proposé par l'échevin H. A. resignant  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que ce conseil autorise la Ba-  
bieque Ste Madeleine à célébrer une grande messe à la  
mémoire de M. Donat Paquin, ex-maire de cette cité.

Adopté.

6985.

Demande de permission pour Camini = à l'étude

✓      ✓      ✓      pour lot 387-128-129+180  
✓      ✓      ✓      .      388=17

Lectures de la correspondance

Et la peine est levée

Raoul Rochefeuille

Maire

J. Beaumont  
-  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions  
lundi le dix-neuvième jour de septembre 1938 à 7hs  
C.M. à laquelle assemblée étaient présents Son  
Honneur le maire Raoul Rochefeuille MM Louis Lamy,  
Lionel Larivière, Alphonse Devost, Albert Boussinault,  
Henri A. resignant et Alfred Lemay tous échevins for-  
mant quorum puis la présence du maire au  
fauteuil.



à l'offre faite par M. H. Brunelle, M.P., en date du 19 septembre 1938, relativement à l'emploi des agents au travail assistés par la cité, autorisé le Gouvernement Fédéral à exécuter les travaux d'amélioration à l'aéroport et ce aux conditions mentionnées à ladite offre.

Adopté.

6987

Ce proposé par l'échevin Alb Boissonneault

Appuyé par l'échevin Henri Bourgault

Et résolu que ce conseil ordonne que la résolution No-6932 déclarant la résolution No-6925 inopérante, soit reçue et annulée à toutes fins que de droit à la condition que le contrat stipule les droits habituels de propriété de la municipalité.

Adopté.

6988

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le règlement No-209 intitulé "Règlement autorisant le conseil à emprunter les agents nécessaires à l'achat d'un camion pour le département de la Voie" soit adopté en première lecture.

Adopté.

6989.

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le règlement No-209 intitulé "Règlement autorisant le conseil à emprunter les agents nécessaires à l'achat d'un camion pour la Voie", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6990.

Ce proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil à la suite de

✓ l'adoption du règlement No 209, fixe les 5<sup>e</sup>me et 6<sup>e</sup>me jours d'octobre 1938, jours pour la votation du règlement No 209.

Adopté

6991

Proposé par l'échevin H. Trisignant  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la permission de M.  
François Courteau pour les 4 lots appartenant  
à la cité et situés du côté Nord-Est de la rue  
de Valise, au prix de \$ 15<sup>85</sup> chacun et portant les  
numéros de subdivision 13, 14, 15 et 16 du ca-  
dastre officiel 388, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés  
à signer tous les contrats et documents relati-  
vement à cette vente de lots.

Adopté.

6992

Proposé par l'échevin Alb Boissonneau et  
Appuyé par l'échevin H. Trisignant

Et résolu que la permission de M.  
Joseph Richard pour un lot appartenant à la cité  
et situé de côté Nord-Est de la rue Bellesive au  
prix de \$ 90<sup>00</sup> et portant le no. de subdivision No -20  
du cadastre officiel 171, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés  
à signer tous les contrats et documents relati-  
vement à cette vente de lot.

Adopté.

6993

Proposé par l'échevin H. Trisignant  
Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau et

Et résolu que la permission de M. Mai-  
rie Joret pour les 2 lots appartenant à la cité et si-  
tué du côté Nord-Est de la rue Rochefort, au prix de  
\$ 95<sup>00</sup> chacun, et portant les numéros de subdivision  
Nos 204 et 205 du cadastre officiel 387, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer  
tous les contrats et documents relativement à cette  
vente de lots.

Adopté.

6994

Proposé par l'échevin Alc. Boissonneau et  
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que la promission de M.  
Pancéde Bideleau par le lot de terre appartenant  
à la cité; acquis par taxes dues, à l'issue de la vente  
au 1<sup>er</sup> juin 1933, au prix de \$ 511<sup>00</sup> et portant le No.  
P-168 située sur la rue Notre-Dame, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer  
tous les contrats et documents relativement à cette  
vente de lot.

Adopté.

6995

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin H. Tassignant

Et résolu que la promission de M.  
Alfred Bergeron par les deux lots appartenant à  
la cité et situés du côté nord-est de la rue Rochleau  
au prix de \$ 170<sup>00</sup> chacun, et portant les Nos-de subdivision  
96 et 97 du cadastre officiel 134, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à  
signer tous les contrats et documents relativement  
à cette vente de lots.

Adopté.

6996.

Proposé par l'échevin H. Tassignant

Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que la promission de M. J.P.  
Moiri par 5 lots appartenant à la cité et situés  
du côté sud-ouest de la rue Rochleau au prix de  
\$ 100<sup>00</sup> chacun, et portant les Nos de subdivision  
137, 138, 139, 140 et 141 du cadastre officiel 134,  
soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à si-  
gner tous les contrats relativement à cette vente de  
lots.

Adopté.

6997

Proposé par l'échevin Aef. Devost

Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que la présente séance soit adjou-  
née à lundi le 26 sept 1938 @ 7hs P.M. pour la dé-  
buse et l'adoption s'il y a lieu du procès-verbal du 6  
septembre 1938 et répondre toutes questions qui n'a-  
pu être décidée à la présente séance.

Adopté

La la séance est ensuite adjournée

Raoul Rochulau  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier)

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions  
lundi le vingt-sixième jour de septembre 1938 à  
7hs P.M. à laquelle assemblée étaient présents, son  
Honneur le Maire Raoul Rochulau, M.M Lionel  
Larivière, Alphonse Drost, Albert Boissoinault  
Henri Tousignant et Alfred Lemay tous éluvins  
formant quorum sous la présidence du Maire  
au fauteuil.

6998

Proposé par l'éluvin H. Tousignant

Appuyé par l'éluvin A. Boissoinault

Et résolu que le procès verbal de la séance  
régulière du 6 septembre 1938 et celui de la séance  
régulière du 19 septembre 1938 soient adoptés tels  
que les.

Adopté.

6999

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay

Appuyé par l'éluvin H. Tousignant

Et résolu que les comptes au montant de  
\$ 1060.85 tels que décrits ci-après soient acceptés

et fayis.

Les comptes:

La Municipalité Scolaire du Caf.	\$ 26.70
" " "	31.00
" " "	23.40
Paié liste No: 43	314.90
Carrière St. Maurice Limitée	6.18
La Cité du Caf. de la-Madeleine	10.10
Francis Hankin co. ltd.	19.28
ame Henri Desveaux	2.00
Shawinigan Water & Power co.	30.39
" "	483.90
Bell Telephone co of Canada	22.99
Alphonse Hibut	58.60
Gérard Martineau	22.50
A. Héroux	<u>8.91</u>
	\$ 1,060.85

Adopté.

Après lecture d'une lettre de M. J. H. Beaumier déclarant qu'il lui serait impossible d'accepter une charge d'évaluateur, le vote est pris sur la résolution 6979.

7000 Pour: l'écuyer L. Lavoie

Contre: les écurys A. Devost, A. Boissonnault H. Tousignant et A. Lemay

Rejeté sur division.

Le Maire donne son vote contre l'amendement portant le No: 6979.

7001 Proposé par l'écuyer L. Lavoie

Appuyé par l'écuyer A. Devost

Et résolu que Messieurs Delfois Turbide, Simon Lapointe, Bonaventure Rochefort, soient par la présente résolution nommés évaluateurs de la Cité du Caf. de la-Madeleine, pour la révision du rôle d'évaluation, pour servir de base à l'imposition des taxes municipales pour l'année 1939.

M. Delfhis Turide est par la présente nommé Président. Les évaluements seront de .50 cts de l'heure pour le président et de .40 cts de l'heure pour les autres évaluateurs. Le secrétaire des évaluateurs sera nommé par ces derniers, et sera payé par la Ville au prix de .40 cts de l'heure.

En amendement l'éluvin Tousignant propose : - Appuyé par l'éluvin Boissonneault et résolu :

7002 Que M.M. Delfhis Turide, Simon Lefèvre et Élise Rochleau soient nommés évaluateurs avec M. E. Rochleau comme président.

Le vote est demandé sur l'amendement.  
Pour: les éluvins Boissonneault et Tousignant.  
Contre: les éluvins Lavrière, Devost et Lemay.

Amendement rejeté sur division.

Le vote est pris sur la motion principale.  
Pour: les éluvins, Lavrière, Devost et Lemay.  
Contre: les éluvins, Boissonneault et Tousignant.

Motion principale adoptée sur division.

---

Proposé par l'éluvin A. Devost  
Appuyé par l'éluvin A. Boissonneault  
Et résolu, que le Gruffyer soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation les machineries suivantes, lesquelles ont été enlevées par la Cie Canada Steamship Lines Limited.

1 - Boring Machine (No: 34)	\$ 1.340.00
1 - Vertical Drill (No: 13)	400.00
1 - Planer (No: 27)	800.00
2 - Boilers	<u>1300.00</u>
	\$ 3.740.00

Attendu que ces dites machineries ne sont plus sur la propriété de ladite compagnie d'après les constatations de M.M. J. H. Beaumier et F. Beaumier, respectivement évaluateur et Gruffyer de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Adopté.

Lecture du projet de convention, entre  
la Cité du Bas-de-la-Madelaine et l'International  
Foils Limited.

7004

Proposé par l'échivin A. Devost  
Appuyé par l'échivin H. Tousignant

Et résolu, que le Maire et le Greffier  
soient autorisés à signer la convention entre  
la Cité du Bas-de-la-Madelaine et l'International  
Foils Limited telle que préparée par Maitre  
J.-A. Trudel, et telle que lue.

Adopté.

7005

Proposé par l'échivin L. Lainière

Appuyé par l'échivin A. Lemay

Et résolu, que ce conseil demande à  
la banque Canadienne, de bien vouloir avancer  
à cette cité un montant de \$3,250.00 pour  
l'achat du terrain nécessaire à l'agrandissement  
de l'aéroport, tel qu'appris par la commission  
Municipale de Québec, par une lettre en date  
du 28 juillet, 1938, et signée par M. E'mile  
Moïse, secrétaire.

Le Maire et le Greffier sont autorisés  
à signer un billet à demande portant  
intérêt au taux de 4 $\frac{1}{2}$  % l'an, pour le  
montant de \$3,250.00

Adopté.

7006

Proposé par l'échivin L. Lainière

Appuyé par l'échivin A. Devost

Et résolu, que les salaires des employés  
permanents suivants soient Ré-agustés comme  
suit:-

Tresorier - Cent-trente-cinq piastres par mois (\$135<sup>00</sup>)

Greffier - Cent-trente-cinq piastres par mois (135<sup>00</sup>)

Assistant-Tresorier - Cent-quinze piastres par mois (115<sup>00</sup>)

Comptable - Cent-quinze piastres par mois (115<sup>00</sup>)

Collecteur d'eau - Quatre-vingt-quinze piastres par mois (95<sup>00</sup>)

Cette nouvelle échelle de salaires devra

prendre effet le 15 octobre, 1938.

Adopté.

7007

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu, que le Greffier soit autorisé  
à faire les démarches nécessaires, pour faire  
enlever ou déplacer le poteau et le taulau  
qui se trouve au coin "est" des rues Duplessis  
et St. Alphonse.

Adopté.

7008

Proposé par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin A. Boisjonnaud

Et résolu, que ce conseil accepte l'offre  
de MM. Maurice et Emile Thibault pour le  
terrain nécessaire à l'ouverture de la rue  
projetée entre le terrain des Pères Oblats et  
le terrain des MM. Thibault, et le Greffier  
est autorisé, à faire préparer un contrat à  
cette fin.

Adopté.

Lecture de la correspondance, et la  
séance est levée.

Louis Lamy  
Cro. Maire.  
J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

1009.

Nous soussignés Delphine Turbide, Léonie  
Lapointe et Domat Archéleau, nommés évaluateurs  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour la révision  
du rôle d'évaluation pour servir de base à l'imposition  
des taxes municipales pour l'année 1939, jurons de  
remplir les devoirs de notre charge respective, avec

honnêteté, fidélité et justice le tout au meilleur  
de notre connaissance et de notre capacité:  
Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assentement devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine      Delphine Turcotte  
ce premier jour d'octobre 1938      Siméon Laporte  
J. Beaumont      Donat Rochefort  
Beaumond      Steffie.      Arthur Beaudin

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assem-  
blée fut tenue aux lieux et place ordinaires des pes-  
simis lundi le troisième jour d'octobre 1938 à 7 h. p.m.  
à laquelle assemblée étaient présents M.M. Louis Lamy,  
Léon Larivière, Albert Boissonneau et Alfred Lemay  
tous échevins formant quorum pour la présidence  
du pro-maire l'échevin Louis Lamy, au parlement

1010

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de cette  
cité en date du 26 Septembre 1938 soit adopté  
tel que lu.

Adopté.

1011

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que les comptes au montant  
de \$3000.00 et tels que déris ci-après soient accep-  
tés et payés:

Les Comptes

Carte liste No-111

878<sup>00</sup>

102<sup>50</sup>

300.00

67<sup>00</sup>

✓ des loyers de sept.,  
✓ de l'assest. pub.

La Municipalité Scolaire

\$1735<sup>25</sup>

	Montant rapporté	1735. <sup>25</sup>
Caue de l'assist. Publique.	300 <sup>00</sup>	✓
x liste No. 47	878 <sup>00</sup>	✓
Liste de Caue No. 45	385 <sup>15</sup>	✓
Eugène Boisvert	11 <sup>32</sup>	✓
Dame Edmond Bergeron	2 <sup>88</sup>	✓
Bureau d'enregistrement	8 <sup>75</sup>	✓
La Revue Municipale	10 <sup>00</sup>	✓
Jrs Savin & fils	127 <sup>57</sup>	✓
J. J. Morris & Son Ltd	14 <sup>40</sup>	✓
Globe Orange	5 <sup>19</sup>	✓
Jules Roy	15 <sup>68</sup>	✓
Dominion Oxygen Co'y Ltd	4 <sup>82</sup>	✓
Dr Chas Demers M.D	37 <sup>00</sup>	✓
R. Horanger & Frere Ensq	18 <sup>30</sup>	✓
Hassenbeau.	13 <sup>03</sup>	✓
Total.	\$ 3003 <sup>00</sup>	
	Adopté	

7012

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir approuver la résolution No 7005 du conseil de cette cité relativement à l'emprunt temporaire de \$ 3750<sup>00</sup> pour faire le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport le tout tel qu'approvée par ladite Commission municipale en date du 28 juillet 1938.

Adopté.

7013

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
Appuyé par l'échevin Alb. Boissinneault

Et résolu que ce conseil s'engage à céder à M. Joseph Desfossés tous les domaines appartenant à la cité et sis sur la rue St-Edmond aussitôt que la partie de clôture de la cité, entre la propriété de cette demeure et celle de M. Joseph Desfossés aura été faite par ce dernier et trouvée satisfaisante par le

contre-maître de la Voie.

Adopté

Lecture de la correspondance  
Et la peine est levée.

Raoul Rochefeu

Maire

J. Beaumont  
Beffre

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux deu et place ordinaires des sessions lundi le 17 même jour du mois d'octobre 1938 à 7 heures f.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochefeu M.M. Louis Lamy Lionel Larivière, Alphonse Devost, Albert Boissonneau Henri Poisognant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum pris la présidence du maire au fauteuil.

7014

Proposé par l'échevin Henri Poisognant appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 octobre 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté

7015

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que les comptes au montant de \$ 17857" et tels que déris ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes

Augustin Robichaud 203" ✓

7015

Montant rapporté 203  $\frac{1}{4}$ 

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE

LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 8 octobre, 1938.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, M.A.R.D.I., le onzième jour du mois d'octobre de l'année mil neuf cent trente-huit, à sept heures de l'après-midi.



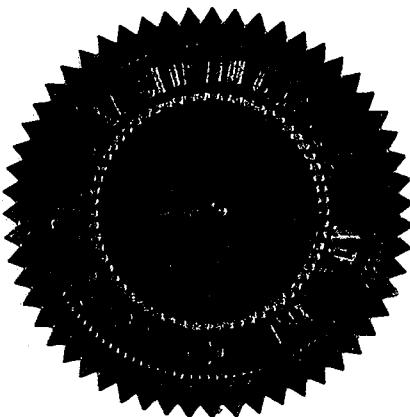
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 8<sup>me</sup> jour de octobre, mil neuf cent trente-huit.  
(1938)

*J. Beaumirault*

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes: Voir ~~exercice~~ la feuille  
ci-annexée laquelle fait partie du présent avis de convocation.



ASSEMBLEE SPECIALE DU 11 OCTOBRE, 1938.

CETTE ASSEMBLEE EST CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE  
POUR LES RAISONS SUIVANTES:-

1o.- Etudier les soumissions relativement à l'achat d'un camion pour le département de la voirie et passer une résolution pour l'achat dudit camion, après que le règlement No. 209, approuvé par les propriétaires de biens-fonds, aura été approuvé par La Commission municipale de Québec, et l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.

2o.- Pour passer et adopter une résolution relativement à l'éclairage des rues de la cité, et plus spécialement pour la réinstallation des anciennes lampes et pour l'installation de 15 nouvelles lampes.

3o.- Pour prendre en considération la demande d'octroi faite par le département du chômage pour venir en aide aux inaptes au travail, et passer et adopter une résolution à ce sujet.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce huitième jour du mois d'octobre, 1938.

FB/

  
Le Greffier.

7015

(suite)

	Montant rapporté	203 <sup>11</sup>	
J. Redoux Selle	35 <sup>40</sup>	✓	3040
Canada Iron Foundries	67 <sup>87</sup>	✓	
Kerr Ellums Office App.	24 <sup>00</sup>	✓	
Rene de Cotret, Demi bte	20 <sup>00</sup>	✓	
a Brimillard	16 <sup>01</sup>	✓	
Barage Foyer & Frere	10 <sup>37</sup>	✓	
Rocheleau & Frere	10 <sup>20</sup>	✓	
Hes Dumont	1 <sup>33</sup>	✓	
Edmond Boissonneault	3 <sup>70</sup>	✓	
J Blot Lortanger	2 <sup>75</sup>	✓	
Henri Beliveau	6 <sup>75</sup>	✓	
Liste de Gare No-149	174 <sup>80</sup>	✓	
Eudide Marchand	2 <sup>80</sup>	✓	
Alphonse Hebert	16 <sup>40</sup>	✓	
Jos Bawni & Fils	27 <sup>50</sup>	✓	
Imprimerie Sr Lalancette	6 <sup>21</sup>	✓	
H. Lortanger & Frere Engr.	1 <sup>20</sup>	✓	
Joseph Hardy	27 <sup>65</sup>	✓	
Haj Lortanger	58 <sup>68</sup>	✓	
H Massicotte & Freres Ltée	58 <sup>08</sup>	✓	
Carriere Sr Massee Ltée	5 <sup>78</sup>	✓	
Gare de l'assost Publique	300 <sup>00</sup>	✓	
Banque Can. Nationale	10081 <sup>50</sup>	✓	
" " "	675 <sup>02</sup>	✓	
La Municipalite Scolaire	53 <sup>49</sup>	✓	
" " "	17 <sup>19</sup>	✓	
" " "	31 <sup>69</sup>	✓	
Liste de Gare No-146	369 <sup>70</sup>	✓	
Hon Tresorier de la Province	10 <sup>00</sup>	✓	
La Cite du Cap.	22 <sup>70</sup>	✓	
Liste de Gare No-148	400 <sup>50</sup>	✓	
Hector Richard	17 <sup>00</sup>	✓	
Alphonse Roy	14 <sup>76</sup>	✓	
J. Telephore Nadeau	45 <sup>91</sup>	✓	
Paul Boucher M.	53 <sup>50</sup>	✓	
Edouard Taxi Godin	69 <sup>50</sup>	✓	
	17857. <sup>11</sup>		

Adopté.

7016

Proposé par l'échevin H. Bourgault  
Appuyé par l'échevin A. Lamy

Et résolu qu'un camion de Marque Fédéral d'une capacité de cinq tonnes\*, avec Roues Disques "Budd" Différentiel à l'essieu sans Zinc et pompeuse hydraulique Marque Wood, soit acheté de M.M. Royer & Frère au prix de six Mille Cinq Cent Quatre Dollars ( $\$ 6504^{00}$ )\*.

Les autres spécifications de ce camion devront égaler ou dépasser celles de la demande de permission.

La présente résolution ne deviendra有效 que lorsque le règlement d'imposture permettant cet achat aura été approuvé par la Commission Municipale.

Le vote est demandé par l'échevin H. Bourgault  
Volent pour M.M. L. Lassivière, H. Bourgault  
et A. Lamy.

Volent contre M.M. Adéost, L. Lamy et A. Bois  
Boissoneau.

Un Bonneur le Maire vote contre la motion  
qui est rejetée.

Rejeté.

7017

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissoneau

Et résolu que la permission de M. Gérard Lévesque pour un camion de 5 à 6 tonnes soit acceptée comme étant la plus basse, en autant que le règlement no-209 soit accepté par la Commission Municipale de Québec.

7018

En amendement

Proposé par l'échevin L. Lassivière

Appuyé par l'échevin H. Bourgault

qu'un camion de Marque Fédéral d'une capacité de cinq tonnes égalant ou dépassant toutes les spécifications de la Demande de permission soit acheté de M.M. Royer & Frère au montant de  $\$ 6247^{00}$  Six Mille Deux Cent Quarante Sept Dollars.

Le vote sur l'amendement

Votent pour M.M. L'Assiviere, H. Tousignant et A. Lemay

Votent contre M.M. A. Devost, L. Lamy et A. Boissonneau et

\* La présente résolution devenant apétante que lorsque le règlement d'emprunt permettant cet achat aura été approuvé par la Commission municipale de Québec.

Sm l'Honorable Maire vote contre l'amendement.

Le vote sur la motion principale

Votent pour M.M. A. Devost, L. Lamy et A. Boissonneau et

Votent contre M.M. L'Assiviere, H. Tousignant et A. Lemay

Sm l'Honorable Maire vote pour la motion principale laquelle est adoptée par division

Adopté par division

1019.

Proposé par l'échevin Alphonse Boissonneau et

Appuyé par l'échevin H. Tousignant

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un vétue au montant de \$ 1070<sup>00</sup> comme suit : -

Pour nourriture \$ 642<sup>60</sup>

✓ chauffage	78 <sup>00</sup>
✓ vêtements	105 <sup>40</sup>
✓ lumière	19 <sup>20</sup>
✓ abri	<u>225<sup>00</sup></u>

pour être distribué en assistance aux ménages au travail durant le cours du mois d'octobre 1938 aux 38 chefs de famille et leurs 133 dépendants ainsi qu'à dix personnes vivant seule formant un total de 181 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

1020.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Alphonse Boissonneau et

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une entrevue avec les autorités de la Cie Shawinigan Water Power, autorisé ladite compagnie à réinstaller les lampes de rues au nombre de 32

dont les numéros seront indiqués à un rapport qui sera fourni, à ladite Compagnie par le Breflier d'installation desquelles devant se faire avant le 1<sup>er</sup> novembre 1938.

Ce conseil autorise de même ladite Compagnie à installer 11 nouvelles lampes aux endroits qui seront aussi indiqués dans rapport du Breflier d'installation desquelles devant se faire dans un tel délai c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> décembre 1938.

Or ce qui concerne les lampes mentionnées au deuxième paragraphe de ladite résolution, la cité ne sera pas tenue à l'engagement prisé dans l'article du contrat.

Le paiement pour l'éclairage des lampes mentionnées aux deux premiers paragraphes ne devra être effectué qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

*Adopté.*

7021

Ce proposé par l'échevin H. Ousignant  
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que la permission de M. Albert Ravière pour l'achat d'un lot de subdivision portant le No. 117 du cadastre officiel du lot prioritaire No. 387 au prix de \$ 35<sup>00</sup>, soit acceptée.

Le Maire et le Breflier sont autorisés à signer le contrat de vente dudit lot.

*Adopté.*

7022.

Ce proposé par l'échevin H. Ousignant  
Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que la permission de M. Armand Nadeau pour quatre lots de subdivision Nos. 114, 238, 239 et 240 du cadastre officiel du lot prioritaire No. 387 au prix de \$ 122 soit acceptée.

Le Maire et le Breflier sont autorisés à signer le contrat de vente des dits lots.

*Adopté.*

1023

Proposé par l'échevin des Biassonneaux

Appuyé par l'échevin H. P. signant

Et résolu que la permission de M. Raymond  
Berrier pour l'achat de trois lots de subdivision No. 256,  
257 et 258 au lot primitif No 347 au prix de \$ 15<sup>00</sup> chacun,  
soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer  
le contrat de vente des dits lots.

Adopté.

1024

Avis de motin

Je prie l'échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motin qui aux  
Temps et en la manière prescrite par la loi et les  
règlements de la cité, je proposerai et permettrai  
à ce conseil un règlement intitulé "Règlement  
autorisant le conseil de cette cité d'emprunter  
des argent nécessaires, par obligations, par remboursement  
à la Banque Canadienne Nationale des agents avan-  
cés pour certains travaux exécutés comme travaux de  
chômage et pour payer certaines sommes pour aids  
des sans-travail"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce  
Ninème jour du mois d'octobre 1938

(signé) Lionel Larivière  
échevin de la cité.

1025

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil demande  
à la Banque Canadienne Nationale de bien  
veillor avancer à cette cité des montants  
par billet au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % l'an, jusqu'à con-  
currence du montant total de \$ 8000. pour venir  
en aide aux inaptes au travail et aussi aux  
ables au travail.

Si accepté par la Commission municipale de Québec le Maire et le Trésorier sont auto-  
risés à signer sur un des billets portant intérêt

au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % l'an, jusqu'à concurrence du montant sus-mentionné.

Adopté

1026

Ce proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale du Québec de bien vouloir satifir la résolution No. 9025 concernant certaines avances de la Banque Canadienne Nationale pour secours aux appels et aux ménages au travail.

Adopté

Ouverture de soumissions pour lots appartenant à la cité

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Rochefeu

Maire

J. Blaumet  
Bureau

Secteur

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux armes et place ordinaires des pénitentiaires lundi le 24ème jour du mois d'octobre 1938 à 7 h p.m., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Monsieur Raoul Rochefeu M.M. Louis Lamy, Léon Larivière, Alphonse Devost, Albert Boismondeau et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

1027

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par le chev. Alb. Boismondeau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité

en date du 17 octobre 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté.

1028

Proposé par l'échevin Afp. Lemay

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total  
de \$ 1131<sup>72</sup> et tels que dérisés ci-après, soient acceptés et  
payés.

les comptes

La municipalité scolaire du Cap	8 <sup>50</sup>	✓
Gare de l'assistance publique	300 <sup>00</sup>	✓
Gare liste No-50	386 <sup>05</sup>	✓
Liste de Gare No-51	59 <sup>20</sup>	✓
Shawinigan Water Power Co <sup>y</sup>	16 <sup>95</sup>	✓
" " "	326 <sup>08</sup>	✓
J. Bte Loranger	3 <sup>95</sup>	✓
C. A. Brun Engg	1 <sup>05</sup>	✓
Jules Roy	10 <sup>14</sup>	✓
R. Loranger & Frère Engg	18 <sup>80</sup>	✓
	\$ 1131 <sup>72</sup>	

Adopté

1029

Proposé par l'échevin Afp. Lemay

Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que la permission de M.M.  
R. Loranger & Frère Engg pour de l'avoine de l'Ouest  
ciblé No-2 au prix de \$ 1<sup>35</sup> le sac de 98 lbs, sacs in-  
clus, soit acceptée.

Adopté.

1030

Proposé par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil, puis faire  
peut au rapport fait par le greffier concernant  
l'investiture de la rue Longval entre Massicotte et Cé-  
line, autorise le Maire et le greffier à prendre les  
mesures nécessaires pour l'investiture de la rue Long-  
val entre les rues Massicotte et Céline,

Adopté.

7031

Ce proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin Al. Boissoineau

Et résolu que la résolution portant le  
N° 7020 faite et passée le 17 octobre 1938 soit amendée  
en y remplaçant le deuxième et le troisième para-  
graphes par le suivant : -

"Le conseil autorise de même ladite Com-  
pagnie à installer onze (11) nouvelles lampes  
aux endroits qui seront indiqués dans le rap-  
port du greffier, l'installation desquelles de-  
vrait se faire dans un tel délai, c'est-à-dire  
le ou avant le 1<sup>er</sup> décembre 1938. Ces onze (11)  
nouvelles lampes de 100 bougies (C.P.) chacune  
seront posées par la dûceur du contrat passé  
entre la Corporation et la Compagnie le 3 juil-  
let 1935"

Adopté

7032

Ce proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin Al. Boissoineau

Et résolu que le projet de contrat entre  
la Compagnie Shawinigan Water & Power Co. et la  
Corporation de cette cité relativement à l'échange  
de certains lots de subdivision faisant actuellement  
partie du pasé de la rue Tissey pour une servitude d'une  
largeur de 25 pieds le long de la voie ferrée conduisant à  
l'usine de la Consolidated (Division Wayagamack) et sur  
le lot 1310<sup>a</sup>, soit accepté tel que tel.

Le Maire et le greffier sont par la présente  
résolution, autorisés à le signer.

Adopté

7033

Ce proposé par l'échevin Al. Boissoineau  
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que le contre Maître de l'aqueduc  
soit autorisé à poser un perron au coin des rues  
St Laurent et Potanger.

Adopté

7034

Proposé par l'échevin Alc. Boissonneau et  
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale  
soit priée de payer pour et à l'acquit des la cité; les com-  
pons d'intérêts qui deviendront dus les 1<sup>er</sup> novembre et  
1<sup>er</sup> décembre 1938, repartis comme suit:-

Novembre 1938 Règlement No. 54 \$3797<sup>50</sup>

✓ 120 115<sup>50</sup> \$3708<sup>00</sup>

Décembre 1938 Règlement No. 100 1485<sup>00</sup>

✓ 163 498<sup>00</sup>

✓ 186 839<sup>75</sup> \$2822<sup>75</sup>

Tue la Banque Canadienne Nationale conser-  
ve tous les coupons avec tous les droits et priviléges  
qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer  
sur un des billets au taux de 1% l'an, fait à demand-  
de, jusqu'à échéance du montant total de \$6530<sup>75</sup>  
tel que détaillé ci-dessus.

Ce sur ces billets ne sera ou devra en au-  
cune manière, modifier, restreindre ou nuire les  
droits que la Banque a comme porteur des dits  
coupons.

Adopté

7035

Proposé par l'échevin Alc. Boissonneau et  
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de  
bien vouloir ratifier la résolution No. 7034 relative-  
ment à un emprunt temporaire pour payer les éché-  
ances de coupons d'intérêts pour les mois de novem-  
bre et décembre 1938.

Adopté.

7036

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la présente séance soit adjour-  
née pour jusqu'à 11 h 30 PM. ou plus tôt.

Adopté

À la reprise de la séance tous les échevins présents avant l'agrement étaient présents

1037

Proposé par l'échevin Aef. Lemay  
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil demande l'as-  
sentiment préalable de la Commission municipale  
de Québec d'emprunter une somme d'argent d'au plus  
\$25 000. pour exécuter certains travaux d'égouts dé-  
couvrant des obligations consenties envers l'Orléans National  
Drain Limited.

Adopté

1038

Avis de motion

Je, prussigné; échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité; je proposerai et permettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement No-91 et ses amendements relativement à la fixation des tarifs à être payés pour service de l'eau et à l'installa-  
tion d'appareils enregistrants à ces fins"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 24<sup>ème</sup>  
jours d'octobre 1938

(signé) A. Lemay  
échevin de la cité

1039

Avis de motion

Je, prussigné, échevin de Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et permettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité d'emprunter, au moyen d'obligations, certaines sommes d'argent pour exécuter des travaux d'agréments et d'égouts".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 27<sup>ème</sup>  
jours du mois d'octobre 1938

(signé) Lionel Harrisse  
échevin de la cité

Ouverture d'une session par avoine  
Lecture de diverses correspondances.  
Et la séance est levée.

Ruad Rochleau

Maire

J. Beaumier  
Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le septième (7ème) jour du mois de novembre 1938 à 7hs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Ruad Rochleau M.M. Louis Lamy, René Larivière, Alphonse Devost, Albert Bouscmeau, Henri Tousignant et Alfred Lemay, tins échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

1040

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Le Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 octobre 1938 soit adopté tel que lu.  
Adopté

1041

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin H. Tousignant

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 8644<sup>52</sup> et tels que déités ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Compte de l'assiet publique \$ 600.

• Liste No 52	812. <sup>70</sup>	✓
---------------	--------------------	---

• Liste de paie No - 53	382. <sup>15</sup>	✓
-------------------------	--------------------	---

Compte de l'assiet publique	300.	✓
-----------------------------	------	---

• Liste No - 54	313. <sup>70</sup>	✓
-----------------	--------------------	---

\$ 1408.<sup>55</sup>

		Montant rapp.	# 2408. <sup>55</sup>	B. 9
7041 (suite)	Banque Can. Nationale	1831. <sup>42</sup>	✓	
		3708.-	✓	
	Armand Bremillard	8. <sup>04</sup>	✓	
	La Cité du Cap	13. <sup>61</sup>	✓	
		110.-	✓	
	Armand Nadeau.	12.	✓	
	G. J. More St. Lé.	3. <sup>09</sup>	✓	
	Shawinigan W & L. Coop	163.72	✓	
	Imprimerie de Palmaré	26.73	✓	
	Canada Iron Foundries	28. <sup>32</sup>	✓	
	Roland Rochefort	45. <sup>50</sup>	✓	
	Maison J. D. Barneau.	15. <sup>00</sup>	✓	
	Caisse de Mauveil Ltée	6. <sup>64</sup>	✓	
	Barage Royer & Frères	7. <sup>50</sup>	✓	
	Alphonse Roy	9. <sup>65</sup>	✓	
	Eugène Boisvert	18. <sup>60</sup>	✓	
	Edm. Boissonneault	8. <sup>10</sup>	✓	
	Liste de paix No. 55	109. <sup>70</sup>	✓	
	Nap. Potvin	22. <sup>40</sup>	✓	
	Municipalité scolaire	49. <sup>80</sup>	✓	
	Loyer de secours	24. <sup>72</sup>	✓	
	J. L. Rousseau "service"	13. <sup>70</sup>	# 8, 144 <sup>57</sup>	

En amendement

Propose par l'échevin Aep. Devost

Appuie par l'échevin L. Larivière

Sur le compte de # 110. soit mis à l'étude

Le vote sur l'amendement

Votent par M.M. A. Devost, L. Larivière et Alb. Boissonneault

✓ contre M.M. L. Lamy, H. Moignant & A. Lemay

Sm Henneur de Maistre vote contre l'amendement

Le vote sur la résolution

Votent par M.M. L. Lamy, H. Moignant & A. Lemay

✓ contre M.M. A. Devost, L. Larivière & Alb. Boissonneault

Sm Henneur de Maistre vote en faveur de la motion principale

Adopté sur division.

1042

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et  
 pour coop. Est résolu que ce conseil décide de l'achat,  
 pour coopter dans l'exécution des travaux remédialement  
 au chômage dans cette cité, de 4680 pieds de tuyaux de 24"  
 de diamètre en acier armé, de agencée d'accessoires et  
 d'ouillage fixé aux conditions suivantes, le prix étant  
 de \$ 11732<sup>00</sup>

\$ 3000. payable en mars 1939

\$ 3000. r r r 1940 avec intérêt au taux  
 de 4% l'an sur la balance de \$ 332.

\$ 3000. payable en mars 1941 avec intérêt au taux  
 de 4% l'an sur la balance de \$ 5332<sup>00</sup>

\$ 2232. payable en mars 1942 avec intérêt au taux  
 de 4% l'an sur la balance de \$ 2232<sup>00</sup>

Un contrat stipulant les spécifications ci-  
 haut mentionnées devra être préparé à cette fin,  
 sujet à l'acceptation de l'Ingénieur du département  
 du Travail qui aura la surveillance de l'exécution  
 des travaux, et de la Commission municipale si l'y permet.

L'échevin A. Devost se déclare dissident.

Adopté.

1043.

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau et  
 Appuyé par l'échevin H. Tousignant

Est résolu que le projet de conventions  
 entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine  
 et la Laurentian Silk Mills Limited soit ac-  
 cepté tel que lu.

Le Maire et le greffier sont autorisés à le  
 signer.

L'échevin A. Devost demande le vote.

Votent pour M.M. L'Harivière, L. Lamy, Boissonneau et  
 Henri Tousignant & A. Lemay.

Vote contre l'échevin A. Devost

Adopté sur division.

1044

Proposé par l'échevin Alphonse Devost  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Greffier se mette en correspondance avec les Underwriters pour prendre information si l'addition de (4) qualifiés nouveaux contractables ferait baisse le taux d'assurance dans la ville du Cap-de-la-Madeleine.

*Adopté*

7045

Attendu que le pareris de la route 19 située dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, est d'au-delà de 3 milles et que le coût moyen approximatif de l'entretien à hiver de cette dite pareris est d'environ \$200.

En conséquence

Sur proposition de l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et

Il est résolu que ce conseil décide d'octroyer la somme de \$200. pour défrayer le coût d'entretien à hiver de la route 19 pour le pareris situé dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit sur une distance d'au-delà de 3 milles.

Une copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à Son Honneur le Maire J. Belodeau de Shawinigan Falls, tel que requis dans une lettre.

*Adopté*

7046

Proposé par l'échevin H. Maignant

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du ministère du travail de bien voir leur accorder à cette municipalité un octroi au montant de 997<sup>50</sup> comme suit:

Com muniquée \$591<sup>70</sup>

✓ chauffage	70 <sup>80</sup>
✓ vêtements	97 <sup>80</sup>
✓ lumière	18 <sup>00</sup>
✓ abri	214 <sup>75</sup>

pour être distribué en assistance aux employés, par cette municipalité durant le mois de mars de l'an

embre 1938 aux 36 chefs de famille et leurs 117 dépendants ainsi qu'aux 10 personnes vivant seules formant un total de 163 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté.

1047

Ce proposi par l'échevin L. Lassivière  
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Le résolu que ce conseil, à l'occasion de la fête de l'Armistice qui doit se célébrer aux 9 soixante heures le 13 novembre 1938, autorise le greffier à acheter une couronne de fleurs, au montant de \$12. laquelle sera déposée au pied du monument lors de cette démonstration.

Adopté

1048

Ce proposi par l'échevin H. Guignard  
Appuyé par l'échevin A. Boussoisneau

Le résolu que ce conseil accorde l'application en date du 24 octobre 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'exception et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan permis avec la susdite lettre.

Monsieur Tancrède Bodelean a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

Lecture des rôveries de poésie pour tuyaux de 24"  
Lecture de diverses correspondances  
Le la séance est levée

Raoul Rocklison  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de

la cité du Cop-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le quatorzième (14<sup>me</sup>) juillet du mois de novembre 1938 @ 7 heures Où à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire René Rocheleau M.M. Léon Larivière, Alphonse Devost, Albert Boussonneault, Henri Tanguay et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1049

Croix fait l'échevin H.Tanguay  
appuyé par l'échevin L.Larivière

Et résolu que ce conseil désireux que s'effectuent, dans le plus bref délai possible, les travaux d'égrés pour desservir l'International Zinc Limited, pour coûter dans les travaux nécessaires au chômage dans cette cité, s'engage à verser au Ministère du Travail la somme de \$ 17000.<sup>00</sup> à cette fin; ladite somme de \$ 17000<sup>00</sup> fera partie d'un emprunt de \$ 60000<sup>00</sup> que ce conseil s'engage d'effectuer après que les formalités légales auront été accomplies.

Le conseil s'engage de plus, pour contribuer aux dépenses des secours aux familles et aux aptes sans travail, à imposer une taxe de \$ 0.15 par \$ 100. d'évaluation;

Et ce conseil demande au Ministre du Travail de contribuer, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1938 pour une somme de \$ 1600. par mois à ces dernières fins.

La présente résolution est faite dans le but de régler dans son ensemble le problème de toutes les catégories de personnes, tel que il se présente actuellement, et pour se renseigner aux obligations de la cité envers l'adile Compagnie International Zinc Ltd.

Adopté.

*Accordé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine le 10 novembre 1938.*

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 10 novembre 1938.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

### A V I S



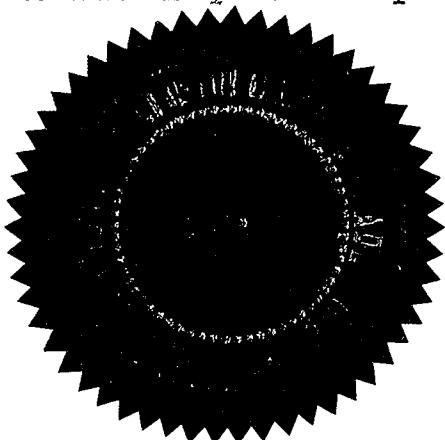
Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, le quatorzième jour du mois de novembre de l'année mil neuf cent trente-huit, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce dixième jour de novembre mil neuf cent trente-huit.



Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire.

pour les raisons suivantes: - Voir au feuillet  
attaché lequel fait partie du présent avis de convocation.



*J. Beaumont*

LE GREFFIER.

"  
" Est résolu que le Chef de Police soit autorisé  
à acheter 4 pneus 525-17 et 4 tubes pour le jly mouth

## RAISONS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE SPECIALE DU 14 NOVEMBRE, 1938.

- ✓ 10.- Prendre connaissance d'une correspondance de la CANADA IRON FOUNDRIES LIMITED relativement au tuyau d'égoût. Conduite principale 24". Nouvelles conditions.
- ✓ 20.- Prendre connaissance d'une correspondance de M. C. N. DeGrandmont relativement au tuyau le long de la route de la rue St-Maurice, et le creusement du fossé.
- ✓ 30.- Prendre connaissance d'une correspondance de M. C. N. DeGrandmont relativement au chèque de \$3,250. Re achat de terrain (423-Ptie) aéroport.
- ✓ 40.- Autorisé la signature d'un contrat en faveur de M. Raoul Laroche disposant du Lot No. 388-137:405-60 vendu par erreur, pour taxes en 1935 et lui appartenant.
- ✓ 50.- Faire suite au rapport verbal du chef de Police au sujet de l'automobile du département de police.
- ✓ 60.- Prendre toute décision relativement à la demande de M. J. A. Roy Re - AQUEDUC ET EGOUT. rue St-Laurent.
- ✓ 70.- Pour demander au Ministère du Travail, à la suite de la coopération récemment offerte aux travaux remédiateurs au chômage, une beaucoup plus large contribution pour parer aux dépenses de secours.
- 80.- Pour passer des résolutions se rapportant ou pouvant se rapporter aux sept items plus haut énumérés.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce sixième jour du mois de novembre 1938.

Le Greffier.

FB/

7053

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
 appuyé par l'échevin L. Lapivière  
 été résolu que le chef de Police soit autorisé  
 à acheter 4 pneus 525-17 et 4 tubes pour le Plymouth

1050

Ce proposé par l'échevin H. Tousignant  
appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et

Et résolu que Son Honneur le Maire accom-  
pagne de M. l'échevin à Deux-Montagnes délégué à Québec  
pour appuyer la résolution No-7049 et que M. W. Lom-  
peau M.P. soit prié d'accompagner cette délégation.  
Adopté.

1051

Ce proposé par l'échevin Alb. Boissonneau et  
appuyé par l'échevin H. Tousignant

Et résolu que l'évaluation de M. Bastien  
Bizard soit portée au No-388-138, H05-59 au lieu de  
388-139, H05-58;

Que l'évaluation du lot No-388-137, H05-60  
soit portée au No-388-139, H05-58 et au nom de succés-  
sion Valérie Gibeau et que les taxes apparaissant actuel-  
lement au lot No-388-137, H05-60 soient portées audit  
lot No-388-139, H05-58;

Et que l'évaluation de M. Ramel Lortie celle  
qui apparaissant au lot No-388-139, H05-59 soit portée  
au lot No-388-137, H05-60 -

Le tout pour corriger certaines entrées faites  
par erreur depuis plusieurs années.

Adopté.

1052

Ce proposé par l'échevin Alb. Boissonneau et  
appuyé par l'échevin H. Tousignant

Et résolu que ce conseil cède et transfère  
à M. Ramel Lortie le lot No-388-137, H05-60 pour rectifi-  
er certaines erreurs d'entrées faites aux différents lots.

Le Maire et le greffier sont autorisés à  
signer un contrat en conséquence lequel devant être  
préparé par le Notaire Paul Bouchard N.B.

Adopté.

1053

Ce proposé par l'échevin Alf. Lemay

appuyé par l'échevin P. Lapivière

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé  
à acheter 4 pneus 525-17 et 4 tubes pour le Plymouth

de Monsieur Abromillard au prix de \$17<sup>42</sup> chacun; il est aussi autorisé à faire remplacer la tête d'engin par M.M. Rochefeuille & Frère, au prix de \$13<sup>00</sup>

Adopté.

Lettre de M. Juhay reçue, remise à l'étude  
Lettre Canada Iron Foundries Ltd et Standard Clay  
Products Ltd dues.

Lettre de M. C.N. Debrandmont due. Re=Route de Manicou et fossé.  
v v v v v v v Re=chèque de \$3750. empayé  
Et la peine est levée

Rémi Rockliffe

Maire  
J. Beaumont  
Geffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue  
aux termes et place ordinaires des personnes lundi le  
21ème jour de novembre 1938 @ 7 hs P.M. laquelle assem-  
blée étaient présents M. Honore le Maire Rémi Rochefeuille  
M.M. L. Larivière, Aef Devost et Lemay tous échevins  
formant quorum sous la présidence du maire auquel

1054

Approuvé par l'échevin Aef Devost  
Approuvé par l'échevin Aef Lemay

Et résolu que la présente peine soit  
agréée à jeudi le 24 novembre 1938 à 7 hs P.M. pour  
remplacer la présente peine régulière.

Adopté.

Et la peine est agréée

Rémi Rockliffe

Maire  
J. Beaumont  
Geffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 novembre 1938 lequel assemblée fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions jeudi le 21ème jour de novembre 1938 à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. Honnor le Maire Paul Richelet M.M. Louis Lamy, Léon Lavoie, Alf Devost, Albert Boisjouanet, Henri Assignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7055

Proposé par l'échevin H. Assignant

Appuyé par l'échevin A. Boisjouanet

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 7 novembre 1938 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 14 novembre 1938 soient adoptés tels que les.

Adopté

7056

Proposé par l'échevin A. Boisjouanet

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4689.89 et les que décris ci-après, soient acceptés et payés

Les Comptes

Gare de l'assiet publique	\$ 300.00	✓
✓ liste No - 56	817 70	✓
Liste de Paie No - 57	309 85	✓
Paie de l'assiet publique	300.00	✓
✓ liste No - 58	341 18	✓
Liste de Paie No - 59	114 40	✓
Bell Telephone Cois of Canada	25 54	✓
La côte du Cap	41 60	✓
Henry Meunier	47 14	✓
Bureau d'enregistrement	54 75	✓
René de Cobet Zeller & Cie	20.00	✓
Gare Boucher N.L.	950	✓
Délisle Auto Acces.	13 35	✓
François Hankin & Soix	63 46	✓

Gerry Guillet	5 <sup>00</sup>	✓
H Massicotte & Frères Ltee	146. <sup>89</sup>	✓
Rochefeuille & Frère	4 <sup>35</sup>	✓
O. A. Souv Ensq	2 <sup>50</sup>	✓
Shawinigan W & P Co	13 <sup>38</sup>	✓
Nap Lortanger	8 <sup>85</sup>	✓
Henri Beliveau	9 <sup>18</sup>	✓
J. A. Lévesp Nadeau	70 <sup>20</sup>	✓
James T. Austin Radi	13. <sup>00</sup>	✓
Alex Roy	7 <sup>90</sup>	✓
Jules ,	8 <sup>50</sup>	✓
Edm St Louis	14 <sup>10</sup>	✓
Mun Scolaire du Cop	111 <sup>00</sup>	✓
Care de l'assist Publicue	600 <sup>00</sup>	✓
Bell Telephone Cos of Canada	23 <sup>15</sup>	✓
J. A. Bilbert	5 <sup>75</sup>	✓
D. Beaumont	1 <sup>00</sup>	✓
Frans Zloutist	12 <sup>00</sup>	✓
Shawinigan W & Co	330 <sup>92</sup>	✓
Frans Hankin Ray	9 <sup>89</sup>	✓
J Langewin	8 <sup>00</sup>	✓
F Lortanger & Frère Ensq	17 <sup>25</sup>	✓
Liste de Paié No - 60	817 <sup>20</sup>	✓
	# H 689 <sup>89</sup>	

Adopté.

7057

Propose par l'échevin H. Bourgault  
Appuyé par l'échevin Ael Lorrain

Il est résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 9 novembre 1938 par la Bell Telephone Cos of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan joint avec la présente lettre.

Monsieur Marcelle Boudreau conte-maire de la Ville est nommé pour le conseil faire surveiller les travaux.

7058

Ce proposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin Afp. Lemay

Et résolu que la résolution No-7044 faite et  
passée le 7 novembre 1938 est amendée comme suit:

1<sup>o</sup> La fabrication des tuyaux sera faite au Cap-de-  
la-Madeleine et vendu à la Corporation de la cité au  
prix de \$20<sup>00</sup> le pied.

2<sup>o</sup> La Corporation aménagera et chauffera un  
local d'au moins 2500 pieds carrés pour ladite fabrication.

3<sup>o</sup> Les menuisiers seront choisis parmi les résidents du  
Cap-de-la-Madeleine.

4<sup>o</sup> Les conditions seront les mêmes que celles men-  
tionnées à ladite résolution 7044; néanmoins si le mon-  
tant total est payé dans les trois mois de la date  
de la livraison des tuyaux un escompte de 5% sera  
alloué à la cité.

Adopté

7059

Ce proposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin Afp. Lemay

Et résolu que le Maire et le brefrier soient  
autorisés à signer un contrat suivant les spéci-  
fifications et conditions mentionnées à la résolution  
No-7044 telle qu'amendée par la résolution No-7058.

Adopté

7060.

Ce proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que Mme Amand Nadeau soit  
et est par les présentes autorisé de comparaître par  
et au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-  
la-Madeleine dans une cause entre Eugène Mont-  
plaisir demandeur vs La Corporation de la cité du  
Cap-de-la-Madeleine et que le Maire et le Procureur  
soit autorisés à signer un chèque pour le montant  
nécessaire au dépôt requis pour sa défense.

Adopté

1061

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
 Appuyé par l'échevin Aef Devost  
 Et résolu que ce conseil demande res-  
 pectueusement à l'Honorable Ministre du Travail  
 de mettre à la disposition de cette corporation  
 l'hiver prochain, le nombre de chômeurs nécessaires pour  
 l'enlèvement de la neige.

Une copie de la présente soit immédia-  
 ment transmise à l'Honorable ministre ainsi qu'à  
 notre dévoué député M. H. W. Rousseau M.P.L avec prière  
 de l'appuyer.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances  
 Et la séance est levée

Rand RouthierMaireJ. Beaumier  
Brefier

---

Province de QuébecCité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de  
 la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
 fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions  
 lundi le 28ème jour de novembre 1938 à 7 h 30 P.M.  
 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour  
 le Maire René Rochefeuille M.M. Louis Lamy, Lionel  
 Larivière, Albert Boissonneault et Alfred Lemay  
 tous échevins formant quorum sous la prési-  
 dence du maire au fauteuil

1062

---

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin Aef Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la  
 dernière assemblée régulière du conseil de cette  
 cité en date du 21 novembre 1938 ainsi que celui  
 de l'ajournement en date du 24 novembre 1938

sont adoptés tels que lus.

Adopté.

7063

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay  
Et résolu: Que les comptes au montant total  
de \$ 761.55 et tels que écrits ci-après, soient acceptés et  
payés  
les Comptes:

Shawinigan Water & Power Co'y.	\$ 189.38	1
J. Matine Grenier	5.24	1
Francis Hankin & Co. Ltd.	12.55	1
Delisle Auto Accessoires	.75	1
Garage Gérard Léveillé	25.67	1
Jas. Gauvin & Fils	133.36	1
Police liste № 61	373.90	1
La Cité du Cap de la Madeleine	<u>20.73</u>	1
	\$ 761.58	

Adopté

7064

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu: Que demande soit faite et  
est par les présentes faite auprès des autorités du  
département du Ministère du Travail de bien vouloir  
accorder à cette municipalité un octroi au montant  
de \$ 1198.50 comme suit

Pour nourriture	\$ 739.00
✓ chauffage	88.50
✓ vêtements	122.25
✓ lumière	18.00
✓ abri	<u>230.75</u> \$ 1198.50

pour être distribué en assistance aux inaptes au  
travail durant le cours du mois de décembre  
1938 aux 38 chefs de famille et leurs 144 dépen-  
dants ainsi qu'aux 10 personnes vivant seules formant  
un total de 192 nécessiteux tous de cette mu-  
nicipalité

Adopté

7065

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu: Que ce conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale la somme de \$ 3000.<sup>00</sup> pour l'achat des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux à l'égaït collecteur de 24" déjà autorisé, consistant en brisage, jointo, construction de regards et des tunnels sous les voies ferrées.

Adopté

7066

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu: Que ce conseil demande par la présente à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette Cité une somme jusqu'à concurrence du montant total de \$ 3000.<sup>00</sup> pour l'exécution de travaux déjà autorisés à l'égaït collecteur de 24"

Adopté

7067

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Alf. Boissonneault

Et résolu: Que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail de nous permettre de dormir l'autorisation de faire de la place sur les étangs des pâres en construction

Adopté

7068

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu: Que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de pieuver sur cinq budgets à venir le montant de \$ 6,900.<sup>00</sup> pieu pour l'achat par contrat d'un Camion

pour le déblaiement des rues en hiver et le charroyage en général durant la saison d'été.

*Adopté.*

7069

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu: Que ce conseil décide que les noms suivants seront ceux des parcs de cette cité

"Parc du Vieux Moulin" pour celui situé sur la rue du "Moulin des Pénitentes"

"Parc Des Chenaux" pour celui situé sur la rue Fusay

*Adopté*

7070

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu: Qu'un montant de \$100.00 soit versé comme contribution aux dépenses d'inauguration des travaux considérables de parcs et autres travaux publics, de la Salle Paroissiale Ste Madeleine, consistant en cérémonies religieuses et autres auxquelles seront invités plusieurs ministres provinciaux de qui relèveront l'exécution de ces travaux.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$100.00 à l'ordre du comité d'organisation

*Adopté*

---

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

---

Raoul Rochefane

J. Beaumont <sup>mairie</sup>  
Beaumont  
Geffre

---

## Province de Québec

## Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 5ième jour de décembre 1938 à 7 hrs ps.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Raoul Racheleau, M.M. Le Lannay, Lionel Larivière, A. Devost, H. Tousignant, G. Lemay tous échevins formant quorum sans la présence du maire au fauteuil

7071

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu: Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 29 novembre 1938 soit adopté tel que lu,

Adopté.

7072

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu: Que les comptes au montant total de \$ 54 96.<sup>13</sup> et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Pai de l'assistance publique	\$ 300.00
Pai des loyers par chèque	39.50
Pai Liste N° 62	451.50
La Cité du Cap de la Madeleine	35.50
Edmond St Louis	36.05
A. Brouillard	83.52
Hervey Larivière	6.15
P. A. Gouin Enq.	2.07
Hdm. Boissonneault	15.90
Hawking Water & Power Co'z	36.53
Bureau d'enregistrement	7.00
Garage Royer & Frère	7.30
Gélide Demers	3.75

(suite)	Michel Lalancette	\$ 1,00	✓
	J. B. Laranger	120	✓
	J. L. Rousseau	700	✓
	Alphonse Roy	840	✓
	Canada Iron Foundries	233	✓
	Napoléon Laranger	4025	✓
	Tresorier de la Province	\$ 4,320. <sup>60</sup>	
	Le myre Baillert	330	✓
	Gustave Catellier	5457	✓
	W. H. Saunders	3291	✓
		<u>5496.<sup>13</sup></u>	
		Adopté	

7073

Proposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu : Que ce conseil est très favorable à la tenue d'une réunion dans une des villes de la Mauricie, des municipalités intéressées à étudier ensemble et à travailler pour soumettre définitivement aux Gouvernements Provincial et Fédéral l'état où se trouve l'administration des villes par suite du fardeau trop lourd des contributions au règlement du problème des sans-travail.

- Adopté.

7074

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu : que le percepteur du département de l'Aqueduc et le trésorier soient autorisés et priés de n'accepter comme versement qu'un montant suffisant pour couvrir le paiement d'un mois de service d'eau et d'égout.

- Adopté.

7075

Proposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que le Trésorier est prié de préparer une liste des arriérages au 31 décembre 1938 dans le paiement des services d'eau et d'égout; la dite liste devant être soumise au conseil dès le début de janvier 1939 pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires à la remise de ses fonds.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance fut levée

Louis Lamy

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 1938, à 7 heures. P. M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Robichaud MM. Louis Lamy, Lionel Lainière, Alphonse Drost, Albert Boissonault et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7076

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié de faire, pour et à l'acquit de la Cité, les emprunts d'intérêt et les obligations qui deviendront dus le

*2 Janvier 1939 au montant total de \$ 6,637,00*

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE

LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE,.....9ième jour de.....193.....  
décembre 1938.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.



### A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville,.....I. U. N. D. I....., le douzième.....(12ième).....jour du mois de.....décembre.....de l'année mil neuf cent trente.....huit....., à sept heures de l'après-midi.

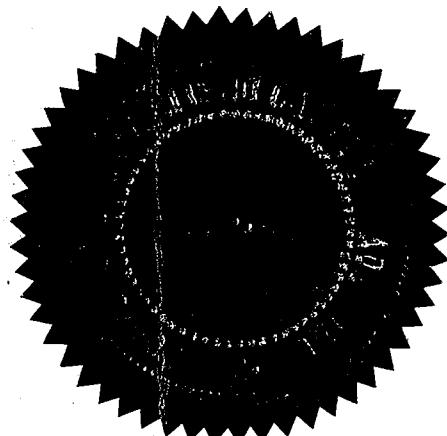
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....neuvième.....(9ième).....jour de.....décembre.....mil neuf cent trente.....huit.....

Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes:- Voir feuille annexée  
laquelle fait partie du présent avis de convocation.

*J. Beaumier*

LE GREFFIER.



*montant total de \$ 28.14 et tels que*

2 janvier 1939 au montant total de \$ 6,637,00

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 12 DECEMBRE 1938.

- 1o.- Pour passer une ou des résolutions relativement au paiement des échéances du mois de janvier 1939 demandant à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette cité les montants nécessaires et à la Commission municipale l'autorisation d'emprunter temporairement.
- 2o.- Pour passer une résolution mettant à la disposition du Gouvernement les lots appartenant à la cité et situés du côté Nord-Est de la rue Rocheleau afin d'affecter les dits lots à l'érection d'une piscine.
- 3o.- Pour reconsidérer les comptes mis en suspens à la dernière séance du conseil et les accepter pour paiement qu'il y a lieu.
- 4o.- Pour passer une ou des résolutions pour contribution à l'érection d'une ou de plusieurs patinoires.
- 5o.- Pour passer une ou des résolutions concernant les permis pour licences de restaurants et salle de billard.
- 6o.- Pour demander à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à la cité un montant de \$2000. au lieu de \$3000.00 pour l'achat des accessoires nécessaires à la pose de la conduite d'égoût de 24" pour desservir l'International Foils Limited, et aussi demander à la Commission municipale de Québec l'autorisation de cet emprunt temporaire.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce neuvième jour du mois de décembre 1938.

FB/

*J. Blaumier*  
LE GREFFIER

Proposé par l'échevin Albert Boissoineault  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay  
Et résolu que les comptes au  
montant total de \$ 28.14 et tels que

2 Janvier 1939 au montant total de \$ 6,637.00  
réparti comme suit

	<u>Intérêts</u>	<u>Obligations</u>	<u>Total</u>
Règlement No. 99-	\$ 5,175.00	\$ 5,175.00	
108 -	445.00	445.00	
146 -	117.00	\$ 900.00 - 1,017.00	
	<u>5,737.00</u>	<u>\$ 900.00</u>	<u>\$ 6,637.00</u>

Que la Banque Canadienne conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt au taux de 4½% l'an, jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuancer les droits que la Banque Canadienne a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7077

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolue que ce conseil prie respectueusement la Commission municipale de Siclue de bien vouloir ratifier la résolution No. 7076 du conseil municipal de cette cité relativement à l'emprunt temporaire au montant de \$ 6,637.00 pour le paiement de l'échéance de coupons et d'obligations laquelle deviendra due le 2 Janvier 1939.

Adopté.

7078

Proposé par l'échevin Albert Bois sommeault  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolue que les comptes au montant total de \$ 28.14 et tels que

décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Joseph Langerim	\$ 2.00 /
Alphonse Roy	<u>26.14</u> \$ 28.14.
	Adopté.

---

7079

Proposé par l'échevin Albert Boissonnault  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière,

Et résolu que les comptes acceptés  
pour le montant total de \$ 390.45 du Dr.  
Charles Demers M. D. comprenant les comptes  
pour les mois de juin à Novembre 1938,  
inclusivement, et représentant des comptes  
autorisés, les soins et services fournis  
aux inaptes et à eux assistés directement  
par la Cité, soient payés à la condition  
qu'une quittance finale pour les mois ci-  
haut mentionnés soit donnée.

Adopté.

---

7080

Proposé par l'échevin Alf. Devost  
Appuyé par l'échevin Albert Boissonnault,

Et résolu que ce conseil s'engage  
à louer de M. Pierre Lorange le terrain néces-  
saire comme terrain de jeux pour une période  
d'un à partir du 12-décembre 1938, pour le  
prix représentant le montant de taxes muni-  
cipales payables sur la partie de terrain occupée.

Adopté.

---

7082

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
Appuyé par l'échevin Albert Boissonnault

Et résolu que ce conseil demande  
à la Commission municipale de Québec de bien  
veuoir accorder à cette municipalité l'auto-  
risation d'emprunter temporairement de la  
Banque Canadienne Nationale la somme de  
\$ 2.000.00 pour l'achat de matériaux nécessaires

à l'exécution des travaux à l'égoïst collecteur de 24" déjà autorisé, consistant en boisages, joints et construction de regards et des tunnels sous les voies ferrées.

*Adopté.*

7081

Proposé par l'échevin L. Larivière,  
Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que toute demande de licence pour salle de billard ou restaurant soit d'abord soumise au chef de Police qui fera rapport au conseil, ce dernier se réservant le droit d'accepter ou de refuser ladite licence de salle de billard ou restaurant.

*Adopté.*

7083

Proposé par l'échevin L. Larivière,  
Appuyé par l'échevin Alb. Brossard.

Et résolu que ce conseil demande par la présente à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette cité une somme jusqu'à concurrence du montant total de \$2,000.00 pour l'exécution de travaux déjà autorisés à l'égoïst collecteur de 24".

*Adopté.*

Lecture de la correspondance ayant trait à une ou plusieurs clauses de l'avis de convocation.

Et la séance est levée.

Louis Lamy  
Pro-Maire  
J. Beaumont  
G. Gauthier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Après avoir constaté le défaut de quorum à l'heure de la séance régulière les échevins A. Boissonnault & Alf. Lemay ont agrémenté la dite séance @ Jeudi le 27 décembre 1938 à 7 hrs P.M. Avis de l'agrément a été donné à chacun des membres absents

J. Blainville  
Brefield

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du 19 décembre 1938 lequel agrément fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville le 22 ième jour du mois de décembre 1938 à 7 heures P.M. à lequel ajournement étaient présents M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost, Henri Tousignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence de M. L'Echevin Louis Lamy, pro-maire au fauteuil.

7084

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 5 décembre 1938 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 12 décembre 1938 soient adoptés tel que lus Adopté

7085

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 7,961.13 et tels que décrits ci-après soient adoptés et payés.

Les comptes

La Cité du Cap-de-la-Mad.

39<sup>65</sup> ✓

# CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE

P. Q.



BUREAU DU GREFFIER Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Je, soussigné, Albert Ricard, jure que je  
serai fidèle et porterai vraie allégeance à SA MAJESTE  
LE ROI GEORGES VI ses hoirs et successeurs selon la  
loi.  
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi  
à Cap-de-la-Madeleine ce  
treizième jour de décem-  
bre, 1938.

*J. Beaumer*  
Le Greffier.

*Albert Ricard*

-----  
Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Albert Ricard, jure que je  
remplirai les devoirs de mon office de constable muni-  
cipal avec honnêteté, fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi  
à Cap-de-la-Madeleine, ce  
treizième jour du mois de  
décembre 1938.

FB/

*J. Beaumer*  
Le Greffier.

*Albert Ricard*

*Julie Ray*  
*74. Béliveau*

18<sup>34</sup>  
475 ✓

*Adopté*

\$ 7,96 1<sup>13</sup>

v  
Les comptes

La Cité du Cap de la Mad.	39 65 ✓
Paié de l'Assist Publique	300 00 ✓
Liste de Paié N° 65	526 33 ✓
Paié de l'Assist Publique	300 00 ✓
Paié de l'Assist Publique	600 00 ✓
Paié Liste N° 66	812 70 ✓
Paié des Layers d'Assist.	56 00 ✓
Shawinigan Water & Power	329 71 ✓
Delisle Auto Accessoires Ltée	18 95 ✓
Banque Canadienne Nationale	2,822 25 ✓
Banque Canadienne Nationale	1,113 74 ✓
Edmond St Louis	43 76 ✓
Tresorier de la Province	0 45 ✓
Réal St Arnaud	3 25 ✓
Alphonse Nibert	14 30 ✓
Thivault & Fils	15 00 ✓
J. Telephone Nadeau	85 52 ✓
René de Cotret, Ferron & Cie	20 00 ✓
J. J. Maire & Co'z	20 33 ✓
R. Laranger & Frère Enrg.	14 70 ✓
Rochefort & Frise	103 22 ✓
Euro Electric Reg'd	41 23 ✓
Jas Gauvin & Fils	164 34 ✓
Canada Iron Foundries	171 31 ✓
Napoléon Laranger	79 75 ✓
D. Morissette	10 00 ✓
N. Massicotte & Frères Ltée	264 15 ✓
" " " "	2 84 ✓
" " " "	18 70 ✓
Gérard Lévesque	4 50 ✓
Edmond St Louis	102 39 ✓
Réal St Arnaud	8 00 ✓
Bilanger & Proulx	9 00 ✓
Delisle Auto Accessoires Ltée	0 94 ✓
J. Telephone Nadeau	75 18 ✓
Julie Roy	18 34 ✓
N. Béliveau	4 75 ✓

Adopté

\$ 7,961 13

7086

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que le sable servant  
à la fabrication des tuyaux de 25" soit pris  
de chacun de ceux qui ont du sable en  
vente en autant que la qualité soit à la  
satisfaction du fabricant.

*Adopté*

7087

Proposé par l'échevin Alf. Devost,  
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

Attendu que dans les limites de  
la Cité il existe une maison pour nos vieux  
sous le nom de Foyer Vieillards, laquelle fut  
hautement recommandée par Monsieur le  
Curé Castonguay, de la paroisse St Made-  
leine et aussi par le Cidé de la paroisse  
Notre Dame, des Trois-Rivières;

Attendu que nos vieux trouve-  
ront entre ses murs tout le confort  
possible soit, Chapelle, lingerie, buanderie et  
une nourriture excellente.

Il est résolu que le conseil  
autorise le Greffier à favoriser la maison  
ci-haut mentionnée de préférence à toute  
autre, cette résolution prendra effet lors-  
que la maison sera reconnue comme  
institution d'Assistance-Publique

*Adopté*

7088

Proposé par l'échevin H. Tanguygnant  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le contrat de  
donation par M.M. Maurice & Émile Thibeault  
relativement à une autrefois connue sous  
le nom de Rue des Pères et d'une partie de  
la rue St Alphonse soit adopté tel quel,  
l'adjudicataire et le Greffier sont autorisés à le  
signer

*Adopté.*

7089

Proposé par l'échevin L. Larivière  
 appuyé par l'échevin Alf Lemay  
 et résolu que ce conseil demande  
 respectueusement à l'Honorable Ministre du  
 Travail du Gouvernement d'Ottawa de bien  
 vouloir contribuer dans les travaux remédia-  
 teurs au chômage de la Cité du Cap-de-la-  
 Madeline, concernant surtout en égout col-  
 lecteur et pavage de rues.

Que copie de la présente soit im-  
 médiatement transmise à l'Honorable  
 Ministre du Travail à Ottawa, ainsi qu'à  
 notre député M. Henri L. Brunelle M. P.  
 Adopté

7090

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
 Appuyé par l'échevin H. Tousignant  
 Et résolu que la Salle de l'  
 Hôtel de Ville soit accordée à monsieur Broda  
 pour la soirée du 26 décembre 1938 prochain  
 Tel que convenu la Cité gardera  
 la moitié de reusses comme loyer de la salle  
 Adopté.

L'échevin L'Harousse se déclare désiné

7091

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
 appuyé par l'échevin Alf Lemay  
 Et résolu que ce conseil  
 demande à tous les propriétaires d'établis-  
 sement de commerce, aux industries etc  
 d'observer le 2 Janvier 1939 jour de fête légale  
 et invite à donner congé à leurs employés  
 Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
 Et la séance est levée.

Révol Rockulien

Maire

J. Beaumont  
 greffier

## Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux armes et place ordinaires des personnes Mardi le 3<sup>ème</sup> juillet de Janvier 1939 @ 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. Bonnard le Maire Rameau Rochefeuille M.M. L.Larivière, A. Boisjoly et Alfred Lemay tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

1092

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Albert Boisjoly

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 22 décembre 1938, soit adopté tel que lu.

Adopté

1093

Approuvé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3204<sup>35</sup> et tels que détaillés ci-après soient acceptés et payés:

les comptes

Liste de facture No - 67	567 <sup>75</sup>	✓
Albert Beaïd	36. <sup>00</sup>	✓
Bell Telephone Co. of Canada	23. <sup>31</sup>	✓
Shawinigan W. & P. Coop	166 <sup>45</sup>	✓
Joseph Hardy	14 <sup>55</sup>	✓
Fisher Rompré	5 <sup>30</sup>	✓
Liste de facture No - 68	591. <sup>95</sup>	✓
Banque Canadienne Nationale	1799 <sup>50</sup>	✓
	\$ 3,704 <sup>35</sup>	

Adopté.

1094

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du ministère du Travail de

4) bien volonté accordé à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1143<sup>75</sup> comme suivi-

Cous pourvus	\$ 636 <sup>75</sup>
✓ chauffage	84 <sup>40</sup>
✓ vêtements	111 <sup>60</sup>
✓ lumière	22 <sup>80</sup>
✓ abri	<u>268<sup>75</sup></u>
	\$ 1,143 <sup>75</sup>

pour être distribué en assistance aux inapts au travail, par cette municipalité durant le mois du mois de Janvier 1939 aux 39 chefs de famille et leurs 140 dépendants ainsi qu'aux 10 personnes vivant seule formant un total de 189 nécessiteux bons de cette municipalité.

Adopté

1095

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau et appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil, à l'occasion du jour de l'épiphanie proclame le 6 Janvier 1939 jour de fête civique et jour chômé et invite toutes les industries à fermer leurs portes ce jour-là, et donne congé à leurs employés.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise aux industries du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

1096

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau et appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que le Maire soit autorisé de faire ouvrir convenablement les rues de la cité en levant une machinerie de M. E. Massicotte en attendant une prochaine réunion du conseil pour toute autre décision.

Adopté.

1097

Proposé par l'échevin Aef. Lemay

Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que la présente réunion soit adjournée à lundi le 9 Janvier 1939 à 7 hs P.M. pour prendre en considération autres choses machinées.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est adjournée

Raoul Rochefort  
Maire  
J. Beaumont  
Béffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un assemblage régulière  
du 3 Janvier 1939 lequel adjournement fut tenu  
aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le  
9 Janvier 1939 @ 7 hrs P.M. à lequel assemblage étaient  
présents Mr Honneur le Maire Rame Rochefort M.M. Louis  
Lamy, Lionel Lavigerie, Albert Boissonneau, Henri  
Transignant et Alfred Lemay tous échevins formant  
quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1098

Proposé par l'échevin Ael Boissonneau et  
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 1174<sup>83</sup> et tels que dévisés ci-après soient ac-  
ceptés et payés.

Les comptes

H. Massicotte & Frères Ltée	264 <sup>15</sup>	✓
L'Honorable A. Bois.	775 <sup>00</sup>	✓
Dominion Oxygen Coop Ltée	81	✓
Canada Iron Foundry Ltée	35 <sup>53</sup>	✓
Bureau d'enregistrement	10 <sup>30</sup>	✓
Imprimerie de l'atelier Ensq	89 <sup>04</sup>	✓
J. D. Beaumont "Agent"	50 <sup>00</sup>	✓
	\$ 1174 <sup>83</sup>	

Adopté

1099

Proposé par l'échevin H. Transignant  
appuyé par l'échevin Ael Lemay

Et résolu que ce conseil s'engage à achat-  
er des terrains nécessaires pour effectuer les travaux

d'aménagement de parc public comme travaux de chômage  
ces dits terrains appartenant à la Consolidated Paper Cor-  
poration et comprenant les lots de subdivision nos - 1334-1  
et 1335-1 du cadastre officiel d'enregistrement du lot prima-  
ire No - 381 et tel que décrit au plan et lisez de s'envoyer officiel  
pour le Cap-de-la-Madeleine, et ce pour le prix de \$100 plus  
les frais que peuvent être occasionnés par le contrat qui sera  
passé entre la dite Compagnie et la Cie de Fiducie; et  
deux copies dudit acte ainsi que celui du contrat d'achat.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous  
les contrats et documents relativement à cet achat de  
terrains.

Adopté

7100.

Proposé par l'échevin aef Lemay

Appuyé par l'échevin L.Larivière

Et résolu que l'auditeur de la Cité soit  
autorisé à créditer les taxes d'eau recevable - année  
1935 pour un montant de \$ 1383<sup>55</sup> et à charger le compte  
surplus pour le même montant afin de rendre le total  
des assètements de taxes d'eau au stand russe conforme  
à la liste préparée au 31 décembre 1938.

Adopté

7101

Proposé par l'échevin aef Lemay

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que le maire et le greffier soient  
autorisés à signer le contrat entre la Corporation  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la Cie dite  
"Agence d'Accessoires et d'Outillage Limitée" tel  
que préparé et tel que lu.

Adopté

7102

Avis de motion

Je proussigne échevin de la Cité du Cap-de-la  
Madeleine, donne avis de motion qui aux temps  
et en la manière faites pourvoir par la loi et les  
règlements de la Cité je proposerai et permettrai  
à ce conseil à une prochaine réunion intitulé

"Règlement autorisant le conseil à prélever des fonds nécessaires pour l'administration de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1939"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce neuvième jour du mois de Janvier 1939,

(signé) Lionel Lassivière  
échevin de la Cité-

7103

Approuvé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneault

Et résolu que le Maire soit autorisé de faire tout convenablement les rues de la cité en louant une machine de M. E. Massicotte en attendant une prochaine réunion du conseil pour toute autre décision.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la réunion est levée.

Raoul Rochefeuille

Maire

J. Blaumet

Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 16ième jour du mois de janvier 1939, à 7-hrs P.M., à laquelle assemblée étaient présents, Son Honour le Maire, Monsieur Raoul Rochefeuille, MM. Louis Lamy, Lionel Lassivière, Alphonse Devost, Albert Boissonneault, Alfred Lemay et Henri Tousignant, tous échevins formant quorum, sous présidence du maire au fauteuil.

7104

Proposé par l'érudit Louis Lemay

Appuyé par l'érudit Henri Tousignant,

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 3 janvier 1939, ainsi que celui de l'ajournement du 9 janvier 1939 soient adoptés tels que les

Adopté.

7105

Proposé par l'érudit Alf. Lemay,

Appuyé par l'érudit Alphonse Boisjonnault,

Et résolu que l'évaluation de M. Midéric Croteau, soit amendée comme suit :  
 Que le lot No. 1060 du 387, soit évalué à 5¢ du pied  
 " " " 1061 " 387, " " " à 3¢ " "  
 " " " 1062 " 387, " " " à 3¢ " "  
 formant un total de \$ 330.00 pour les 3 lots.

Adopté.

7106

Proposé par l'érudit Henri Tousignant

Appuyé par l'érudit Alphonse Boisjonnault

Et résolu que l'évaluation de la Consolidated Paper Corp. soit amendée comme suit :  
 Dédire le montant de \$ 7,542.00 de la bâtie No. 14, Kraft Pulp Mill.

Dédire les montants suivants des machineries enlevées en regard des numéros de bâties respectives

Bâtie, Outside-1	\$ 3,250.00
" Quai - 5	270.00
" No. - 9	2,144.00
"      " 10	5,950.00
"      " 11	23,479.00
"      " 11A	2,587.00
"      " 14	1,500.00
"      " 16	690.00
"      " 19	<u>35.00 = \$ 39,905.00</u>

Adopté

7107

Proposé par l'échevin Alf. Drost  
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

Et résolu que le terrain de  
M. Eugène Tousignant soit porté à 48' de  
large, au lieu de 50 pieds de large sur le  
No. P 114-35, formant une superficie de 4800'.  
Adopté.

7108

Proposé par l'échevin Louis Lemay  
Appuyé par l'échevin Alc. Boissonneault.

Et résolu que le rôle d'éva-  
luation pour 1939 tel que préparé par les  
évaluateurs, et tel qu'annexe par les  
résolutions Nos: 7105 - 7106 - et 7107, soit  
homologué.

Adopté.

7109

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que les comptes au  
montant total de \$ 3,834.77. et tels que  
décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes:-

Paie de l'Assist. Publique	\$ 300.00	✓
Shawinigan Water & Power	2.00	✓
Paie liste No. 1. Emp. Pum.	812.70	✓
Paie liste No. 2	769.05	✓
Albert Ricard	36.00	✓
Paie de l'Assist. Publique	300.00	✓
La Cité du Cap	36.15	✓
Liste de paie No. 3	754.50	✓
Therriault & fils	22.50	✓
Lo. Soc. Therriault	1.75	✓
Rochleau & Prieur	5.70	✓
A. Brouillard	14.32	✓
Doucet & Rochefort	10.55	✓
J. Bte. Lorange	117.27	✓
A. Kiron & Fils.	4.47	✓
Alphonse Hibert	6.50	\$ 3,193.46

	Montant rapporté	\$ 3,193.46
Three Rivers Welding Co. y	.50	✓
Thomas Viveris	7.50	✓
Garage Royer & Fils	2.60	✓
F. X. Paré	8.15	✓
Canada Iron Foundries Ltd	90.93	✓
Canadian Ludlow Valve	151.00	✓
Edm. Boissonneault	15.75	✓
R. Lorranger & Fils Eng.	13.50	✓
J. Théophile Nadeau	54.99	✓
Dilex Auto Acc. Ltée	2.40	✓
H. Masicotte & Frères Ltée	160.75	✓
Naf. Lorranger	74.30	✓
P. A. Gouin Eng.	26.69	✓
J. A. Labelle, maître de Poste	20.00	✓
R. St. Arnaud	<u>12.25</u>	<u>\$ 3,834.77</u>

Adopté.

7110      Proposé par l'échivin L. Lavirière,  
                Appuyé par l'échivin Alf. Lemay.  
Et résolu que le compte de l'avenir  
du Caf au montant de \$ 25.00 soit accepté et  
payé.  
Le Maire ne signe pas maintenant.

7111      Proposé par l'échivin Alb. Boissonneault  
                Appuyé par l'échivin H. Louisignant  
Et résolu que l'affiliation  
faite en date du 12 Janvier 1939, par The  
Bell Telephone Co. y of Canada, pour l'érection  
et le maintien de leur réseau téléphonique  
sur les chemins publics de cette municipalité  
et ce, aux endroits mentionnés au plan annexé  
à la susdite lettre, soit accordée.

Monsieur T. Bordelais contre -  
maître de la Voie est nommé pour  
surveiller les travaux.

Adopté.

7112

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
 Appuyé par l'échevin Abb. Boissonneault  
 Et résolu que le Maire et le  
 Greffier soient autorisés à signer la  
 quittance en faveur de M. Carlton Faler  
 pour la propriété, que ce dernier a achetée  
 de la Cité et dont le dernier paiement a  
 été effectué.

Adopté.

7113

Attendu que le nombre d'aptes sans  
 travail va sans cesse grandissant, et que  
 ces personnes ne sont pas absorbées à  
 l'exécution de travaux de chômage actuel-  
 lement en cours dans cette cité.

Attendue que le montant déjà em-  
 prunté temporairement pour faire les  
 échianas de coupons et d'obligations  
 s'élève à la somme total de \$13,167.25.

Attendu que les recettes ne peuvent  
 suffire pour effectuer le paiement des frais de  
 \$1,800. par semaine, et que la somme requise  
 pour les prochains mois semble devoir être  
 supérieur à ce montant chaque semaine,

En conséquence,

sur proposition de l'échevin Louis Lamy  
 appuyé par l'échevin Alf. Lemay.

Il est résolu, que ce conseil  
 demande à la Banque Canadienne Nationale  
 de bien vouloir avancer à cette Corporation  
 un montant jusqu'à concurrence du  
 montant total de \$10,000.00 pour les raisons  
 énumérées plus haut.

Si accepté par la Commission Munici-  
 piale de Québec, et la Banque Canadienne  
 Nationale, Le Maire et le Trésorier sont autorisés  
 à signer un ou des billets portant intérêt au  
 taux de 4½ % l'an jusqu'à concurrence du montant  
 total plus haut mentionné.

Adopté.

7114

Proposé par l'cheinir Louis Lamy  
 Appuyé par l'cheinir Alfred Lemay,  
 Et résolu que ce conseil demande  
 respectueusement à la Commission municipale  
 de bien vouloir approuver la résolution No:  
7113 relativement à un emprunt temporaire  
 de \$10,000., pour venir en aide aux astes  
 sans travail qui ne peuvent bénéficier des  
 travaux de chômage actuellement en cours  
 dans les limites de cette cité.

Adopté.

7115

Proposé par l'cheinir L. Laviere  
 Appuyé par l'cheinir L. Lamy

Et résolu que la Banque  
 Canadienne Nationale soit priée de payer  
 pour et à l'acquit de la Cité les coupons  
 d'intérêts et les obligations qui deviendront  
 dues le 1er février 1939, se répartissant  
 comme suit : - Intérêts. Rachat. Total.

Rég. 78	#	337.50		337.50
115		517.50	300.	817.50
130		1,930.00	1,000.	2,930.00
131		872.50	900.	1,772.50
133		462.50	1,100.	1,562.50
136		92.50	200.	292.50
	#	4,212.50	3,500.	7,712.50

Que la Banque Canadienne  
 Nationale conserve tous les coupons et  
 obligations avec tous les droits et priviléges  
 qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont auto-  
 risés à signer un ou des billets jusqu'à con-  
 currence du montant total de \$7,712.50  
 lesquels seront faits à demande et porteront intérêt  
 au taux de 4½ % l'an; et où ces billets ne devront en  
 aucun manière modifier, restreindre ou nuancer les  
 droits que la Banque Canadienne Nationale a comme  
 porteur des dits coupons et obligations. Adopté.

7116

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil  
demande respectueusement à la commission  
municipale de Québec de bien vouloir  
approuver la résolution No: 7115 du conseil  
municipal de cette cité relativement à  
l'emprunt temporaire de \$ 7,712.50 pour  
rencontrer l'échéance de coupons et  
d'obligations, laquelle échéance date le  
1er février 1939.

Adopté.

Lecture de la correspondance relative aux plaintes.  
Et la séance est levée.

Raoul Rochefort

Maire.

J.H. Belcourt  
Grilleur.  
DD

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions  
lundi le 23 ième jour du mois de janvier 1939  
à 7 h. 30 p.m. à laquelle assemblée étaient présents Son  
Honneur le Maire Raoul Rochefort M.M. Lionel Larivière  
Alphonse Devost, Albert Boissonneau et Henri Tremblay  
et Alfred Lemay tous échevins formant quorum pour  
la présidence du Maire au fauteuil.

7117

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau

Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de cette  
cité, en date du 16 janvier 1939 soit adopté tel que lu.  
Adopté.

7118

Proposé par l'échevin L. Lassivière  
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que le vote soit demandé sur la  
résolution No 7110 que son Honneur le Maire n'a pas signée  
et pour laquelle il vient d'enumerer ses raisons de refuser  
de signer

Votent pour les échevins Aef. Devost, L. Lassivière

Aeb. Boussmneau et H. T. Tousignant et Aef. Lemay

Adopté unanimement

en vertu de l'article 57 des Statuts fondés Québec 1925 chap.  
107

7119

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 3820<sup>33</sup> et tels que dérisés ci-après soient  
acceptés et payés:

Les Comptes

Caisse de l'Assist. publique.	300. <sup>00</sup>	✓
Armand Nadeau	24. <sup>60</sup>	✓
Caisse liste No-63	812. <sup>70</sup>	✓
Caisse de l'Assist. publique.	300. <sup>00</sup>	
Caisse liste No-4 Emp. perm.	812. <sup>70</sup>	✓
Caisse liste No-5	764. <sup>85</sup>	✓
Albert Ricard	36. <sup>00</sup>	✓
La Cité du Cop.	22. <sup>90</sup>	✓
D. J. Moore & Sons	23. <sup>90</sup>	✓
Dr Henri Lassivière	18. <sup>70</sup>	✓
Bell Telephone City of Canada	21. <sup>98</sup>	✓
Shawinigan W. of. Coop	331. <sup>06</sup>	✓
Tresorerie de la Province	11. <sup>65</sup>	✓
Alphonse Roy	36. <sup>91</sup>	✓
Dawson Bros Ltd	7 <sup>00</sup>	✓
F. Lorranger & Frere Ensq	14. <sup>59</sup>	✓
Canada Iron Foundries	23. <sup>38</sup>	✓
Canadian Hudson Valve Mfg	22. <sup>10</sup>	✓
Edmond Jr Louis	86. <sup>88</sup>	✓
Jules Roy	75. <sup>33</sup>	✓
J. Sauve & fils	74. <sup>10</sup>	✓
David Morissette	9 <sup>00</sup>	✓
Armand Nadeau	41. <sup>60</sup>	✓
La Cité du Cop.	17. <sup>20</sup>	✓
		Adopté
		\$ 3820 <sup>33</sup>

7120

Proposé par l'échevin Alphonse Devost  
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et

est résolu que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot originale No 143 appartenant à M. Emery Massicotte, et tel que préparé par M. F.X. des Berlinguette. Ais en date du 16 Janvier 1939, le tout conformément à l'article 1 sous-paragraphe 17<sup>e</sup> du Statut fédéral 1934 chapitre 10.

Adopté.

7121

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et

est résolu que le Trésorier soit autorisé à enlever du rôle de perception des trattois le nombre de 6 pieds chargés en trop contre les lots de subdivision Nos 81 et 82 du cadastre officiel du lot principal No 149

Adopté

7122

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau et

est résolu que la Three Riversraction soit priée de bien vouloir établir un système d'autobus passant par la Laurentian Park Mills., la rue St Laurent et la rue Gusey; et que les représentants de ladite compagnie soient priés de bien vouloir rencontrer les membres du conseil, à une prochaine réunion pour discuter ce projet

Adopté.

7123.

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

est résolu que M. Albert Ricard soit remercié de ses services et soit remplacé par deux (2) hommes que la cité pense actuellement desquels seront choisis par le Chef de Police.

Adopté

7124

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que toutes résolutions antérieures relativement à l'engagement de M. Arthur Beaudin comme employé municipal soient reçues et annulées à toutes fins que de droit.

*Adopté*

7125

Ce proposi par l'échevin Henri Grisignant  
Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement de M. Welle Dargis comme homme d'écurie soient reçues et annulées à toutes fins que de droit et que M. Dargis soit remplacé par deux hommes qui seront choisis par le Contre-Maître de la Voie.

Le vote sur la motion principale.

Votent pour M.M. Afp. Devost, L. Larivière, Albert Boissonneau, H. Grisignant et Afp. Lemay

*Adopté*

7126

En amendement à la résolution 7125

Ce proposi par l'échevin Afp Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et

Tue tous les employés permanents tombent sur le même principe que la motion principale 7125

Le vote sur l'amendement.

Votent pour : M.M. Afp. Devost, L. Larivière, Albert Boissonneau, H. Grisignant et Afp. Lemay

Sm Honneur déclare ne pouvoir signer la résolution maintenant. (11/16)

7127

Ce proposi par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau et

Et résolu que la présente séance soit adjournée à Jeudi le 26 Janvier 1939 @ l'heure PM. pour l'étude et l'adoption du règlement d'imposition et du budget et passer toutes résolutions y relatives)

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est adjournée

Renee Rochelleau  
Maire  
Jeanne M.  
Geffre

Gouverneur de Québec  
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Sur un adjournement de l'assemblée régulière  
du 23 Janvier 1939 lequel adjournement fut tenu aux  
heures et places ordinaires des sessions Jeudi le vingt-sixième  
jour du mois de Janvier 1939 @ 7 heures PM à ledit adjour-  
nement étaient présents Son Honneur le Maire Renée Rochelleau  
M.M. Louis Lamy, Lionel Lavige, Alphonse Devost, Albert  
Boussonneau, Henri Tanguay et Alfred Lemay tous  
échevins formant quorum pour la présidence du maire  
au fauteuil.

717/8

Copie par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que M. Weller Dartois soit ren-  
taller dans ses fonctions d'homme d'émeute à raison  
de 20° par semaine. En amendement

Copie par l'échevin H. Tanguay

Appuyé par l'échevin A. Devost

Sur la proposition 7125 faite et passée le  
23 Janvier 1939 demeure opérante

Le vote sur l'amendement

Oui = M.M. Adéost et H.Tanguay,

Contre = M.M. Lavige, L.Lamy, A.Boussonneau et  
Alfred Lemay

Rejeté sur division

Le vote sur la résolution

Oui = M.M. Lavige, L.Lamy, A.Boussonneau  
et A.Lemay

Contre = M.M. Adéost et H.Tanguay

Adopté sur division

1189

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que M. Arthur Beaudin soit engagé comme employé régulier à raison de \$22<sup>00</sup> par semaine ses fonctions permettant : enquêteurs pour le département du chômage, préposé au recensement des licenciés et de toutes charges que le conseil jugera à propos de lui confier.

En amendement

Proposé par l'échevin H. Maingant  
secondé par l'échevin Adéost

Que la perception des licenciés soit faite par le collecteur d'eau.

Le vote sur l'amendement

Oui = M.M. Adéost & H. Maingant

Contre = M.M. L. Larivière, L. Lamy, Aboussommeault et A. Lemay

Amendement rejeté sur division

Le vote sur la résolution

Oui = M.M. L. Larivière, L. Lamy, Aboussommeault et A. Lemay

Contre = M.M. Adéost & H. Maingant.

Adopté sur division.

1190.

Proposé par l'échevin L. Larivière  
appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le règlement No 210 intitulé "Règlement autorisant le conseil à fixer les fonds nécessaires pour l'administration de la Corporation de la Côte du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1939" soit adopté en première lecture.

En amendement

Proposé par l'échevin Adéost

Appuyé par l'échevin H. Maingant

Que la taxe soit imposée par \$1<sup>60</sup> par cent piastres d'évaluation comme l'an dernier.

Le vote sur l'amendement

Oui = M.M. Adéost et H. Maingant

Contre = M.M. L. Larivière, L. Lamy, Aboussommeault et A. Lemay

Amendement rejeté sur division

Le vote sur la résolution  
Pour = M.M. L.Larivière, P. Lamy, Aboissoineau et A.  
Lemay.

Adopté sur division.

1131

Proposé par l'échevin L.Larivière  
Appuyé par l'échevin P.Lamy

Il est résolu que le règlement No-210 intitulé  
"Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds  
nécessaires pour l'administration de la corporation de  
la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1939"  
soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté à l'unanimité.

1132

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
Appuyé par l'échevin L.Larivière

Il est résolu que le budget pour l'année 1939  
lequel a servi de base pour le règlement No-210 relatif  
à l'imposition de la taxe pour l'année 1939 et tel que  
décrit ci-après, soit adopté

### Budget pour l'année 1939

#### Intérêts

Sur obligations

14966<sup>25</sup>

#### Commission

Sur compond et obligations

152<sup>45</sup>

#### Achat d'obligations

37,000.<sup>00</sup>

#### Gestion

28,051.<sup>87</sup>

Aliénés	2964 <sup>59</sup>
Indigents publics	8594 <sup>32</sup>
École d'industrie	573. <sup>07</sup>
Arrs et règlements	150.
Assurance garantie	20.
Auditio	400.
Contingents	2148. <sup>64</sup>
Délégations	300.
Adm. chômage	3000.-
Bar & Juves	17. <sup>00</sup>

## Administration (suite)

éds de secours	3000.
Téléphone Loyer	163. <sup>80</sup>
✓ Mess.	25. <sup>00</sup>
Nos de licences	116. <sup>50</sup>
Vétos	300.
Copetene Imp. & vinse	400.
levue Municipale	100.
Remb de taxes	100.
Electio municipale	180.
Salaires	5194.
Publicité	100.
Rôle d'évaluation	500.
Mutations.	100

Soirées

Assurance.	9 <sup>75</sup>	# 5,337. <sup>35</sup>
chevaux N & Bnt.	500.	
Serrage et sellerie	130.	
App & Voitures	300.	
Bâches ent	25.	
Contingents	200.	
Batis. détarage	10.	
✓ chauffage	200.	
fue Notre Dame ent.	1000.	
Neige Vétos	100.	
Ds fue ent	500.	
bûches	75.	
rép de Trott & Clot.	50.	
Salaires	1432. <sup>60</sup>	
Gas & huile	175.	
Ind fue & No de Ville	75	
Traverses à Meau	100.	
frêches à hiver	100.	
Parks & Rue Moulin	75	

Accessoires

Appareils	25. <sup>00</sup>
B.P. Sage	15.
✓ Matériaux	75.
Cl. Matériaux	25.

# 8,987.<sup>40</sup>

Liquide (suite)

C. J. Matériaux	100 <sup>00</sup>
Emb serv. d'eau.	25.
Contingents	425.
Energie élect.	2000.
Pompage réservoir	100.
Machine	100.
Bâches ent.	10.
✓ chauffage	65.
✓ éclairage	18.
Salaires	<u>5999.<sup>40</sup></u>

Égouts

C. J. Matériaux	75.
✓      ✓ Entretien	1000.
C. J. Bages	15.
✓ Matériaux	150.
l'usard & regard	100.
Contingents	85.
Salaires	<u>1300.</u>

Forces et Incendie

(auto - chef)	150.
Bâches ent.	10.
✓ chauffage	175.
✓ éclairage	100.
Assurance	170. <sup>50</sup>
Contingents	360.
Téléphone & Mess.	15.
Uniformes	175.
Alarme	50.
2més peret	10.
Bag huile	190.
Salaires	<u>5837.</u>
Extincteur	50.
auto - échelle	25.
✓ camion	<u>90.</u>

Éclairage

Diverses ptes.	<u>H,300.<sup>00</sup></u>
----------------	----------------------------

Dept en loi

Droits judiciaires	<u>H 100.</u>
--------------------	---------------

Hôtel de VilleP 305<sup>°</sup>

Assurance	30 <sup>°</sup>
chauffage	80. <sup>°</sup>
détarage	80 <sup>°</sup>
Balise ent.	100.
Contingents	15.

30<sup>°</sup>  
80.<sup>°</sup>  
80<sup>°</sup>  
100.  
15.

Marché aux denrées59<sup>70</sup>

Assurance	19 <sup>70</sup>
détarage	15.
entretien	10.
chauffage	10.
contingents	5.

19<sup>70</sup>  
15.  
10.  
10.  
5.

Hygiène1422.<sup>98</sup>

Désinfection	10. <sup>°</sup>
Dépôts	700.
Unité sanitaire	1182. <sup>98</sup>

10.<sup>°</sup>  
700.  
1182.<sup>98</sup>

Hébergements touristiques2375.<sup>76</sup>

Intérêts	1450. <sup>00</sup>
Amortissement	891. <sup>76</sup>
Contingents	10.
Assurance	71. <sup>00</sup>

1450.<sup>00</sup>  
891.<sup>76</sup>  
10.  
71.<sup>00</sup>

RécapitulationRévenus

Taxe foncière	9724. <sup>33</sup>
En culture	890. <sup>62</sup>
Service d'eau et deg.	294. <sup>8.</sup> <sub>65</sub>
Fees	7000.
Loyer Bureaux Salle	240.
Marché	200.
Log. Ménier	1000.
Balance publique	75.
Intérêts att de base	1600.
Grottois	2366. <sup>17</sup>
Amendes & frais	150.
Lampes ent.	120.
Ent de Neige	1000

9724.<sup>33</sup>  
890.<sup>62</sup>  
294.<sup>8.</sup><sub>65</sub>  
7000.  
240.  
200.  
1000.  
75.  
1600.  
2366.<sup>17</sup>  
150.  
120.  
1000

P 141,314.77

Dépenses

Intérêts obligations	44966. <sup>75</sup>
Cm. pour Crobleg	152. <sup>45</sup>

44966.<sup>75</sup>  
152.<sup>45</sup>

Rachat d'obligations	37000. <sup>00</sup>
Administration	78051. <sup>81</sup>
Voies	5339. <sup>35</sup>
Agencement	8987
Égouts	5775. <sup>50</sup>
Colee et Gneendee	7417. <sup>50</sup>
Éclairage	4300.
Dépt en loi	100.
Hôtel de Ville	305.
Marché	59. <sup>70</sup>
Hygiène	1472. <sup>98</sup>
Logements Dureux	2375. <sup>70</sup>
	<u>111,190<sup>76</sup></u>

Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Rochefeuille  
Maire  
J. Béaurin  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, l'assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de février 1939, à 7 hrs. P.M. à laquelle assumé étaient présents son Honour le Maire Raoul Rochefeuille, MM. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse Drost, Albert Boismondeault, Henri Tousignant et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7133

Proposé par l'échevin A. Boismondeault  
appuyé par l'échevin L. Lamy  
Et résolu que le procès-verbal  
de la dernière assemblée régulière du conseil,

de cette Cité en date du 23 Janvier 1939, ainsi  
que celui de l'ajournement du 26 Janvier 1939,  
soient adoptés tels que les.

*Adopté.*

7134

Proposé par l'échevin H. Tanguynant  
Appuyé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que les comptes au  
montant total de \$ 19,407.23, et tels que ci-après  
soient acceptés et payés.

*Les comptes.* *Adopté.*

Paié de l'Assist. Publique	\$ 608.00	✓
L'Honorable Trés. Prov.	10.00	✓
Paié liste No. 8	983.60	✓
Paié liste No. 6 - au 28 Janv.	929.00	✓
Loyers de l'Assist. Pub.	53.50	✓
Paié liste No 7	812.70	✓
Banque Canadienne Nat.	710.11	✓
" " "	7,712.50	✓
" " "	6,637.00	✓
Edm. Boissonneault	7.60	✓
Canada Iron Foundries	67.52	✓
J. X. Thos. Berlinguette	68.50	✓
Rochefort & Frère	14.85	✓
Garage Royer & Frère	1.82	✓
Eugène Boisvert	4.59	✓
Dr. J. M. Bourgeois M. D.	11.50	✓
Therreault & Fils	140.11	✓
Dr. J. D. Piquion	25.00	✓
R. Lalanger & Frère Enrg.	7.75	✓
J. L. Rousseau Gaz.	4.80	✓
Napolion Lalanger	64.08	✓
La Pharmacie Perrault	15.75	✓
D. P. Goyette	2.50	✓
Alice Demers	4.50	✓
Emery Massicotte	150.50	✓
Julio Ray Gaz	12.77	✓
Napolion Roy J	1.62	✓
Arthur D. Guert	50.86	\$ 19,105.03

B. afforté	\$ 19,105.03
La Cité du lac	26.92 ✓
P. Doucet & A. Rochefort	39.50 ✓
H. Massicotte & Pères Ltée	205.31 ✓
Bureau d'Enregistrement	14.10 ✓
Imprimerie St-Patrice	6.37 ✓
Shawinigan Water & Power Co'y	<u>10.00</u> <u>\$ 19,407.23</u>

Adopté.

7135

Proposé par l'échevin A. Devost

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour \$ 20,400.00 d'obligations, que la Cité projette d'inscrire pour régler le problème découvert lors de l'échéance du Reg. 115 du 1er juillet 1939.

Pas de seconduer.

7136

Proposé par l'échevin A. Lemay  
Appuyé par l'échevin A. Boissoineault

Et résolu que l'offre de la Maison Paul Gonthier, Cie Ltée Courtiers, en date du 3. juillet 1939 relativement à l'émission projetée de \$ 50,400.00 soit acceptée aux conditions mentionnées à ladite lettre, le tout cependant sujet à l'acceptation de la Commission municipale de Québec, et du Ministre Des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Que l'Honorable Ministre des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec soient respectueusement priés d'autoriser la vente de cette émission projetée de gré à gré au prix de \$ 95.00 pour chaque cent dollars d'obligation, tel que mentionné à ladite lettre.

Adopté.

7137

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les obligations qui sont émises dûs le 1er février 1939 au montant de \$ 20,400.00 émises en vertu du règlement No. 115.

Que la Banque Canadiane Nationale conserve toutes les obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de \$ 20,400. fait payable à deux mois et portant intérêt au taux de 4 $\frac{1}{2}$  % l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadiane Nationale a comme porteur des dites obligations.

*Adopté.*

7138

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de bien vouloir ratifier la résolution No. 7139 du conseil de cette Cité relativement à l'emprunt temporaire de \$ 20,400.00 pour rembourser la Banque Canadiane Nationale des avances faites pour le paiement de \$ 20,400. d'obligations émises par la Cité en vertu du règlement No. 115.

*Adopté.*

7139

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault,

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par la présente résolution ce qui suit, savoir :

1o.- Le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

est autorisé à emprunter la somme de \$50.400. au moyen d'obligations à 4% d'intérêt par an, payable semi-annuellement, lesquelles obligations seront datées du 1er février 1939, et seront remboursables tel que montré par le tableau à l'article 8;

20.- Les obligations seront payables au porteur, au bureau de la Banque Canadienne Nationale, au Cap-de-la-Madeleine, et aux bureaux de la même Banque aux Trois-Rivières, Québec et Montréal, au choix du porteur. Cependant chaque obligation pourra être rendue nominative selon les prescriptions de la Loi.;

30.- Chaque obligation portera intérêt au taux de 4% l'an payable les 1er août et 1er février, de chaque année, aux bureaux de la Banque Canadienne Nationale, tel que mentionné ci-dessus.;

40.- Chaque obligation sera remboursable tel qu'indiqué par l'article 8, à partir du 1er février 1940 et durant 12 ans.

50.- Les obligations porteront la signature du Maire et celle du Greffier et le sceau de la municipalité;

60.- Il sera annexé à chaque obligation des coupons représentant les intérêts des obligations (4%). Ils porteront le même numéro que l'obligation à laquelle ils sont attachés;

70.- La signature du Maire et celle du Greffier pourront être gravées ou lithographiées sur les coupons;

80.- Le tableau ci-après donne le capital non remboursé et le capital payable annuellement conformément aux articles qui précédent.

1940	50.400.	1.400.00
1941	49.000.	1.500.00
1942	47.500.	1.500.00
1943	46.000.	3.000.00
1944	43.000.	4.000.00

1945	39.000.	5.000.00
1946	34.000.	5.000.00
1947	29.000.	5.000.00
1948	24.000.	7.000.00
1949	17.000.	7.000.00
1950	10.000.	5.000.00
1951	5.000.	5.000.00

90.- Il sera imposé chaque année, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, une taxe annuelle suffisante pour couvrir les échéances d'intérêts et d'obligations qui deviendront dues chaque année; cette dite taxe sera perçue de la même manière et au même temps que la taxe ordinaire.

100.- Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

110.- Une demande soit régulièrement faite à la Législature de la Province de Québec pour confirmer et ratifier à toutes fins que de droit la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

7140

Proposé par l'éluvin Louis Lamy  
Appuyé par l'éluvin Alfred Lemay,

Et résolu que M. H. W. Rousseau  
M.P.P. soit respectueusement prié de bien vouloir  
appuyé de son influence la résolution No 7139  
du conseil de cette cité relativement à la ratification  
par la Législature de la Province de Québec, d'une  
mission d'obligations de \$ 50.400.00.

L'éluvin A. Devost se déclare dissident.

Adopté.

7141

Proposé par l'éluvin A. Boissonneault  
Appuyé par l'éluvin H. Tousignant

Et résolu que ce conseil accorde  
l'affiliation faite en date du 25 janvier 1939  
par The Shawinigan Water & Power Company

pour une ligne de transmission au-dessus de  
la rue St Laurent pour desservir l'International  
Foils Limited, le tout tel que démontré à un plan  
annexe à la susdite lettre.

*Adopté.*

7142

Proposé par l'échivin Louis Lamy  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay,

Et résolu que le conseil, pour faire  
suite à une lettre signée par le Gérant du  
Club du Pont St Maurice, demande à la  
Commission des Liqueurs de Québec que soit  
accordé un permis pour la vente des liqueurs  
dans le Club et ce aux conditions mentionnées  
à ladite lettre à condition cependant que  
le demandeur ait d'abord obtenu l'appro-  
bation de son curé.

*Adopté.*

7143

Proposé par l'échivin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échivin H. Tousignant.

Et résolu que le Maire et le Gouverneur  
soient autorisés à signer les conventions entre le  
Canadian Pacific Railway et cette Corporation rela-  
tivement aux traverses qui sont faites en-  
dessous des voies ferrées sur les rues St Laurent  
et Rochefort pour la conduite de service d'égoit  
de 24" laquelle servira à desservir en particulier  
l'International Foils Limited.

*Adopté.*

7144

Proposé par l'échivin A. Lemay  
Appuyé par l'échivin H. Tousignant.

Et résolu que le Comptoir soit  
autorisé à émettre des licences pour les personnes  
suivantes.

#### Licences de Restaurants.

S. Geo. Rochefort

618 Notre Dame

J. U. St Arnaud

563 Notre Dame

Arthur Baillandet	585	Notre Dame
Dme F. X. Tardif	656	do
Jean M. Haude	389	do
Clement Carpentier	574	do
Charles Lemay	501	do
Sirice Rochefeuille	465	do
Eugene Boisvert	549	Ste Madeline
<u>Licences de Restaurants et Salle de Billard</u>		
Ernest Grosjean	641	Notre Dame
		Adopté.

7145      Profosé par l'echivin A. Lemay  
 appuyé par l'echivin A. Boissonnault  
 Et risoler que demande soit  
 faite et est par les fiseutes faites auprès des  
 autorités du dispartement du Ministère du  
 Travail de bien vouloir accorder à cette mu-  
 nicipalité un octroi au montant de \$ 1,120.65  
 comme suit:

Pour nourriture	\$ 653.45
- chauffage	78.00
- vêtements	105.65
- lumiere	20.80
- altri	<u>262.75</u> \$ 1,120.65

Pour être distribué par cette municipalité durant  
 le cours du mois de Janvier 1939 aux 36 chups  
 de famille et leurs 121 dépendants ainsi qu'aux  
 11 personnes vivant seule formant un total  
 de 168 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7146      Profosé par l'echivin A. Lemay  
 appuyé par l'echivin A. Boissonnault  
 Et risoler que le conseil, à la  
 demande de 12 citoyens de cette cité qui ont  
 signé une déclaration en vertu des dispositions  
 du chapitre 257 S.R. Québec 1925 consent  
 à ce qu'une association soit formée  
 dans un but de récréation et d'instruction

pour l'esprit et de délassement pour le corps,  
laquelle sera connue sous le nom de  
"Association Littéraire du Cap-de-la-Madeleine";  
à condition cependant que le demandeur  
ait l'approbation des Céris du Cap.  
*Adopté*

Lectures de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Rochefeuille

Maire

H. Beaumont

Greffier

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaire des sessions lundi le 20 ième jour de février 1939 @ 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Raoul Rochefeuille, M.M. L. Larivière, Louis Lamy, Albert Boissonault, Alfred Lemay et Henri Tousignant tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

L. Larivière, Louis Lamy, Albert Boissonault, Alfred Lemay et Henri Tousignant tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Larivière  
Est résolu: Que ce conseil apprend avec regret la mort de Madame Théodore Lemay, des Trois-Rivières, anciennement du Cap-de-la-Madeleine, et mère de Monsieur L'échevin Alfred Lemay, du conseil de cette cité.

Ce conseil prie les familles Lemay, Larivière, Rochefeuille et Desfossés de cette cité d'accepter leurs plus sincères sympathies

dans le doigt qui vient de les frapper.

Adopté

Cette résolution a été déposée sur la tombe le  
10 février 1939.

7148

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la der-  
nière assemblée régulière du conseil de cette  
cité en date du 6 février 1939 soit adopté tel  
que-lsu

Adopté

7149

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 4,248.89 et tels que décrits ci-après  
soient acceptés et payés.

Les Comptes

Liste de Paie № 9	\$ 799.57	✓
Liste de Paie № 10	\$ 812.70	✓
Liste de Paie № 11	15.00	✓
Liste de Paie № 12	962.36	✓
J. A. Labelle	40.00	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
Jos. Gauvin & Fils	189.37	✓
Jos. Demers	24.43	✓
Adolphe Beaumier	5.41	✓
Vigneau, Poirier & Raiche	26.50	✓
Roland Rochefort	4.50	✓
Canadian Pacific R.R.	18.49	✓
Réal St Arnaud	15.00	✓
Shawinigan W. & P. Co' y	364.05	✓
Paul E. Bergeron	38.60	✓
P.A. Guérin Léveillé	5.00	✓
Consolidated Paper Corp.	17.60	✓
Paul Poucet & H. Rochefort	1.65	✓
Nap. Lorange	10.00	✓
Canada Iron Foundries	17.95	✓
Rende Cotter Ferron & cie	180.00	✓

Honorable Trésorier Provincial	\$ 3.08 ✓
La Cie d'huile Penn-Mass.	441.00 ✓
J. J. Moore & Cie	8.10 ✓
P. V. Ayotte	40 ✓
Bureau d'enregistrement	4.55 ✓
Hervey Mireault	5.95 ✓
Arthur Doucet	34.60 ✓
R. Laranger & Frère bmg.	6.75 ✓
Caisse de l'Assistance Publique	152.30 ✓
La Cité du Cap	41.55 ✓
La Cie d'huile Penn-Mass.	7.43 ✓
	<b>\$ 4,248.89</b>
	<i>Adopté</i>

7150

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
 appuyé par l'échevin L. Larivière  
 et résolu que le Trésorier soit  
 autorisé à émettre des licences de restaurant  
 pour les personnes suivantes:

Alphonse Ray 356 Notre Dame  
 David Marissette 345 Notre Dame  
*Adopté*

7151

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
 appuyé par l'échevin A. Guissonneault  
 et résolu que ce conseil accorde l'  
 application faite en date du 28 janvier 1939 par  
 The Bell Telephone Co. of Canada pour l'instal-  
 lation et le maintien de leur réseau téléphonique  
 aux endroits indiqués sur le plan annexé  
 à la susdite lettre.

Mr. Lancerde Bardeleau contre-maître  
 de la Voile est nommé pour surveiller les  
 travaux.

*Adopté*

7152

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
 appuyé par l'échevin Alf. Lemay  
 et résolu que ce conseil accorde

L'application faite en date du 16 février 1939 par The Bell Telephone Co'y of Canada pour l'érction et le maintien de leur réseau téléphonique et ce aux endroits indiqués à un plan annexé à la susdite lettre.

Mr Lancerède Bordeleau, conte-maire de la Ville est nommé pour surveiller les travaux.

*Adopté.*

7154

### Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement demandant le règlement n° 72, concernant les licences de commerce, droits et autres et ses amendements"

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce vingtième jour du mois de février 1939

(Signé). H. Lousignant

Échevin de la Cité

7155

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que son Honneur le Maire soit délégué à La Tuque pour assister à la réunion des Maires de la Mauricie laquelle réunion doit avoir lieu le 22 février courant.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire.

*Adopté*

7150

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin L. Lamy  
Et résolu que Mr L. Methot, C.R.

soit et est par la présente résolution autorisé de comparaître pour et au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine dans une cause entre L. P. Mercier appelant et la Cité du Cap Intimée.

Adopté

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée

Rand Rockulan

Maire

J. Blaumond

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des personnes lundi le 27ème jour de février 1939 @ 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. Honore le Maire Rand Rockulan MM Lionel Larivière, Alphonse Dost, Albert Boissonneau et, Henri Assingant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7156

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Boissonneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 20 février 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

7157

Proposé par l'échevin H. Assingant

Appuyé par l'échevin A. Boissonneau

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 2,444<sup>45</sup> et tels que déris ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Caisse de l'Assist publique	100.	✓
Caisse de fonds ✓ ✓	157. <sup>60</sup>	✓
La Cité du Coop "petty-cash"	6 <sup>80</sup>	✓
Caisse liste No-13	1183. <sup>46</sup>	✓
✓ ✓ No-14	35 <sup>40</sup>	✓
Avg Robichaud	1 <sup>65</sup>	✓
Bell Telephone Caisse of Canada	28 <sup>51</sup>	✓
Shawinigan W. & P. Coop	392 <sup>21</sup>	✓
P. Dmett & A. Rochefort.	1 <sup>65</sup>	✓
Francis Hankin Roy	115. <sup>74</sup>	✓
Hm. Assesseur Provincial	1 <sup>65</sup>	✓
Canadian Pacific Railways	1 <sup>00</sup>	✓
Canada Govt Bonds	77 <sup>17</sup>	✓
Réal Sh Arnaud	15 <sup>25</sup>	✓
Sun Rumber Coop	59 <sup>40</sup>	✓
Noy. Lévesque	44 <sup>10</sup>	✓
J. Pélésphre Nadeau.	103 <sup>31</sup>	✓
Les Barakatt & Frères Inc.	6 <sup>50</sup>	✓
Aej. Roy	9 <sup>99</sup>	✓

100.7444<sup>45</sup>

Adopté.

7158

Ce proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin Aef Lemay

Est résolu que, considérant la partie de l'article 489 relativement à l'évaluation des propriétés immobilières que possède la Compagnie du Pacifique Canadien, le greffier est autorisé à corriger le rôle d'évaluation 1939 pour y insérer l'évaluation des dites propriétés telles qu'elles apparaissaient en 1938.

Le Trésorier est aussi autorisé à corriger le rôle de perception de 1939 en y insérant l'évaluation de 1938.

Adopté.

7159

Ce proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin H. Gagnon

Est résolu que ce conseil accepte la

demande de la Société d'Historie du Cap-de-la-Madeleine, à l'effet d'accorder à cette société l'usage des salles du Vieux Moulin des Jésuites, et de plus confier à cette société la surveillance et la tâche de disposer de l'usage des salles et de tout ce qui pourrait se trouver dans ce vieux moulin, à la condition antéposée qu'il ne serve qu'à des fins qui conviennent à ces deux et qui entre autres restrictions celle-ci est posée de n'y point tenir d'assemblées ou de réunions politiques.

Adopté.

7160

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que le Trésorier soit et est par la présente autorisé à émettre des licences de restaurant pour l'année 1939, aux personnes suivantes:

M. Henri Sevigny	35 St-Croix
Mme Aldem Dételle	13 St-Joseph
M. D.H. Lasselle	11 ✓ ✓
M. Adrien Pilote	267 St-Haudent
Mme Malvine Aubert Beaulieu	267 Notre-Dame

Adopté

7161

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que ce conseil, par se prévaloir des avantages qu'offre l'arrêté en conseil du 21 décembre 1938 approuvé par le Lieutenant-gouverneur le 27 décembre 1938 en ce qui concerne les affaires qui sont de sa juridiction, avise l'Office des palais rattachables que cette corporation soit considérée n'avoir jamais été assujettie à l'ordonnance No. H.

Adopté

(Copie de diverses correspondances)  
Et la réunion est levée

Raoel Rochefort  
Maire  
J. Beaumont

## Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le sixième (6ème) jour de mars 1939 @ 7hs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Lame Rochéleau M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost, Albert Boissonneau, Henri Tanguay et Alfred Lemay tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

7162

Ce proposi par l'échevin Lionel Larivière  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Madame J. C. Desy, des Trois-Rivières, veuve de Monsieur l'échevin Louis Lamy du conseil de cette cité.

Le conseil prie Monsieur l'échevin Louis Lamy d'accepter des plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de le frapper et ce conseil prie aussi les familles Desy, Lamy et Boisson des Trois-Rivières d'accepter leurs sincères sympathies.

Adopté

7163

Ce proposi par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que l'offre de la Maison Paul Bonheur & fils Ltée Comptoir, en date du 6 mars 1939 relativement à l'émission projetée de \$ 16700 d'obligations, soit acceptée aux conditions mentionnées à ladite offre le tout cependant sujet à l'acceptation de la Commission municipale de Québec et du Ministère des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Que l'honorable Ministre des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec soient respectueusement priés à autoriser la vente de cette émission projetée de gré à gré au prix de \$ 95<sup>00</sup> pour chaque cent dollars d'obligation tel que mentionné à la date offre.

L'échevin Devost se déclare dissident

Adopté.

Province de Québec.  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSERMENTATION D'UN CONSTABLE SPECIAL.

Je, soussigné, Lacasse Lord, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi George-VI ses héritiers et successeurs selon la Loi.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine,  
ce cinquième jour du  
mois d'août, 1938.

J. Beaumont  
Greffier.

Lacasse Lord

Je, soussigné Lacasse Lord, jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable spécial avec honnêteté, fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
cinquième jour du mois  
d'août, 1938.

J. Beaumont  
Le Greffier.

Lacasse Lord

CANADA  
PROVINCE DE  
Québec,  
Municipalité  
de la  
CITÉ DU  
Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière (spéciale) du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil à l'Hôtel-de-Ville  
Vendredi ce dixième jour de février  
mil neuf cent trente-neuf. à 7 heures de l'après-midi.  
A laquelle assemblée étaient présents :  
Son honneur le Maire Raoul Rocheleau.  
M.M. les échevins Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost,  
Albert Boissonnault et Henri Tousignant.

RÉSOLUTION

No. 7147

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Louis Lamy,  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière,

Et résolu : -

Que ce conseil apprend avec regrets la mort  
de Madame Théodore Lemay, des Trois-Rivières anciennement  
du Cap-de-la-Madeleine, et mère de Monsieur  
l'échevin Alfred Lemay, du conseil de cette cité.

Ce conseil prie les familles Lemay, Larivière,  
Rocheleau et Desfossés de cette cité d'accepter leurs  
plus sincères sympathies, dans le deuil qui vient de  
les frapper.

Adopté.

Maire.



FB/

Greffier.

7164

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin L. Hamy

Il résolu que l'offre de la Maison Paul  
Boucher & Cie Ltd, Château, en date du 6 mars 1939  
relativement à l'émission projetée de \$ 109 700, d'obliga-  
tions, soit acceptée aux conditions mentionnées à la-  
dite lettre, le tout cependant sujet à l'acceptation de  
la Commission municipale de Québec et du ministre  
des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Tue l'Honorable Ministre des Affaires mu-  
nicipales et la Commission municipale de Québec soient  
respectueusement priés d'autoriser la vente de cette  
émission projetée de gré à gré au prix de \$ 96<sup>50</sup>  
pour les échéances de 1940 à 1945, \$ 95<sup>75</sup> pour les échéances  
de 1946 @ 1950 et \$ 95<sup>75</sup> pour les échéances de 1951 par  
chaque cent dollars d'obligations tel que mentionné  
à ladite lettre.

L'échevin A. Devost se déclare dissident

Adopté.

L'échevin Louis Hamy quitte son siège

7165

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin L. Larivière

Il résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de cette cité  
en date du 29 février 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

7166.

Proposé par l'échevin W. Mignault

Appuyé par l'échevin L. Larivière

Il résolu que les comptes au montant  
total de \$ 113 75<sup>83</sup> et tels que déris ci-après soient  
acceptés et payés

Les Comptes.

La Cité du Cop.	332 <sup>59</sup>	✓
Banque Can. Nationale	6,698. <sup>16</sup>	✓
Pai de l'assit publique	500. <sup>70</sup>	✓
Caisse No. 12	812. <sup>08</sup>	✓
*	*	
	1,295 <sup>08</sup>	
		\$ 9,638 <sup>53</sup>

7166 (suite)

	Montant Rapp. 9,638.	<sup>53</sup>
Gare distre No-11	47. <sup>50</sup>	✓
Edmond St. Louis	24. <sup>10</sup>	✓
Cie d'Huile Fenn Mass	327. <sup>25</sup>	✓
G.A. Brown Ensq	5. <sup>25</sup>	✓
Siméon Lapointe	13. <sup>00</sup>	✓
Savage Royer & Frères	1. <sup>82</sup>	✓
Jos Sauvain & fils	85. <sup>82</sup>	✓
J. Bl. Lannette	70. <sup>00</sup>	✓
Und. Elliott Fisher	1. <sup>85</sup>	✓
Paul Brueher Nl.	19. <sup>70</sup>	✓
Imp. J. Palme Ensq	16. <sup>09</sup>	✓
Cie d'Huile Fenn-Mass.	743	✓
Canadian Pacific R.R.	59. <sup>02</sup>	✓
P. D'Heert & Hochefst	15. <sup>00</sup>	✓
J. Beaumer Agent	70. <sup>00</sup>	✓
J. Beaumer ✓	45. <sup>50</sup>	✓
Paul E. Bergeron	3. <sup>49</sup>	✓
Shawinigan W. & Co	194. <sup>99</sup>	✓
Henri Beliveau	10. <sup>75</sup>	✓
Hon. A. Des. de la Rose.	531. <sup>04</sup>	
J. Téléphone Nadeau	187. <sup>82</sup>	\$ 11,325 <sup>83</sup>

Adopté.

7167

Approuvé par l'échevin H. Mignant  
Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que demande soit faite et  
est par les présentes faite auprès des autorités  
du département du Ministère au Travail de bien  
veuoir accorder à cette municipalité un octroi  
au montant de \$ 986 <sup>35</sup>, comme suit :

Grat nourriture	577. <sup>90</sup>
✓ chauffage	80. <sup>75</sup>
✓ vêtements	104. <sup>50</sup>
✓ lumière	16. <sup>70</sup>
✓ abri	207. <sup>75</sup>
	\$ 986.35

pour être distribué en assistance municipale par cette  
municipalité durant le mois du mois de mars aux  
30 chefs de famille et leurs 101 dépendants ainsi qu'aux

10 personnes vivant seules formant un total de 14 ménages dans tous de cette municipalité.

Adopté.

7168

Proposé par l'échevin L. Lapassière

Appuyé par l'échevin A. Devost

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à émettre des licences de restaurant pour l'année 1939 aux personnes suivantes:-

Henri Paul Thibault

34 Rue Jussey

Armand Laganière

147 Notre-Dame

Paul Omer Gauthier

107<sup>b</sup> ,

S. Lapassière

79<sup>b</sup> Rochefort

Jos Guillette

47 Notre-Dame

Louis Petit

1<sup>a</sup> ,

Alfred Element

1 Thibault

Omer Stenier

39 Br. Grégoire

Adopté.

7169

Proposé par l'échevin H. Massignant

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Est résolu que le règlement No-212 intitulé "Règlement amendant le Règlement No-17 et ses amendements relativement aux licences d'arts spécifiques de permis et autres" soit adopté en première lecture.

Adopté

7170.

Proposé par l'échevin H. Massignant

Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Est résolu que le règlement No-212 intitulé "Règlement amendant le Règlement No-17 et ses amendements relativement aux licences d'arts spécifiques de permis et autres" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

7171

Proposé par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin H. Massignant

*Et résolu que la résolution No. 717V faité et pas*

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 14 mars, 1939.

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

### A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, VENDREDI, le dix-septième (17ième) jour du mois de mars de l'année mil neuf cent trente-neuf, à sept heures de l'après-midi.

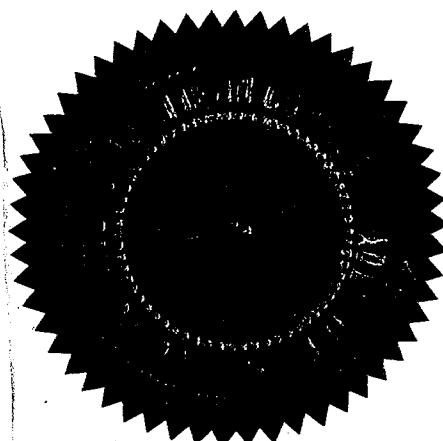
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce quatre-vingt-dixième (14ième) jour de mars, mil neuf cent trente-neuf. (1939)

*J. Beaumer*

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes: (Voir feuille annexée laquelle fait partie du présent avis de convocation.)



*Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire demandant les raisons qui ont motivé son refus de désigner la résolution du 6 mars 1939 et portant le No. 717V.*

*Et résolu que la résolution No 1147 faité et pas*

ASSEMBLEE SPECIALE DU 17 MARS 1939.

CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE POUR LES  
RAISONS SUIVANTES:-

- 1o.- Pour prendre connaissance d'une action signifiée ce jour par Jules Provencher procureur de Wilfrid Marchand Cultivateur de St-Louis de France. et passer et adopter toutes résolutions pouvant s'y rapporter.
- 2o.- Pour passer une ou des résolution relativement à toutes lettres ou télégramme reçus au bureau du conseil concernant l'amélioration et l'aménagement de l'aéroport municipal.
- 3o.- Prendre connaissance d'une correspondance de Son Honneur le Maire J.A.Bilodeau relativement à la réunion des Maires et membres de conseil de la Mauricie à Grand'Mère le 18 mars 1939 et passer une résolution s'il y a lieu.
- 4o.- Prendre connaissance du rapport du contre relativement à des lots qui doivent être vendus pour taxes dues en conformité avec une demande soumission et passer une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce quatorzième jour du mois de mars 1939.

*J. Beaumes*  
Le Greffier.

FB/

*Janvier*

Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire demandant des raisons qui ont motivé son refus de désigner la résolution du 6 mars 1939 et portant le No 1147

Et résolu que la résolution No 714V faité et passée le sixième jour de février 1939, relativement à une licence de vente de liqueurs, suivant certaines conditions soit reçue et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

1117

Suggéré par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin H. Tanguay

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une lettre signée par le bâton du Club du Pont-St-Maurice, avise la Commission des liqueurs de Québec que ce conseil n'a aucune objection que soit accordé un permis pour la vente de liqueurs dans le Club aux conditions mentionnées à ladite lettre.

S.H. le Maire déclare ne pas avoir signé la résolution maintenant

Lecture de la correspondance  
Et la peine est levée.

Rémi Rochefort

Maire

Jeanneau

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Vendredi le dix septième jour de mars 1939 @ 7hs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Ramé Rochefort, M.M. Louis Lamy, Alphonse Devost, Albert Boussoineau, Henri Tanguay et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au Panier.

Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire demandant les raisons qui ont motivé son refus de signer la résolution du 6 mars 1939 et portant le No 717V

7173

Suggéré par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin L.S. Lamy

Que le vote soit demandé sur la résolution

No. 7172 relativement à un permis de vente de liqueurs au Club du Pont St Maurice.

Voient pour : MM. Adéost, Dr. Lamy, H. Bourgault et Alfred Lemay.

Vote contre : M. Albert Boissonneau et

Son Honneur le Maire refuse désigner, de nouveau, la résolution No. 7172.

7174

Suggéré par l'échevin L.S. Lamy

Appuyé par l'échevin A. Boissonneau et

Et résolu que Mme Leon Meshot, C.R. soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans une cause Wilfrid Marchand Vs La Cité du Cap, et faire toutes autres procédures pour défendre la cité si il y a lieu.

Adopté.

7175

Suggéré par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les membres du conseil soient délégués à Stand Mise pour la réunion des membres des conseils de la Mauricie pour continuer les démarches déjà commençées relativement aux secours et assistance publique et à toutes autres questions qui y seraient traitées. Que le Trésorier soit autorisé de faire la nécessité.

Adopté

Et la peine est levée

Racine Roberge

Maurice

J. Beaumont  
Brefier

7176

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que la commission de M. Alcide Bosselin pour deux lots de terre situés sur la rue St-Vallée et portant les numéros de subdivision 52, 53 du 388 et 17 et 13 du 405 pour le prix de \$ 49<sup>00</sup>, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat de vente des dits lots.

Adopté.

Raoul Rochefort  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le vingt-huitième (soixième) jour de mars 1939 @ 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochefort M.M. Louis Lamy, Lionel Lassiviere, Albert Boissonneau, Henri Pousignant et Alfred Lemay trois échevins formant quorum sous la présidence du Maire au Panier.

7177

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 mars 1939 ainsi que celui de la séance spéciale du 17 mars 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7178

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 5089<sup>00</sup> et tels que détaillés ci-après soient acceptés et payés:-

1178 (suite)

Les comptes:

Gare liste No - 18	1115. <sup>75</sup>	✓
✓ de l'Assist Publique.	300.-	✓
✓ liste No - 19	48. <sup>58</sup>	✓
✓ ✓ No - 20	812. <sup>70</sup>	✓
Hon. M <sup>es</sup> s de la Province	10.-	✓
Gare liste No - 21	1452. <sup>45</sup>	✓
R. Lortanger & Frères Ensq.	13. <sup>50</sup>	✓
Présarie de la Province	4. <sup>70</sup>	✓
Edouard Bodin	15. <sup>75</sup>	✓
Underwood Elliott Fisher	7. <sup>00</sup>	✓
D <sup>r</sup> Henri Beaupac	10.-	✓
P. Street & Rocheleau	3. <sup>70</sup>	✓
Canadian Ludlow Valve	6. <sup>60</sup>	✓
François Hankin & fils	8.-	✓
Therriault & fils	304. <sup>08</sup>	✓
Napoléon Lortanger	77. <sup>83</sup>	✓
Jos Savoie & fils	6. <sup>75</sup>	✓
J. Tellier & Nadeau	174. <sup>37</sup>	✓
Imprimerie de Patrice Ensq	20. <sup>46</sup>	✓
J. X. Gare Marchand	13.-	✓
Shawinigan W & Co	6. <sup>47</sup>	✓
Arthur Dumet	83. <sup>27</sup>	✓
H Massicotte & Frères filé	303. <sup>37</sup>	✓
D <sup>r</sup> J. M. Bruneau M.D.	19. <sup>80</sup>	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass.	182.-	✓
Rocheleau & Frères	19. <sup>50</sup>	✓
Joseph Demers	7. <sup>00</sup>	✓
La Cie du Cop.	69. <sup>05</sup>	\$ 5,089. <sup>87</sup>
		Adopté

1179

Ceptre par l'échevin Alfred LemayAppuyé par l'échevin W. Tousignant

Le résolu que le Trésorier soit autorisé  
à émettre une licence de restaurant à M. Bertrand  
Vigneau, 55 Du Sanctuaire

Adopté

7180

Proposé par l'échevin Henri Tremblay  
Appuyé par l'échevin Al. Boissonneau et

Et résolu que ce conseil accorde l'application  
faite en date du 16 mars 1939 par The Bell Telephone Company  
of Canada pour l'exécution et le maintien de poteaux de télé-  
phone sur les chemins publics de cette municipalité et ce  
aux endroits indiqués sur le plan permis avec la susdite  
lettre.

M. Panetière Bordeleau a été nommé par le  
conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

7181

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Henri Tremblay

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à  
une lettre de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine  
en date du 20 mars 1939 autorise le Ministère du Travail  
de la Province de Québec et ladite Société d'Histoire à far-  
faire l'exécution des travaux projetés d'aménagement au  
Vieux Moulin mais en s'en tenant autant que possible  
aux conditions mentionnées à la résolution déjà passée  
à cet effet, par ce conseil le 25 mars 1938.

Adopté

7182

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau et  
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que la résolution No-714b faite  
et passée par le conseil de cette cité en date du 6/3/39  
relativement à un permis de se former en Club de ré-  
création suivant certaines restrictions mentionnées  
à ladite résolution, soit suspendue et annulée à l'heure  
fini que de droit.

Adopté

7183

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau et  
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que ce conseil, à la demande  
de 17 citoyens de cette cité qui ont signé une  
déclaration en vertu des dispositions du chapitre

257 S.F. Québec 1925 consent à ce qu'une association soit formée dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, laquelle sera connue sous le nom de "Association libérale du Cop-de-la-Madeleine".

Adopté

lecture de diverses correspondances.

La séance est levée

Raoul Rochefort

Maire

Jeanneau

Beffier

Province de Québec

Cité du Cop-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cop-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 27ème jour du mois de mars 1939 à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Paul Rochefort M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost, Albert Boissonneau, Henri Tessignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au Panier.

7184

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

appuyé par l'échevin H. Tessignant

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mars 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

7185

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1951<sup>75</sup> et tels que ci-après soient acceptés et payés :

Les comptes

Gare liste No. 22	1020. 03	✓
Ja habelle	8.-	✓
A l'herbeux "Photo"	10. 78	✓
La cité du Cap.	9.93	✓
Shawinigan W of Coq	577. 58	✓
Canadian Pacific	1.-	✓
Bell Telephone Cos of Canada	22. 04	✓
J. A. Brous Enrg	77. 62	✓
Canada Som Indus	150. 01	✓
F. Lorranger & Frere Enrg	15. 60	✓
Armand Nadeau.	10.-	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass.	7 76	✓
Noy. Lorranger	16 75	✓
JB Sauvin & fils	76 15	\$1,951 25

Adopté

7186.

Proposé par l'échevin Ls Hamy

Appuyé par l'échevin Lemel Larivière

Il est résolu que la permission de M. Alcide  
Lémire pour de l'avoine de l'Ouest cubique No. 2 au prix  
de \$13<sup>0</sup> le sac de 98 lbs, sacs inclus, soit acceptée.

Adopté

7187

Proposé par l'échevin Lemel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Attendu que Mtré Armand Nadeau a  
manifesté son intention de se retirer comme procureur  
de cette côte dans une certaine cause et qu'il a  
aussi produit un certain compte de frais y relatif

Il est résolu que Mtré René Martel Ch. avocat  
soit autorisé à examiner cette situation et à faire  
ces dernières procédures selon les circonstances.

Adopté.

7188

Proposé par l'échevin Albert Boisjonneau et

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Il est résolu que le Maire et le Brefeur soient autorisés  
à signer le contrat d'achat du lot N° 133 H-1 du cadastre

officiel du lot primitif No-387 comme étant le lot faisant partie du parc "Des Cheneaux" le tout tel que préparé par le Notaire P. Brueker et tel que lu en conseil ce jour.

*Adopté*

7189

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Est résolu que ce conseil, après avoir pris en considération la lettre de M. Rap. Laharie de cette ville relativement à la construction d'un trottoir le long de la rue Cassignan, accorde l'application de M. Laharie et permet la construction de ce trottoir tel que plus spécialement décret à la susdite lettre.

*Adopté*

7190

Proposé par l'échevin Henri Tousignant  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

X  
Est résolu que le breflier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation de manière à porter au nom de Mr Thomas Robert le lot H07-3 @ \$0.08 au pied au lieu de \$0.22 au pied tel qu'il apparaît actuellement dans le rôle.

*Adopté*

7191

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Est résolu que le breflier soit autorisé à porter le terrain portant le No-1-133 au montant de \$320. et au nom des Zilles de Jésus, dans la colonne non-imposable.

*Adopté*

7192

Proposé par l'échevin H.Tousignant  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Est résolu que tous les membres du conseil puissent délégués à Shawinigan Falls, pour la quatrième réunion des Maîtres et des membres des conseils de la Municipalité pour continuer l'œuvre déjà commencée relativement aux secours aux nécessiteux et à l'assistance publique. Que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

*Adopté.*

7193

Attendu que le Gouvernement Fédéral a adopté en 1919 une loi spéciale pour encourager l'enseignement technique au Canada, au moyen d'octroi;

Attendu qu'en vertu de cette loi, les différentes provinces du Canada ont bénéficié d'une somme globale de \$ 10,000,000. pour le développement de l'enseignement technique, pendant une période de dix ans;

Attendu que la Province de Québec a reçu, pendant ces dix ans, une somme de plus de \$ 7,000,000. qui fut appliquée pour l'amélioration de l'entretien des écoles techniques et pour la distribution de bourses aux étudiants qui ont fréquenté ces institutions;

Attendu que dans toutes les provinces du Canada où cette loi a été appliquée, l'enseignement technique s'est développé de façon considérable;

Attendu que le renouvellement de cette loi autorisant la dépense annuelle d'un subside de \$ 1500,000. pendant une période de dix années, contribuerait grandement au développement de l'enseignement technique au Canada. En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lemay  
Secondé par l'échevin Alf. Lemay

Et unanimement résolu que ce conseil prie respectueusement le gouvernement fédéral d'adopter à la présente session une loi identique à celle adoptée en 1919, pour autoriser la dépense annuelle de \$ 1,500,000. pendant une période de 10 ans, pour améliorer, encourager et développer l'enseignement technique sous toutes ses formes, soit sous forme d'octroi aux écoles techniques, soit sous forme de bourses d'aide pour les étudiants nécessiteux fréquentant les dites institutions.

Une copie de la présente résolution soit transmise au Très Honorable Ernest Lapointe, Ministre de la Justice, à l'Honorable Charles B. Power Ministre des Finances, pour être soumise au gouvernement, en les priant d'étudier ce projet

Adopté.

7194

Proposé par l'échevin adj. Lemay  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Trésorier soit autorisé  
à émettre une licence de restaurateur à M. Prudent Guist  
65 rue Notre-Dame.

Adopté

7195

Avis de motion.

Je prie l'échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à une prochaine séance un règlement intitulé : "Règlement autorisant le conseil à emprunter des agents nécessaires à l'acquisition de terrains pour l'agrandissement de l'aéroport actuel, changer les fins de terrains d'un dépôt où dénommer la route appelée "chemin des Bœufs" passé une entente avec le gouvernement fédéral pour l'exécution de certains travaux de l'amélioration de l'aéroport et amender le règlement de construction relativement à l'entente susmentionnée"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce  
vingt-septième jour du mois de mars 1939

(signé) A. Lemay

Échevin de la Cité

7196

Proposé par l'échevin Lemel Larivière

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre à l'enchère publique, le 13 avril 1939 à 2 heures PM la propriété située à 34 St Denis. Le prix de l'enchère ne sera cependant pas être inférieur à 800.<sup>00</sup> Les avis publics devront être donnés dans les trois jours de la présente séance; le tout sujet à ratification par le conseil à la séance qui suivra l'adjudication.

Adopté

7197

Proposé par l'échevin Alc. Boissonneault

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes du Dr Léon Demers au montant total de \$ 800.00 couvrant le mois de juin 1938 à février 1939 inclusivement, soient payés.

Ce règlement est complet et final pour la période sus-mentionnée.

Adopté.

7198

Proposé par l'échivin A. Lemay  
appuyé par l'échivin Louis Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Ministre du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité comme travaux de chômage la construction de deux puits artisanaux pour notre système d'adduction, ainsi que la construction d'un nouvel Hôtel de Ville, le coût total approximatif étant de \$ 75,000.00.

Adopté.

7199

Proposé par l'échivin A. Boissoinault  
Appuyé par l'échivin Alfred Lemay

Et résolu que le trésorier soit autorisé à avancer, au chef de Police l'argent nécessaire pour cinq licences de chauffeur pour 1939, ainsi que l'argent pour l'achat de la licence pour le Véhicule du Chef, et les plaques pour les autres voitures du département du feu.

Adopté.

7200

Proposé par l'échivin Alphonse Durocher  
Appuyé par l'échivin Louis Lemay

Et résolu que la soumission de M. Roland Rochefort pour quatre uniformes de constables soit acceptée.

au choix du Chef.

Adopté.

D'ouverture de soumissions pour avoine  
 R. Loranger & Frise Enig et Claude Demers  
 D'ouverture de soumissions pour Habits.  
 Roland Rochefort et Victor Bourdeau.

Lecture de diverses correspondances  
 Et la séance est levée.

Raoul Rochefort

Maire

Félix Lemire  
Greffier

Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil  
 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle  
 assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires  
 des sessions, lundi le 3<sup>ème</sup> jour du mois  
 d'avril 1939, à 7 hrs P.M. à laquelle  
 assemblée étaient présents son Honoré le  
 Maire Raoul Rochefort M.M. Louis Lamy  
 Lionel Larivière, Alphonse Devost, Albert  
 Boissonneault, Henri Tousignant et Alfred  
 Lemay tous échevins formant quorum  
 sous la présidence du Maire au Janteuil.

7201

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de  
 la dernière assemblée régulière du conseil de  
 cette cité, en date du 27 mars 1939, soit  
 adopté tel que lu.

Adopté.

+ L'échevin Henri Tousignant prend son  
 siège. 8.28 hrs. P.M.

7202

Proposé par l'échevin H. Tessignant  
Appuyé par l'échevin A. Boiscommault

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 22,185.94 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes.

Consolidated Paper Co.	* 1.00	✓
Paié de l'Assit Pub.	100.00	✓
Liste de Paié No. 23	812.70	✓
Paié des loyers	125.15	✓
L'Honorable Tres. Prov.	25.20	✓
Paié liste No 24	1,049.91	✓
Paié des loyers	23.50	✓
Banque Can. Nationale	726.08	✓
Banque Can. Nationale	10,594.00	✓
La Cité du Cap	66.28	✓
Agence d'Asses. et d'Out.	7,971.26	✓
Edmond St. Louis	34.20	✓
J. B. Deschamps, Inc.	81.00	✓
J. B. Loranier	9.25	✓
Bureau d'Enregistrement	7.10	✓
Bureau des Examinateurs des Mie. et Machines fîles	9.00	✓
Thivault & fils	36.65	✓
J. Télusphore Nadeau	84.16	✓
La Cité de St. Jean	236.80	✓
La Cité du Cap	123.26	✓
Jules Roy	7.16	✓
H. D. Silvier	14.53	✓
Lionel Beaumier	2.00	✓
Paul Boucher	15.15	✓
J. B. Lanouette	<u>30.00</u>	<u>\$ 22,185.94</u>

Adopté.

7203

Proposé par l'échevin Abb. Boiscommault  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le conseil à la demande de plusieurs citoyens de cette Cité,

qui ont signé une déclaration en vertu des dispositions du Chapitre 257 S.R. Québec 1925, consent à ce qu'une association soit formée dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de détassement pour le corps, laquelle sera connue sous le nom de Club St-Paul.

*Adopté.*

7204

Proposé par l'échivin Lionel Lainière  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy

Et résolu que Son Honneur le Maire soit délégué à Ottawa, à la Conférence annuelle de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, qui doit se tenir les 11, - 12 et 13 Avril prochain

*Adopté.*

7205

Proposé par l'échivin Alb. Boissonnault  
Appuyé par l'échivin H. Tousignant

Et résolu que à partir du 29 avril 1939, à minuit, jusqu'au 30. Septembre 1939 à minuit, il soit demandé à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, d'approuver l'avance d'une heure pour la dite période.

*Adopté.*

7206

Proposé par l'échivin Lionel Lainière  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 120 pour le montant de \$16,200.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

*Adopté.*

7207

Proposé par l'échevin Lionel Lavirière  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 123 pour le montant de \$ 28,500.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7208

Proposé par l'échevin Lionel Lavirière  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 124 pour le Montant de \$ 56,400.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7209

Proposé par l'échevin Lionel Lavirière  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 125 pour le montant de \$ 24,300.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7210

Proposé par l'échevin Lionel Lairière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à encherir pour et au nom de la Corporation de la Cité pour protéger les intérêts de la Cité, sur la propriété de M. Henri Croteau, 41 rue Latreille, laquelle propriété doit être vendue par le Sherif le 11 avril, 1939, à 10-hrs A.M.

Adopté.

7211

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin L. Lairière

Et résolu que le règlement No. 213 intitulé "Règlement Autorisant Le Conseil A, Emprunter Les Argents Nécessaires A L'Acquisition De Terrains Pour L'Agrandissement De L'Aéroport Actuel, Changer Les Fins De Terrains D'un Dépotoir, Détourner La Route Appelée "L'avenue Des Boeufs" Passer Une Entente Avec Le Gouvernement fédéral Pour L'Exécution De Certains Travaux, De L'Amélioration De L'Aéroport, Et Amendes Le Règlement De Construction Relativement A L'Entente sus-Mentionnée" soit adopté en première lecture.

Adopté.

7212

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin L. Lairière

Et résolu que le règlement No. 213 intitulé "Règlement autorisant le conseil à emprunter les Argents nécessaires à l'acquisition de terrains pour l'agrandissement de l'aéroport actuel, changer les fins de terrains d'un dépotoir, détourner la route appelée "L'avenue Des Boeufs" passer une entente avec le Gouvernement fédéral

pour l'exécution de certains travaux de l'amélioration de l'aéroport et amender le Règlement de construction relativement à l'intitulé sus-mentionné "soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

7213

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que ce conseil fixe les 19 et 20 avril 1939, comme étant les jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds de la cité seront appelés à se prononcer sur le règlement No. 213 de la cité, fait et passé par le conseil à sa séance du 3 avril 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Rochulac

Maire

J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 17ième jour du mois d'avril 1939 à 7 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Raoul Rochulac, M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Drost, Albert Boissonnault, Henri Tousignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7214

Proposé par l'echevin L. Larivière  
 Appuyé par l'echevin H. Tousignant  
 Et résolu que le procès-verbal  
 de la dernière assemblée régulière du  
 conseil de cette cité, en date du 3 avril  
 1939, soit adopté tel que lu.  
 Adopté.

7215

Proposé par l'echevin Alf. Lemay  
 Appuyé par l'echevin Ls. Lemay  
 Et résolu que les comptes  
 au montant total de \$ 6,974.75 et tels  
 que décrits ci-après soient acceptés  
 et payés.

Les comptes.

Paie de l'Assist. Publique	\$ 500.00	✓
Honorable Tris. Prov.	40.00	✓
Paie liste No. 25	<u>1066.46</u> 1,061.46	✓
Paie liste No. 26	812.70	✓
La Cité du Caf	36.90	✓
Paie liste No. 27	936.23	✓
La Cité du Caf	25.35	✓
Honorable Tris. Prov.	8.10	✓
J. B. Deschamps	54.00	✓
La Cie d'Huile Penn-M.	7.43	✓
" " " " "	8.75	✓
Dawson Bros. Limited	7.07	✓
Naf. Lorange	9.30	✓
Hon. Tris. Prov.	1.05	✓
J. Henri Beaumier	29.60	✓
Liste de Paie No. 28	5.60 9.60	✓
René de Lotet Perron	60.00	✓
T. J. Moore & Cie	24.85	✓
Canada Iron Foundries	90.50	✓
P. Doucet & A. Rochefort	2.00	✓
Arthur Doucet	57.42	✓
Thurault & fils	4.00	✓
Paul E. Bergeron	7.80	✓
Imprimerie St-Patrice	<u>13.50</u> 3,807.61	✓

7215-Suite

Montant Rapp.

Edm. Boissonneault	12.80.3807.61
Alphonse Roy	10.91 ✓
Hon. Trés. Provincial	3,041.03
A. Brouillard	2.16 ✓
H. Massicotte & priés	\$ 100.24 ✓
	\$ 6,974.75

Adopté.

7216

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay  
Appuyé par l'éluvin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil ratifie  
par la présente résolution, l'adjudication  
faite par le Greffier, de la propriété  
située Rue St-Denis, à Dame J. Alcide  
Beaumier, 7 rue St-Maurice Côte, au  
prix de \$ 1,355.00 constant.

Le Maire et le Greffier sont  
autorisés à signer le contrat de  
vente de la Côte à Dame J. Alcide Beaumier,  
tel que préparé par le Notaire P. Boucher  
et tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

7217

Proposé par l'éluvin H. Tousignant  
Appuyé par l'éluvin A. D'woost

Et résolu que demande soit  
faite et est faite par les présentes faites auprès  
des autorités du Département du chômage  
de Québec de bien vouloir accorder à  
cette municipalité un octroi au montant  
de \$ 891.75 comme suit:-

Nourriture	\$ 512.35
Chaudrage	68.60
Vêtements	80.80
Lumière	18.00
Abri	\$ 212.00 \$ 891.75

Pour être distribué en assistance publique  
par cette municipalité durant le cours

7217-Suite. du mois d'avril 1939 aux 36-chefs de famille et leurs 117 dépendants, ainsi qu'à aux 11 personnes vivant seule formant un total de 164 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7218 Proposé par l'échivin Alb. Boissoinnaud  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil loue  
par la présente, le terrain de M. Richard  
Rochefort, situé entre les rues Latreille,  
Ste-Marie et Ste-Madeleine, comme  
terrain de jeu, pour le prix résultant  
des taxes municipales et scolaires 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Rochefort  
Maire.

J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du  
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
laquelle assemblée fut tenue aux lieux et  
place ordinaires des sessions, lundi le  
24 avril 1939 à 7 h. 30 M. à laquelle  
assemblée étaient présents son Honour  
le Maire Raoul Rochefort MM. Louis Lamy,  
Lionel Larivière, Alphonse Dewost, Albert  
Boissoinnaud et Alfred Lemay tous échivins  
formant quorum sous la Présidence du  
Maire au fauteuil.

7219

Proposé par l'éluvin L. Savoie  
 Appuyé par l'éluvin Louis Lamy  
 Et résolu que le procès-verbal de  
 la dernière assemblée générale du conseil  
 de cette cité en date du 17 avril 1939 soit  
 adopté tel que lire.

Adopté.

7220

Proposé par l'éluvin L. Savoie  
 Appuyé par l'éluvin A. Boissovault  
 Et résolu que les comptes au  
 montant total de \$2,434.97 et tels que  
 décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes.

Shawinigan Water & P.	\$ 566.68	✓
Gustave Catellier	18.75	✓
Roland Rochefort	138.00	✓
Infirmerie St-Patrice	3.78	✓
Charbonnerie Champlain	21.88	✓
Bell Tel. Co. of. Can.	27.86	✓
Aleide Demers	27.92	✓
Bial St-Arnaud	6.50	✓
Napolion Loranger	30.55	✓
Gono. Electric Eng.	.93	✓
R. Beaumier	5.50	✓
Garage Royer & Frise	1.65	✓
J. X. Plasé	3.50	✓
Emile Henri Thiffault	.70	✓
La cité du Caf	33.09	✓
Paie liste No. 29	946.70	✓
Paie de l'Assist. Pub.	300.00	✓
L'Honorable Tris. Proov.	11.90	✓
La municipalité scolaire	224.24	✓
Canadian Pacific Railway	64.84	✓

Adopté.

\$2,434.97

7221

Proposé par l'écuyer Louis Lamy  
Appuyé par l'écuyer A. Boissonneau et

Et résolu que le compe de  
M<sup>e</sup> Armand Nadeau, relativement à la  
cause de E. Montplaisir Vs La Cité du  
Caf. de la Madelaine qui a été mis à  
l'étude le 3 avril 1939 soit accepté pour  
le montant de \$ 114.00, moins cependant,  
et je distraire les montants suivants:-

\$ 24.60 déboursés faits par la cité comme  
dépôt et \$ 20.00 pour la licence de Pro-  
fession pour l'année 1939, laissant une  
balance nette de \$ 69.40.

Le Maire et le Trésorier sont  
autorisés à signer un chèque au mon-  
tant de \$ 69.40 à l'ordre de M<sup>e</sup> Armand  
Nadeau.

Adopté.

---

Ouverture de deux paumes pour lots nos  
1220 & 1221 du cod 387 = Remis à l'étude

7222

Proposé par l'écuyer A. Boissonneau et  
Appuyé par l'écuyer Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande  
respectueusement à M. J. H. Lavoie, le chef  
du service de l'Agriculture de bien vouloir,  
comme par le passé, nous accorder 561  
paquets de graines de semence ainsi que  
527 sacs de patates et engrais chimique.

Une copie de la présente soit  
immédiatement transmise à M. J. H. Lavoie  
ainsi qu'à notre dévoué député afin  
d'appuyer la présente résolution.

Adopté.

7223

Proposé par l'écuyer Louis Lamy  
Appuyé par l'écuyer Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande

respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce de bien vouloir accorder à cette municipalité

10.- l'autorisation d'inmettre les obligations autorisées en vertu du Règlement No. 120 pour un terme plus court que celui fixé par le tableau original dudit règlement soit 12 ans (1940 à 1951) conformément au tableau qui suit:-

1940	16.200	* 200.	1 & 2
1941	16.000	—	—
1942	16.000	—	—
1943	16.000	—	—
1944	16.000	500.	3 à 7-Jne.
1945	15.500	500.	8 à 12-Jne.
1946	15.000	500.	13 à 17-"
1947	14.500	500.	18 à 22-"
1948	14.000	500.	23 à 27-"
1949	13.500	500.	28 à 32-"
1950	13.000	500.	33 à 37-"
1951	12.500	12,500.	1 à 25-Jne.

20.- l'autorisation de substituer le nom de la Banque Canadienne Nationale à celui de la Banque Royale du Canada tel que le mentionne l'original dudit règlement No. 120

Adopté.

7224

Proposé par l'échivin F. Boissoineault  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande au département du Chômage de Québec, de bien vouloir exécuter les travaux d'égoutage et d'égouts sur la rue St-Laurant pour dessorvir les maisons récemment érigées et ce sur une longueur d'environ 1500 pieds; ce conseil s'engage à

jouir les tuyaux d'aqueduc et d'égoit nécessaires à ces fins.

Que monsieur H. W. Rousselle  
M. P. P. soit prié de bien vouloir user  
de son influence pour obtenir les  
travaux sus-mentionnés.

*Adopté.*

1775

Gagné par l'échevin des travaux

appuyé par l'échevin M. Lamy

Et résolu que la présente séance soit  
ajournée jusqu'au 11 hrs P.M. ou plus tôt par des  
affaires déjà commencées.

*Adopté*

Lecture de diverses autres correspondances

Et la séance est ajournée

à 11 heures P.M. la séance ne se continue pas

Raoul Rochleau

Maire

J. Beaupré

Bureau

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle  
assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires  
des sessions, lundi le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai  
1939, à 7 hrs. P.M., à laquelle assemblée étaient  
présents, Son Honour le Maire Raoul Rochleau,  
MM. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost,  
Albert Boissonneault et Henri Tanguant tous  
échevins formant quorum, sous la Présidence  
du Maire au fauteuil.

7226

Proposé par l'échevin Lionel Lainière,  
 Appuyé par l'échevin Alf. D'evast,  
 Et résolu que le procès-verbal de la  
 dernière assemblée régulière du conseil de cette  
 cité, en date du 24 avril 1939, soit adopté  
 tel que lu.

*Adopté.*

7227

Proposé par l'échevin Louis Lamy,  
 Appuyé par l'échevin Lionel Lainière,  
 Et résolu que les comptes au montant  
 total de \$ 22,211.33, et tels que ci-après  
 soient acceptés et payés.

*Les Comptes.*

Honorable Trésorier Prov.	10.00	✓
Pai. liste No. 31	812.70	✓
Pai. des loyers. Assent. Pub.	78.00	✓
Loyers d'Assist. Publique	39.00	✓
La Cité du Caf	8.30	✓
Banque Canadienne Nationale	15,187.09	✓
Banque Can. Nationale	3,521.98	✓
Richard Rochefort	93.17	✓
Pai. liste No. 31	1,021.70	✓
Banque Can. Nationale	800.28	✓
J. Téléphone Nadeau	192.81	✓
Bureau d'enregistrement	38.20	✓
Pharmacie St. Onge	9.25	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	203.00	✓
Emery Panneton	17.00	✓
Edouard Boissoineault	11.35	✓
H. Massicotte & Fils	52.51	✓
Therriault & fils	50.40	✓
J. S. Rousseau	8.13	✓
Alphonse Roy	6.16	✓
Romis Toupin	13.00	✓
Paul Boucher N. P.	37.30	\$ 22,211.33.

*Adopté.*

7227  
Décision  
Ouverture de soumissions pour l'achat  
de boyau et jets.

J. Bte, Loranger  
Nap. Loranger  
E. Fournier  
J. L. Rousseau  
H. Massicotte & Frères  
Dominion Rubber

7228  
Proposé par l'échivin Henri Tousignant  
Appuyé par l'échivin Alc. Boudreault  
Et résolu que ce conseil s'engage  
à acheter 100 pieds de boyau 2 $\frac{1}{2}$ " de chacun  
des MM. suivants.

J. Bte Loranger  
Nap. Loranger  
E. Fournier  
J. L. Rousseau  
H. Massicotte & Frères  
au prix mentionné à chacune des soumissions  
et ce pour la 1<sup>re</sup> qualité.

Adopté.

7229  
Proposé par l'échivin H. Tousignant  
Appuyé par l'échivin Alc. D'Ivorat  
Et résolu que la soumission de  
M. Napolion Loranger, pour 1 set de jets Brume  
au prix de \$35.50 soit acceptée.

Adopté.

7230  
Proposé par l'échivin Louis Lamy  
Appuyé par l'échivin H. Tousignant  
Et résolu que la soumission de  
Regional Asphalt Limitée, pour deux lots de  
terre connus et désignés comme étant les lots  
de subdivision Nos. 1220 et 1221 du cadastre  
officiel du lot pimitif No 387, au prix de  
\$125.00 pour les deux lots, soit accepté. Les  
lots étant ainsi vendus, dans l'état où ils

se trouvent actuellement, et sujet à la  
seuverte existante.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés  
à signer le contrat de vente des dits lots.

Adopté.

7231

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin A. D'coste

Et résolu que ce conseil accorde  
l'application faite en date du 25 avril 1939  
par The Bell Telephone Co. of Canada pour  
l'ération et le maintien de postes de  
téléphone sur les chemins publics de cette  
municipalité et ce aux endroits indiqués  
sur le plan soumis avec la susdite lettre.

Monsieur T. Bordelais C. Maître de la  
Voie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté.

7232

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin A. D'coste

Et résolu que le C. M. de l'aqueduc  
soit autorisé à faire un puisard, coin des  
Rues St. Valérie et Duplessis.

Adopté.

7233

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que la présente séance  
soit adjournée pour jusqu'à 11 hrs P.M. ou  
plus tôt.

Adopté

<sup>X5</sup> <sup>C.I.L + Caneau</sup>  
~~Recomm<sup>et m<sup>m</sup></sup>~~ Lecture de l'entente projetée entre l'International  
Pails Ltd et la Corporation de la Cité.

Lecture du projet de contrat entre la Consolidated  
Paper Corp. et la Corporation de cette Cité.

Lecture d'une application pour charroyage  
de vidanges.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est adjournée.

A. 11- hrs. P.M. la séance ne se continue  
pas

Raoul Rochuléau

Maire  
H. Blainville  
Greffier  
D.D.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par son Honour le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 8<sup>e</sup> jour de mai 1939, à 7-hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honour le Maire Raoul Rochuléau MM. Louis Lamy, Lionel Larivière, Albert Boisvenueault, Alfred Lemay & Henri Tousignant, tous éluvins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7234

Proposé par l'éluvin H. Tousignant,  
Approuvé par l'éluvin A. Boisvenueault,

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat notarié entre la Consolidated Paper Corporation et la Corporation de cette Cité, relativement à l'acquisition de sources d'eau, le tout tel que les en conseil ce jour, et tel que décrit ci-après

Contrat.

Devant Mtre Paul Boucher, Notaire pour la Province de Québec, soussigné, pratiquant en la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Ont comparu :

Consolidated Paper Corporation Limited, corps incorporé ayant sa principale place

d'alliance en la cité de Montréal assisant aux

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, 5 mai 1939.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.



## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, .... L.U.N.D.I....., le ... maitième.....  
.... (Sième).....jour du mois de ..... mai.....de l'année mil neuf cent trente-neuf....., à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... (5ième).....  
..... cinquième..... jour de ..... mai..... mil neuf cent trente-neuf.

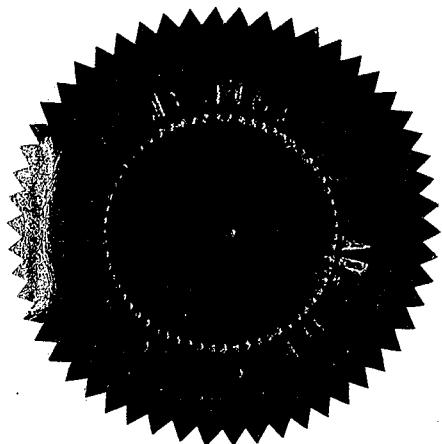
Cette assemblée est convoquée  
par... Son Honneur le Maire.

pour les raisons suivantes:-

(Voir feuille annexée laquelle fait partie du présent avis de convocation



LE GREFFIER.



sources et des ruisseaux qui peuvent se trouver  
sur la subdivision numero Quatre du lot numero  
cent six (106-4) des plan et ligne de Renvoi

d'aujourd'hui sur la cité de Montréal suivant

ASSEMBLÉE SPECIALE DU 8 mai 1939.

Cette Assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire,  
pour les raisons suivantes:-

- 1o.- Pour passer et adopter une ou des résolutions re-  
lativement à l'emprunt autorisé en vertu des règlements  
Nos 123, 124 et 125 pour le montant total de \$108,200.00  
 a) pour demander à l'Honorable Ministre des Affaires munici-  
pales et l'Industrie et du Commerce l'autorisation  
spéciale d'emprunter ces montants à courte échéance  
(1 à 12ans)  
 b) pour autoriser le greffier à faire imprimer les obli-  
gations et faire les démarches nécessaires pour l'adop-  
tion finale et la signature des obligations.
- 2o.- Pour passer et adopter un entente entre Canadian Indus-  
tries Ltd, Canadian Titanium Pigments Ltd et la Corpo-  
ration de la Cité relativement à l'établissement d'usines  
et à l'acquisition de sources d'eau.
- 3o.- Pour passer et adopter un contrat notarié entre la Con-  
solidated Paper Corporation et la Corporation de cette ci-  
relativement à l'acquisition de sources d'eau.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième  
jour du mois de mai, 1939.

FB/

*J. Beauregard*  
Le Greffier.

Attendu que pour détourner l'eau des  
sources et des ruisseaux qui peuvent se trouver  
sur la subdivision numero Quatre du lot numero  
Cent six (106-4) des plans et lignes de Renvoi

d'affaires en la cité de Montréal, agissant aux  
fusantes par M. R. Collins de la Cité de 3-Rivières,  
son représentant dûment et spécialement auto-  
risé aux fins des présentes par une résolution  
du bureau de direction de la dite compagnie,  
adoptée à son assemblée dûment convoquée et tenue  
le 26ième jour d'août, mil neuf cent trente-neuf  
copie de la dite résolution certifiée véritable tant  
annexé aux présentes après avoir été signée pour  
identification par le dit Monsieur R. Collins, avec et  
en présence du Notaire soussigné;

La dite Consolidated Paper Corporation  
Limited étant ci-après appelé "la Compagnie"  
D'une part.

Et

La Corporation de la Cité du Cap-de-la-  
Madelaine, corps incorporé ayant sa principale place  
d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madelaine,  
agissant aux présentes et représenté par Monsieur  
Raoul Rochefort, son Maire, et Monsieur Fortunat  
Beaumier, son Greffier, tous deux résidant en la  
Cité du Cap-de-la-Madelaine et dûment autorisés  
aux fins des présentes en vertu d'une résolution  
adoptée à une assemblée du Conseil de la dite  
Corporation dûment convoquée et tenue le vingtième  
jour de Mai mil neuf cent trente-neuf, et dont  
copie certifiée véritable demeura annexé à  
l'original des présentes après avoir été signée  
pour identification par son Honneur le Maire et le  
Greffier avec et en présence du Notaire soussigné;

La dite Corporation de la Cité du Cap-  
de-la-Madelaine, étant ci-après appelé "la Cité"  
D'autre Part.

Lesquelles Parties ont fait la convention  
suivante, savoir :

Attendu que pour détourner l'eau des  
sources et des ruisseaux qui pourront se trouver  
sur la subdivision numéro Quatre du lot numéro  
cent six (106-4) des plans et lignes de Renvoi

officiels du cadastre pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, et ensuite la faire couler dans un canal ou dans des canaux, La Cité disire louer le dit lot de subdivision pour ensuite l'acheter avant l'effraction du bail;

et

Attendu que la Compagnie est consentante de louer ce dit lot de subdivision pour ensuite le vendre à La Cité comme susdit, le tout suivant les termes et aux conditions ci-après mentionnés;

En conséquence les présentes sont faites et attestent avec l'le Notaire ce qui suit, savoir:-

La Compagnie par les présentes loue à la Cité, à ce présente et acceptant, l'immeuble ci-après décrit (quelquefois ci-dessous mentionné comme "le dit immeuble"), savoir:-

#### Description

La subdivision numéro Quatre du lot numéro Cent six (106-4) des Plan et livre de Renvoi officiels du cadastre pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain.

Tel que le tout existe actuellement et avec tous les droits se rattachant à la dite propriété immobilière.

Ce bail est fait pour le terme de Sept (7) années à compter du premier jour de mai mil neuf cent trente-neuf jusqu'au premier jour de mai mil neuf cent quarante-six, payement un loyer de Une Piastre (1.00) par année payable d'avance chaque année, le premier jour de mai.

La Cité reconnaît que la présente convention est faite sans aucune garantie de la part de la Compagnie quant à l'existence ou à la non-existence, quant à la durée, à la qualité et à la fatalité de l'eau qui

pourrait se trouver sur "le dit immeuble", la Cité en assumant tous les risques. Indépendamment de cette question d'eau toutes les obligations prises par la Cité tant en vertu du présent bail qu'en vertu de la promesse d'acheter le dit immeuble aux conditions ci-dessous mentionnées resteront en pleine force et effet.

C'est une considération essentielle des présentes que la Cité par les présentes s'engage et s'oblige d'acheter et qu'il elle sera tenue d'acheter le dit immeuble de la Compagnie (laquelle convient et s'oblige de vendre et transporter le dit immeuble à la Cité sans aucune garantie quelqueque et aux risques de la Cité) en n'importe quel temps que la Cité aura choisi mais à une époque ne devant dépasser pour aucune considération la date d'expiration du dit bail, pour le prix de Mille Piastres (\$1,000.00) payable comptant lors de l'exécution de l'acte de vente ou transport qui sera fait par le Notaire de la Cité et aux frais de la Cité.

La Cité s'oblige d'ériger et d'entretenir, à ses propres frais, une clôture satisfaisante et acceptable à la compagnie, le long des lignes cadastrales ou limitatives de la dite subdivision numero quatre du lot numero cent six (106-4).

La compagnie par les présentes cède et transporte sans aucune garantie à la Cité à ce prezente et acceptant pour le prix de Une Piastre (\$1.00) et autre bonne et valable considération reçus, dont quittance, tous ses droits, titres et intérêts dans et sur un tuyau principal d'aqueduc de six pouces, situé dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, décrit comme suit, savoir :

Un tuyau d'aqueduc de six pouces et ses accessoires placé dans et sous la partie du chemin public conduisant de

Trois-Rivières à Québec, en face des lots cent six, cent sept, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze et cent douze (106-107-108-109-110-111 et 112) des Plan et Lire de Renvoie Officiels du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, la dite conduite d'aqueduc était relié à la conduite principale d'aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, plus de là rencontre de la rue Alice avec le dit chemin public."

La Cité consent de ne rien charger à la Compagnie pour fournir l'eau aux bouches-d'inundation ou bornes-fontaines qui sont actuellement sur la propriété de la Compagnie Consolidated Paper Corporation Ltd. division St Maurice et qui reçoivent l'eau du tuyau de six pouces ci-dessus mentionné et ce en autant seulement que ces dits bornes-fontaines serviront à la protection contre le feu. Si ces dits bornes-fontaines ou aucune d'elles servirait à d'autres fins qu'à celles de protection contre le feu, alors la Compagnie sera obligée de payer à la Cité un montant de neuf piastres (\$9.00) par année pour chaque borne-fontaine servant à un autre usage que celui de la protection contre le feu.

La Cité consent et s'oblige à fournir l'eau aux maisons de la Compagnie qui sont connues comme faisant partie de la "St Maurice Division" de la Compagnie, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce de la même façon que cette eau est fournie actuellement aux dites maisons, le tout tel que statué pour le reste du terme d'une certaine convention entre la compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine, (dont les droits et obligations en vertu de la dite convention appartiennent à la Cité, ici appelée Partie d'Autre Part) et St Maurice Paper Company Limited (dont les droits et les obligations résultant de la dite convention appartiennent maintenant à la compagnie, ici appelée Partie d'Une Part) en date du

20. mai 1919, et se terminant en l'année 1944; le tout au même prix et aux mêmes conditions en force actuellement et tel qu'établi dans la dite convention dont la Cité déclare avoir pris connaissance et dont elle se déclare contente et satisfaite.

La Cité s'oblige par les présentes de fournir l'eau à l'usine et aux propriétés de la Compagnie connues comme étant la "Wayagashack Division" sur l'Ile de la Poterie, pour une période de temps de vingt (20) ans de la date des présentes pour les mêmes prix qui actuellement, au taux de sept centimes et demi (0.07½) par mille (1000) gallons mesure impériale en se servant pour mesurer l'eau d'un compteur semblable à celui employé actuellement pour l'affranchissement d'eau.

La Cité sera seule responsable des dommages causés aux personnes ou à la propriété par l'exercice d'une façon quelconque des droits accordés par les présentes et, ou en rapport avec l'usage du dit immeuble et de la dite conduite d'aqueduc, et elle s'engage sous ce rapport à indemniser la Compagnie et à la dégager de toute responsabilité.

La Cité s'engage de faire le coût du présent acte avec ses déboursés pour enregistrer ainsi que le coût d'une copie certifiée pour la Compagnie.

Dont Acte

Fait et Passé en la Cité d'  
ce jour de mil neuf cent trente-  
et-demi de record en l'Etude du  
Notaire soussigné, sous le numéro

Et après lecture faite les Parties  
ont signé en présence du dit Notaire.

Adopté.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 13 février 1939.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.



## A V I S



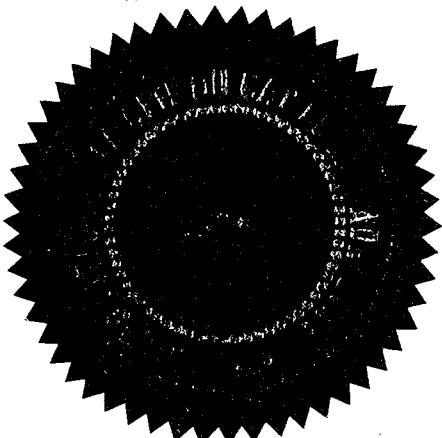
Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, V.E.N.D.R.E.D.I., le dix-septième jour du mois de février de l'année mil neuf cent trente-neuf, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce treizième jour de février mil neuf cent trente-neuf.

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée  
par SON HONNEUR LE MAIRE.

pour les raisons suivantes:- Voir feuille annexée  
laquelle fait partie du présente avis de convocation.



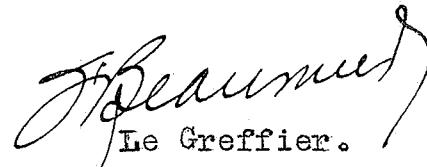
Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE SPECIALE VENDREDI le 17 février 1939.

CETTE ASSEMBLEE EST CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE.  
POUR LES RAISONS SUIVANTES:-

- 1o.- Considérer l'avis d'appel du rôle d'évaluation 1939 relativement à certaines de ses propriétés et passer et adopter s'il y a lieu une ou des résolutions en conséquence.
- 2o.- Considérer une plainte faite par le Canadien Pacific relativement au rôle d'évaluation 1939, et passer une ou des résolutions s'il y a lieu.
- 3o.- Passer une ou des résolutions relativement aux amendements projetés à la charte de la cité voisine, des Trois-Rivières, amendements pouvant intéresser certains des citoyens de la cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 4o.- Passer une ou des résolutions relativement à la participation de cette cité à la réunion des conseils municipaux de cette région à LA TUQUE devant avoir lieu le 20 février 1939.
- 5o.- Passer une résolution adoptant tous les comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière à date s'il y a lieu.
- 6o.- Prendre connaissance de la correspondance produites au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière et passer et adopter une ou des résolutions s'il y a lieu.
- 7o.- Passer et adopter une ou des résolutions relativement au problème financier concernant les règlements No. 115 et autres pour l'année fiscale 1939.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce treizième jour du mois de février 1939.

  
Le Greffier.

FB/

• 7235

Proposé par l'échivin L. Larivière  
 Appuyé par l'échivin L. Lamy  
 Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation spéciale d'émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 123 pour un terme plus court que celui déjà fixé soit 12 ans (1940 à 1951) au lieu de 30 ans tel qu'à l'original du règlement tel qu'amendé par une autorisation spéciale.

Adopté.

• 7236

Proposé par l'échivin L. Larivière,  
 Appuyé par l'échivin L. Lamy,

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation spéciale d'émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 124 pour un terme plus court que celui fixé soit 12 ans (1940 à 1951) au lieu de 20 ans tel qu'à l'original du règlement tel qu'amendé par une autorisation spéciale.

Adopté.

• 7237

Proposé par l'échivin L. Larivière,  
 Appuyé par l'échivin L. Lamy,

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation spéciale d'émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 125 pour un terme plus court que celui fixé soit 12 ans (1940 à 1951) au lieu de 20 ans tel qu'à l'original du règlement tel qu'amendé par une autorisation spéciale.

Adopté.

7238

Proposé par l'échivin L. Lainière  
Appuyé par l'échivin L. Lemay,

Et résolu que le Gouverneur soit autorisé  
à faire imprimer \$ 108,200.00 d'obligations émises  
en vertu des règlements Nos. 123, 124 et 125 pour  
un terme de 12 ans, 1940 à 1951 le tout depen-  
dant sujet à acceptation par le Ministre  
des affaires municipales de Québec en ce qui  
regarde l'autorisation spéciale.

*Adopté.*

7239

Proposé par l'échivin Alf. Lemay,  
Appuyé par l'échivin Abb. Boussoinault,

Et résolu qu'à l'occasion de la visite  
au pays et particulièrement aux Trois-Rivières de  
leurs majestés le Roi Geo. VI et de la Reine  
Elisabeth et en témoignage de loyauté au Roi  
du Canada, ce conseil déclare le mardi seize  
mai prochain jour de fête civique et de  
réjouissance et prie les industriels et les mar-  
chands de bien vouloir fermer leurs établissements  
ce jour-là. Les bureaux de cette Corporation  
seront fermés toute la journée.

*Adopté.*

7240

Proposé par l'échivin Alf. Lemay,  
Appuyé par l'échivin Abb. Boussoinault,

Et résolu que ce conseil demande respec-  
tueusement au Bureau de reconstruction économique  
de bien vouloir fournir la main d'œuvre pour la  
réfection d'une conduite principale d'égout sur la  
rue St-Jean.

Ces travaux s'étendront sur une lon-  
gueur d'environ 450 pieds.

*Adopté.*

7241

Proposé par l'échivin H. Tousignant,  
Appuyé par l'échivin L. Lainière

Et résolu que le Maire et le Gouverneur

Suite-7241 soient autorisés à signer l'entente entre Canadian Industries Limited, et Canadian Titanium Pigments et La Corporation de cette Cité relativement à l'établissement d'usines et pour l'acquisition de sources d'eau, le tout tel que le en conseil ce jour et tel que dicté ci-après.

Entente.

(Draft - 25-4-39)

This agreement made in duplicate this day of 1939.

Between: The Corporation of the City of Cap-de-la-Madeleine, herein acting and represented by Raoul Rochefort, its Mayor, and Fortunat Beaumier, its Clerk, hereunto duly authorized by Resolution passed at the Meeting of the Municipal Council of such Corporation held on the day of 1939 (hereinafter referred to as "the City"),

Of the First Part,

And: Canadian Industries Limited, a Corporation of the Dominion of Canada, having its head office at the City of Montreal, in the Province of Quebec, herein acting and represented by George William Huggett, its Vice-President, and Russell Smith, its Secretary, (hereinafter referred to as "C.I.L"),

Of the Second Part,

And: Canadian Titanium Pigments Limited, a Corporation of the Dominion of Canada, having its head office at the City of Montreal, in the Province of Quebec herein acting and represented by Leslie W. Haslett, (hereinafter referred to as "Canadian Titanium"),

Of the Third Part.

Whereas C.I.L, and Canadian Titanium (which are hereinafter collectively referred to as "the said companies")

have purchased lands partly within and partly beyond the northeasterly limit of the City of Cap-de-la-Madeleine, being parts of original lots one hundred and seven, one hundred and eight, one hundred and nine, one hundred and ten, one hundred and eleven, one hundred and twelve and one hundred and thirteen (lots. 107, 108, 109, 110, 111, 112 and 113) of the Official Cadastral Plan of the Parish of Cap-de-la-Madeleine, for the future establishment of industrial plants; and

Whereas Canadian Titanium has also purchased subdivision number two of original lot one hundred and six (106-2) on the said Official Cadastral Plan, together with the twenty (20) dwelling houses erected thereon which are intended for the accommodation of its future employees; and

Whereas it is desired to record the understandings and agreements between the City and the said Companies with respect to the matters hereinafter referred to.

Now, Therefore, This Agreement Witnesseth that in consideration of the mutual covenants and agreements hereinafter contained, the parties hereto have agreed as follows: -

1. The City, at its own expense, shall forthwith take whatever steps and comply with whatever formalities may be necessary for the closing of, and shall close, all those sections of Montcalm Street (otherwise known as Champlain Street), of St. Antoine Street, of St. Dominique Street and of Alice Street, which extend northwesterly beyond a line drawn parallel to and at a distance of two hundred and fifty feet (250') northwesterly from the northwesterly side of the Boulevard La Madeleine. The City shall immediately thereafter convey to C.I.L., free of charge, all its right, title and interest in and to the lands which now constitute

the sites of the aforesaid stuck sections and which are parts of subdivisions numbers sixty, eighty-five and redivision number one hundred and ten of lot one hundred and thirteen and subdivisions numbers one and forty-seven of lot one hundred and twelve (lots 113-60, 113-85, 113-110, 112-1 and 112-47) all on the said Official Cadastral Plan.

2. The City and C.I.L. have agreed that a road should be built over and along a strip of land fifty feet (50') in width bounded to the southwest by the Canadian Pacific Railway Company's spur line right-of-way which runs along the southwest boundary of said lot one hundred and thirteen (113); to the northeast by the aforesaid lot one hundred and eleven (111); to the northwest by the lands of C.I.L., and to the southeast by a line drawn parallel to and at a distance of two hundred feet (200') northwesterly from the northwest side of Boulevard La Madeleine. It is consequently hereby agreed that if C.I.L. shall transfer or cause to be transferred to the City, free of charge, all the right, title and interest of Mr. Pascal Monplaisir in and to that portion of the said fifty foot (50') strip of land comprised within the said Canadian Pacific Railway Company's spur line right-of-way and the northeasterly boundary line of said original lot one hundred and thirteen (113), the City will thereupon, at its own expense, acquire ownership of the remaining portion of the said fifty foot (50') strip of land comprised within the southwest and northeast limits of the aforesaid original lot one hundred and twelve (112) and will, at its own cost and expense, forthwith construct and thereafter maintain on the whole of said fifty foot (50') strip a permanent road adequate for general traffic.

3. Canadian Titanium hereby leases to the City for a period of twenty (20) years from 1<sup>st</sup> April, 1939, parts of the aforesaid lots one hundred and seven, one hundred and eight and one hundred and nine (lots. 107, 108 & 109) forming an area of land of approximately a rectangular shape and which may be described as follows:

commencing at a point on the southwest boundary line of the said lot one hundred and nine (109) which point is at a distance of eleven hundred and ninety-six feet (1196') measured southeasterly along such southwest boundary line from the northwest boundary line of such lot and is also the northerly corner of that portion of the aforesaid lot one hundred and ten (lot. 110) owned by the City; thence northwesterly along the said southwest boundary line of said lot one hundred and nine (109) for a distance of seventy-five feet (75'); thence turning at a right angle and proceeding northeasterly in a straight line for a distance of approximately six hundred and ninety-seven feet and eight inches (697'8") to the northeast boundary line of the aforesaid lot one hundred and seven (107); thence southeasterly along such northeast boundary line for a distance of four hundred and fifty-eight feet (458'); thence southwesterly in a straight line for a distance of approximately six hundred and ninety-six feet and three inches (696'3") to a point on the southwest boundary line of said lot one hundred and nine (109) which point is at a distance of forty-eight hundred and ninety-two feet (4892') measured northwesterly along such southwest boundary line from the northwest limit of Boulevard La Madeline and is also the easterly corner of the above-mentioned portion of lot one

hundred and ten (ft. 110) owned by the City; thence northwesterly along such south-west boundary line of lot one hundred and nine (109) for a distance of four hundred and fifty-eight feet (458') to the point of commencement; the said area of land containing approximately three hundred and nineteen thousand two hundred and twenty-six square feet (319,226 sq. ft.), the whole in English measure and more or less.

This lease is made subject to the following conditions:

- 2.) That the City shall during a period of twenty (20) years from 1st April, 1939,
10. supply, free of charge, the water required for drinking and other domestic purposes by the occupants of the twenty (20) dwelling houses at present owned by Canadian Titanium on said subdivision number two of lot one hundred and six (106-2) which property is commonly known as "St. Maurice Park";
20. provide, free of charge, an adequate supply of water to the three (3) existing hydrants in the vicinity of the said dwelling houses in St. Maurice Park;
30. supply water for drinking and other domestic purposes, in consideration of an annual charge of twelve dollars (\$12.00) per house, to not more than thirty (30) additional dwelling houses which may be constructed hereafter by Canadian Titanium or C.I.L. in the vicinity of the said existing twenty (20) houses;
40. provide, for an annual charge of nine dollars (\$9.00) per hydrant, an adequate supply of water to any additional hydrants installed for the protection of the said

existing dwelling houses and of the additional dwelling houses which may be constructed as aforesaid.

- b) That the City shall use the land hereby leased solely for the withdrawal of water from the springs located thereon and for the construction and maintenance of a trench or pipes for the collection of water flowing from such springs and from any other springs leased or owned by the City.
- c) That upon the expiration of the lease, and provided that the City has not then purchased the land hereby leased, the City shall, at the request of Canadian Titanium, restore such land to the condition in which it was at the time when the City took possession thereof.
- d) That the City shall indemnify and save harmless Canadian Titanium against any claim for damage or injury to persons or property occurring on the land hereby leased or arising from the occupation or use thereof or the operations carried on thereon by the City.
- e) That the City shall pay any taxes or other charges levied with respect to the operations carried on by the City on the land hereby leased or with respect to any structures thereon erected.
- f) That the City shall have the option of purchasing the land hereby leased for the price of six thousand dollars (\$6000.00) on the first day of April of any year during the term of this lease provided that it shall give notice in writing of its desire so to purchase at least six (6) months in advance and it is hereby agreed that the City shall, from the date on which it acquires ownership until 1<sup>st</sup> April 1959,
- 10. supply, for an annual charge of twelve dollars (\$12.00) per house, water for drinking and other domestic purposes to the said twenty (20)

dwelling houses now existing and to any of the said additional houses then or thereafter constructed by Canadian Titanium or C.I.L;

2o - provide, for an annual charge of nine dollars ( $89\frac{1}{2}$ ) per hydrant, an adequate supply of water to the said three (3) hydrants now existing and to any additional hydrants then or thereafter installed for the purposes aforesaid.

8) That, whether or not the City purchases the land hereby leased, the City shall during the said period of twenty (20) years from 1<sup>st</sup> April, 1939,

1o - provide, free of charge, in case of fire at any of the said existing or hereafter constructed dwelling houses, the services of the firemen and of the fire-fighting equipment available to the City at that time;

2o - supply at the rate of seven and one-half cents ( $7\frac{1}{2}\%$ ) per thousand (1000) Imperial gallon, drinking water to the plank or plants, and water for drinking and other purposes to the laboratories and offices, hereafter constructed by Canadian Titanium and C.I.L on their aforesaid respective properties.

h) That, during the term of this lease or even if hereafter the City purchases the land hereby leased, Canadian Titanium reserves in favour of itself and of C.I.L,

1o - the right to drill and operate wells on its property to the northwest of the land hereby leased and to draw water therefrom;

2o - the right to cross the land hereby leased at locations selected by it, with overhead and underground pipe lines or sole lines;

3o - the right of passage on foot and with vehicles across the land hereby leased at any one location selected by it on each of the respective sections of the three (3) lots one hundred and seven, one hundred and eight and one hundred and nine (lots. 107, 108 + 109) forming part of the land hereby leased, and the City shall at the

request of Canadian Titanium build at its own expense at the three (3) locations so selected, across any trench or excavation made by the City on the land hereby leased, a bridge suitable for the passage of heavy vehicles; it being understood and agreed however that so long as Canadian Titanium remains the owner of the said three (3) lots it will not require the City to construct more than one of said bridges.

40 - From and after 1st April, 1959, the City agrees to continue to provide the water and other facilities referred to in Clause 3 hereof at rates to be agreed upon but which shall not exceed the prevailing rates charged by the City to others within the limits of the City for similar services.

50 - The said Companies hereby confirm that they have the right to use, for the purpose of conveying water to the residences, offices or laboratories, and drinking water to the plant buildings now or hereafter erected on their said respective properties, that portion of the six-inch (6") water main belonging to Consolidated Paper Corporation Limited, which connects with the water main of the City near the junction of Alice Street with Notre-Dame Street and extends along said Notre-Dame Street to the aforesaid property known as St. Maurice Park belonging to Canadian Titanium.

60 - The City undertakes to supply, whenever requested, the water required for manufacturing purposes in any plant or plants erected by either or both of the said Companies on their said respective properties, and the City shall be paid for such water at the rate of twelve and one-half cents ( $12\frac{1}{2}$ ¢) per one thousand (1000) Imperial gallons when it is used in plants located within the limits of the City and at the rate of fifteen cents (15¢) per one thousand

(1000) Imperial gallons when it is used in plants located outside the limits of the City; it being understood and agreed, however, that the City will not be obligated to supply such water to the said companies in excess of the quantity available for such purposes from its then existing water system. All matters concerning the installation of pipe lines and of other equipment required for the supply of such water shall be agreed upon between the parties hereto.

It is understood that the said Companies shall not be subject to any assessment by the City for any water taxes or rates other than the rates which are herein stipulated or may hereafter be agreed upon with respect to any water actually supplied by the City to the said Companies.

To- It is hereby agreed that if either of the said Companies erects any plant or plants within the limits of the city of Cap-de-la-Madeleine, the City will, whenever requested, remove at its own expense from the properties of the said Companies, all that section of the City's ten-inch (10") water main now laid along the southwest boundary of the aforesaid lot one hundred and twelve (112), comprised between the southeast boundary of the property of C-I-L and the point on that part of said lot owned by Canadian Titanium where the adjoining fourteen-inch (14") water main of the City turns in a southwesterly direction.

The funds required by the City to pay the cost of such removal shall be advanced to the City by the said Companies but shall be fully refunded to the said Companies by being credited against municipal taxes levied by the City subsequent to such removal, on the properties of the said Companies within the limits of the City.

In the event that either of the said companies shall desire the said section of the said ten-inch (10") water main to be removed from its present location before the erection by either of them of a plant within the limits of the city, the said companies shall have the privilege of removing the said section of the said water main to a new location along the southwest limit of that part of said lot one hundred and thirteen (ft. 113) owned by the said companies. If within ten (10) years from the date of such relocation either of the said companies should erect a plant within the limits of the city, a refund of seventy-five per cent (75%) of the cost incurred in such relocation shall be credited by the city against municipal taxes levied by the city on the properties of the said companies within the limits of the city subsequent to the erection of the said plant.

It is understood that the refund by the city to the said companies of the full cost of the removal or seventy-five per cent (75%) of the cost of relocation of the said section of the said water main under the respective alternatives referred to in the two next preceding paragraphs of this clause, will be conditional upon the valuation of the plant or plants (including equipment) erected by either or both of the said companies within the limits of the city added to the valuation of the lands owned by them within the limits of the city, amounting to not less than six hundred thousand dollars (\$600,000). If the total valuation of such plant or plants, equipment and lands should be between one hundred and twenty-five thousand dollars (\$125,000) and six hundred thousand dollars (\$600,000), the refunds applicable respectively to the said

full cost of removal or to the seventy-five per cent (75%) of the said cost of relocation, shall be proportionate to the relation which such total valuation bears to the sum of six hundred thousand dollars (\$600,000).

In the event that the said section of the said water main is removed or relocated as hereinabove provided, the City shall cancel the servitude at present existing on said lot one hundred and twelve (112) to the extent that it applies to the site of said section of water main so removed or relocated but in the case of said section of water main being relocated as aforesaid on said lot one hundred and thirteen (113), a similar servitude will be established in favour of the City on the new location within said lot one hundred and thirteen (113).

80.- The City will, in so far as it is within its power, furnish the said companies to lay and maintain underground pipe lines and wires and also overhead wires and conveyors along and across public streets and highways, provided, however, that any such permission granted by the City shall not be deemed to relieve the said companies from the obligation of obtaining any other required permissions for such purposes from any other duly constituted authority.

90.- The City hereby confirms that the said companies as owners of the southeast unsubdivided part of said lot one hundred and thirteen (ft. 113) are entitled to a servitude of passage on foot and with vehicles in, over and upon the road at present existing on the greater of those two portions of said lot one hundred and twelve (ft. 112) belonging to the City for the purpose of communicating with the northeast unsubdivided part of said lot one hundred

and thirteen (pt. 113).

It is agreed that the said companies or their successors in title may exercise the said servitude also for the purpose of communicating with the northwest unsubdivided part of said lot one hundred and twelve (pt. 112) now belonging to Canadian Titanium and may also exercise a similar servitude over and upon the thirty-foot (30') road running along the northeast side of the northwest part of said lot one hundred and thirteen (pt. 113) and belonging to the City under the terms of a deed of sale passed before Paul Boucher, N. P., and registered in the Registry Office for the County of Champlain under no. 84738. The City hereby undertakes to execute at any time, at the request of the said companies, a deed designed to establish as a registered servitude the rights stipulated in this paragraph.

10. The City further undertakes to execute, whenever requested by either of the said companies, a deed creating in favour of the southeast unsubdivided parts of said lots one hundred and ten and one hundred and eleven (pts. 110 & 111) now belonging to the said companies, a servitude of passage on foot and with vehicles over and upon a location mutually agreeable across those portions of the said two lots now belonging to the City, for the purpose of communicating with the northwest unsubdivided parts of the said two lots now belonging to Canadian Titanium.

11. This agreement shall suffice to the benefit of land be binding upon the parties thereto and their respective successors and assigns.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereunto  
have caused their respective corporate seals  
to be hereunto affixed and attested by their  
proper officers.

THE CORPORATION OF THE CITY OF  
CAP DE LA MADELEINE

---

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

---

CANADIAN TITANIUM PIGMENTS LIMITED

---

*Adopté*

La séance est levée

---

Raoul Rochefort

Maire

*J. Beaumont*  
Briefier.

Couronne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue  
aux termes et place ordinaires des sessions lundi le  
15 mai 1939 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient  
présents Son Honour le Maire Raoul Rochefort M.M. Louis  
Lamy, René Lamy, Albert Boismonneau, Henri Tou-  
ignant et Alfred Lemay tous échevins formant  
quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

7214  
Approuvé par l'échevin Al. Boismonneau

Appuyé par l'échevin Al. Lemay

Il résolu que le procès-verbal de la der-  
nière assemblée régulière du conseil de cette cité en date  
du 1<sup>er</sup> Mai 1939 ainsi que celui de l'assemblée spé-  
ciale en date du 8 Mai 1939 soient adoptés tels que sus-  
*Adopté*

17243

Copie par l'échervin acq. Lemay  
Appuyé par l'échervin Le Lamy

Et résolu que des comptes au montant total de  
# 4405<sup>62</sup> et tels que dérisés ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Paie de l'Assist. Publique	8 <sup>e</sup> 500.00 ✓
Municipalité scolaire	36.40 ✓
Paie de paie No. 32	1,088.02 ✓
Paie liste No. 33	812.70 ✓
Paie liste No. 34	1,019.30 ✓
La Cité du Cap	24.81 ✓
La Cité du Cap	100.00 ✓
A. Brouillard	2.16 ✓
Gustave Catellier Agent	70.00 ✓
J. Bte Loranger	2.96 ✓
P. A. Gauvin Enrq	7.40 ✓
François Hankin & Co <sup>y</sup>	307.28 ✓
Naf. Loranger	39.20 ✓
Alcide D'Invers	14.25 ✓
Dren Wedge	13.00 ✓
Canadian Pacific Railways	35.64 ✓
La Cie d'huile Penru-Mass	7.43 ✓
W. de M. & H. M. Marler Nataires	20.60 ✓
Alphonse Thibert	8.80 ✓
Rodolphe Beaunier	3.25 ✓
Jos. Gauvin & fils	42.85 ✓
Maison J. D. Garnier	10.00
Buvé de l'atut Feron Cie	20.00 ✓
F. X. Paie	3.50 ✓
F. Léonard Sellié	6.75 ✓
T. A. Gilbert	8.00 ✓
François Loranger	6.50 ✓
P. V. Augotte	10.15 ✓
Toussaint Taupin	2.00 ✓
Alphonse Ray Gray	14.46 ✓
D'elise Auto Acc.	15.30 ✓
Charbonnacie Champlain	66.41 ✓
Bochneau & Frise	19.50 ✓
	<u>4333.62</u>

Les comptes-suite. Rap = 4, 333, 62

J. P. Moir

72.00 \$ 4405.62

Adopté.

" 7244

Proposé par l'échivin H. Tousignant

Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que la résolution portant le  
No. 7239 faite et passée le 8 mai 1939, proclamant  
Mardi le 16 mai 1939 jour de fête civique et de re-  
joissance soit reçue et annulée à toutes fins  
que de droit.

Adopté.

" 7245

Proposé par l'échivin Alf. Lemay

Appuyé par l'échivin Alf. Boissonnault

Et résolu qu'à l'occasion de la visite  
au pays et particulièrement aux Trois-Rivières de leurs  
Majestés le Roi Geo. VI et de la Reine Elizabeth et en té-  
moignage de loyauté au Roi du Canada et conseil  
déclare le jour du passage de Nos Gracieux souverains  
en route Cité, jour de fête civique et de réjouissance  
et prie les industriels, marchands et autres maîtres  
d'affaires de bien vouloir fermer leurs établissements  
ce jour-là.

Les bureaux de cette Corporation seront  
fournis toute la journée.

Adopté.

" 7246

Proposé par l'échivin H. Tousignant

Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil autorise le  
Greffier à faire déplacer un poteau situé en face de  
l'entrée de M. Edm. Turcotte, 367 Thibault à condition que le  
prix de déplacement ne soit supérieur à \$ 15<sup>00</sup>.

Adopté

" 7247

Proposé par l'échivin H. Tousignant

Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que demande soit faite, et est

par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 866.65 comme suit : -

Pour nourriture	\$ 525.00
" chauffage	60.30
" vêtements	79.75
" électricité	15.60
" abri	<u>186.00</u> \$ 866.65

pour être distribué en assistance municipale par cette municipalité durant le cours du mois de mai 1939, aux 35 chefs de famille et leurs 119 dépendants ainsi qu'aux 11 personnes vivant seule formant un total de 165 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7248

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin H. Tousignant

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à émettre des licences de restaurant pour l'année 1939 aux personnes suivantes :

Dme Lise Blais	Rue St Laurent
Albi Baussonnaud	" " "
H. E. Labrecque	Notre Dame

Adopté.

7249

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Attendu : Que la question du lait a été soumise à la conférence des Maires de la Mauricie tenue à la Zugue le 22 janvier dernier ;

Attendu : que cette question a été sérieusement étudiée et qu'en d'autres choses, il a été suggéré que le prix du lait soit réglé par l'offre et la demande, et non fixé arbitrairement à un taux excessif ;

Attendu : Que le lait est un aliment indispensable aux tous jeunes enfant et aux convalescents ;

suite - 7249

Il est résolu que les autorités compétentes, en particulier la Commission de l'Industrie Laitière, soient priées de voir à ce que le lait soit offert en vente librement et sans entraves régatoires, au prix le plus bas compatible avec l'hygiène;

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de l'Agriculture, à la Commission de l'Industrie Laitière et à M. le député U.W. Rousseau M.P.O.

*Adopté.*

7250

Proposé par l'échevin H. Tousignant  
Appuyé par l'échevin Abb. Boiscommault

Et résolu que le Griffier soit autorisé de faire installer une lampe sur la rue St Laurent entre la lumière existante et la dernière propriété Nord.

En Amendement:

Proposé par l'échevin L. Lavirière

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la motion principale soit suspendue jusqu'à ce qu'un rapport du chef soit transmis.

Le vote sur l'amendement:  
Pour: L. Lavirière, L. Lamy et Alf. Lemay  
Contre: Albert Boiscommault & H. Tousignant.

Le vote sur la motion principale  
Pour: Albert Boiscommault & H. Tousignant  
Contre: L. Lavirière, L. Lamy et Alf. Lemay.

La motion principale rejetée et l'amendement adopté sur division!

Demande d'autorisation du Club de balle-aux-camps, mise à l'étude.

Rapport du chef de Police  
Griffier autorisé de demander commissions

Lecture du rapport financier de la Cité pour  
le mois d'avril 1939.  
Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Raoul Rochulac  
Maire  
J. Bedard  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 22 mai 1939 à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Raoul Rochulac MM. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost, Albert Boissonnault, Alfred Lemay et Henri Tousignant tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7251

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 15 mai 1939 soit adopté tel que lu.  
Adopté.

L'échevin Alphonse Devost prend son siège à 8<sup>10</sup> h. P.M.

L'échevin Henri Tousignant prend son siège à 8<sup>15</sup> h. P.M.

7252

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1,171.52 et tels que décrits ci-

suite - 7252 apres soient acceptés et payés.

Les comptes.

L'Honorable Gén. Prov.	30.00 ✓
Paié liste No. 35	741.75 ✓
La Cité du Caf. Madeline	28.48 ✓
Paié liste No. 36	7.00 ✓
J. A. Labelle	30.00 ✓
Canadian Pacific Railways	1.22 ✓
Canada Iron Foundries	47.00 ✓
Muir Caf et Régalia	21.33 ✓
J. Bte Lorranger	1.86 ✓
Medicine Boisvert	6.00 ✓
J. L. Rousseau # 137.20	140.00 ✓
J. L. Rousseau	8.82 ✓
Alphonse Roy	10.44 ✓
J. Bte Landrette	12.00 ✓
E. Poirier	16.60 ✓
J. Théophile Nadreau	47.50 ✓
H. Massicotte & Frères	1.32 ✓
La Cordonnerie Sauvageau	5.20 ✓
Jules Roy	<u>15.00</u> \$ 1171.52

Adopté.

7253

Avis De Motion

Je soussigné, échivin de la Cité de la Madeline, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement concernant La Santé et La Salubrité Publiques Quant A ce qui Concerne la Récurrence des Maladies Contagieuses"

Fait et signé au Caf. de la Madeline, ce vingt-deuxième jour du mois de mai 1939.

FB/

Echivin de la Cité. A. Lemay.

7254

Proposé par l'échivin M. Lemay  
Appuyé par l'échivin H. Tousignant

Et résolu que la soumission de M. Henri Rochefort pour l'entretien des vidanges pour la saison d'été 1939 soit acceptée au prix de \$ 1.00 du voyage.

Le camion sera itinérant muni d'un déchargeur automatique et la boîte contenir au moins 195 P. cubes.

Le conseil se réserve le droit cependant que si le soumissionnaire ne donne pas entière satisfaction de suspendre ou d'enlever la présente soumission.

Adopté.

7255

Proposé par l'échivin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à diverses correspondances de l'Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à verser un octroi au montant de \$ 250.00 pour l'achat d'instruments et de costumes, à la condition que le corps musical s'engage par résolution à reconnaître que tout ce qui n'appartient à de particuliers dans les biens de ce corps restent la propriété de la cité et retournent à cette Corporation en cas de dissolution.

Le Maire et le ~~Secrétaire~~<sup>Président</sup> sont autorisés à signer un chèque au montant de \$ 250<sup>00</sup> fait payable à Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine!

Adopté.

7256

Proposé par l'échivin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échivin Alb. Boissoineault

Et résolu qu'un octroi au montant de \$ 50<sup>00</sup> soit accordé au Club de Balle au champ "Cap-de-la-Madeleine junior" pour la saison 1939.

Adopté.

7257

Proposé par l'échevin Lionel Laviarie  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande res-  
pectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie  
du Commerce et des Affaires municipales l'auto-  
risation de vendre de gré à gré, au fair, les  
obligations qui seront émises en vertu du règle-  
ment No. 213 tel que passé par le conseil à la  
séance du 3 avril 1939 et tel qu'approvée par  
les contribuables les 19 et 20 avril 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Rouel Rochulau  
Maire  
J. Bellemier  
Greffier

Lundi le 5 juin 1939 @ 7hs PM.  
Son Honneur le Maire et MM les échevins d.  
Laviarie & Adéost après avoir constaté le  
défaut de quorum ont adjourné ladite séance  
au lundi le 12 juin 1939 @ 7hs PM.

J. Bellemier

Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

A un adjournement de la séance  
régulière du 5 juin 1939, lequel adjournement fut  
tenu aux lieux et place ordinaires des sessions lundi  
le 12 juin 1939 à 7-hs PM. auquel adjournement  
étaient présents Son Honneur le Maire Rouel Rochulau  
MM. Louis Lamy, Lionel Laviarie, Albert Boissovaux,  
Alfred Lemay et Henri Léveillé tous échevins for-  
mant quorum sous la Présidence du Maire au l'autem.

7258

Proposé par l'echevin Alf. Lemay  
 Appuyé par l'echevin H. Tousignant  
 Et résolu que le procès-verbal de la  
 dernière assemblée régulière du conseil de cette  
 Cité en date du 2d mai 1939 soit adopté tel  
 que lu.

Adopté

7259

Proposé par l'echevin Alf. Lemay  
 Appuyé par l'echevin H. Tousignant  
 Et résolu que les comptes au montant  
 total de \$ 57,625.34 et tels que décrits ci-après  
 soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Maison J.-D. Gauvreau	\$ 10.00 ✓
Paie de l'Assist. Publique	200.00
Paie liste No. 37	812.70 ✓
Paie de l'Assist. Publique	7.30
Liste de Paie No. 38	719.30
Banque Can. Nationale	33,822.25
Banque Can. Nationale	15,436.97
Paie de l'Assist. Publique	500.00 ✓
Honorable Trésorier Prov.	10.00 ✓
Trésorier de la Province	55.90 ✓
Paie des louyers Ass. Pub.	30.50 ✓
Trésorier de la Province	7.70 ✓
Liste de Paie No. 39	711.36 ✓
Paie No. 41	737.03 ✓
La Cité du Cap	42.00 ✓
La Cité du Cap	29.04 ✓
La Cité du Cap	12.00 ✓
J. L. Fortin	15.94 ✓
R. Laranger & Fils Engr	5.10 ✓
Dr E. Lavallé	4.00 ✓
Bell Telephone Co. of C.	22.81 ✓
H. Massécautte & Fils Ltée	177.63 ✓
Edmond Boiscommault	7.05 ✓
Eugène Boisvert	1.96 ✓
Alphonse Ray	18.27 ✓
	\$ 53,396.81

## Les Comptes - suite Rapp. \$ 53,396.81

La Côte du Caf.	24.80 ✓
Paiement No. 42	5.25 ✓
Paiement No. 40	812.70 ✓
Shawinigan Water & Power	378.22 ✓
Francis Hankin & Co. y	114.44 ✓
Pharmacie Perrault	10.45 ✓
Henry Viven	4.62 ✓
Canada Iron Foundries	1,314.35 ✓
Canada Iron Foundries	91.32 ✓
Emery Parmenter	2.00 ✓
Jules Ray	6.52 ✓
Bureau d'Enregistrement	21.00 ✓
Canadian Ludlow Valve	232.56 ✓
J. B. Lorranger	19.60 ✓
Imprimerie St-Patrice Engr.	9.45 ✓
Réme Montplaisir	6.00 ✓
M. Paul Boucher N. P.	76.10 ✓
J. Tissot & Nadeau	44.25 ✓
J. B. Duschamps	124.20 ✓
Gaspard Hardy	31.90 ✓
Arthur Doucet	25.41 ✓
Shawinigan Water & P.	204.74 ✓
C. Labelle & Cie	3.00 ✓
E. Fournier	159.70 ✓
F. X. Paré	13.00 ✓
C.P.R. Telegraphs	1.00 ✓
Canadian Semicide	31.70 ✓
Naf. Lorranger	63.32 ✓
Naf. Lorranger	140.00 ✓
Roland Bachicot	42.50 ✓
Alcide Demers	19.29 ✓
Dawson Bros. Limited	3.20 ✓
Pharmacie St-Ange	12.75 ✓
Shawinigan Water & P	1.66 ✓
Le Nouvelliste Ltée	15.00 ✓
La Cie J. B. Rolland & fils	13.00 ✓
J. H. Gilbert	2.85 ✓
Francis Hankin & Co. y	2.65 ✓

Les Comptes - suite - Repp. \$ 57,481.31

Gono Electric Reg'd	40.53 ✓
Jos. Gauvin & Fils	<u>103.50</u> \$ 57,625.34

Adopté.

7260

Proposé par l'échivin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échivin L. Larivière

Et résolu que les listes électorales  
municipales pour l'année 1939 telles que préparées  
par le greffier, après que les corrections en ins-  
cription et radiation seront dûment initialisées  
par le président du Conseil, soient acceptées  
et déclarées en force.

Adopté.

7261

Proposé par l'échivin Louis Lamy  
Appuyé par l'échivin Lionel Larivière

Et résolu que la soumission de  
M. Alcide Demers soit un char de pain un bon  
No. 2 au prix de \$ 7.00 le cent bâton, soit ac-  
ceptée.

Adopté.

7262

Proposé par l'échivin H. Tousignant  
Appuyé par l'échivin A. Boissonneault

Et résolu que la soumission de  
Mme Rodolphe Sizina pour un lot de terre située  
sur la rue Massicotte et portant le No. P-149 et  
plus particulièrement décrit à l'avis de vente  
pour taxes dues le 13 novembre 1934 au prix de  
\$ 115.00 soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à si-  
gner tous les contrats et documents relativement  
à la vente plus haut mentionnée.

Adopté.

7263

Proposé par l'échivin A. Boissonneault  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que le trésorier soit autorisé

7263-Suite à l'octroi des licences de restaurant aux personnes suivantes pour l'année 1939.

Dme Edmond Bergeron	418 - N. Dame
Ferdinand Binette	R. Shawinigan
Dame Montgrain	320 - N. Dame
J. Paquin	Coin Libeau & Frusay
Dme Aug. Tremblay	R. Shawinigan
Alice Lefebvre	" "
P. Brousseau	" "
Dme A. Grosbois	" "
	Adopté.

7264

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin L. Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit mise en charge de l'émission de \$108,200.00 - 4% émise en vertu des règlements Nos. 123, 124 et 125 de la Corporation de cette cité.

Elle est par la présente résolution autorisée de faire la liaison de ces obligations au fur et à mesure que la Maison Paul Gonthier & Cie en fera la demande sur remise d'une obligation à 5% émise en vertu des mêmes règlements, lesquelles deviendront dues le 1<sup>er</sup> octobre prochain, et lesquelles le coupon d'intérêt à 5% échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1939, pourra être détaché.

La Banque Canadienne Nationale devra de temps à autre faire rapport des transactions qui y seront faites.

Adopté.

7265

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que la résolution No. 7255 faite et passée le 22 mai 1939 soit amendée en y ajoutant après le premier paragraphe le suivant.

L'entente mentionnée ci-haut sera renouvelable d'année en année de la date de la présente résolution.

Adopté.

7266

Proposé par l'échivin H. Tousignant  
Appuyé par l'échivin A. Boissonneault

Et résolu que la demande soit faite au  
Bureau de Reconstruction Economique de la Province  
de Québec de bien vouloir accorder à cette munici-  
palité un octroi au montant de 864.00 comme  
suit :

Pour nourriture	\$ 536.50
" chauffage	63.25
" vêtements	79.25
" lumière	15.00
" abri	170.00 \$ 864.00

pour être distribué en assistance municipale  
par cette municipalité durant le cours du mois  
de juin 1939 aux 36 chefs de famille et leurs  
115 descendants et aux 12 personnes vivant  
seule formant un total de 163 nécessiteux  
tous de cette municipalité.

Adopté.

7267

Proposé par l'échivin A. Boissonneault  
Appuyé par l'échivin M. Léveillé

Et résolu que ce conseil demande res-  
pectueusement à la Commission Municipale de Qué-  
bec l'autorisation d'acheter une automobile pour  
l'usage du département de police, attendu que  
le prix ne dépassera pas \$ 1200.00 et attendu que  
le montant qui sera payé donnera un seul autre  
budget que celui en cours.

Adopté.

Ouverture de commissions pour un chat de four  
✓ d'une commission pour lot 1-149  
lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Ronald Rockulane

Maire

J. Beaumont  
Droppis

## Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

7268

Proposé par l'cheinvin Louis Lamy

Appuyé par l'cheinvin H. Touignant

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de M. Arthur Beaumier de la Paroisse Ste-Famille, membre d'une des plus vieilles familles du Cap-de-la-Madeleine, et ancien conseiller municipal de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine.

Les membres de ce conseil prie la famille d'accepter leurs plus sincères sympathies.

Adopté

Signé: Raoul Rocheleau

Maire

Signé: Fortunat Beaumier  
Greffier.

Copie de cette résolution transmise à la famille, le 12 juin 1939.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 19 juin 1939 à 7 hns P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rocheleau, MM. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Dewost, Albert Boiscommault et Alfred Lemay tous chevins formant quorum, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7269

Proposé par l'cheinvin Alfred Lemay

Appuyé par l'cheinvin Albert Boiscommault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 12 juin 1939 soit adopté tel que le

Adopté.

7270

Proposé par l'echevin Lionel Lainière  
 Appuyé par l'echevin Alfred Lemay  
 Et résolu que les comptes au montant  
 total de \$ 1433.28 et tels que dits ci-après,  
 soient acceptés et payés.

Les Comptes.

J. X. Thos Berlinguette	\$ 16.80 ✓
Aleide Demers	92.37 ✓
P. V. Ayotte	3.50 ✓
René de Léode Perron & Cie	20.00 ✓
Augustin Robichaud	24.94 ✓
Shawinigan Water & Power Co'y	7.82 ✓
Francis Hankin & Co'y	11.00 ✓
Liste de Paie No. 44	9.20 ✓
Canadian Bitumuls Co'y Ltd	42.06 ✓
Napolion Roy	.75 ✓
Jules Roy	2.24 ✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	7.43 ✓
H. Massicotte & Frise	281.17 ✓
Municipalité Scolaire	35.00 ✓
Paie No. 43	729.25 ✓
La Cité du Cap	54.28 ✓
J. J. Nadeau	<u>95.47</u> ✓
	<u>1433.28</u>

Adopté.

7271

Proposé par l'echevin Alfred Lemay  
 Appuyé par l'echevin Louis Lamy.

Et résolu que ce conseil accorde à  
 la société St-Jean-Baptiste un octroi de \$ 50.00  
 pour défrayer le coût de construction de deux échans  
 allégoriques pour représenter la Cité du Cap à la  
 parade de la St-J-Bte aux Trois-Rivières le  
 24 juillet prochain.

Adopté.

7272

Proposé par l'echevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'echevin Lionel Lainière

Et résolu que ce conseil, à titre d'ex-  
 périence, et pour le maintien du bon ordre et pour

7272 suite la sécurité des pèlerins étrangers et paroissiens, accorde à la demande des gardiens du sanctuaire de placer une chaîne à travers la rue du sanctuaire en face de l'Église Ste-Madeleine durant les temps d'affluence des pèlerins, étrangers et paroissiens à la condition qu'un professeur nommé par les gardiens soit de faction pour ouvrir le chemin à ceux qui en feront la demande tout le temps que la chaîne sera en place.

Adopté.

7273  
Proposé par l'échivin Alphonse Devost.  
Appuyé par l'échivin Albert Boissonnault  
Et résolu qu'une licence de bière soit accordée à M. Henry D. Virmus après acceptation par la Commission des Liqueurs de Québec.

#### En Amendement

Proposé par L. Lainville  
secondé par A. Lemay

Que la motion principale soit mise à l'étude pour jusqu'à la prochaine séance régulière.

Le Vote sur l'amendement.

Contre : A. Devost et A. Boissonnault

Pour : L. Lainville, L. Lamy et A. Lemay

Le Vote sur la motion principale

Contre : L. Lainville, L. Lamy et A. Lemay

Pour : A. Devost et A. Boissonnault.

Amendement adopté sur division.

7274  
Proposé par l'échivin L. Lainville  
Appuyé par l'échivin L. Lamy  
Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié d'avancer temporairement à cette cité, au taux de 4½%, une somme de \$ 2,400.00 représentant la part à recevoir du gouvernement Provincial pour secours distribués aux magasins au cours des mois de mars, avril, mai et juin

1939; et une autre somme de \$ 1,300.00 pour dépenses capitales faites avec le revenu et devant être capitalisées plus tard, le tout formant un total de \$ 3,700.00.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets pour le montant de \$ 3,700.00 ci-haut mentionné.

*Adopté.*

7275

Proposé par l'échevin L. Lainière  
Appuyé par l'échevin L. Lemay.

Et résolu que aux fins de permettre à l'administration du budget de rencontrer, avec ses revenus propres, les dépenses du 1 juillet 1939, la Commission Municipale de Québec est priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7274 concernant l'imprunt de la Banque Canadienne Nationale, au taux de 4 1/2 %, d'une somme de \$ 2,400.00 représentant la fact à recevoir du gouvernement provincial pour secours distribués aux inaptes au cours des mois de mars, avril, mai et juin 1939 et d'une autre somme de \$ 1,300.00 pour dépenses capitales faites avec le revenu et devant être capitalisées plus tard; le tout formant un total de \$ 3,700.00.

*Adopté.*

7276

Proposé par l'échevin Abb. Boissonneault  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que ce conseil, à l'occasion de la Fête Nationale des Canadiens français proclame le 24 juin 1939, déjà fête légale, jour de fête civique et de réjouissances.

Ce conseil invite tous les propriétaires d'établissements de commerce, les industries et tous les marchands à fermer leurs portes ce jour-là.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

J. Deauville  
Greffier

Isidore Holler  
Maître

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

777

Je Isidor Halley, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplisai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi

au Cap-de-la-Madeleine

le 10ieme jour du  
mois de juillet 1939

J. Beaumais

greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

x Isidor Halley

778

Je Anat Tournel échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplisai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi

au Cap-de-la-Madeleine Anat Tournel

le 10ieme jour du  
mois de juillet 1939

J. Beaumais

greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

779

Je Moïse Tellier échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplisai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi au Cap-

de-la-Madeleine le 10 juillet 1939 Moïse Tellier

J. Beaumais greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

7/80

Je Louis Lamy échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assemblée devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce 10e jour du mois  
de juillet 1939

J. Beaumier  
Brefier

x Louis Lamy

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 17e jour du mois de juillet 1939 à 7-hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Isidore Hallay, MM. Lionel Lavoie, Alf. Durost, M. Tellier, D. Turmel, Alf. Lemay et Louis Lamy, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7281

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 19 Juin 1939 soit adopté tel que lu

Adopté

7282

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay  
Et résolu que les comptes au

Suite 7282 montant total de \$14,661.89 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Paié de l'Assist. Pub.	\$ 300.00
Paié liste No. 45	812.70 ✓
Liste de paie No. 46	722.78
Banque Can. Nationale	20.55
Liste de paie No. 47	753.70 ✓
Paié des loyers d'Assist.	38.25 ✓
Paié de l'Assist. Pub.	300.00 ✓
Liste de paie No. 48	812.70 ✓
Liste de paie No. 49	728.80 ✓
La Cité du Caf	17.70 ✓
Liste de paie No. 50	125.00
Tresorier de la Province	1,182.78
Tresorier de la Province	4,629.37
P. V. Ayotte	27.06 ✓
Belle Telephone Co'y of C.	27.58 ✓
Jos. Gauvin & fils	50.15 ✓
" " "	254.03
Arthur Bompas	5.75 ✓
Henri Brousseau	2.89 ✓
Shawinigan Water & Power	601.85
François Hankin & Co'y	82.91 ✓
William H. Saunders	30.10 ✓
Roméo Soupin	13.00 ✓
Conrad Noël	14.75 ✓
Tresorier de la Province	1,616.26 ✓
T. A. Gilbert	.84 ✓
Bureau d'enregistrement	9.80 ✓
Garage Royer & Frise	1.96 ✓
E. Fournier	8.40 ✓
Alphonse Hébert	7.25 ✓
Naf. Lorange	40.21 ✓
Alcide Desbiens	14.25 ✓
Dawson Bros. Ltd	6.65 ✓
La Cie d'Huile Penn. Mass	7.43 ✓
Imprimerie St-Patrice Enreg	<u>65.66 ✓</u>

Tresorier de la Province	12.00	1
La Pharmacie Renaud	5.90	1
Edmond Boissonnault	26.65	1
St Maurice Transport	8.00	1
Camerie Trois-Rivières	113.29	
Ré. Loranger & Fils	6.16	1
J. Bte Loranger	180	1
Edmond St-Louis	30.78	
La Cité du Caf	20.65	1
Paiement de l'Assist-Pub.	300.00	1
Alphonse Roy	11.50	1
Liste de faire No.	766.60	1
F. Godin	26.25	8/14.661.89

En Amendement.

Proposé par l'échivin Alf. Devost

Appuyé par l'échivin M. Tellier,

Que le compte au montant

de \$125.00 soit mis à l'étude.

Le vote sur l'amendement:

Votent pour : - MM. M. Tellier, A. Devost et L. Lavirière.

Votent contre : - M. M. D. Tardieu, A. Lemay et J. Lamy.

Son Honneur le Maire vote en faveur de l'amendement qui est adopté sur division.

Le même vote étant pris sur la motion principale, le proposeur de la motion accepte l'amendement tel que voté.

Adopté.

7283

Proposé par l'échivin Ls. Lamy

Appuyé par l'échivin Alf. Lemay,

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire une entrevue avec les autorités civiles des 3-Rivières au sujet de la carte d'identité.

Adopté

7284

Proposé par l'échevin L. Larivière  
 Appuyé par l'échevin A. Durost  
 Et résolu que ce Conseil accorde  
 l'application faite en date du 22 juillet 1939 par  
 The Bell Telephone Co. of Canada, pour l'é-  
 rection et le maintien de leur réseau télépho-  
 nique sur les chemins publics de cette muni-  
 cipalité et ce aux endroits indiqués sur le  
 plan soumis avec la susdite lettre.

M. Tancrède Bodeléau contre Maître  
 de la Voie est nommé par le Conseil pour  
 surveiller les travaux.

*Adopté*

7285

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin Alf. Lemay  
 Et résolu que le Trésorier soit  
 autorisé à immettre une licence de restaurant à  
 La Cie d'Huile Penn-Mass, pour l'année 1939.

*Adopté*

7286

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
 Appuyé par l'échevin D. Guimel  
 Et résolu que le Maire et le  
 Gouverneur soient autorisés à signer la quittance  
 en faveur de M. Ferdinand Binette d'un  
 lot de terre connue et désignée comme étant  
 le No. cadastral 563 vendue par la cité audit  
 Ferdinand Binette le 22 octobre 1934 le  
 tout tel que lu en Conseil ce jour.

*Adopté*

7287

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin Alf. Lemay  
 Et résolu que le Maire et le  
 Gouverneur soient autorisés à signer le contrat de  
 donation de la rue St. Philippe représentant  
 60' de largeur par 400' de profondeur, de  
 M. François Léanger, le tout tel que fixé

par le notaire Boucher et tel que lu en conseil  
ce jour.

*Adopté.*

7288

Proposé par l'échevin L. Lavirière  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil pour faire  
suite à une lettre du Conseil des Métiers et  
du Travail des Trois-Rivières, se rend à la  
requête en accordant un montant de  
\$ 25<sup>00</sup> pour une page d'annonce dans le  
programme souvenir annuel de la fête du  
Travail

Le Maire et le Trésorier sont au-  
toisis à signer un chèque au montant  
de \$ 25<sup>00</sup> au nom du Conseil des Métiers et  
du Travail des Trois-Rivières.

*Adopté.*

7289

Proposé par l'échevin L. Lavirière  
Appuyé par l'échevin F. Lemay.

Et résolu que le Maire et deux  
échevins, au choix du Maire, soient délégués  
à Québec pour rencontrer le Directeur Général  
du Bureau de Reconstruction Economique au  
sujet de travaux de chômage à être exécutés  
et de toutes autres questions traitant de secours-  
directs. La dite délégation devra être accom-  
pagnée de M. le Député M. H. W. Rousseau  
MP. P. P.

*Adopté.*

7290

### Ovis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en  
la manière voulus par la Loi et les Règlements  
de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil  
à une prochaine séance, un règlement  
intitulé "Règlement concernant la Morale

suite 7290 et l'Ordre Public."

Fait et signé au Caf-de-la-Madeleine  
ce 17ème jour du mois de juillet 1939.

(signé) Louis Lamy  
échevin de la Cité.

7291

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Caf-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui aux temps et en la manière voulus par la Loi, et les règlements de la Cité, je proposerais et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement concernant les séances de Conseil de cette Cité".

Fait et signé au Caf-de-la-Madeleine, ce 17ème jour du mois de juillet 1939.

(Signé) Alfred Lemay  
échevin de la Cité.

7292

Proposé par l'échevin Al. Lemay  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy  
Et résolu que les différentes commissions du Conseil de cette Cité soient formées comme suit:-

Finances. MM. L. Larivière, L. Lamy et Al. Lemay  
Président M. Lionel Larivière.

Voirie. MM. Ls. Lamy, Al. Lemay et Alf. Drost  
Président M. Louis Lamy.

Aqueduc. MM. Al. Lemay, L. Larivière, D. Turmel.  
Président Alfred Lemay

Police-et. MM. D. Turmel, Ls. Lamy, et M. Tellier

Incendie. Président M. Donat Turmel.

Eclairage. MM. M. Tellier, Alf. Drost et L. Larivière.  
Président M. Moise Tellier.

Marché-et. MM. Alf. Drost, D. Turmel et M. Tellier

Parcs. Président M. Alphonse Drost.

Adopté.

7293

Proposé par l'éluvin Alf. Devost  
 Appuyé par l'éluvin Ls. Lamy  
 Et résolu que M. l'éluvin Lionel  
 Larivière, soit élu Pro-Maire pour le prochain  
 terme.

*Adopté*

7294

Proposé par l'éluvin L. Larivière  
 Appuyé par l'éluvin Alf. Lemay  
 Et résolu que ce conseil félicite  
 chaleureusement la Société de St-Jean-Bap-  
 tiste du Caf de la Madeleine et la Société  
 d'Histoire du Caf pour le succès qui ils ont  
 remporté dans leur participation éclatante  
 à la célébration de la St-Jean-Baptiste  
 aux Trois-Rivières.

Ce Conseil remercie également  
 les Rouaves de St-Lazare de leur part de  
 nombreux si fleurement accordé à cette  
 occasion.

Et ce Conseil remercie particulièr-  
 ierment l'Union Musicale du Caf-de-la  
 Madeleine tant pour son concours spacieux  
 que pour avoir continué un engagement  
 déjà pris afin d'accompagner les chars  
 allégoriques du Caf-de-la-Madeleine à  
 cette occasion.

*Adopté.*

7295

Proposé par l'éluvin L. Larivière  
 Appuyé par l'éluvin Ls. Lamy  
 Et résolu que la Banque  
 Canadienne Nationale soit priée de payer  
 pour et à l'acquit de la Corporation de  
 cette cité les coupons et les obligations  
 lesquels deviendront dus le 1er août 1939  
 comme suit.

<u>Intérêts.</u>	<u>Rachat.</u>	<u>TOTAL.</u>
------------------	----------------	---------------

Règlement No. 78

337.50

1.800.00

2.137.50

Suite	7295	115	1.008.00	1.008.00
		130	1.905.00	1.905.00
		131	850.00	850.00
		133	435.00	435.00
		136	87.50	87.50
			4,623.00	1,800.00
				6,423.00

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande au taux de 4 1/2 l'an, jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7296.

Proposé par l'échivin L. Larivière  
Appuyé par l'échivin Ls. Lamy

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7295 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de \$ 6,423.00 pour renouveler notre échéance de coupons et d'obligations du 1er août 1939.

Adopté.

7297

Proposé par l'échivin Alf. Devost  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que la présente séance soit adjournée à jeudi le 20 juillet 1939 à 7-hs P.M. pour compléter toutes choses inachevées, en particulier décision finale relativement à une lettre du Bureau de

Reconstruction Economique en date du 23  
Juin 1939.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est ensuite adjournée.

Maire  
Isidore Hallay  
Greffier  
Plaumier

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un adjournement de la séance  
séculière du 17 juillet 1939, lequel adjourne-  
ment fut tenu aux lieux et places ordinaires  
des sessions, jeudi le 20 juillet 1939 à 7 hns  
P.M. auquel adjournement étaient présents  
son Honneur le Maire Isidore Hallay MM.  
L. Laurrière, Alf. Drost, M. Tellier, D. Turmel,  
Alf. Lemay et Louis Lamy, tous échevins  
formant quorum sous la Présidence du  
Maire du Janteuil.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Considérant que le Bureau de  
Reconstruction Economique de la Province  
de Québec, par l'entremise de son Directeur  
Général M. Michael L. Guimont, a trans-  
mis à la Cité une lettre datée du 23 juin  
1939 mentionnant qu'à partir du 1er juillet  
1939 les travaux immédiateurs au déblaiage  
seraient discontinués pour être remplacés par  
le secours-direct, mais depuis cette date  
l'extension était prolongée jusqu'au  
22 juillet 1939.:

Considérant que la Cité a

1798

actuellement sur les listes de nécessiteux au-delà de 600 familles pour lesquelles du secours-direct sera distribué pour un montant approximatif de \$ 30.000.00 et que d'après la Lettre du Bureau de Reconstruction Economique, la Cité devra s'engager à fournir une contribution de 20% représentant un montant annuel de \$ 72.000.00 ce qui représente plus de 50% du budget annuel de la Cité;

Considérant que depuis plusieurs années la Cité accuse constamment des déficits sur son budget annuel lequel est très restreint et que la Cité vu sa situation financière se voit dans l'impossibilité de grever davantage son budget par une telle quelconque de secours-direct sans en éprouver des difficultés financières pernables attendue que la Cité doit d'ici au 1er octobre 1939 flotter un emprunt de renouvellement pour un montant de \$ 108.000.00 et que toutes dépenses additionnelles qui pourraient être faites affecteraient dans une grande proportion la vente de cette émission;

Considérant que le rapport financier fait le 19 juillet 1939 par MM. René de Cotret Perron & Cie Vérificateurs démontre bien clairement qu'il y a actuellement un déficit et que ce déficit sera plus élevé d'ici à la fin de l'année, et que d'après son opinion, qui est aussi la nôtre la Cité ne peut contribuer pour aucun montant dans la distribution des secours-directs tel que le mentionne la lettre circulaire No. 1 du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec.

Considérant que les frais d'administration du département du chômage sont déjà assez onéreux pour la Cité, que celle-ci ne fait

faire plus que de payer ces dits frais d'administration;

Il est unanimement résolu que cette Corporation en tenant compte de tous les considérants précédemment énoncés se voit dans l'impossibilité de contribuer pour aucun montant dans la distribution des secours directs et demande aux Gouvernements Fédéral et Provincial de payer la quote part de la Cité dans la proportion de 50% - 50%

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au département du Bureau de Reconstruction Economique de la Province ainsi qu'à notre dévoué député M. H. W. Roussel M. P. P. avec prière pour ce dernier d'user de son influence pour obtenir de la Province ce que le Conseil demande avec instance et pour sauver la Cité des difficultés financières qu'elle a actuellement.

Adopté à l'unanimité.

7299

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que l'échelle de distribution pour les aptes sans travail pour la distribution des secours directs en cette cité et telle qu'approvée par les villes de Shawinigan Falls et Grand'Mere et telle que décrite ci-après soit adoptée.

1-Personne	\$ 4.20 - par semaine
2	" 10.00 "
3	" 11.00 "
4	" 12.00 "
5	" 13.00 "
6	" 13.00 "
7	" 14.00 "
8	" 14.00 "

Suite - 7299      9. Personnes      \$ 15.00 - Par semaine  
 10                "                15.00      "  
 11                "                16.00      "  
 12 et Plus      16.80      "

l'écuelle pour la distribution aux inaptes est la même que celle mentionnée plus haut moins 20 %

Adopté.

7300

Proposé par l'échivin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échivin Donat Turiné

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux autorités du département du Bureau de Reconstruction économique de la Province de Québec, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 864.00 pour être distribué en secours-direct aux inaptes au travail durant le mois de juillet 1939 aux 31 chefs de famille et leurs 83 dépendants ainsi qu'aux 9 personnes vivant seule formant un total de 123 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7301

Proposé par l'échivin Louis Lamy  
Appuyé par l'échivin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux autorités du département du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1149.00 pour être distribué en secours-direct par cette municipalité aux aptes sans travail durant le cours de la dernière semaine de juillet 1939 aux 88 chefs de famille et leurs 234 dépendants ainsi qu'aux 35 personnes vivant seule formant un total de 357 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7302

Proposé par l'échivin Lionel Laiiviire  
 Appuyé par l'échivin Alphonse Drost  
 Et résolu que demande soit faite  
 et est par les présentes faite auprès des autorités  
 du département du Bureau de Reconstruction  
 Economique de la Province de Québec, de bien  
 vouloir accorder à cette municipalité un octroi  
 au montant de \$ 1,412.00 pour être distribué en  
 secours-direct, par cette municipalité, aux inap-  
 tis au travail, durant le cours du mois d'août  
 1939 aux 27 chefs de famille et leurs 99 dé-  
 pendants ainsi qu'aux 9 personnes vivant  
 seule formant un total de 135 nécessiteux  
 tous de cette municipalité.

Adopté.

7303

Proposé par l'échivin Alfred Lemay  
 Appuyé par l'échivin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite  
 et est par les présentes faite auprès des autorités  
 du département du Bureau de Reconstruction Eco-  
 nomique de la Province de Québec, de bien vouloir  
 accorder à cette municipalité un octroi au mon-  
 tant de \$ 37,276.00 pour être distribué en se-  
 cours-direct, par cette municipalité, aux aptes  
 sans travail, durant le cours du mois d'août  
 1939, aux 583 chefs de famille et leurs 2421  
 dépendants ainsi qu'aux 42 personnes vivant  
 seule formant un total de 3,046 nécessiteux  
 tous de cette municipalité.

Adopté.

7304

Proposé par l'échivin L. Laiiviire  
 Appuyé par l'échivin L. Lemay

Et résolu que la Banque  
 Canadienne Nationale soit priée d'avancer à  
 cette corporation un ou des emprunts jusqu'à  
 concurrence du montant total de \$ 90,000.00  
 comme fonds de roulement pour payer

suite 7304 exclusivement les secours-direct en argent et que pour garantir ladite banque tous les octrois à lui échu jayés par les gouvernements Fédéral et Provincial pour les dépenses faites pour les fins de secours-direct après la date de la présente résolution, seront remis à ladite banque en paiement des sommes jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné, lesquels porteront intérêt au taux de 4% l'an et seront faits à demande.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

*Adopté.*

7305

Proposé par l'éluvin L. Lavoie  
Appuyé par l'éluvin L. Lamy

Et résolu que la Commission Municipale de Québec, soit respectueusement prié de bien vouloir ratifier la résolution N° 7304 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, relativement à un emprunt temporaire comme fonds de roulement pour le secours-direct à être distribué dans les limites de cette cité; ledit emprunt étant pour un montant ne devant pas excéder le montant total de \$ 90.000.00.

*Adopté.*

7306

Proposé par l'éluvin Louis Lamy  
Appuyé par l'éluvin Donat Turmel

Et résolu que pour faire suite à une lettre signée par Mme Albinic Lemire concernant l'évaluation de sa propriété, et vu le retard apporté à sa plainte, le Conseil donnera instructions à ses évaluateurs de reconsidérer en particulier la propriété de Dame Albinic Lemire

de manie à ce que l'évaluation de la bâtie soit révaluée à pas moins de \$500.00 de moins qu'elle l'est actuellement.

*Adopté.*

7307

Avis de Motion.

J. soussigné, éluvin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui aux tems et en la manière voulus par la Loi, et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil un règlement intitulé "Règlement Amendant le Règlement No. 213 Relativement A l'Aéroport".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine le 20 ième jour du mois de juillet 1939.

(signé) Alfred Lemay  
éluvin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Maire.

Isidore Halléy  
Goffier  
Alphonse D'Avost

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 24 ième jour du mois de juillet 1939 à 7-hs. P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Isidore Halléy, MM. Lionel Larivière, M. Zellier, Alphonse D'Avost, Donald Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, tous élus formant quorum sous la Présidence du Maire au premier.

7308

Proposé par l'échivin Alf. Lemay,  
 Appuyé par l'échivin D'Onat Tumel,  
 Et résolu que le procès-verbal  
 de la dernière assemblée régulière du conseil de cette  
 cité, en date du 17 juillet 1939 ainsi que celui de l'a-  
 journement en date du 20 juillet 1939, soient  
 adoptés tels que lus.

Adopté.

7309

Proposé par l'échivin Louis Lamy,  
 Appuyé par l'échivin Alf. Lemay.

Et résolu que les comptes au mon-  
 tant total de \$ 3,682.49, et tels que décrits ci-après  
 soient acceptés et payés.

Les Comptes:

H. Massicotte & Fils Ltée	\$ 540.14
Alcide Denys	13.00
René de Coteau Perron & Cie	20.00
Canadian Ludlow Valve Mg.	75.50
Shawinigan Water & Power Co. Inc.	376.46
E. Fournier	320.35
Jos. Gauvin & fils	440.55
Napolion Loranque	182.02
Paiement liste No. 53	728.85
La Cité du Caf	12.65
Liste de Paiement No. 50	117.00
H. Massicotte & Fils Ltée	220.97
" " " "	594.56
J. Téléphone Madeleine	<u>\$ 40.44-\$ 3,682.49.</u>

En Amendement.

Proposé par l'échivin A. Devost,  
 Appuyé par l'échivin M. Tellier,

Que le compte de \$ 117.00 ne soit  
 payé que lorsque la résolution démontrant ces frais  
 soit produite.

Le vote sur l'amendement:

Votent pour: MM. les échivins A. Devost et M. Tellier

Votent contre: MM. les échivins, Louis Lamy, Alf. Lemay, D. Tumel

et Lionel Lainière.

Amendement rejeté sur division.

Le vote sur la motion principale.

Votant pour: MM. les échevins Louis Lamy, Alf. Lemay D. Turmel et Lionel Lainière.

Votant contre: MM. les échevins A. Devost et M. Tellier.

Motion principale adoptée sur division.

---

7310

Proposé par l'échevin Donat Turmel,

Affirmé par l'échevin Alfred Lemay.

Et résolu que ce conseil pour faire suite à une requête des gens du passage demande respectueusement à la Cie Shawinigan Water & Power Co. de prendre cette requête en considération et de leur accorder si possible leur demande à ce sujet.

Adopté.

---

7311

Proposé par l'échevin Louis Lamy,

Affirmé par l'échevin Alfred Lemay.

Considérant que les travaux de chômage sont préférables aux secours directs;

Considérant qu'au Cap-de-la-Madeleine il reste à faire beaucoup de travaux publics utiles et même urgents;

Considérant qu'il est juste que les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les conseils municipaux soient consultés quant à la dépense des fonds publics tel que pris par le Gouvernement fédéral;

Il est résolu que le Gouvernement Provincial soit respectueusement prié d'accepter les conditions du Gouvernement fédéral quant aux renitudes à apporter au chômage.

Que copie de cette résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable M. Rogers, à l'Honorable Wm. Tremblay ainsi qu'aux deux députés du Comté MM. H. W. Rousseau M. P. P. et M. H. F. Brunelle M. P.

Adopté.

7312

Proposé par l'échivin Alfred Lemay,  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy.

Et résolu que M. Arthur Marchand  
soit autorisé à se faire faire un habit pour la  
collection de l'aqueduc et qui a l'avenir la  
confection de cet habit soit demandée par sou-  
mission en même temps que ceux des constables.

*Adopté.*

7313

Proposé par l'échivin Alf. Lemay.  
Appuyé par l'échivin L. Lainière.

Et résolu que la présente séan-  
ce soit adjournée à jeudi le 27 juillet 1939 à  
7 hrs P.M. pour faire suite aux démarches qui seront  
faites à la délégation à Québec Re: Secours-Direct.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances,  
et la séance est ensuite adjournée.

*Isidore Halley*  
Maire  
*J. Beaumont*  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A un adjournement de l'asssemblée ré-  
gulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquel-  
le asssemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des ses-  
sions jeudi le vingt-septième jour du mois de juil-  
let 1939 à 7 hrs P.M. auquel adjournement étaient  
présents son Honneur le Maire Isidore Halley  
MM. L. Lainière, M. Tellier, D. Turmel, Alf. Lemay  
et Louis Lamy tous échivins formant quorum  
sous la Présidence du Maire au fauteuil!

7314

Proposé par l'échivin Louis Lamy  
Appuyé par l'échivin Donat Turmel,

Et résolu que le conseil demande

respectueusement au Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir ratifier l'échelle de distribution suivante :

1- Personne	\$ 3.50	par semaine
2 "	5.60	"
3 "	7.00	"
4 "	8.40	"
5 "	9.80	"
6 "	10.50	"
7 "	11.20	"
8 "	11.90	"
9 "	12.60	"
10 "	13.30	"
11- et plus	14.00	"

Adopté.

7315

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que demande soit faite  
et est par les présentes faite auprès du Bureau de  
Reconstruction Economique de bien vouloir accor-  
der à cette municipalité un octroi au montant  
de \$ 29.413.60 pour être distribué en secours-direct  
par cette municipalité durant le cours du mois  
d'août 1939 aux 613 chefs de famille et leurs  
2504 dépendants ainsi qu'aux 51 personnes  
vivant seule formant un total de 3168 nécessi-  
tants, tous de cette municipalité.

Adopté

7315-A

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Lionel Lavoie,

Et résolu que demande soit faite et  
est par les présentes faite auprès du Bureau de Re-  
construction Economique de bien vouloir accorder à  
cette municipalité un octroi au montant de \$ 682.50  
pour être distribué en secours-direct par cette munici-  
palité durant le cours de la dernière semaine  
du mois de juillet 1939 aux 75 chefs de famille

Suite - 7315-A et leurs 210 défendants ainsi qu'aux 29 personnes vivant seule formant un total de 314 nécessitaires tous de cette municipalité

*Adopté.*

7316

Proposé par l'échivin Louis Lamy.  
Appuyé par l'échivin Moïse Tellier.

Et résolu que le Conseil fasse faire suite à une lettre signée par M. M. L. Guimont Directeur général du Bureau de Reconstruction Economique de la Province, en date du 19 juillet 1939, s'engage à continuer pour 20% du montant total qui sera distribué en secours-direct aux nécessitaires de cette municipalité durant le cours du mois d'août 1939, cette résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

L'échivin L. Lamy se déclare dissident  
*Adopté.*

7317

Proposé par l'échivin L. Larivière  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay.

Et résolu que la Banque canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette Corporation un ou des emprunts jusqu'à concurrence du montant total de \$ 28,413,60 comme fonds de roulement pour payer exclusivement les secours-direct en argent et que pour garantie ladite banque tous les octobris à lui être payés par les Gouvernements Fédéral et Provincial pour les dépenses faites pour les fins de secours-direct après la date du 3 août 1939 seront versés à la Banque en paiement des sommes jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné lesquels porteront intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an, et seront faits à demande.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7318

Proposé par l'échevin L. Lavoie  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que la Commission municipale de Québec, soit respectueusement prie de bien vouloir ratifier la résolution N°: 7317 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, relativement à un emprunt temporaire comme fonds de roulement pour le secours-direct à être distribué dans les limites de cette Cité durant le cours du mois d'août 1939 et ce jusqu'à concurrence du montant de \$ 28,413.60.

Adopté.

7319

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction Economique de la Province la permission de transmettre sur les terrains de l'Hôtel de Ville les bâtisses et l'amublement situés sur la rue du Moulin des Jésuites qui servaient comme bureaux et servis pour les travaux de chômage pour être utilisés comme local pour la Commission de chômage et d'endroits pour la distribution des secours-direct pour cette municipalité.

Adopté.

7320

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction Economique de la Province, la permission d'utiliser les matériaux de construction qui sont actuellement aux endroits des travaux de chômage

Suite 7320 pour ensuite les utiliser aux travaux qui ne sont pas encore complétés attendu que ce conseil ne peut faire ces dits travaux en achetant tous les matériaux requis à ces fins.

Adopté.

7321

Proposé par l'éluvin Louis Lamy  
Appuyé par l'éluvin Alf. Lemay.

Et résolu que le conseil prie respectueusement le reporter du journal Le Nouvelliste de bien vouloir, en prenant connaissance des résolutions qui sont passées au Conseil de Ville, inscrire exactement le mat à mot des résolutions et non inscrire des mots qui ne reflètent pas la pensée dudit reporter ou de la rédaction elle-même. Il y a déjà quelque temps que ceci se produit, mais le Conseil désire une fois pour toute que la direction et en particulier le reporter spécial d'en prendre bonne note.

Que l'copie de la présente soit transmise au journal pour publication.

Adopté.

7322

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay  
Appuyé par l'éluvin Donat Tardieu.

Et résolu qu'un montant de \$10.00 soit octroyé aux servantes de Jésus-Marie comme souscription à l'organisation de leur récent bazar.

Adopté.

Lecture d'une correspondance : Re-Obligation ~~Aule~~: R. l'étude.  
Et la séance est levée.

Sidon e Holley  
Maire

J. Beaumont  
G. Giffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière de Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 7. août 1939 à 7 h. PM. à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Isidore Hallé, MM. Lionel Larivière, M. Tellier, Donat Guimel, Alfred Lemay et Louis Lamy tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire auquel il.

7323

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Donat Guimel,

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 24 juillet 1939 ainsi que celle de l'ajournement, en date du 27 juillet 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

7324

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Al. Lemay,

Et résolu que la présente séance soit adjournée pour jusqu'à 9<sup>15</sup> PM ou plus tôt.

Adopté.

A 9<sup>15</sup> PM. la séance se continue.

7325

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 12,412.94 et tels que dits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Paie des loyers d'Assist.-P.	\$ 78.95
Paie des loyers par chèque	38.25
La Cité du Cap	87.00

Suite 7325

Les Comptes-suite.

La Cité du Caf	\$ 9.65
Paié de secours-diner	1,000.00
Liste de Paié No. 54	137.30
Banque Canadienne Nationale	9,246.24
Paié No. 56	54.50 ✓
Paié liste No. 55	812.70 ✓
Jos. Desjardins	165.60 ✓
Rene de Cotret, Perron & Cie	20.00 ✓
Banque Canadienne Nationale	15.00 ✓
La Cité du Caf	14.25 ✓
J. A. Labille Maître de Poste	20.00 ✓
Camille 3-Rivières Ltée	343.37
A. Brouillard	3.92 ✓
T. J. Moore & Cie	36.60 ✓
Imprimerie St-Patrice Eng	7.02 ✓
P. V. Ayotte	14.75 ✓
Bills Telephone Co'y of Canada	24.63 ✓
Paul Boucher N.P.	16.00 ✓
Shawinigan W. & P. Co'y	222.13
Bureau d'Enregistrement	2.80 ✓
J. Téléphone Madeau	8.37 ✓
Henri Rochulac	2.95 ✓
Garage Girard Lévesque	24.70 ✓
Naj. Foranger	<u>6.25</u> \$ 12,412.94.

Adopté.

7326

Proposé par l'échevin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que le compte de la  
Maison Paul Gonthier & Cie, Courtiers, en  
date du 3 août 1939 au montant de \$ 908.50  
soit accepté, sujet à l'approbation de la commis-  
sion municipale de Québec.

Adopté.

7327

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Lainière.

Et résolu que la Cie Shawinigan Water & Power Co. y soit autorisée à enlever le Totem (guide) qui se trouve en face de la bâtie en construction Rue Rochefleau.

*Adopté.*

7328

Proposé par l'echevin Alf. Lemay  
appuyé par l'echevin D. Turmel,

Et résolu que ce conseil autorise Son Honneur le Maire accompagné de deux échevins et du Gouverneur à aller à Québec rencontrer le Bureau de Reconstruction économique au sujet de la part contributaire de la cité Re. Sécurité-Direct et que M. le Député H. W. Rousseau soit prié d'accompagner ladite délégation.

*Adopté.*

7329

Proposé par l'echevin Louis Lamy  
Appuyé par l'echevin Alf. Lemay.

Et résolu que le Maire et le Gouverneur soient autorisés à signer la convention entre sa Majesté le Roi et la Corporation de cette cité telle que soumise par le département du Transport et telle que lue en conseil ce jour

*Adopté.*

7330

Proposé par l'echevin Donat Turmel  
Appuyé par l'echevin Alf. Lemay,

Et résolu que le Maire et le Gouverneur soient autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à l'achat d'une automobile pour le Département de Police tel que prévu à la résolution du 12 juillet 1939 et telle qui acceptée par la commission municipale de Québec en date du 27 juillet 1939.

Le Maire et le Gouverneur sont autorisés à signer un chèque en conséquence.

*Adopté.*

7331

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin Donat Tremblay,  
 Et résolu que ce Conseil pro-  
 clame le 15 août 1939 jour de fête civique  
 et invite tous les propriétaires d'établissements  
 de commerce, les industries, les banques, etc.,  
 à fermer leurs portes ce jour-là.

Que copie de la présente soit  
 immédiatement transmise aux industriels  
 et aux banques.

Adopté.

7332

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que Son Excellence  
 le Maire soit déliqué à Ottawa les 10, 11  
 et 12 août prochain pour la conférence des  
 Maires relativement aux secours direct et sur-  
 tout aux travaux de chômage, et que le Tré-  
 soirier soit autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

7333

Proposé par l'échevin L. Larivière  
 Appuyé par l'échevin M. Tellier,

Et résolu que la résolution du  
 Conseil de cette Cité portant le No: 7207 faite et  
 passée le 3- avril 1939 soit annulée de manière  
 à vendre les obligations du règlement No: 123  
 au montant de \$ 28,500. pour un prix infé-  
 rieur à \$ 96.50 pour les échéances de 1940 à 1945  
 \$ 95.75 pour les échéances de 1946 à 1950 et à  
 \$ 95.25 pour les échéances de 1951 jusqu'à con-  
 currence du montant de \$ 0.35 pour chaque  
 cent dollars d'obligations. Cette résolution est  
 soumise à l'approbation de la Commission  
 municipale de Québec.

Adopté.

7334

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin M. Tellier,

Et résolu que la résolution du conseil de cette cité portant le No: 7208 faite et passée le 3-avril 1939 soit amendée de manière à vendre les obligations du règlement No: 124 au montant de \$ 55.400. Pour un prix inférieur à \$ 96.50 pour les échéances de 1940 à 1945, \$ 95.75 pour les échéances de 1946 à 1950 et à \$ 95.25 pour les échéances de 1951 jusqu'à concurrence du montant de \$ 0.35 pour chaque cent dollars d'obligations. Cette résolution est sujette à l'approbation de la commission municipale de Québec.

*Adopté.*

7335

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin M. Tellier,

Et résolu que la résolution du conseil de cette cité portant le No: 7209 faite et passée le 3-avril 1939 soit amendée de manière à vendre les obligations du règlement No: 125 au montant de \$ 24.300. Pour un prix inférieur à \$ 96.50 pour les échéances de 1940 à 1945, \$ 95.75 pour les échéances de 1946 à 1950 et à \$ 95.25 pour les échéances de 1951 jusqu'à concurrence du montant de \$ 0.35 par chaque cent dollars d'obligations. Cette résolution est sujette à l'approbation de la commission municipale de Québec.

*Adopté.*

7336

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Al. Lemay,

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à livrer à la Maison Paul Gonthier & Cie, Courtiers, par l'entremise de leur Directeur local

Suite 7336 M. Gustave Batellier une ou des obligations émises en vertu du Règlement No: 212 (123, 124 et 125) au montant de \$ 108,200.00 pour de l'argent comptant au prix de \$ 96.50 pour les échéances de 1946 à 1945 \$ 95.75 pour les échéances de 1946 à 1950 et \$ 95.25 pour les échéances de 1951, la banque est aussi autorisée de lancer ces mêmes obligations à un prix inférieur à celui mentionné plus haut et ce jusqu'à concurrence de \$ 0.35 par chaque cent dollars d'obligations. Les résolutions Nos: 7333, 7334 et 7335 concernant cette autorisation spéciale sont actuellement transmises à la Commission municipale de Québec pour approbation.

*Adopté.*

7337

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin D. Turmel.

Et résolu que la présente séance soit adjournée à jeudi le 10 août 1939 à 7 h. bis PM. pour prendre toute décision faisant suite aux démarches qui auront été faites par la délégation à Québec du 9-aout 1939.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances.  
Et la séance est ensuite adjournée.

*Sidore Halley  
Maire  
J. Beaumont,  
Greffier.*

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 21<sup>me</sup> juillet du mois d'août 1939 à 7 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Hallé M.M. les échevins Lionel Larivière, Maire Tellier, Dimal Turmel et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7338

Proposé par l'échevin Dimal Turmel  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil apprend avec un profond respect la mort de Madame Alfred Lemay épouse de M l'échevin Alfred Lemay du conseil de cette cité.

Ce conseil se joint à la population de la cité pour offrir à la famille Lemay ses plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de la frapper.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la famille.

*Adopté*

7339

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Dimal Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Bureau de Reconstruction économique de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 23 417<sup>50</sup> comme suit:

Grér nourriture	\$ 17947 <sup>75</sup>
✓ chauffage	3530 <sup>75</sup>
✓ vêtement	1940 <sup>75</sup>
✓ abri	<u>\$ 998<sup>75</sup></u> \$ 23 417 <sup>50</sup>

pour être distribué en secours direct par cette municipalité aux aples sans travail durant le cours du mois de septembre 1939 aux 487 chefs de famille et leurs 2053 dépendants ainsi qu'aux 47 per-

personnes vivant seule formant un total de 2587 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté

7340

Proposé par l'échevin L. Lavigerie

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est fait les présentes faites auprès du Bureau de Reconstruction économique de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de ₣ 1068.25 comme suit:

Car rourouse	₦ 580 <sup>50</sup>
✓ chauffage	74 <sup>75</sup>
✓ vêtements	88 <sup>50</sup>
✓ abri	<u>325.<sup>00</sup></u> ₣ 1068.25

pour être distribuée en assistance aux ménages auto travail durant le cours du mois de septembre 1939 aux 28 chefs de famille et leurs 18 dépendants ainsi qu'aux 12 personnes vivant seule formant un total de 118 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté.

7341

Proposé par l'échevin L. Lavigerie

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié d'avancer à cette corporation un ou des emprunts jusqu'à concurrence du montant total de ₧ 2347<sup>50</sup> pour payer exclusivement les peums - deset en argent durant le cours du mois de septembre 1939 et que pour garantir ladite banque, tous les detours à être payés par les gouvernements fédéral & provincial pour les dépenses faites pour les fins de peums - deset appris le 1<sup>er</sup> septembre seront remis à la Banque en paiement des sommes jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence

du montant plus haut mentionné.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

*Adopté*

73H2

*Suggéré par l'échevin L. Lativière  
appuyé par l'échevin L. Hamy*

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de bien vouloir valider la résolution No-73H1 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine relativement à un emprunt temporaire comme fonds de paiement pour secours - direct à être distribué dans les limites de cette cité durant le cours du mois de septembre 1939 et ce jusqu'à concurrence du montant de

#23 H17<sup>50</sup>

*Adopté*

73H3

*Suggéré par l'échevin Ls. Hamy  
Appuyé par l'échevin D. Turmel*

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au médecin en charge de l'Unité Sanitaire du Comté de Champlain de bien vouloir prendre ou faire prendre des échantillons d'eau du fleuve St Laurent pour que des analyses soient faites aux laboratoires du Gouvernement. Après reçus de ces analyses le médecin en charge est respectueusement prié d'en aviser le conseil.

*Adopté*

73H4

*Suggéré par l'échevin D. Turmel  
Appuyé par l'échevin M. Tellier*

Et résolu que la présente séance soit adjournée à jeudi le 24/8/39 à l'heure P.M. en signe de deuil et que toutes décisions qui n'ont pu être prises à cette séance peuvent être considérées et acceptées à cette séance si il y a lieu.

Et la séance est adjournée *Adopté*

*Mémoires  
Tellier*

*Isidor Hallay maire*

## Gouverne de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un assemblée régulière  
du 21 aout 1939 lequel assemblée fut tenue aux lieu  
et place ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville le  
21 aout 1939 à 7 heures P.M. auquel assemblée  
étaient présents Son Honneur le Maire Didier Hallé  
M.M. les échevins Léon Larivière, Moïse Tellier,  
Donald Turmel & Louis Lamy formant quorum pour la  
présidence du maire au fauteuil.

73H5

Ce propose par l'échevin Donald Turmel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de cette  
cité en date du 7 aout 1939 soit adopté tel  
que lu.

Adopté.

73H6

Ce propose par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes au mont-  
tant total de # 18 575 <sup>43</sup> et tels que déris ci-après  
soient acceptés et payés:

Les comptes.

Face des Secours-direet	7000 <sup>00</sup>	✓
✓      ✓      ✓	2000 <sup>00</sup>	✓
Brauel & Lamy Auto.	400 <sup>00</sup>	✓
Le perceleur du revenu	25 <sup>50</sup>	✓
Face de l'Assist Draptes	331 <sup>45</sup>	✓
Face No. 51	56. <sup>90</sup>	✓
✓ des secours-direet	2000. <sup>00</sup>	✓
✓ No. 58 Emp. perm.	817. <sup>70</sup>	✓
L'Honorable Mess. Prov.	35 <sup>00</sup>	✓
Face de l'Assist Draptes	160. <sup>70</sup>	✓
✓ liste No. 59	130. <sup>05</sup>	✓
La Cité du Cap	85 <sup>00</sup>	✓
Canada Govt Taxes Ltd	xxx	évide
Montreal Banker Hooty	116 <sup>88</sup>	

Impression de l'avis enq Secrétariat fédéral JRC	1.75
Honor Beaumes	4.00 ✓
Marie Jobinneau	5.00 ✓
P. J. Morin tbé	9.00 ✓
CH Debrandmont	1.75 ✓
John Miller zhv tbé	15.50 ✓
Samuel Dumont	33/ ✓
Aleide Déméris	75.00 ✓
Hochelain & Zénie	65.78 ✓
Henry D'Amours	7.62 ✓
Hervé Parenteau	2.95 ✓
Cassiere zhv tbé	1.15 ✓
Roland Hochefort	7.38 ✓
Garage Lefebvre Enq.	52.50 ✓
D'Home Belinquet	4.60 ✓
Underwood Elliott Fisher	33.19 ✓
H Massicotte & Zénies tbé	28.80 ✓
✓	161.95
Shawinigan W & Co	372.92
Alphonse Roy	14.52
Pal de Scens - direct	4500.00 ✓
Bell Telephone Cos of Canada	38.02
Canadian Pacific Railway	<u>14.01</u> <sup>11</sup> / <sub>12</sub> 18575 <sup>13</sup> / <sub>12</sub>

Adopté

73H7

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel Lavigerie

Et résolu que la démission de Monsieur

René Bagnon comme Président et Commissaire  
de la Commission de chômage de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine soit acceptée

Adopté

73H8

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Moïse Pélissier

Et résolu que la Cie Shawinigan W & P

Co. soit autorisée à installer 2 lampes nouvelles  
sur la rue de l'Assent (coteau) et une autre lampe

le long de la route 19 le tout aux endroits qui seront désignés par le chef de Police.

Adopté.

7349

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Et résolu que M. Arthur Beaudin soit nommé secrétaire de la Commission de Chômage de cette cité et administrateur en chef de la distribution des secours-décret de cette cité avec les mêmes émoluments que son engagement antérieur comportait.

Adopté.

7350.

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Et résolu que M.M. Lucien St-Onge, Benoit Brisebois et Roger Labrecque soient engagés comme aides à la Commission de Chômage de cette cité à raison de salaire respectifs de \$ 18<sup>00</sup>, \$ 15<sup>00</sup> et \$ 15<sup>00</sup> par semaine. Ils agiront sous les ordres de M. Arthur Beaudin le préposé à l'administration du chômage de cette cité.

Que M. Henri Crobeau soit engagé pourvu en chef au salaire de \$ 18<sup>00</sup> par semaine

Adopté.

7351

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Et résolu que M. Laurent Langis soit nommé et appointé enquêteur municipal pour la Commission de chômage de cette cité avec les mêmes émoluments que son engagement antérieur comportait.

Adopté

7352

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin René Lassonde

Et résolu que les personnes suivantes

soient autorisées à agir comme témoins pour les personnes illégitimes lorsque celles-ci devront faire leur mariage.

M. Lucien Strong

M. Roger Labrecque

M. Arthur Beaudin

Adopté'

7353

### Avis de motion

Je s'associe à l'échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui aux temps et en la manière suivis par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No 50 concernant les peines du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-quatrième jour du mois d'août 1939.

(signé) L. Lanière

Échevin de la Cité

### Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Isidore Hallay

Maire

Jeanneau

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville le 26 aout 1939 à 7hs PM, à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Isidor Hallay M.M. les échevins Léon Lanoix, Moïse Tellier, Anat Turmel et Louis Hamy formant quorum sous la présidence

du Maire au fauteuil.

7354

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée secrétée du conseil de cette cité en date du 21 avril 1939 ainsi que celui de l'ajournement en date du 24 avril 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7355

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de # 539<sup>70</sup> et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

les comptes

La cité du Cop	31. <sup>71</sup>	✓
----------------	-------------------	---

Face de l'assiettage	169. <sup>85</sup>	✓
----------------------	--------------------	---

Face liste No-60.	142. <sup>05</sup>	✓
-------------------	--------------------	---

Shawinigan W & Cig	165. <sup>39</sup>	
--------------------	--------------------	--

Napoléon Roy	6. <sup>50</sup>	✓
--------------	------------------	---

Gustave Catellier	<u>24<sup>20</sup></u>	# 539. <sup>70</sup>
-------------------	------------------------	----------------------

Adopté

7356

Proposé par l'échevin Limel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que Monsieur Joseph Edmond Létang domicilié au No-673 Notre-Dame en la cité du Cop-de-la-Madeleine soit et est par la présente résolu son nommé Commissaire de la Commission de chômage de cette cité.

Adopté

7357

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que la résolution N-7254 faite et posée par le conseil de cette cité le 22 mai 1939 relativement à la permission de M. Henri

Rochefort pour l'enlèvement des voitures pour se

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE,..... 9 septembre..... 1939.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville,..... M.A.R.D.I....., le douzième.....  
(12ième)..... jour du mois de..... septembre..... de l'année mil neuf cent trente..... neuf....., à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce..... (9ième).....  
neuvième..... jour de..... septembre..... mil neuf cent trente..... neuf.....



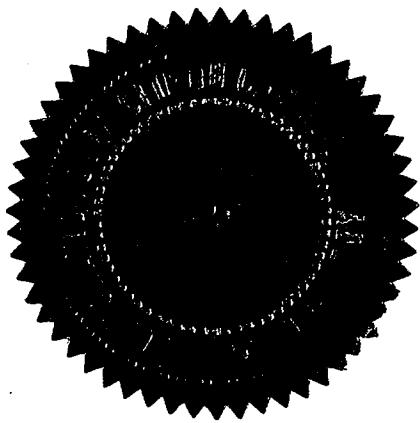
Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur le Maire.

pour les raisons suivantes:-

(Voir feuille annexée laquelle fait partie  
du présent avis de convocation).

*H. Beaumier*

LE GREFFIER.



1	enveloppe	2100 100
1	vêtements	1302-10
1	abri	3765,30 \$ / 7.232,85

pour être distribué en secours-dieu par cette

Rochefeuille pour l'enlèvement des vitrages soit se

ASSEMBLEE SPECIALE DU 12 SEPTEMBRE, 1939.

Cette assemblée spéciale est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

- 1o.- Passer et adopter s'il y a lieu une ou des résolutions concernant l'administration du secours-direct dans les limites de la cité.
- 2o.- Passer et adopter une ou des résolutions concernant des travaux de chômage dans les limites de cette cité suivant l'entente signée récemment à Ottawa en demandant aux Gouvernements Fédéral et Provincial leur concours respectif.
- 3o.- Passer et adopter une ou des résolutions relativement à la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1939 pour servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1940.
- 4o.- Prendre connaissance de la correspondances venues au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière à date et prendre action s'il y a lieu.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine. ce neuvième jour du mois de septembre 1939.

*Beaumont*

Le Greffier.

FB/

chauffage	2186.00
vêtements	1302.10
abri	3765.30
pour être distribué en secours-direct par cette	

Rochefeuille pour l'enlèvement des vidanges soit ré-  
cindé et annulé à toutes fins que de droit at-  
tendu que plusieurs plaintes ont été portées et  
trouvées plausibles. Ce conseil par cette résolution  
entend se prévaloir du troisième paragraphe de la  
dite résolution No 7754.

Adopté

lecture de diverses correspondances  
et la peine est levée

J. D'Orsay  
Maire  
J. Blaumier  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, à laquelle assistaient présents son Honneur le Maire, Tridore Hallay, MM. les échevins Lionel Lavoie, Moïse Zeller, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, formant quorum ce 12ième jour de septembre 1939, sous la Résidence du Maire au Gauteuil.

7368

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et  
est fait aux personnes habile au Bureau de  
Reconstruction Economique de bien vouloir accor-  
der à cette municipalité un octroi au montant  
de \$ 17,232.85 comme suit:

Pour nourriture	\$ 9979.45
" chauffage	2186.00
" vêtements	1302.10
" abri	3765.30 \$ 17,232.85

pour être distribué en secours-dieu par cette

7358 Suite municipalité durant le cours du mois d'octobre 1939, aux 525 chefs de famille et leurs 2190 dépendants ainsi qu'aux 57 personnes vivant seule formant un total de 2772 nécessiteux tous de cette municipalité.

*Adopté.*

7359

Proposé par l'échevin L. Larivière  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne soit respectueusement priée de bien vouloir avancer à cette municipalité un ou des montants jusqu'à concurrence du montant total de \$ 17,232.85 représentant les secours-direct à être distribués par cette municipalité durant le cours du mois de octobre 1939.

Pour garantir la dite banque des avances ainsi faites la Cité s'engage à verser à ladite banque tous les octrois qui lui sera accordé pour ledit mois d'octobre jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$ 17,232.85.

Cette résolution est cependant soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

*Adopté.*

7360

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin D. Jumel

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7359 du Conseil de cette Cité relativement à un emprunt temporaire pour secours-direct à être distribué par cette municipalité durant le cours du mois d'octobre 1939.

Le Conseil demande aussi à la Commission Municipale de bien vouloir nous faire

fournir deux copies de la lettre qui sera adressée à la Commission municipale par le Bureau de Reconstruction Economique concernant la garantie du Gouvernement de faire les secours en entier afin que nous puissions en transmettre une copie à la Banque Canadienne Nationale, pour ne pas retarder la distribution qui sera faite au début d'octobre 1939.

Adopté.

7361

Attendu que depuis la dernière semaine de juillet 1939 le Bureau de Reconstruction Economique de la Province après entente avec les autorités fédérales ont décidé de renvoyer au secours-direct au lieu de faire des travaux de chômage ;

Attendu que l'Honorable Ministre F. Cailliet le Président du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec, de concert avec les autorités fédérales ont décidé que des travaux de chômage pourraient être exécutés dans les Municipalités qui ne pourraient pas fournir de matériaux nécessaires à ces dits travaux de chômage ;

Attendre que la cité du Cap-de-la-Madeleine vu sa situation précaire, ne pouvant pas même contribuer pour aucun montant dans la distribution des secours-direct, comme la cité l'a démontré dans tous ses rapports à la commission municipale de Québec, et que cette dernière, après une enquête minutieuse, a fait rapport audit Bureau de Reconstruction Economique, que la cité du Cap-de-la-Madeleine, ne fournit pas même contribuer pour un sou dans ladite distribution de secours - direct ;

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeleine par l'état déflecteur de ses rues et l'étroitesse de la rue Notre-Dame desire favoriser les rues qui se trouve sur l'ancien parcours des autobus et qu'après étude les estimés de ces travaux de pavage s'éleveraient à approximativement à \$ 72,000.00

7361- suite

Attendu que à plusieurs reprises M. le député Rousseau a fait la demande auprès du Gouvernement Provincial pour la construction d'un nouveau réservoir à la prise d'eau et que les estimés déjà préparés par l'ingénieur du Département du Chômage s'élèvent à la somme de \$ 87,000.00.

Il est en conséquence:

Proposé par l'échivin Alf. Lemay

Appuyé par l'échivin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Économique de la Province et du Ministre du Travail à Ottawa que s'effectuent dans les limites de cette cité les travaux de javage plus haut mentionnés ainsi que les travaux de construction d'un nouveau réservoir, comme travaux de chômage le tout au montant total de \$ 159,000.00.

Ce Conseil par cette résolution désire se prévaloir de l'estinte signée récemment à Ottawa entre l'Honorable A. Caillan et l'Honorable Rogers concernant les travaux de chômage à être effectués dans les Cittés et Villages qui ne peuvent fournir des matériaux nécessaires à ces fins.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable A. Caillan Président du Bureau de Reconstruction Économique de la Province de Québec, à l'Honorable Ministre du Travail à Ottawa, et à MM les députés H. E. Brunelle M. P. et W. W. Rousseau M. P. P. avec prière d'appuyer de leur influence la présente résolution.

Adopté.

7362

Proposé par l'échivin Alf. Lemay  
Appuyé par l'échivin Lionel Lavoie

Et résolu que ce conseil nomme par la présente résolution M. M. Delfhis Turbide

Simon Lapointe et Donat Rochulac évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1939 et devant servir de base à l'imposition de la taxe générale de la cité pour l'année fiscale 1940.

Monsieur Delpuis Turbide est par la présente nommé président au salaire de \$0.50 de l'heure et MM Lapointe et Rochulac au salaire de \$0.40 de l'heure.

Monsieur le Président aura le choix du secrétaire lequel sera payé \$0.40 de l'heure.

*Adopté.*

7363

Proposé par l'échivin L. Lainière  
Appuyé par l'échivin Alf. Lemay

Et résolu que la présent séance soit adjournée à jeudi le 14 septembre 1939 à 7-hrs PM sur la question des intérêts & obligations qui deviendront dus le 1er octobre 1939.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est adjournée.

*Didace Hallay*

*Maire*  
*F. Blaumond*  
*Greffier.*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un adjournement de la séance spéciale du 12 septembre 1939, lequel adjournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, jeudi le 14 septembre 1939 à 7-hrs PM - auquel adjournement étaient présents Son Honneur le Pro. Maire, Lionel Lainière et MM Moïse Tellier, Donat Rochulac, Alfred Lemay &

Louis Lamy, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Pro. Maire au Gantueil.

7364

Proposé par l'échevin Al. Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'ordre de la cité les coupons et les obligations qui deviennent dûs le 1er octobre 1939 se répartissant comme suit : -

Regl.	123	722.50	400.00	1.122.50
	124	1,452.50	1,700.00	3.152.50
	125	625.00	700.00	1.325.00
	144	2.415.00	—	2.415.00
	159	90.00	—	90.00
	198	320.00	1.000.00	1.320.00
	204	560.00	—	560.00
	\$ 6,185.00	3,800.00	9,985.00	

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier restreindre ou nuire les droits que la banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7365

Proposé par l'échevin Al. Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 7364 relativement à l'échéance de coupons et d'obligations devenant dûs le 1er Octobre 1939

Adopté.

7366

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin Moïse Tellier  
 Et résolu, que ce Conseil :

Considérant que des travaux de chômage concernant le dévalage de rues situées sur l'ancien parcours des autobus a déjà été demandé par la résolution N°. 7361, et que devant que ces travaux ne soient effectués, des travaux urgents d'égoûts s'imposent en premier lieu, du fait qu'un surplus d'eau de surface, par ces dits égoûts sera absorbé.

Considérant qu'après des estimations préliminaires de ces travaux d'égoût un montant de \$ 47,850.00 serait nécessaire pour l'exécution de ces travaux, comprenant l'environ 67% de main d'œuvre.

Demande au Bureau de Reconstruction Economique de la Province et au Ministre du Travail à Ottawa de bien vouloir spécifier les travaux d'égoût plus haut mentionnés comme travaux de chômage et en conséquence fourrir les matériaux nécessaires à l'exécution des dits travaux.

Que copie de cette résolution soit immédiatement transmise du Bureau de Reconstruction Economique, au Ministre du Travail à Ottawa ainsi qu'à MM les députés H. E. Brunelle M. P. et H. W. Rousseau M. P. P. avec prière d'affuyer la présente résolution.

Adopté.

7367

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce conseil demande au Bureau de Reconstruction Economique l'autorisation de payer, comme par le passé, l'abri des nécessités mensuellement, aux propriétaires suivant l'échelle annexée.

7367-Suite

1	- Personne	\$ 6.00
2	"	6.75
3	"	7.25
A	"	7.75
5	"	8.25
6	"	8.75
7	"	9.25
8	"	9.75
9	"	10.75
10 et plus.		11.50

Nous vous transmettons avec la réclamation, les reçus d'abri régulièrement signés par les propriétaires et les locataires.

Adopté.

7368

Proposé par l'echevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'echevin Bonaventure Turmel

Et résolu que Son Honneur le Maire  
un échivin et le Gouverneur soient diligencés auprès  
du Bureau de la Commission municipale à  
Montréal pour prendre une entente au sujet  
des obligations des Règlements 123-124-125, les-  
quels devraient être délivrés le 1er octobre 1939.

Le Trésorier est autorisé à faire le  
nécessaire.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Didier Wallay  
Maire  
J. Blaumee  
Gouverneur

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la

cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux éeu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville lundi le dix-huitième jour de septembre 1939 à 7 hrs Pm. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Isidore Hallé, M.M. les échevins Lionel Lassivie, Alphonse Devost, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

1369

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance de l'offre de la Maison Paul Bouthier être émissoir au sujet de la balance de l'émission de \$ 108 700. laquelle est de \$ 85 600. et après entente verbale avec les autorités de la Commission municipale de Québec, accepte l'offre de ladite Maison Paul Bouthier soit pour l'achat, par option, d'un montant \$ 85 600. pour le prix et la période mentionnées à ladite offre en date du 8 septembre 1939.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

L'échevin L. Lassivie demande le vote.

Votent contre M. M. L. Lassivie et A. Devost

Votent pour M.M. D. Turmel, A. Lemay + L. Lamy

Adopté sur division.

1370

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No-1369 du conseil municipal de cette cité relativement à l'acceptation de l'offre de la Maison Paul Bouthier être émissaire au sujet de l'acceptation de l'option pour le prix et la période mentionnées à la offre de ladite maison en date du 8 septembre 1939.

Adopté.

1371

Ce proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Dmet Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Banque Canadienne Nationale de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la balance des obligations, non payées pour paiement dans le budget de l'année fiscale 1939, émises en vertu des règlements Nos- 173, 184 et 125 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lesquelles se chiffrent au montant de \$ 108200.

Sur ce montant de \$ 108200, des obligations pour un montant de \$ 22600 ont été vendues en échange par la Maison Paul Boucher & Cie Courteau, aux prix acceptés par la Commission Municipale laissant une balance non payée de \$ 85600.

Le conseil de la cité, en outre de donner à ladite Banque Canadienne Nationale tous les droits et priviléges qui sont attachés aux dites obligations, et en billet à demande pour le montant de \$ 85600, transposé à la Banque Canadienne Nationale la balance des obligations émises en vertu des règlements Nos. 173, 184 et 125 au montant de \$ 85600. en remplacement de celles devenant échues le 1<sup>er</sup> octobre 1939 et s'échelonnant de 1940 @ 1951 et portant intérêt au taux de 4% l'an au lieu de 5% tel que payé antérieurement au 1<sup>er</sup> octobre 1939.

Le conseil autorise la Banque Canadienne Nationale à lever ces obligations, s'échelonnant de 1940 @ 1951 au montant de \$ 85600.

à la Maison Paul Boucher & Cie, courteau au prix mentionné à l'option en date du 8 septembre 1939 pour la période y mentionnée le tout tel qui accepté par le conseil de cette cité en date de ce jour par sa résolution No- 7369.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence

au montant total de \$ 856.00<sup>00</sup> fait à demande et portant intérêt au taux de 4½% l'an.

Ce ou ces billets ne devra pas être en aucun cas modifié, restitué ou non les droits que la Banque Canadienne a comme porteur de ces obligations à racheter.

Cette résolution est cependant sujette à la l'approbation de la Commission municipale de Québec.  
Adopté.

7371<sup>a</sup>

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Il résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien voulois ratifier la résolution no-7371 du conseil municipal de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant de \$ 856.00. pour racheter la balance des obligations émises en vertu des règlements Nos-173, 184 & 125 échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1939.

Adopté.

7372

#### Avis de motion

Je suggère échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui aux tems et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement favorisant à l'imposition d'une taxe spéciale pour couvrir les dépenses faites par la cité pour assistance publique non prévues au budget 1939"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
ce dix-huitième jour du mois de septembre 1939.

(signé) Lionel Larivière

Échevin de la cité

7373

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que la présente séance soit adjournée  
à jeudi le 21 septembre 1939 à 7 h 30 P.M. pour compléter  
toutes choses inachevées à cette présente séance et  
passer une ou des résolutions si il y a lieu.

Adopté

Lecture de quelques correspondances

Et la séance est ensuite adjournée.

Sidore Hallay  
Marie  
J. Beaumier  
Sœffles

Gouverneur de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de l'assemblée régulière  
du 18 septembre 1939 lequel adjournement fut tenu  
aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel  
de Ville jeudi le 21ième jour de septembre 1939 à  
7 heures P.M. auquel adjournement étaient présents  
Son Honour le Maire Sidore Hallay MM les éche-  
vins Léon Larivière, Alphonse Devost, Moïse Pel-  
lier, Dmar Turmel, Alfred Lemay et Louis Hamy  
formant quorum sous la présidence du Maire  
au fauteuil.

1374

Cepposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Dmar Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du 28 août 1939, celui  
de l'assemblée spéciale du 17 septembre 1939 ainsi  
que celui de l'adjournement en date du 14 sep-  
tembre 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

1375

Cepposé par l'échevin Léon Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que des comptes au montant

Total de # 211067.<sup>09</sup> et tels que détaillé ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

La Cité du Cop.

41<sup>85</sup>

Care des secours-déseit

1500.-

✓ liste No-61

812.<sup>70</sup>

✓ ✓ No-62

98<sup>40</sup>

✓ des secours-déseit

5000.-

Canadian Accept

52.<sup>79</sup>

La Cité du Cop.

64.<sup>94</sup>

Care No-63

43.<sup>53</sup>

Hector Richard

4<sup>00</sup>

Care des secours-déseit

1500.-

✓ No-64

812.<sup>70</sup>

✓ liste No-65

144<sup>00</sup>

Liste de Care No-66

34.<sup>85</sup>

La Cité du Cop.

60.-

Banque Can. Nat

1,276.<sup>76</sup>

✓ ✓ ✓

7,301.<sup>15</sup>

Edmond Boussinobeau

28<sup>15</sup>

A. Brumillard

3.<sup>64</sup>

Dawson Bros Limited

3.<sup>90</sup>

Garage Hayes & Deric

3.<sup>05</sup>

G. V. Ayotte

2.<sup>00</sup>

Imprimerie Dr Lalancie Enq

10.<sup>70</sup>

Rene de Collet Juron & Cie

30.-

Bureau d'Enregistrement

7.-

L. Daunier

1.<sup>60</sup>

L. B. Gauthier

2.<sup>78</sup>

Mr. les Srs de Charette

2.<sup>00</sup>

Gustave Catellier

60<sup>70</sup>

Aleide Demers

17<sup>00</sup>

Hervey Misquart

17<sup>73</sup>

A. Heroux Photo-

8.<sup>91</sup>

J. P. Morin

17<sup>00</sup>

Hop Londoner

24<sup>50</sup>

J. Pepin "Suz"

17<sup>50</sup>

Dr Henri Dussault

20<sup>00</sup>

Servie Martin

373

Alphonse Roy	13. <sup>82</sup>
D <sup>r</sup> J. Lamoureux	15. <sup>1</sup>
✓ A. De Grandmire	6. <sup>1</sup>
J. Théophile Nadeau	5. <sup>53</sup>
Therneau et fils	45. <sup>39</sup>
D <sup>r</sup> L. Lavallée	8. <sup>40</sup>

# 22067<sup>09</sup>

Adopté.

7376

Proposé par l'échevin Lionel Lassivière

appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il est résolu que ce conseil nomme par  
les présentes M.M. Amédée Boucher et Jacques Lan-  
dry ramoneurs officiels de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine.

Adopté.

7377

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Lionel Lassivière

Il est résolu que la Cie Shawinigan W.  
et Cie soit autorisé à déplacer un poteau si-  
tué en face de la propriété située sur Ste-Madeleine  
No-570.

Adopté.

7378

Proposé par l'échevin Louis Lemay

appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il est résolu que Son Honneur le Maire  
accompagné de deux échevins soient autorisés  
à aller rencontrer la Commission municipale  
à Montréal au sujet de obligations émises en  
versu des règlements nos 123, 124 et 125  
échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1939.

Le Trésorier est autorisé à faire le

Necessaire

Adopté.

7379

Avis de motion

Le successeur échevin de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine donne avis de motion qu'aux

temps et en la maniere prescrite par la loi et les se-  
glements je proposerai et soumettrai a ce conseil  
un reglement intitule "Reglement concernant le  
peaneer du conseil de cette cite"

Fait au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-  
un septembre 1939

(signé) Lionel Lassiviere  
Lieutenant de la Cite'

Lecture de diverses correspondances  
et la seance est levee.

Dominic Hallay  
Maire  
Jeanneaud  
Boeffe

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere du conseil  
de la Cite du Cap-de-la-Madeleine laquelle assem-  
blee fut tenue aux lieux et place ordinaires des  
sessions a l'Hotel de Ville lundi le 25ieme jour  
de septembre 1939 @ 7 hrs P.M. a laquelle assem-  
blee etaient presents Son Honneur le Maire Dominic  
Hallay MM. les chevins Lionel Lassiviere, Dmas  
Tremblay & Alfred Remay formant quorum pour  
la presence du maire au fauteuil.

1380

Propose par l'echevin Lionel Lassiviere  
Appuye par l'echevin Dmas Tremblay

Et resolu que le proces verbal de la  
derniere assemblee reguliere du conseil de cette  
cite en date du 18 septembre 1939 ainsi que ce-  
lui de l'ajournement en date du 21 septembre 1939  
soient adoptes tels que lies.

Adopte'

1381

Propose par l'echevin Dmas Tremblay

7381

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay  
 Et résolu que les comptes au montant  
 total de \$ 4781<sup>68</sup> et tels que dessus ci-après soient  
 acceptés et payés.

Les comptes

Gage des pecous - disent	1000 <sup>00</sup>	✓
D. Chas Demers M.D.	150.-	
Hector Richard	1. <sup>75</sup>	
Laurier Belle Ste	36.-	
Gage No - 67	45. <sup>80</sup>	✓
Hector Richard	3. <sup>75</sup>	✓
La Cité du Cap.	106. <sup>80</sup>	✓
Barage Bertrand Lévesque	23. <sup>27</sup>	
Shawinigan W & P Coop	375. <sup>18</sup>	
Belle Telephone Coop	30. <sup>63</sup>	
Dr J Hamonseux	9 <sup>00</sup>	
		\$ 4781 <sup>68</sup>

Adopté

7382

Proposé par l'échevin Donat Tremblay  
 appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la permission de M.M.  
 R. Léveillé & Frère Ensq fous de l'avoine criblée de  
 l'Ouest No 2 au prix de \$ 1<sup>50</sup> le sac de 98 lbs, sa com-  
 pris, soit acceptée.

Adopté

7393

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-  
 de-la-Madeleine donne avis de motion qui aux  
 temps et en la manière voulue par la LOI et les  
 règlements de la cité je proposerai et soumet-  
 trai à ce conseil, à une prochaine séance, un  
 règlement intitulé "Règlement autorisant le con-  
 seil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à emettre  
 un emprunt par obligations et remplacement de  
 celles échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1939 et émises en vertu  
 des règlements Nos. 173, 174 et 175".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
 ce vingt-cinqième jour du mois de septembre 1939

(signé) Lionel Larivière  
Échevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances

Ouverture de communications pour chacun remise pour considération à une prochaine séance

Ouverture de soumission pour aviser

Et la séance est levée

Isidore Holley  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

1938/4

Nous soussignés Delphis Turbide, Simon Lapointe, Donat Rochefeuille et Leo Mongplaisir devons nommés secrétaires des évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1940 jurons de remplir les devoirs de notre charge respective avec honnêteté, fidélité & justice le tout au meilleur de notre connaissance et de notre capacité.

Ainsi Dieu nous soit en aide  
Assentiment devant moi'

au Cap-de-la-Madeleine  
ce deuxième jour d'octobre  
1939.

Delphis Turbide  
Simon Lapointe  
Donat Rochefeuille  
Leo Mongplaisir

J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville lundi le 2<sup>me</sup> jour du mois d'octobre 1939 à 7 heures P.M. à laquelle

assemblée étaient présents Son Honour le Maire Didier Hallay M.M. les échevins Lionel Lassivière, Alfred Devost, Moïse Tellier, Dmat Guimel, Alfred Lemay et Louis Hamy formant quorum sans la présence du Maire au faubourg.

7385

Ce proposi par l'échevin Dmat Guimel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 septembre 1939 soit adopté tel quel.

Adopté.

7386

Ce proposi par l'échevin Lionel Lassivière  
appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que les comptes au montant total de # 16531<sup>62</sup> et tels que dévisés ci-après soient acceptés et payés

les comptes

Banque Fr Maurice Ltee	738
------------------------	-----

Gare des Grands-Dixaint	4000.-
-------------------------	--------

✓ Liste No-68	812. <sup>70</sup>
---------------	--------------------

✓ ✓ 69	132.-
--------	-------

Camel Vaugens	63.-
---------------	------

Banque Can. Nationale	10585.-
-----------------------	---------

✓ , , ,	136.15
---------	--------

La Cité du Cop	20. <sup>15</sup>
----------------	-------------------

Gare liste No-71	75 <sup>70</sup>
------------------	------------------

Benoit Fr Cyr	24-
---------------	-----

Hector Richard	175
----------------	-----

Gare liste No-70	46 <sup>85</sup>
------------------	------------------

D <sup>r</sup> JE Lavallée MD.	39 <sup>50</sup>
--------------------------------	------------------

Bureau d'Entég	16 <sup>00</sup>
----------------	------------------

La Cie d'Huile Penn-Mass	9 <sup>90</sup>
--------------------------	-----------------

Shawinigan W. & P. Coop	162 <sup>35</sup>
-------------------------	-------------------

Eugène Bousquet	17 <sup>79</sup>
-----------------	------------------

Edm Boisbriand	31 <sup>05</sup>
----------------	------------------

J. Paquin	280
-----------	-----

La liste des produits suivant de M. 11<sup>25</sup>  
 M. Massicotte & Fils inc. 249<sup>20</sup>  
 M. L. Desbiens de Chassé 10<sup>00</sup>  
 Demand Bussion 35<sup>00</sup>  
 Prof. Loranger 35<sup>50</sup> #16,531.<sup>62</sup>  
Adopté

1387

Proposé par l'échevin Lemel Lassivière  
 Appuyé par l'échevin Moïse Pélletier

Il est résolu que la soumission de M.  
 Aug. Robichaud pour du châssan Buckwheat Ball  
 No-1 au prix de \$ 10<sup>90</sup> la tonne soit acceptée pour  
 la quantité approximative de 20 tonnes aux con-  
 ditions de la demande de soumission.

Adopté

1388.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
 Appuyé par l'échevin Ornat Turmel

Il est résolu que la soumission de M. Cushe  
 Doreet pour du châssan Buckwheat American No-1  
 au prix de \$ 10<sup>50</sup> la tonne pour la quantité appro-  
 ximative de 20 tonnes soit acceptée aux conditions  
 de la demande de soumission.

Adopté

1389

Proposé par l'échevin Moïse Pélletier  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que la soumission de M. Aug. Robi-  
 chaud pour du châssan Stone et Chénail pour le dépos-  
 tement de l'agencement au prix de \$ 17<sup>30</sup> la tonne soit  
 acceptée aux conditions de la demande de soumission

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
 Et la séance est levée

Louis Hallé  
Moise  
 Beaumont  
Geffrée

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par Son Honour le Maire et laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 10<sup>e</sup> jour des mois d'octobre 1939, à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Isidore Hallé, MM les échivins, Lionel Lainière, Alphonse D'Avost, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7390

Proposé par l'échivin Lionel Lainière  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy

Et résolu que le règlement No. 213 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre des obligations au montant de \$ 85,600.00 en remplacement de celles devenues dues le 1er octobre 1939 et faire certaines conventions avec les écrivains de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine le tout en conformité de la loi 24 Georges V Chapitre 36" soit adopté en première lecture.

Adopté.

7391

Proposé par l'échivin Lionel Lainière  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy

Et résolu que le règlement No. 213 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre des obligations au montant de \$ 85,600.00 en remplacement de celles devenues dues le 1er octobre 1939 et faire certaines conventions avec les écrivains de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE

LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

7 Octobre

1939



## A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, ..... Mardi ..... le dixième ..... (10 ième) jour du mois de Octobre ..... de l'année mil neuf cent trente ..... neuf ..... à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... septième ..... jour de Octobre ..... mil neuf cent trente ..... neuf .....

*J. Beaumont*

Cette assemblée est convoquée

Son Honneur le Maire  
par.....

LE GREFFIER.

- pour les raisons suivantes:-
- 1o Faire suite à l'avis de motion re: Obligations 4 $\frac{1}{2}\%$  en remplacement de l'échéance des règlements 123, 124, 125.
  - 2o Faire suite à l'avis de motion re: Règlement des séances du Conseil.
  - 3o Prendre connaissance de la correspondance transmise au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière et adopter des résolutions s'il y a lieu.
  - 4o Passer et adopter une ou des résolutions concernant les obligations à être imprimées re: emprunt de \$ 108,200.00 à 4 $\frac{1}{2}\%$  - Echéance 1944.

assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Théodore Wallon, M.M., Lionel Larivière, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, tous échevins, formant quorum sous la Présidence du <sup>Pro</sup> Maire au fauteuil M. Léchewin P. Larivière

Madeline, le tout en conformité de la loi  
24 Georges V chapitre 36"  
soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

7392

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que ce conseil autorise  
le trésorier de la cité à protéger les in-  
térêts de la cité relativement à des ventes  
par le shérif qui doivent être faites à la  
partie de l'Église Ste-Madeleine le 17 octobre  
courant. Il est en conséquence autorisé  
à enchérir pour les montants représentant  
les frais et les taxes dues et exigibles à  
la date des dites ventes.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Didace Hobley

Maire

Jean Béaurinier,  
Gouverneur

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de  
cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieux  
et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville  
lundi le 23 octobre 1939 à 7-hrs PM. Laquelle  
assemblée étaient présents son honneur le  
~~Maire~~ Didace Hobley, MM. Lionel Larivière,  
Moïse Tellier, Daniel Turmel, Alfred Lemay  
et Louis Lamy, tous échevins, formant  
quorum sous la Présidence du <sup>pro</sup>Maire  
au fauteuil M. l'échevin L. Larivière.

7393

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay,

Et résolu que demande soit faite  
et est fait les présentes faites au nom du Bureau  
de Reconstruction & économique de la Province de  
bien vouloir accorder à cette municipalité un  
octroi au montant de \$17,556.15 comme suit:-

Pour nourriture	\$ 10,096.30
" chauffage	2,238.10
" vêtements	1,341.30
" abri	<u>3,880.45</u> \$17,556.15

Pour être distribué en secours direct par cette munici-  
palité durant le cours du mois de novembre 1939  
aux 536 chefs de famille et leurs 2260 dépendants  
ainsi qu'aux 64 personnes vivant seules formant  
un total de 2860 nécessiteux tous de cette mu-  
nicipalité.

Adopté.

7394

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu qu'à la suite de la délé-  
gation à Montréal, au sujet de l'échéance du  
1er octobre 1939, et sur la suggestion de la com-  
mission municipale de Québec, la Maison Paul  
Gauthier & Cie, courtiers de Montréal, a été choisie  
pour faire l'échange des obligations moyennant  
un bonus de 1% du capital de \$101,700.00.

Adopté.

7395

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne  
Nationale soit priée de faire pour et à l'acquit  
de la Corporation de cette cité les coupons qui de-  
viendront dûs le 1er novembre prochain les éché-  
ances se répartissant comme suit:

Intérêts.

Règlement No. 54

120

3.212.50

324.00 \$3.536.50

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet fait à demande portant intérêt au taux de 4 1/2 % l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier restreindre ou nuancer les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

*Adopté.*

7396

Proposé par l'éluvin Louis Lamy  
Appuyé par l'éluvin Alfred Lemay

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement prieé de bien vouloir ratifier la résolution No. 7395 du Conseil municipale de cette cité relativement à l'emprunt temporaire pour payer les coupons d'obligations sur les règlements Nos. 54 et 120 lesquels coupons sont payables le 1er novembre 1939.

*Adopté.*

7397

Proposé par l'éluvin Louis Lamy  
Appuyé par l'éluvin D. Turmel

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale de cette cité soit prieé d'avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$17.556.15 pour payer les secours directs en argent devant le cours du mois de novembre 1939.

Cette résolution est sujette à l'acceptation de la Commission Municipale de Québec.

*Adopté.*

7398

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin D. Turmel  
 Est résolu que la commission  
 Municipale de Québec soit respectueusement  
 priée de bien vouloir ratifier la résolution  
 No. 7397 du conseil municipal de cette cité  
 relativement à un emprunt temporaire  
 de la Banque Canadienne Nationale au  
 montant total de \$17.556.15 pour faire les  
 secours. droits à être distribués durant le  
 cours du mois de novembre 1939.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances  
 Et la séance est levée

Sidac Hally  
Maire.  
 J. Beaumont  
Greffier.

---

Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une séance spéciale du conseil de la cité  
 du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par  
 son Honneur le Maire, l'aguelle assemblée fut tenue  
 aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de  
 Ville, lundi le 30 octobre 1939, à 7-hrs. PM. à la-  
 quelle assemblée étaient présents MM. Lionel  
 Larivière, Moïse Tellier, Alfred Lemay, Donat Turmel  
 et Louis Lamy, tous échevins formant quorum  
 sous la Présidence du Pro. Maire au fauteuil  
 M. Lionel Larivière.

7399

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les membres de ce  
 conseil ont appris avec regret la mort de  
 Monsieur Arsène Normandin, chef des

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LA CITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE  
SEANCE SPECIALE  
DU CONSEIL

CAP-DE-LA-MADELEINE, 27 Octobre 193... 9

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.



## A V I S

— — —

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le trentième jour du mois de Octobre de l'année mil neuf cent trente-neuf, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-septième Octobre neuf cent trente-neuf, jour de mil neuf cent trente.

Cette assemblée est convoquée  
par Son Honneur Le Maire  
pour les raisons suivantes:-

*J. P. Biron*  
Asst LE GREFFIER.

Voir l'énumération des raisons sur feuille annexée, laquelle feuille fait partie du présent avis de convocation.

- 1o Faire la lecture de tous les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales depuis la dernière adoption des procès-verbaux antérieurs au 2 octobre 1939.
- 2o Prendre connaissance de tous les comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière du 2 octobre 1939 et les adopter par résolution s'il y a lieu.
- 3o Passer et adopter des résolutions relativement à l'administration du chômage de cette cité.
- 4o Prendre connaissance de toutes la correspondance produite au bureau du conseil depuis le 2 octobre 1939 et passer et adopter des résolutions s'il y a lieu.
- 5o Passer et adopter des résolutions relativement à l'échéance de coupons du 1er novembre 1939.
- 6o Passer et adopter des résolutions relativement à une demande d'emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour ce qui concerne le secours direct de novembre 1939.

*J. P. Biron*  
Asst greffier.

département de Police et des incendies de cette  
cité et offrent à la famille Normandin  
leurs plus sincères condoléances.

*Adopté.*

7400

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la présente séance  
soit adjournée à Mardi le 31 octobre 1939, à  
7 hrs. P.M. en signe de deuil causé par la  
mort de notre Chef de Police Monsieur  
Hervé Normandin.

*Adopté.*

Lecture d'une correspondance  
et la séance est adjournée.

Isidore Hallay  
Maire  
J. Beaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de l'assemblée spéciale  
du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine du  
30 octobre 1939, lequel adjournement fut tenu aux  
lieu et place ordinaires des réunions à l'Hôtel-de-  
Ville Mardi le 31 même mois d'octobre 1939 @ 7 hrs  
P.M. auquel adjournement étaient présents Mons.  
Mme le Maire Isidore Hallay M.M. les échevins  
Léon Lavoie, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred  
Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la  
présidence du Maire au fauteuil.

7401

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du 7 octobre 1939,

celui de la peine spéciale du 10 octobre 1939 ainsi que  
celui de la peine régulière du 23 octobre 1939 soient adoptés  
tels que lus.

Adopté.

1102

Proposé par l'échevin Lionel Lassivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 18 691<sup>80</sup> et tels que dérisis ci-après soient  
acceptés et payés:-

Les comptes

Dube Leblond Inc	5 <sup>00</sup>	✓
Lagacé et Desroches	1 <sup>00</sup>	
Caisse No. 71	46 <sup>15</sup>	
✓ des Secours-dixit	3500.-	✓
L.B. Béginien Ltée	20.-	✓
Caisse No. 73	817. <sup>70</sup>	✓
✓ 74	132.-	✓
Fénel Théleste Inc	1.-	✓
Dube Leblond Inc	1.-	✓
Achille Sanscartier	1.-	
Leon Martel	1.-	
Olivier Champagne	10.-	
Suz. Guibault	10.-	✓
Liste de Caisse No. 75	46 <sup>15</sup>	
Canadian Acceptance	52. <sup>79</sup>	✓
La Cité du Cop	61 <sup>60</sup>	✓
Caisse des Secours-dixit	3500.-	✓
Caisse No. 77	46 <sup>15</sup>	✓
✓ des Secours-dixit	3500.-	✓
✓ No. 77 pour secours	2500. <sup>20</sup>	✓
✓ 79	132.-	
✓ 80	43. <sup>30</sup>	✓
La Cité du Cop	51. <sup>65</sup>	✓
Dr. J. B. Droual	18. <sup>73</sup>	✓
Abromillard	24 <sup>73</sup>	✓
Barage Royer & Frères	10. <sup>92</sup>	✓
J. Blé Rotange	140. <sup>20</sup>	✓
François Planteau fleur	11. <sup>80</sup>	
	33. <sup>10</sup>	

La ferme municipale	10.- ✓
Thomas Guérin	1.55 ✓
Aleide Demers	13.- ✓
J.M Bruggeur MP	11.- ✓
P. Lorranger & Frère Ensq	18.70 ✓
" "	15.50 ✓
J. Ledoux Bellis	3.80 ✓
Félix de Cotret, Zeron & Blie	20.- ✓
Tresorerie de la Province	26.48 ✓
Nap. Lorranger	26.81 ✓
H Massicotte & Frères Ltee	152.51 ✓
Tresorerie de la Province	1614.24
Liste de Paie No -76	144.00 ✓
A Heroux	3.70 ✓
Dr Aug Panneton	11.00 ✓
Aug Robichaud	194.12 ✓
Bell Telephone Cos of Canada	30.21 ✓
Imprimerie Dr Patrice	75.70 ✓
Shawinigan W & P. Cos	162.25
" "	26.87 ✓
" "	358.75
" "	35.42 ✓
Napoléon Lorranger	28.65 ✓
Alphonse Roy	15.55 ✓
L' Avenir	6.75 ✓
La Cie JB Holland & Fils	21.12 ✓
Liste de Paie No -81	79.20 ✓
✓      ✓      8v	64.80 ✓
	<u>18691.80</u>

Adopté

1403.

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il résolu que la Commission Municipale de Québec soit prié de bien vouloir autoriser le conseil de vendre de que a gré à Monsieur Camille De Grandmont \$3600. d'obligations portant intérêt au 4% et émises en vertu du règlement No-213 à un prix que ne sera pas inférieur à \$96<sup>30</sup>

et ce afin d'acquitter le prix d'achat de terrains acquis de M. De Grandmont pour l'agrandissement de l'assemblée de cette cité.

*Adopté'*

1404

Copie par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la soumission de Monsieur Joseph Dubois pour deux lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision Nos 25 & 26 du cadastre officiel du lot promis N° 388 pour le Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de \$ 140 pour les deux lots, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lots.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée

*Isidor Hallay*  
*Maire*  
*J. Beaumont*  
*Greffier*

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux armes et place ordinaires des sessions à l'hôtel de Ville lundi le 6ième jour de novembre 1939 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. Honnoré Le Maire Isidor Hallay M. M. les échevins Léon Lévesque, Mme Tellie Beaumont devant Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamay formant quinze sans la présence du maire au fauteuil

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Laurier Belle Isle jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

*Laurier Belle Isle*

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
quatrième jour du mois  
de novembre 1939.

*J. Beaumier*  
Le Greffier.

-----  
Je soussigné Laurier Belle-Isle, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI, ses hofs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

*Laurier Belle Isle*

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
quatrième jour du mois  
de novembre 1939.

*J. Beaumier*  
Le Greffier.

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Rosaire Normandin jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté, fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

*Rosaire Normandin*

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
quatrième jour du mois  
de novembre 1939.

*J. Beaumier*  
Le Greffier.

-----  
Je soussigné, Rosaire Normandin jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI, ses hofs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

*Rosaire Normandin*

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine  
ce quatrième jour du mois de novembre 1939.

*J. Beaumier*  
Le Greffier

7H07

Copie par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la der-

nière assemblée spéciale du conseil de cette cité en date  
du 30 octobre 1939 ainsi que celui de l'ajournement  
en date du 31 octobre 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7H08

Copie par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Louis Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 8567<sup>50</sup> et tels que déesis ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Henry Mercier	1 <sup>00</sup>	/
Bureau d'Insig.	10. <sup>70</sup>	/
Dr-Aug Lavallée MD.	49. <sup>50</sup>	/
J. J. Morin & fils	60. <sup>30</sup>	/
Dr-Joseph Hamel	14. <sup>00</sup>	/
Aug Robichaud	121. <sup>90</sup>	/
G.A.S. Insig.	2 <sup>00</sup>	/
Underwood Elliott Dushé	30. <sup>00</sup>	/
Abronnillard	3. <sup>83</sup>	/
Canadian Pacific Railway	566. <sup>73</sup>	
Imprimerie St-Patrice	30. <sup>51</sup>	/
Barage fuyer & Drése	5. <sup>16</sup>	/
Caie des secours-diseet	3500.-	/
D'Chas Demers	100.-	/
Caie fuyer secours	392. <sup>75</sup>	/
Liste de Paie No-83	110. <sup>55</sup>	/
La Cité du Cup (P-Cash)	77. <sup>00</sup>	/
Caie des secours-diseet	3500.-	/
✓ PW-84	64. <sup>60</sup>	/
Union musicale	15. <sup>00</sup>	/
Gustav Hochefest	11. <sup>75</sup>	/
Pharmacie Pèreauet	26. <sup>50</sup>	/
Lub action Can-Drance	5. <sup>00</sup>	/
	8567. <sup>50</sup>	

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Sidore Hallay  
Maire  
J. Beaumont  
Brefles  
II

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 20 novembre 1939 à 7 h. 30 PM. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Sidore Hallay MM les échevins Lionel Lavoie, Moïse Tellier, Alphonse Devost, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la Présidence du Maire auquel.

7409

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 novembre 1939, soit adopté tel que les.

Adopté.

7410

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 19,444.68, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Paiement des secours direct	\$ 4.000.00
Paiement No. 85	748.70 ✓
Paiement No. 86	212.75 ✓

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Léonidas Lemay, jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Léonidas Lemay

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
vingtième jour de novembre  
1939.

J. Beaumont  
Greffier.

-----

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Léonidas Lemay jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI ses héritiers et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Léonidas Lemay

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
vingtième jour de novembre  
1939.

J. Beaumont  
Greffier.

-----

La municipalité scolaire	46.60	✓
Canadian Acceptance	52.79	✓
Liste de faire N°. 87	34.95	✓
Paié des secours-dicté	3,500.00	✓
Dépt. des Affaires municipales.	100.00	✓
Paié N°. 88	34.88	✓
Paié des secours-dicté	4,000.00	✓
Banque Can. Nationale	4,780.54	
" " "	1,039.12	
B. Loranger & Fils	17.50	✓
Adélard Zitnaul M.D.	2.00	✓
Rev. Arthur Brunelle	125.00	✓
La Maison J.-D. Gauvin	379.16	✓
" " "	20.00	✓
Thomas Vioirs	8.00	✓
René de Lachapelle Perron & Cie	20.00	✓
Délices Auto Accessoires	17.13	✓
François Hankin & Co' y	8.90	✓
T. A. Gilbert	8.00	✓
Jos. Gauvin & Fils	17.21	✓
La cité du Caf. de la Mad.	48.53	✓
J. A. Labelle	30.00	✓
Vézalius Loranger	14.00	✓
G. A. Gauvin Engr.	6.83	✓
J. V. Ayotte	5.00	✓
Pharmacie Normand	1.25	✓
Dr Paul Godin	5.00	✓
Alcide Demers	3.00	✓
Service Matin Service	14.12	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	9.53	✓
Delphine Turbide & Al	58.40	✓
Edouard Girard Lévesque	8.40	✓
J. Ledoux Tellier	.50	✓
Alphonse Roy	17.14	✓
Jules Roy & Faz & H.	39.75	✓
La Cie du Caf. Reg. 212	<u>10.00</u>	✓
	19,444.68	

Adopté.

7411

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la résolution No 7390  
faite et passée par le conseil de cette cité à une si-  
cance spéciale dudit conseil le mardi 10 octobre  
1939, soit amendée en y remplaçant les chiffres  
"213" dans la dixième ligne de ladite résolution  
par les chiffres "214"

*Adopté*

7412

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la résolution No. 7391  
faite et passée par le conseil de cette cité à une  
siance spéciale dudit conseil le mardi 10 octobre  
1939 soit amendée en y remplaçant les chiffres  
"213" dans la première ligne de la dite résolution  
par les chiffres "214"

7413

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que demande soit faite et es-  
t par les présentes faites auprès du Bureau de Recon-  
struction Economique de bien vouloir accorder à cette  
municipalité un octroi au montant de \$ 20,977.10  
comme suit:

Pour nourriture	\$ 12,824.30
" chauffage	2,932.60
" vêtements	1,810.15
" abri	3,410.05 \$ 20,977.10

pour être distribué en secours direct par cette munici-  
palité durant le cours du mois de décembre 1939  
aux 516 chefs de famille et leurs 2131 descendants  
ainsi qu'aux 56 personnes vivant seules for-  
mant un total de 2703 nécessiteux tous de  
cette municipalité.

*Adopté.*

7414

Proposé par l'échivin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de cette cité d'autoriser à cette corporation un ou des emprunts jusqu'à concurrence du montant total de \$20,977.10 sur billets à demande, portant intérêt au taux de 4% l'an; ces dites sommes devant servir exclusivement à la distribution des secours-dîner durant le cours du mois de décembre 1939.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission Municipale.

Le Maire et le Tissoir sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme plus haute mentionnée

*Adopté.*

7415

Proposé par l'échivin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échivin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 7414 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant de \$20,977.10. Pour venir en aide aux nécessiteux de cette municipalité durant le cours du mois de décembre 1939.

*Adopté.*

7416

Proposé par l'échivin Donat Turmel  
Appuyé par l'échivin Alfred Lemay

Et résolu que le Tissoir soit autorisé à verser à Monsieur H. Brasseur chef suppléant la différence de salaire d'assistant à celui de chef, soit un salaire de \$32.22 par semaine, rétroactif du 9 octobre 1939 à ce jour et que le salaire de \$32.00 par semaine lui soit payé à l'avance, jusqu'à avis contraire

*Adopté*

7417

Proposé par l'echuvin Louis Lamy  
 Appuyé par l'echuvin Donat Turmel  
 Et résolu que ce conseil demande à  
 la Cie International Poils Ltd. de bien vouloir  
 faire parvenir au bureau du conseil, dans le  
 plus bref délai, une liste complète des employés  
 de l'usine en y inscrivant aussi leur domi-  
 cile antérieur à l'érection de la dite  
 usine

*Adopté.*

7418

Proposé par l'echuvin Alfred Lemay  
 Appuyé par l'echuvin Donat Turmel  
 Et résolu que la présente séance  
 soit adjournée à vendredi le 24 novembre  
 1939 à 7-hrs PM sur les questions de chôma-  
 ge et pour prendre une décision sur toutes  
 correspondances mise à l'étude ce jour.

*Adopté*

Lecture de diverses correspondances  
 Et la séance est adjournée.

*Isidore Halley*  
*Maire*  
*J. Blaurner*  
*Giffier*

Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un adjournement de la séance régu-  
 liee du 20 novembre 1939, tel quel adjournement fut  
 tenu aux lieux et places ordinaires des sessions,  
 vendredi le 24 novembre 1939 à 7-hrs PM.  
 auquel étaient présents hon. Honneur le Maire  
 Isidore Halley, M.M. Lionel Larivière, Alphonse  
 Drwoch, Maire Tellier, Donat Turmel, Alfred  
 Lemay et Louis Lamy, tous échuvins, formant

quorum sous la Présidence du Maire  
au Panier

7419

Proposé par l'éluvin Lionel Lavoie  
Appuyé par l'éluvin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque canadienne  
nationale soit priée de bien vouloir payer pour  
et à l'acquit de la Cité les coupons d'obligations  
qui évidront due le 1er décembre 1939  
comme suit :

Règlement No. 100	1.437.50
" 163	402.00
" 186	715.50 \$ 2.555.00

Le Maire et le Trésorier sont autorisés  
à signer un ou des billets à demande jusqu'à  
convenance du montant total plus haut men-  
tionné. Ce ou ces billets ne devra ou devront  
en aucune manière modifier rétribuer ou  
nover les droits que la Banque a comme  
porteur des dits coupons.

Cette résolution est soumise à l'ap-  
probation de la Commission municipale  
de Québec.

Adopté

7420

Proposé par l'éluvin Lionel Lavoie  
Appuyé par l'éluvin Alfred Lemay

Et résolu que la Commission mu-  
nicipale de Québec, soit respectueusement prié  
de bien vouloir autoriser la Cité à emprunter  
temporairement de la Banque canadienne  
nationale les argent nécessaires pour ren-  
contrer l'échéance de coupons du 1er décembre  
1939 au montant de \$ 2.555,00

Adopté

7421

Proposé par l'éluvin Donat Turmel  
Appuyé par l'éluvin Maire Teller

Et résolu que la Cie Shawinigan

Water + Power soit autorisée à déflauer les poteaux situés aux endroits suivants.

Rue Pierre Boucher chez L. Hébert

" St-Henri No. 79 chez Cls. Larochhe

" Taupin No. 209 chez G. Catellier

*Adopté*

7422

*Avis de motion*

Je soussigné, échevin de la Cité des Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qui au temps et en la manière suivant par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé : "Règlement pourvoyant à l'imposition d'une taxe spéciale pour couvrir les dépenses faites par la Cité pour Assistance Publique non comprises au budget 1939"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine le vingt-quatrième jour du mois de novembre 1939.

Lionel Larivière  
Échevin de la Cité

*Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée*

Sidore Hallay

Maire

J. Blaimond

Gouverneur

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes lundi le vingt-septième jour du mois de novembre

1939 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Isidor Talley M.M. les échevins Lionel Lavige, Alphonse Devost, Dmat Turmel Alfred Lemay et Louis Hamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

11/23

Proposé par l'échevin Louis Hamy  
Appuyé par l'échevin Dmat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 novembre 1939 ainsi que celui de l'ajournement en date du 21 novembre 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

11/24

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Dmat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$4804.!! et tels que dévisés ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Paie No. 89	760.70	✓
Paie No. 90	240.00	✓
Paie No. 91	35.12	✓
Paie des louers de Secours	3,000.00	✓
Lio Montplaisir	15.20	✓
Henri Beliveau	9.22	✓
Délisle Auto Accessoires	3.40	✓
Imprimerie St-Patrice Eng.	6.48	✓
Bell Telephone Co'y.	25.01	✓
Shawinigan Water & Power	167.97	
" " "	358.75	
" " "	26.56	✓
E. Fournier	2.00	✓
Naf. Roy	18.70	✓
J. B. Deschamps	<u>135.00</u>	<u>\$4804.!!</u>

Adopté.

7425

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que M. Henri Rousseau  
actuellement chef suppléant, soit par la présente  
nommé Chef de Police et chef de la Brigade  
de feu pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

7426

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu qu'une délégation composée  
de Son Honour le Maire et de deux échevins  
soit mise de se rendre à Québec pour discuter  
la possibilité de faire des travaux de chô-  
mage, et pour toute chose concernant l'ad-  
ministration du chômage dans cette cité,  
et que le Trésorier soit autorisé de faire le  
nécessaire.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Louis Larivière  
Le Maire  
J. Belair  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions  
à l'Hôtel-de-Ville lundi le quarante-septième jour  
de décembre 1939 à 7 heures P.M., à laquelle as-  
semblée étaient présents M.M. les échevins Lemel La-  
rivière, Alphonse Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel  
Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum

sous la présidence du Pro-Maire M. l'échevin Lionel Lassivière au Panthéon.

1127

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date au 27 novembre 1939, soit adopté tel que lu.

Adopté

1128

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

et résolu que les comptes au montant total de \$ 13011<sup>13</sup> et tels que décris ci-après soient acceptés et payés :

les comptes.

Gare des secours-direct	4000.00	✓
✓ ✓ Payes ✓	574.75	✓
✓ No. 9 ✓	34.95	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
La Cité du Cop.	53.37	✓
Gare des secours-direct	4000.00	✓
Banque Can. Nationale	3157.75	✓
✓ ✓	961.69	✓
Garage Paye & Frère	940	✓
A. Brumillard	44.1	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	732	✓
Eugène Boisvert	878	✓
J. L. Rousseau	27.16	✓
Edmond Tétreault	200	✓
Laurent Barbeau	553	✓
Bureau d'Enregistrement	840	✓
J. Jacques Lagacé M.D.	800	✓
J. Théophile Nadeau	454.7	✓
Le Boissoneau	1070	✓
Joseph Hardy	31.50	✓
Les Monplaisir	15.20	✓
Hop. Lorange	383	✓
H. Lorange & Frère Enq.	16.95	✓
Tresorier de la Province	10	✓
	13011.13	✓

Adopté

7189

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par  
les présentes faité auprès des autorités du Bureau de  
Reconstruction Economique de la Province de bien  
veuoir accorde à cette municipalité un vétroir au  
montant de \$ 18676<sup>60</sup> comme suit

Connaissances	\$ 10809 <sup>15</sup>
✓ chauffage	2485. <sup>35</sup>
✓ vêtements	1507. <sup>10</sup>
✓ abri	<u>3880.<sup>00</sup></u> \$ 18676 <sup>60</sup>

pour être distribué en pecus-disech par cette munici-  
palité durant le mois de Janvier 1940  
aux 534 chefs de famille et leurs 2235 dépendants  
ainsi qu'aux 54 personnes vivant seule formant  
un total de 7873 nécessiteux dans cette munici-  
palité

Adopté

7190

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil a la Banque  
Canadienne Nationale d'avancer à cette municipa-  
lité un ou des montants jusqu'à concurrence de  
la somme totale de \$ 18676<sup>60</sup> pour payer exclusi-  
vement les pecus-disech en argent durant le mois  
de Janvier 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à  
signer un ou des billets jusqu'à concurrence du  
montant total plus haut mentionné. Ce ou ces bil-  
lets devant porter intérêt au taux de 4% l'an  
et être faits à demande.

Adopté

7191

Proposé par l'échevin Louis Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande res-  
pectueusement à la Commission Municipale l'autorisation d'emprunter temporairement de la

Banque Canadienne Nationale un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de # 18676<sup>60</sup> pour secourir les familles nécessiteuses de cette municipalité durant le mois de Janvier 1940.

Adopté.

7432

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Le Conseil a résolu que ce conseil offre de faire à Monsieur Pierre Losanger le montant des taxes municipales que représente le terrain situé à proximité de l'Hôtel-de-Ville comme terrain de jeux pour la période du 1<sup>er</sup> Novembre 1939 au 1<sup>er</sup> Novembre 1940.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant représenté par ce morceau de terrain d'après le rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté

7433

Proposé par l'échevin Aep Devost

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Le Conseil a résolu que ce conseil en considération des avantages mentionnés à la résolution No 7432 exige de Monsieur François Marchand un essai par lequel il devra s'engager à ne pas charger plus que 5 \$ par admission et prendre la responsabilité des accidents qui pourront survenir sur la patinoire.

Adopté

7434

Proposé par l'échevin Louis Lemay

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Le Conseil a résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette entreprise une somme de # 678,95 dépenses déjà faites pour secours durant le mois de juillet 1939.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant ci-haut mentionné devant porter intérêt au taux de 4% l'an.

Adopté.

7435

Ce proposi fait l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No -7434 du conseil de cette relativement aux dépenses faites en juillet 1939 pour secours aux nécessiteux ce montant de \$ 678.95 ayant été pris à même les taxes de l'année fiscale entrante.

Adopté

7436

Ce proposi fait l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Dmat Turmel

Est résolu que la Cie Shawinigan Water Powers soit autorisé à placer 4 lampes sur le coteau entre le Pont du Canadian Pacific et le Rang du Cordon connu sous le nom de Cordon de Young.

Adopté.

7437

Ce proposi fait l'échevin Dmat Turmel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que M. Chs Ed Paquin soit nommé Sous-Chef de Police et de la brigade de feu au même salaire que M. Henri Brusseau avait avant la nomination de ce dernier comme chef de Police.

Adopté

7438

Ce proposi fait l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Dmat Turmel

Est résolu que les échelles de distribution suivantes puient être remises au Bureau de Reconstruction économique pour approbation

Echelle des Apes sans travail

Nomb're	N	R	V	Total	Abs'
1	27°	-	.15	285	6°
2	35°	15°	.30	530	750
3	46°	15°	.45	655	800

	N	C	V	Total	Abt.i.
4	5 <sup>25</sup>	1 <sup>50</sup>	.60	7.85	8. <sup>50</sup>
5	6 <sup>50</sup>	1 <sup>50</sup>	.75	8.75	9. <sup>00</sup>
6	7 <sup>30</sup>	1 <sup>50</sup>	.90	9.70	9. <sup>50</sup>
7	7 <sup>75</sup>	1 <sup>50</sup>	1.05	10.30	10. <sup>00</sup>
8	8 <sup>15</sup>	1 <sup>50</sup>	1.20	10. <sup>85</sup>	10. <sup>50</sup>
9	8 <sup>65</sup>	1 <sup>50</sup>	1.35	11. <sup>45</sup>	11. <sup>00</sup>
10	9 <sup>00</sup>	1 <sup>50</sup>	1.50	12. <sup>00</sup>	11. <sup>50</sup>
11+	9 <sup>55</sup>	1 <sup>50</sup>	1.65	12. <sup>70</sup>	11. <sup>50</sup>

### Échelle des Inaptes au travail

	N	C	V	Total	Abt.i.
1	1 <sup>95</sup>	---	.15	2. <sup>10</sup>	6. <sup>00</sup>
2	2 <sup>35</sup>	1 <sup>50</sup>	.30	4. <sup>15</sup>	7. <sup>50</sup>
3	3 <sup>20</sup>	1 <sup>50</sup>	.45	5. <sup>15</sup>	8. <sup>00</sup>
4	4 <sup>15</sup>	1 <sup>50</sup>	.60	6. <sup>25</sup>	8. <sup>50</sup>
5	4 <sup>75</sup>	1 <sup>50</sup>	.75	7. <sup>00</sup>	9. <sup>00</sup>
6	5 <sup>35</sup>	1 <sup>50</sup>	.90	7. <sup>75</sup>	9. <sup>50</sup>
7	5 <sup>70</sup>	1 <sup>50</sup>	1.05	8. <sup>25</sup>	10. <sup>-</sup>
8	5 <sup>95</sup>	1 <sup>50</sup>	1.20	8. <sup>65</sup>	10. <sup>50</sup>
9	6 <sup>20</sup>	1 <sup>50</sup>	1.35	9. <sup>05</sup>	11. <sup>-</sup>
10	6 <sup>45</sup>	1 <sup>50</sup>	1.50	9. <sup>45</sup>	11. <sup>50</sup>
11+	6 <sup>70</sup>	1 <sup>50</sup>	1.65	9. <sup>85</sup>	11. <sup>50</sup>

Adopté

lecture de diverses correspondances  
Et la peine est levée

Alfred Stalley  
Maxime  
J. Beaumont  
Greffier

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-  
semblée fut tenue aux lieux et place ordinaires  
des sessions à l'Hôtel de Ville le 16 décem-  
bre 1939 à l'heure P.M. à laquelle assemblée

étaient présents M<sup>r</sup> Honneur le maire Isidor Stalley  
M<sup>m</sup> les échevins Lionel Lassivise, a<sup>e</sup>g Devost, M.  
Teller, D. Turmel, a<sup>e</sup>ped Lemay et Louis Hamy  
formant quorum sous la présidence du maire  
au hameau.

7H39

Copie par l'échevin Donald Turmel  
appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que le procès-verbal de  
la dernière assemblée régulière du conseil de  
cette cité en date du 1<sup>er</sup> décembre 1939 soit adopté  
tel que lu.

Adopté.

7H40

Copie par l'échevin Lionel Lassivise  
Appuyé par l'échevin a<sup>e</sup>ped Lemay

Et résolu que les comptes au  
montant total de \$ 19181<sup>21</sup> et tels que déris  
ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

La Maison Paul Bourassa abie	1017 <sup>00</sup>	✓
Gare No-93	761. <sup>70</sup>	✓
✓ 91	240. <sup>00</sup>	✓
✓ 95	33 <sup>70</sup>	✓
Gare des secours - direct	3500.	✓
✓ ✓	3600.	✓
✓ ✓ Loyets	3600.	✓
✓ ✓	3800.	✓
F. Hm. & Assesseur de la Province	47 <sup>80</sup>	✓
La cité du Cop.	54 <sup>25</sup>	✓
Gare No-96	84. <sup>90</sup>	✓
✓ 97	762 <sup>70</sup>	✓
✓ 98	240. <sup>00</sup>	✓
Canada Farm Products	683 <sup>33</sup>	✓
✓ ✓	50 <sup>50</sup>	✓
✓ ✓	48 <sup>50</sup>	✓
✓ ✓	226 <sup>75</sup>	✓
D <sup>r</sup> J.M Bruley	52 <sup>75</sup>	✓
Maison J. D. Barreau	20 <sup>00</sup>	✓

Dr. L. Lavallée

J. L. Foster Ltéé

Shawinigan W. &amp; Co

Imprimerie St. Patrice

Norm Carbon Paper

G. J. Morris Ltéé

W. Massicotte &amp; Frères Ltéé

Nop. Loranger

La Cie à Huile Penn-Mass.

Alphonse Roy

A. Bonneau

Les Monplaisirs

Delisle auto Accessoires

J. D'Saneau

Canada Accident (G. Ste. Marquette)

J. Villet.

26<sup>00</sup> ✓34<sup>75</sup> ✓23<sup>25</sup> ✓4<sup>75</sup> ✓11<sup>68</sup> ✓17<sup>96</sup> ✓17<sup>60</sup> ✓25<sup>90</sup> ✓

100.21 ✓

13.87 ✓

3.50 ✓

7<sup>20</sup> ✓9<sup>03</sup> ✓2<sup>50</sup> ✓27<sup>60</sup> ✓11<sup>35</sup> ✓20<sup>00</sup> ✓28<sup>55</sup> ✓4<sup>00</sup> ✓

19121 21

Adopté.

1111

Proposé par l'échevin Limel L'arivière

Appuyé par l'échevin Dmat Turmel

Sur le compte de M. C.N. De Grandmont

au montant total de \$ 216<sup>80</sup> soit accepté sur  
jet à ratification par la C.M. de Québec.

Adopté

1111

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Louis Lamay

Et résolu que ce conseil demande  
respectueusement aux autorités du Bureau  
de Reconstruction Economique de la Province  
de reconsidérer la résolution demandant l'accep-  
tation des échelles de distribution de secours direct  
dans les limites de cette cité attendu que  
l'échelle actuellement en vigueur ne répond  
plus aux besoins et nécessiteux de cette munici-  
cipalité et qui en conséquence ne sont pas traités  
d'une manière équitable étant donné les

échelles des villes avoisinantes.

Le conseil insiste donc fortement pour que votre Bureau de Reconstruction économique reconsidère de nouveau ces dites échelles.

Adopté

11113

Ce propos fait par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance d'une résolution de la Société à l'histoïre du Cap-de-la-Madeleine, appuyé fortement cette dite résolution et pour respectueusement le Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir y faire suite et faire exécute dans le plus bref délai possible les travaux mentionnés à ladite résolution.

Adopté

11114

Ce propos fait par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin D Turmel

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié d'avance à cette échéance une somme de \$ 1000. étant le montant additionnel requis pour la distribution des secours direct pour le mois de décembre 1939.

Le Maire et le Président sont autorisés à signer un billet à demande portant intérêt au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % l'an et ce pour le montant de \$ 1000.

Cette résolution est sujette à l'acceptation de la Commission municipale.

Adopté

11115.

Ce propos fait par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi additionnel de \$ 1000. pour les distributions

du mois de décembre 1939.

Adopté.

7446.

Opposé par l'échevin Alf Lemay  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Le résolu que ce conseil demande respectueusement à la commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7444 du conseil de cette cité relativement à une demande d'autorisation d'emprunt temporaire au montant de \$1,000. comme montant additionnel requis pour la distribution de secours-dicté aux nécessiteux de cette municipalité durant le cours du mois de décembre<sup>1939</sup>.

Adopté.

7447

Opposé par l'échevin Lemel Lassiere  
Appuyé par l'échevin Louis Lemay

Le résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui dépendront dès le 2<sup>e</sup> jour de janvier 1940 se reportissant comme suit:

	Dt	Rachat	Total
Reglement No. 99	5092 <sup>50</sup>		5092 <sup>50</sup>
✓ 103	440 <sup>00</sup>		440 <sup>00</sup>
✓ 146	90.	1000.	1090.
	\$ 5622 <sup>50</sup>	\$ 1,000. <sup>00</sup>	\$ 6,622 <sup>50</sup>

Tue la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt au taux de 11<sup>1/2</sup>% l'an faisant à demande jusqu'à concurrence du montant total de \$ 6,622<sup>50</sup>.

Que ces billets ne devraient en aucun manière modifier, rebondir ou raser les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

7H48

Copie par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Commission municipale

de Dubreuil soit respectueusement prié de bien voulois approuver la résolution No-7H47 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant de \$ 6622<sup>50</sup> pour renouveler l'échéance de coupons et d'obligations devanture due le 2 Janvier 1940.

Adopté

7H49 ✓

Copie par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Tremblay

Et résolu que ce conseil demande

respectueusement à l'Honorable Wilfrid Laurier Procureur Général de bien voulois faire nommer Monsieur Laurent Langis actuellement enquêteur municipal, Juge de Paix, pour la réception du pement suivement.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Procureur Général.

Adopté

7H50 ✓

Copie par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à charger à même le compte Règlement No-212 les obligations suivantes lesquelles ont été déposées au secrétariat de la Commission municipale à Dubreuil ce jour : -

Règlement No-123 \$ 100 = SA = 37, 38, H5, H6, H9-57, 66-72-74.

\$ 500 = SB = 1, 5, 7, 11, 12, 13, H7.

✓ 172 \$ 100. SA = 32, 33, 39, H9, 50, 51, 67.

\$ 500 = SB = 10, 21, 26, 28, 35.

1000 = SC = 22, 26, 36, H1, H3.

✓ 175 \$ 100 = SA = 10, 31, 39, H0, H1.

\$ 500 = SB = 16, 25, 27, H1, H9, 51.

Adopté.

1151

Proposé par l'échevin Lionel Lassivière  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Commission des déjeuners  
de Québec soit respectueusement priée de faire suite  
à la demande déjà faite au sujet de la licence d'é-  
picerie-licencier pour la vente de la bière seulement  
à M. J. Arthur Bourneau demeurant au no- 681 de la  
rue Notre-Dame en la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Isidor Hallé  
Mariq  
J. Beaumier  
Beffier

Gouverne de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et places ordinaires des ses-  
sions à l'Hôtel-de-Ville Mardi le 26 décembre  
1939 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient  
présents Son Honneur le Maire Isidor Hallé M.M.  
les échevins Lionel Lassivière, Donat Turmel, Alfred  
Lemay et Louis Lamy formant quinze voix la  
présidence du Maire au fauteuil.

1152

Proposé par l'échevin L. Lassivière.  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de cette  
cité en date du 18 décembre 1939 soit adopté  
tel que lu

Adopté.

11/53

Cropné par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 468 11 et tels que dérisis ci-après soient  
acceptés et payés :

Les comptes

T. J. Moore & fils	175	✓
" "	9.73	✓
3 Hedoux "sellez"	15.75	✓
D. L. Havalee MD.	5.50	✓
D. Chas Demers MD	150.	✓
" "	189.05	✓
" "	160.50	✓
" "	80.50	✓
L'Imprimeur du Roi	45	✓
D. A. De Brandmont	15.00	✓
D. Turbide Fal	24.10	✓
Les Éditeurs Mun. Eng.	3.00	✓
Shawinigan W. P. Coy	36.01	✓
" "	358.75	
" "	160.45	
The Bell Telephone Coy	26.35	✓
Déliste Auto Accessoires	7.64	✓
Gazette Printing Coy Ltd	26.10	✓
Canadian Acceptance	52.79	✓
L. B. Beaubien & fils	621.82	✓
lein Maskel	101.14	✓
Antoinette Petit	103.14	✓
Albertine Laf. Stenier	1051.31	✓
Joseph Bagun	105.14	
Gille Druet Fal	22.00	
L. B. Beaubien & fils	5.00	
J. Alphonse Bagun	115.1	
Paié des loyers "See-Dix"	647.00	
Banque Can. Nationale	349.31	
La Caisse Populaire	23.56	
La Cité du Cop	60.01	
C.N. De Brandmont	216.80	\$ 468 11

Adopté

7H54 ✓

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande à la Commission des Liqueurs de Québec d'établir dans les limites de cette cité un magasin de la Commission des Liqueurs pour la vente des spiritueux et des vins.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission des Liqueurs pour approbation.

Adopté

7H55 ✓

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil autorise son Maire à proclamer Mardi le 2 Janvier 1940 jour de fête civique.

Le conseil de la cité invite tous les industriels, les propriétaires de maisons de commerce et les banques à fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la peine est levée

L. Larivière

Ma-Maire

J. Blainvillier

Beffier

- 1940 -

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville lundi le 15ème jour de janvier 1940 à l'heure PM. à laquelle assemblée étaient présents M.M. les échevins Lionel Larivière, Mgr Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous

la présidence au Pro-Maire M. Lionel Hamelin au Panier.

1456 ✓

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 décembre 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

1457 ✓

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un virement au montant de \$ 18975<sup>30</sup> comme suit:-

Cent vingt-sept mille	10943 <sup>80</sup>
✓ chauffage	2792 <sup>35</sup>
✓ vêtements	1639 <sup>15</sup>
✓ ahu	<u>3600.</u> \$ 18975 <sup>30</sup>

pour être distribué en secours-dîner par cette municipalité durant le cours du mois de février 1940 aux 559 chefs de famille et leurs 2320 dépendants et ainsi qu'aux 55 personnes vivant seules formant un total de 2934 personnes, tous de cette municipalité.

Adopté

1458 ✓

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien voulois avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$ 18975<sup>30</sup> pour faire exclusivement des secours-dîner en argent durant le cours du mois de février 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$ 18975<sup>30</sup> devant porter intérêt au taux de 11 1/2% l'an et être fait à demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

7459  $\text{v}$

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7458 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne pour les secours directs aînés distribuées durant le cours du mois de février 1940.

Adopté

7460  $\text{v}$

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil, à la suite d'une résolution de la Commission de chômage de cette cité, permet respectueusement l'échelle de réinstillation suivante au Bureau de Reconstruction économique pour approbation

1 personne	\$ 8 <sup>00</sup>	6 personnes	18 <sup>00</sup>
2 personnes	12 <sup>00</sup>	7	19 <sup>50</sup>
3	13 <sup>50</sup>	8	21.-
4	15 <sup>00</sup>	9	22 <sup>50</sup>
5	16 <sup>50</sup>	10	24. <sup>00</sup>

11 personnes et plus \$ 25<sup>00</sup>

Adopté

7461  $\text{v}$

Proposé par l'échevin Aef. Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu qu'un permis de palle de billard soit accordé à M. Ernest Boisbouvier au No-641 de la rue Notre-Dame en cette cité

Adopté.

7462  $\text{v}$

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu qu'un permis de restaurant

sont accordé à M. Ernest Bourreau 641 Notre-Dame pour l'année 1940 sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté.

✓ 7H63

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que M. l'échevin Lemel Lavi-  
vière soit nommé pro-maire pour le prochain terme

Adopté

7H64 ✓

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil offre respectueusement toutes les compagnies et les citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine qui ont l'intention de souscrire à l'emprunt de guerre du Gouvernement Fédéral de bien voulois transmettre leurs souscriptions par l'entremise de la Banque locale afin de grouper autant que possible les souscriptions du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

7H65 ✓

#### Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité donne avis de motion qu'aux temps et en la manière suivis par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et sommettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité à prélever des fonds nécessaires pour l'administration de la cité pour l'année 1940"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce quinzième jour du mois de Janvier 1940

(signé) Louis Lamy  
échevin de la cité

Lecture de diverses correspondances

La séance est levée.

Sidney Hallay

J. Beaumont  
Maire  
Belleau

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville lundi le 22 janvier 1940 @ 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents M. Honneur le Maire Isidore Hallé et MM les échevins Lionel Lassiviere, Aep. Devost, Moïse Tellier, Amat Turmel, Alfred Lemay et Louis Hamy formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

7H66

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Amat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 janvier 1940 soit adopté tel que lu  
Adopté

7H67

Proposé par l'échevin Lionel Lassiviere

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 165 68<sup>94</sup> et tels que détaillés ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

M. J. Marteau Reg 214

22<sup>15</sup> ✓

Banque Can Nat ✓

34<sup>42</sup> ✓

Lagrenay et Desroches ✓

3. ✓

Ovide Lemay ✓

3<sup>44</sup> ✓

Joseph Houle ✓

5. ✓

Banque Can Nationale

99<sup>70</sup> ✓40<sup>57</sup> ✓

La Cité du Cap

49<sup>60</sup> ✓

Banque Can National

117<sup>21</sup> ✓

Gare des Services-départ

3600<sup>00</sup> ✓

Desjardins Crédit Soc Reg 214

5<sup>00</sup> ✓

Floride Marteau ✓

13<sup>00</sup> ✓

Liste de Paie No-1

1007<sup>70</sup> ✓

✓ ✓ 2

35<sup>30</sup> ✓6290<sup>59</sup>

7167 (suite)

Banque Can. Nationale	6790.	59
Pai des secours - direct	13	14 ✓
Canadian Acceptance	3900.	19 ✓
Édouard Matteau Reg 21H	52.	19 ✓
Hermann Lacroix ✓	11	30 ✓
Liste de Paiement No-3	18	78 ✓
Édouard Matteau ✓	35	35 ✓
Banque Can Nat. ✓	5	00 ✓
Pai des secours - direct	17	76 ✓
Liste de Paiement No-4	3800.	10 ✓
Dme Nag. Chouinard ✓	1002	70 ✓
Liste de Paiement No-5	42	55 ✓
		15,200.96
R. Lortanger & Frere Ensq	22	96 ✓
Ephrem Marchand	3	00 ✓
Aleide Demers	5	15 ✓
J. J. Moret & fils	49	68 ✓
Joseph Savoie & fils	75	✓
G. Labelle Maître de Poste	25	✓
Tresorier de la Province	125	✓
Bureau d'Enregistrement	45	✓
Le Nouvelliste Ltee	35	06 ✓
S. Maurice Valley Chronicle	19	32 ✓
Trièce Chronicle Telegraphs	13	50 ✓
Le Soleil Ltee	12	60 ✓
La Cie de Pub La Presse Ltee	33	90 ✓
Bes Lalancette	11	05 ✓
Barage Royer & Frere	3	48 ✓
Edmond Boisjouanet	4	70 ✓
J. B Lortanger	45	✓
Abromillard	2	03 ✓
La Pharmacie Perreault	40	00 ✓
	16	00 ✓
Jm Bruleau M&P	61	25 ✓
D'Chas Demers ✓	103	25 ✓
D'Le Lavallee ✓	57	65 ✓
La Cie de Prod San de Mel	3	60 ✓
Louis Lacroix	4	50 ✓
Alphonse Roy	8	00 ✓
	16438.14	

7467 (suite)

Rapporté

Charbonneau Champlain  
 J. Télesphore Nadeau  
 Sr Lawrence Paper Bag  
 G. A. Brun Intq  
 aug Robichaud  
 J. A. Gilbert  
 Nap Horanger  
 D. Morissette

16438. <sup>14</sup>  
 70 <sup>28</sup> ✓  
 39 ✓  
 21. ✓  
 H 05 ✓  
 b. <sup>H0</sup> ✓  
 10 <sup>00</sup> ✓  
 12 <sup>00</sup> ✓  
 2 95 ✓  
 3 23 ✓  


---

 P 16,568 94

Adopté

7468

Attendu que les voitures à traction animale non munies de lanternes de nuit mettent en péril la vie de leurs conducteurs et des autres usagers de nos routes, et sont la cause d'accidents dont le nombre s'accroît sans cesse; et

Attendu que ce danger s'aggrave du fait que la circulation devient de plus en plus intense pour suite des forts montants dépensés par le gouvernement pour améliorer notre voirie et pour encourager l'industrie du tourisme; et

Attendu que tous les Etats de l'Union américaine et toutes les provinces du Dominion, sauf Québec, obligent les conducteurs de véhicules à traction animale à munir leurs voitures, de lanternes, et que le fait pour notre Province, de ne pas avoir encore adopté une législation semblable, nuit au bon renom et crée à l'étranger une impression défavorable; et

Attendu que les usagers de nos routes ont droit d'exiger des pouvoirs publics, l'adoption d'une législation conforme aux lois en vigueur dans toutes les autres parties de l'Amérique du Nord, et assurant autant que possible notre sécurité:

Il est proposé par l'échevin Lionel Lativière appuyé par l'échevin Adphonse Dérost

Et résolu que la législature de Québec soit respectueusement invitée à adopter, dès sa pro-

chaîne pessimi, une loi obligeant les conducteurs de voitures à traction animale de les munir, la nuit, d'une lanterne projetant un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière

Adopté

7469

Ce proposi par l'échevin Louis Hamy  
appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Il est résolu que ce conseil s'engage à verser à M.M. & Massicotte & Fils la somme de deux cents dollars pour l'entretien de la route 19 située dans les limites de la cité du Cap, durant la présente saison d'hiver.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'adre de M.M. & Massicotte & Fils aussitôt que la saison d'hiver sera terminée et que ladite route 19 aura été entretenue à la satisfaction du conseil. De plus

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat en autant qu'il contienne une clause par laquelle il elliera l'entrepreneur contre toutes réclamations en dommages qui pourront être envoyées à la cité par suite de la défectuosité de ladite route 19.

Adopté

7470

Ce proposi par l'échevin Afp. Devost  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Il est résolu que le greffier soit autorisé à vendre à l'encherise publique selon la loi la propriété suivante

Alphonse Léveillé P-163

Adopté

7471

Ce proposi par l'échevin Afp. Devost  
appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Il est résolu que la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine apprécierait grandement tout ce que la compagnie Consolidated Paper Cor-

poration pourra faire faire dépenses un montant d'argent nécessaire pour tenir le moulin de papier à journal et le moulin connu sous le nom de Ground Wood au Cap-de-la-Madeleine, en état de reparations afin de permettre à ladite compagnie de reprendre ses opérations et de faire fonctionner ledit moulin dès qu'il sera possible de le faire.

*Adopté*

1472

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1<sup>er</sup> Janvier 1940 se répartissant comme suit:

<u>Règlement No-78</u>	<u>292<sup>50</sup></u>	<u>292<sup>50</sup></u>
✓ 130	1905.-	1000, 2905.-
✓ 131	850.-	900, 1750.-
✓ 133	435.-	1200, 1635.-
✓ 136	87. <sup>50</sup>	200, 287. <sup>50</sup>
✓ 211	<u>1008.</u>	<u>1400.</u> 2408.-
	# H578. <sup>00</sup>	# H700, # 9278 <sup>00</sup>

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet fait à demande portant intérêt à un taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an pour le montant total de # 9278<sup>00</sup>.

Le billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dis<sup>s</sup> coupons et obligations.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec

*Adopté*

1473

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de bien vouloir approuver la résolution No-7477 du conseil de cette cité relativement à l'échéance de coupons et d'obligations qui deviendra due le 1<sup>er</sup> février 1940

Adopté

7474

Coproposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que la présente séance soit adjournée à lundi le 29 janvier 1940 à 7hs P.M. pour prendre en considération toutes choses mises à l'étude ce jour ou toutes choses inachevées.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
Est la séance est ensuite adjournée.

Isidore Hallay  
Maire  
Jeanneau  
Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 5<sup>me</sup> jour de février 1940 à 7hs P.M. à laquelle assemblée étaient présents M<sup>r</sup> Honneur le Maire Isidore Hallay M.M les échevins Léon Lavoie, Alfred Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7475

Coproposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité

en date du 22 Janvier 1940 pour adopté tel que lu.  
Adopté.

746

Proposé par l'échevin Lionel Lassivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que les comptes au montant total de \$55 991<sup>12</sup> et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

les comptes

Banque Can. Nationale	30.00 ✓
Gare des see.-direct	1000. ✓
Liste de Paie No-6	297. 33 ✓
Banque Can. Nationale	5. ✓
Gare des see.-direct	3300. ✓
Liste de Paie No-7	10. 35 ✓
La Cité du Coq	10. 85 ✓
Gare des loueurs de secours	690. 50 ✓
Banque Can. Nationale	6672. 60 ✓
" "	607. 57 ✓
" "	30020. 48 ✓
Gare des see.-direct	1000. ✓
Liste de Paie No-8	1002. 79 ✓
" " No-9	37. 50 ✓
Gare des see.-direct	1000. ✓
La Cité du Coq	20. 80 ✓
La Cie d'Huile Penn-Mass.	248. 00 ✓
Sapraice zinc Engr + Zoromé	98. 30 ✓
Aurthur Bonneau	1. 70 ✓
J. B. Potanger	19. 00 ✓
Le Drimier	29. 25 ✓
Dr Le Lavallée MD.	33. 25 ✓
" Chas Demers "	114. 83 ✓
J. Léonard, pellier	1. ✓
P. V. Laporte	2. ✓
A. Cormillard	2. ✓
Muth Service	13. 11 ✓
Bell Telephone Cos of Canada	23. 53 ✓
Shawinigan W. + P. Cosy	30. 96 ✓
	358. 75 ✓ à soustraire

Shawinigan W &amp; Co Inc

162<sup>75</sup> ✓15<sup>80</sup> ✓6<sup>50</sup> ✓2<sup>00</sup> ✓4<sup>50</sup> ✓2<sup>45</sup> ✓4<sup>00</sup> ✓15<sup>00</sup> ✓19<sup>05</sup> ✓10<sup>41</sup> ✓4<sup>10</sup> ✓18<sup>36</sup> ✓

---

4<sup>00</sup> ✓

---

\$ 55,991.<sup>75</sup>

Adopté.

7H77

Proposé par l'échevin Louis Lemay

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le greffier soit autorisé de vendre à l'encherise publique la propriété appartenant au nom de M. Albert Brasseur et située au numéro 13 de la rue Duguay et P-1H9 du cadastre officiel du Sag-de-la-Madeleine.

Adopté

7H78

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que la commission de M. Nap. Lorange pris les numéros de licences pour 1940 au total de \$ 117<sup>75</sup>, soit acceptée.

Adopté.

7H79

Proposé par l'échevin Lionel Laprade

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu qu'une licence de restaurant pour 1940 soit accordée à M. Charles Lemay 501 Notre-Dame et les boulevards 620 Notre-Dame payette à l'approbation du Chef de Police

Adopté.

7H80

Ce proposi par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par  
les présentes faire auprès des autorités du Bureau de  
Reconstruction Economique de la Province de bien pour  
lui accorder à cette municipalité un vétroi au mon-  
tant de \$ 22 419.<sup>25</sup> comme suit :

Couvertures	133 79. <sup>75</sup>
✓ chauffage	33 90. <sup>50</sup>
✓ vêtements	20 49. <sup>15</sup>
✓ abri	<u>36 00</u> - \$ 22 419. <sup>25</sup>

pour être distribués en secours-direct par cette municipalité  
durant le cours du mois de Mars 1940 (5 semaines) aux  
556 chefs de famille, leurs 2330 dépendants ainsi qu'aux  
47 personnes seules, formant un total de 2928 per-  
sonnes, tous de cette municipalité

Adopté.

7H81

Ce proposi par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la Banque  
Canadienne Nationale de bien pourvoir avances à cette ci-  
té un ou des montants jusqu'à concurrence de la som-  
me totale de \$ 22 419.<sup>25</sup> pour payer exclusivement les  
secours-direct en argent durant le cours du mois de  
Mars 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à su-  
gger un ou des billets jusqu'à concurrence du montant  
total de \$ 22 419.<sup>25</sup> devant porter intérêt à un taux n'ex-  
cedant pas 4 1/2% l'an et être fait à demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation  
de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7H82

Ce proposi par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande proso-  
mment à la Commission municipale de Québec  
de bien pourvoir ratifier la résolution No. 7H81 du conseil

de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour les secours - disent à être distribués durant le mois du mois de mai 1940.

Adopté.

7183

Proposé par l'échevin Louis Hamy  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le greffier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation 1940 pour ce qui concerne la propriété de la succession d'Alberic Lemire de Manière à hauteur de \$ 200. la bâtie située sur le lot de subdivision n°-88 du cadastre officiel n°-134. L'adile évaluation devant apparaître au rôle pour le montant de \$ 1635<sup>00</sup> pour la bâtie et \$ 255 pour le terrain.

Adopté.

7184

Proposé par l'échevin Louis Hamy  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire des corrections suivantes au rôle d'évaluation 1940 des propriétés appartenant à la Consolidated Paper Corporation.

A enlever.

Démolies	Bâtiesse	Machinerie	Total
18 <sup>a</sup> - Evap. Bldg	5611.	1810.	\$ 421.
18 <sup>b</sup> - L+S. Cate	3298.	84.	3,882.
18 <sup>c</sup> - Recov. Bldg	15066.	3987.	19,053.
18 <sup>d</sup> - Chusti- ✓	17877.	2439.	20,266.
14 K.Sif. Dig	4934.	605.	5539.
	\$ 47236.	8,925.	\$ 56,161.

Machineries enlevées

10 K. + S. Sc. form	700.
11 Machine form	20160.
13              shop	116.      \$ 21,936.

Terrains à être inscrits comme terrains industriels

Chac de 114      \$ 9865.

✓ 109-110-111      17875.      19140.

Adopté.

7485.

Proposé par l'échevin Louis Hamy  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Il résolu que le greffier soit autorisé à faire les corrections suivantes au rôle d'évaluation 1940 pour les propriétés appartenant à M. Etienne Lorange

P-125 23.20 Arg. @ \$50.<sup>00</sup> au lieu de \$100. \$1160<sup>00</sup>

P-123-124-125 32v @ 30<sup>00</sup> ✓ ✓ ✓ 50. 960.<sup>00</sup>

P-125 54240' @ 34 \$1627<sup>00</sup> dans la colonne "En Culture"  
Rétrancher

P-125 5000' @ 1¢ \$50<sup>00</sup>

Adopté.

7486

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Il résolu que la propriété de M. Donat Lambert située sur le No.-de subdivision 2263-1 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine 387 soit portée à \$1185<sup>00</sup> au lieu de \$1310. tel qu'actuellement évaluée et que le greffier soit autorisé de faire la correction au rôle d'évaluation actuellement déposé.

Adopté.

7487

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Lionel Lativière

Il résolu que le rôle d'évaluation 1940 tel que déposé par les évaluateurs et tel qui amende par les résolutions nos 7483, 7484, 7485 et 7486, soit homologué.

Adopté

7488

Proposé par l'échevin Lionel Lativière

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il résolu que ce conseil demande à la commission municipale de Québec d'autorisation d'emprunter au moyen d'obligations un montant approximatif de \$ 22500. pour payer les peints d'tributes durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 1939 au

1<sup>er</sup> avril 1939.

Adopté

7489

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la permission de M.M. R.  
Loranger & Drisez Ensg. gars de l'avoine de l'Ouest pour une  
période de trois mois, au prix de \$1<sup>73</sup> le sac de 98 lbs  
soit inclus, soit acceptée.

Adopté

Lecture de correspondances  
Et la peine est levée

Sidac Hallay  
Maurice  
J. Beaumier  
Breffier

Province de QuébecCité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, régulièrement  
convoyée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux  
et places ordinaires des personnes à l'Hôtel de Ville lundi  
le douzième jour du mois de février 1940 à 9h0 Pm. à laquelle  
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidac  
Hallay M.M. les échevins Lionel Lavige, Aep Devost,  
Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis  
Lamy formant quorum pour la présidence du Maire  
au fauteuil.

7490

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Lionel Lavige

Et résolu que la présente peine soit  
ajournée en siège de deux occasions pour le motif de  
Son Excellence le Gouverneur Général Lord Tweedsmuir cette  
peine est ajournée à une date qui sera fixe en comité

Sidac Hallay J. Beaumier  
Maurice Breffier

CANADA

CAP-DE-LA-MADELEINE, ..... 9..... février ..... 1940.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE

LA CITE DU

CAP-DE-LA-MADELEINE

A son honneur le Maire,  
 Messieurs les échevins,  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE

DU CONSEIL

## AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, ..... L... U... N... D... I..... , le douzième.....  
 ..... (12ième)..... jour du mois de..... février..... de l'année mil neuf cent quatre-vingt-quarante..... , à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce..... neuvième.....  
 ....me.... (9ième)..... jour de..... février..... mil neuf cent quatre-vingt.....  
 ..... (1940).....

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire

- pour les raisons suivantes:-
- 1o.- Faire l'étude du Budget et passer toutes résolutions pour l'adopter s'il y a lieu.
  - 2o.- Prendre connaissance du règlement de l'imposition de la taxes pour l'administration de la cité pour l'année 1940, et passer toutes résolutions s'y rapportant.
  - 3o.- Prendre toutes décisions se rapportant au chômage et adopter des résolutions s'il y a lieu.
  - 4o.- Prendre connaissance des comptes et correspondances produits au bureau du conseil et prendre action par résolution s'il y a lieu.

Le Greffier.

FB/

Liste de Paie No-11

40-19

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux heures et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 19 ième jour de février 1940 à 7 h 30 PM à laquelle le conseil étaient présents Son Honneur le Maire Sidon Hally M.M. les échevins Lionel Lassiviere, Aeg. Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil

7H91.

Proposé par l'échevin Lionel Lassiviere  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 février 1940 ainsi que celui de la réunion spéciale du 17 février 1940 soient adoptés tels que-lis.

Adopté

7H92

Proposé par l'échevin Lionel Lassiviere  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 7363<sup>45</sup> et tels que déris ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Edmond Boussoineau	785	/
Rene de Caster Setton & fils	200.	✓
Charbonnerie St-Laurant	179.19	/
Lomer Marissel	10.	/
Noy. Perrange	3.80	/
Aleg Robichaud	11.69	/
Tresorier de la Province	1151.	58
Dé J.M. Bourgeois	67	50
Banque Can. Nationale	25 <sup>00</sup>	/
Liste de Paix No-11	40	55
Canadian Accept Corp	52.	79
Gage des see-direet	4000.	70
Liste de Paix No-12	1002.	70
	13	36.

La cité du Cap.	50. <sup>75</sup>	/
Liste de Paix No-14	365. <sup>60</sup>	/
Dr E. Lavallée M.D.	11. <sup>85</sup>	/
H. Lorange & Frères Engr.	17. <sup>30</sup>	/
Geo Barakatt & Frères Inc	2. <sup>85</sup>	/
Imprimerie Dr Patrice Engr	72. <sup>75</sup>	/
Alphonse Roy	73. <sup>50</sup>	/
	<u>73</u>	
	₣ 7363. <sup>45</sup>	

Adopté

7/1/93

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que M. Kamel Bust soit engagé  
contre-maître au département de la Voie et avec le  
salaire de ₣ 250<sup>00</sup> par semaine.

La présente résolution prendra effet immédiatement

L'échevin Alf. Devost se déclare dissident.

Adopté

7/1/94

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement de Monsieur Tancrede Bordelleau, ou fixant ou amendant son salaire soient reçues et annulées à toutes fins que de droit ; et que Monsieur Tancrede Bordelleau soit pour la présente engagé Superviseur de l'aqueduc au salaire de ₣ 25 par semaine

Adopté.

7/1/95.

Suggéré par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement de M. Henocleski, ou fixant ou amendant son salaire, soient reçues et annulées à toutes fins que de droit.

L'échevin Alf. Devost se déclare dissident

Adopté.

7496

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que toutes résolutions antérieures  
concernant la fixation du salaire de M. Wellee Dargis  
soit amendée de manière à ce que ledit salaire soit fixé  
à \$ 18<sup>00</sup> par semaine au lieu de \$ 20<sup>00</sup> par semaine.

Adopté.

7497

Proposé par l'échevin Lionel Lavigerie  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay.

Et résolu que le trésorier soit avisé de  
dresser une liste de ceux qui doivent 6 mois d'eau  
ou plus parmi ceux qui ne sont pas les pecuniaries  
directes et ce pour lundi prochain.

Adopté

7498

Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité donne avis de  
motion qu'aux temps et en la manière suivante  
la loi et les règlements je proposerai et soumettrai  
à ce conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé "Règlement pour amender le règlement  
des amendements, concernant les plances du conseil de  
cette cité".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce dix-  
neuvième jour du mois de février 1940

(signé) Lionel Lavigerie  
échevin de la cité

7499

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Lionel Lavigerie

Et résolu que le budget tel que préparé par  
le greffier, soit pris de base à l'imposition de la taxe  
pour l'administration de la Corporation de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine pour 1940 et tel que décreté  
en après, soit accepté

Budget pour 1940.

Service de la dette

Commission sur échéances)

153. <sup>33</sup>

Intérêts sur obligations	43583. <sup>50</sup>
achat d'obligations	<u>35500.</u> <sup>00</sup>

Intérêts

Intérêts à la Banque (adm)

500.<sup>00</sup>Dépenses

Aliénés et Reprises

2365.<sup>96</sup>

Indiens publiés

7304.<sup>22</sup>

Tributs de ref &amp; Ind.

292.<sup>54</sup>

Abonnement aux journaux

10.-

Annuaire des adresses

50.-

Assurances de Barancie

20.-

Avis publics &amp; réglements

50.-

Chômage (administration)

5220.-

Contingents

1000.-

Dépenses

350.-

Élections municipales

175.-

Bâtisses et Jusés

12.-

Fonds de secours

3000.-

Mutations de Prop.

100.-

Nos de meubles

117.<sup>20</sup>

Octroi

1500.-

Papeterie &amp; Impressions

100.-

Publicité

75.-

Fête d'évaluation

600.-

Salaires

5778.<sup>50</sup>

Telephone Loyer

163.<sup>80</sup>

✓ Messages

75.-

Vérification des livres

100.-

# 28,159.<sup>22</sup>Voiture

Appareils &amp; outillages

100.-

Assurances

96.-

Bâtisses chauffage

200.-

✓ éclairage

30.-

✓ entretien

50.-

Camer, &amp; tracteur ent

100.-

Chevaux ferme &amp; sellerie

60.-

✓ vêteme &amp; ent

150.-

Contingents

200.-

Gasoline et huile

160.-

Ind de pces et No de Ville	30,-
Neige Notre-Dame	500,-
✓ Diverses pces	900,-
✓ Tractoires	100,-
Rembordements en dommages	15,-
Rigoles	350,-
route d'Hiver	50,-
Hiver (div) entretien	100,-
✓ Notre-Dame ✓	2775,-
Salaires	—
Traverses à niveau	100,-
Tractoires et clôtures sep.	25,-

6,435<sup>00</sup>Onglets

Appareils	35,-
Assurances	11,75
Balises chauffage	100,-
✓ éclairage	20,-
✓ entretien	5,-
B. Fontaine Sages	50,-
✓ Matériaux	50,-
Cmd de service Sages	210,-
✓ Matériaux	65,-
✓ frise Sages	200,-
✓      Matériaux	15,-
Contingents	75,-
Énergie électrique	1980,-
Papeterie et Impressions	10,-
Frise d'eau	75,-
Fond de taxe d'eau	10,-
Salaires	4716 <sup>40</sup>
Tel + Mess.	15,-
Valves entretien	5,-

# 7178.<sup>15</sup>Lignes

Cmd frise Sages	230,-
✓      Mat	15,-
✓ Serv. Sages	32,-
✓      Mat	10 <sup>50</sup>

Contingents	5,-
Busards & regards	75,-
Salaires	1300,-

1727<sup>50</sup>

Gendarmerie et Incendie

Appareils	50.-
Assurances	148.-
Auto chef	700.-
+ Camion	50.-
+ échelles	100.-
Batisses chauffage	145.-
+ éclairage	175.-
+ entretien	10.-
Constables spéciaux	75.-
Contingents	75.-
Extincteurs chimiques	60.-
Fonds perets	50.-
Gasoline & huile	235.-
Copieuse & Impression	20.-
Salaires	7174.-
Système d'alarme	300.-
Téléphone & Messages	6780
Uniformes	500.-
	<u>9834<sup>80</sup></u>

Hôtel de Ville

Assurances	30.
Chaussage	165.
Éclairage	100.
Entretien	250.
Contingents	75.
	<u>670<sup>00</sup></u>

Marché aux Denrées

Assurances	19. <sup>70</sup>
Chaussage	6. <sup>50</sup>
Éclairage	15. <sup>00</sup>
Entretien	50.-
Contingents	10.-
	<u>100<sup>70</sup></u>

Logements Divises

Entretien	25.-
Fls d'amortissement	891. <sup>70</sup>
Intérêts	100 <sup>70</sup>
	<u>1450.<sup>00</sup></u>
	<u>1366<sup>20</sup></u>

Hygiène

Contingents	25.-
Dépoter	25.-
Désinfection	35.-

<u>Unité Sanitaire</u>	1152.-	
<u>Vidange (enlèvement)</u>	<u>1000.-</u>	<u>2237<sup>00</sup></u>
<u>Cou des juges de Paix</u>		
Pension des prisonniers		5 <sup>00</sup>
<u>Carcas publiques</u>		
Contingent	50.-	
Éclairage	<u>15.</u>	<u>65<sup>00</sup></u>
<u>Éclairage</u>		
Éclairage des rues		4305 <sup>00</sup>
<u>Divers</u>		
Balance publique		10 <sup>00</sup>
<u>Dépenses</u>	<u>Récapitulation</u>	
Service de la dette	(19236 <sup>83</sup> )	
Intérêts Banque	5.00.-	
Finance	28.459. <sup>72</sup>	
Voie	6435.-	
Aqueduc	7178. <sup>15</sup>	
Égouts	1727. <sup>50</sup>	
Police et incendie	9834 <sup>80</sup>	
Hôtel de Ville	620.-	
Marché aux denrées	100. <sup>70</sup>	
Logements ouvriers	(2366. <sup>76</sup> )	
Hygiène	2237 <sup>00</sup>	
Cou des juges de Paix	5.-	
Carcas publiques	65.-	
Éclairage	4305.-	
Divers	<u>10<sup>00</sup></u>	<u>H 143,080<sup>46</sup></u>
<u>Révenus</u>		
Taxes finières @ 1 <sup>10</sup> /parties.	100,165. <sup>69</sup>	
Aqueduc & Égouts	30,000. <sup>77</sup>	
Taxes de Traissois	2214. <sup>72</sup>	
Licences	7500.-	
Logements ouvriers	500.-	
Int sur arr. de taxes	1000.-	
Hôtel de Ville	240.-	
Marché	250.-	
Neige H 1000. Amend. H 100.	1100.	
Divers	<u>110.</u>	<u>H 143,080<sup>46</sup></u>
		<u>Adopté</u>

1500

Croposé par l'échevin Lionel Larivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement no 215 de la cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever des fonds nécessaires pour l'administration de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1940" soit adopté en première lecture.

Adopté

1501

Croposé par l'échevin Lionel Larivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement no 215 de la cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever des fonds nécessaires pour l'administration de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1940" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée.

Isidore Wallay  
Maire  
J. Blaumond  
Breffe

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Sur avisement du 4 mars 1940  
lequel fut tenu le 8<sup>e</sup> mars 1940 au lieu  
et place ordinaires des sessions à l'Hôtel  
de Ville à 7 hres P.M. et auquel avaient  
été présentés son honneur le  
Maire Isidore Wallay, M.M. Lionel Larivière,  
Louis Lamy, Alphonse Davost, Alfred Lomax,  
et Donat Lormel, formant quorum sous la  
présidence du maire au fauteuil.

7502

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 février 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7503

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$32 371<sup>83</sup> et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Paie des secours-directs	\$ 4 000.00 ✓
"                "	2 975.00 ✓
Pierre Larivière	38.00 ✓
La Caisse Populaire	35.00 ✓
Liste de paie N° 15	39.07 ✓
"                " 16	40.38 ✓
La Cité du Cép	51.70 ✓
"                "	78.60 ✓
Banque Canadienne Nat.	579.69 ✓
"                "	9278.00 ✓
"                "	3765.60 ✓
J. A. Labelle, maître d'P.	15.00 ✓
Paie des layers	35.00 ✓
Paie des secours-directs	679.60 ✓
Liste de paie N° 17	4 000.00 ✓
Honoré Tremblay	1025.05 ✓
Liste de paie N° 18	11.69 ✓
Shawinigan Water & Power	137.21 ✓
"                "	160.89 ✓
D. Turbide & all.	30.99 ✓
Edmond Savary	31.58 ✓
Gédard Tétroault, M.D.	358.75 ✓
	17.50 ✓
	4.06 ✓
	2.00 ✓

## Les comptes (suite)

Trésorier de la Province	\$ 292 54
J. J. Moore & Co <sup>y</sup>	29 29 1
Bell Telephone C <sup>y</sup> of Can.	21 74 1
J. Léveillé & Fils	14 00 1
Bureau d'enregistrement	34 60 1
	5 45 1
Alfred Grenier	3 00 1
Joseph Hardy	14 45 1
Dr. E. Lavallie, M.D.	22 45 1
	40 00 1
Nap. Léveillé	5 22 1
	117 60 1
Edm. Boissonault	3 00 1
L. Téléphone Nadeau	3 04 1
J. H. Beaumier, agent	70 00 1
A. Brouillard	5 45 1
Châlonnais Champlain Eng.	13 78 1
Eug. Baisert	6 55 1
Jules Fay	11 05 1
P. A. Guérin Eng.	00 80 1
Canadian Pacific Railways.	1 00 1
H. Massicotte & Frère Eng.	4 12 1
Gono Electric Eng.	1 63 1
Alphonse Roy	8 79
Wm. Saunders	17 40 1
Dr. Ch. Demers M.D.	178 05 1
Honorables Trésorier de la Pro.	10 00 1
Arthur Rompré	6 45 1
W. Scully	40 11 1
Liste de paix	<u>40 00 00</u> 1
Total	32,371,83

Adopté

7507

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

et résolu que ce conseil accorde  
l'application faite en date de ce jour par  
M. David Morissette, 345 Notre Dame, pour

une licence de restaurant pour l'année 1940,  
le tout sujet à l'approbation du chef de  
Police

*Adopté.*

7504

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et  
est par les présentes faite auprès des autorités  
du Bureau de Reconstruction Economique de la  
Province de bien vouloir accorder à cette  
municipalité un octroi au montant de  
\$ 19,125<sup>10</sup> comme suit:

Pour nourriture	\$ 10,985-65
✓ Chauffage	2,840 15
✓ Vêtements	1,649 30
✓ Abri	<u>3,650 00</u>

pour être distribué par cette municipalité  
durant le cours de mois d'avril 1940 aux  
573 chefs de famille et leurs 2396 dépendants  
ainsi qu'aux 51 personnes vivant seule  
formant un total de 3030 nécessiteux tous  
de cette municipalité.

*Adopté.*

7505

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande à  
La Banque Canadienne Nationale de bien vouloir  
avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à  
concurrence de la somme totale de \$ 19,125<sup>10</sup>  
pour payer exclusivement les secours direct  
en argent durant le cours du mois d'avril  
1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés  
à signer un ou des billets jusqu'à con-  
currence du montant total plus haut  
mentionné. Ce ou ces billets devant porter  
intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2% l'an

et être faits à demande.

Cette résolution devra être approuvée par la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7506

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil de-  
mande respectueusement à la Commis-  
sion municipale de Québec de bien vou-  
loir ratifier la résolution N° 7505 du  
conseil municipal de cette cité relati-  
vement à un emprunt pour financer  
les secours-direct qui seront distribués  
durant le cours du mois d'avril 1940.  
Le montant-total prévu est de \$19,125.<sup>10</sup>

Adopté

7508

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le salaire de M.  
Arthur Beaudin soit fixé à \$24<sup>00</sup> par  
semaine.

ses attributions seront; Chef de bureau  
du Chômage de la Cité du Cap de la Madeleine.  
L'échevin Alp. Devost se déclare dissident.

Adopté.

7509

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M. Henri Croreau  
pointeur en chef soit par la présente nommé  
membre de la Commission de chômage en  
sus de la position actuellement détenue.  
Son salaire pour les deux positions sera de  
\$22<sup>00</sup> par semaine. Cette résolution est sujette  
à l'approbation du Bureau de Reconstruc-  
tion Economique.

L'échevin Alp. Devost se déclare dissident.  
L'échevin Lemay prend son siège.

Adopté.

7510

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Attendu que la licence de corsetière  
n'est pas fixée au Règlement N° 72 il est en  
conséquence résolu que le prix pour une  
licence de corsetière vendue à commission  
dans les limites de la cité soit fixé à \$10<sup>00</sup>  
pour les personnes résidant dans la cité  
et celles qui n'y résident pas \$15<sup>00</sup>  
Adopté.

Lecture de diverses correspondances.  
Et la séance est levée.

Isidor Hallay  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de  
la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-  
semblée fut tenue aux armes et place ordinaire  
des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 18<sup>ème</sup>  
jour du mois de mars 1940 à 7 h. P.M. à laquelle  
l'assemblée étaient présents Son Honneur le  
maire Isidor Hallay MM les échevins René  
Lavivière aye Devost, Louis Pellerin, Donat  
Turmel & Alfred Lemay formant quorum  
pour la présidence du maire au Panier.

7511

Résolution transmise le 11 mars 1940 à la  
famille de M. l'échevin Alfred Lemay

Proposé par l'échevin René Lavivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamay

Il a résolu que ce conseil apprend avec  
regret la mort de monsieur André Bouche Beaujuge  
de M. l'échevin Alfred Lemay de cette cité

Ce conseil offre à M. Alfred Lemay et à sa famille ses plus sincères sympathies.  
Adopté

7512

Suggeré par l'échevin Lionel Larivière  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 6 mars 1940 (agrement) soit adopté tel que lu.  
Adopté.

7513

Suggeré par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que les comptes au montant total de \$ 6317<sup>09</sup> et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Canadian Accept Corp	52. <sup>79</sup>	/
Liste de Paie No - 19	37. <sup>40</sup>	/

Gare des pcc-direets	1000.-	/
----------------------	--------	---

Banque Can Nationale	2.-	/
----------------------	-----	---

Liste de Paie No - 20	1020. <sup>60</sup>	/
-----------------------	---------------------	---

✓	21	16. <sup>35</sup>	/
---	----	-------------------	---

✓	22	116. <sup>69</sup>	/
---	----	--------------------	---

La cité du Cap	52. <sup>20</sup>	/
----------------	-------------------	---

Alphonse Roy	4. <sup>80</sup>	/
--------------	------------------	---

Therneau et Fils	1.-	/
------------------	-----	---

✓	14.-	/
---	------	---

J. Blé Lannette agent	20.-	/
-----------------------	------	---

J. Mart Beaumier ✓	35.-	/
--------------------	------	---

J. Laperguise	.95	/
---------------	-----	---

Barage Béard Lévesque	19. <sup>10</sup>	/
-----------------------	-------------------	---

Dominique Sauvageau	4. <sup>95</sup>	/
---------------------	------------------	---

R. Lorange & Frère Entq	17. <sup>30</sup>	/
-------------------------	-------------------	---

Imprimerie Dr Patrice Entq	21. <sup>30</sup>	/
----------------------------	-------------------	---

Lorango Nérone	3. <sup>00</sup>	/
----------------	------------------	---

D. Benoit Jacob ) en suspens		
------------------------------	--	--

R. Averet		
-----------	--	--

Canadian Pacific Railways	38 <sup>05</sup>	/
---------------------------	------------------	---

Aug Robichaud	H 59	/
D'J. Pagan	16.-	/
J. J. Morin Rue Lld	11. 66	/
La Cie JB Holland & fils	3 50	/
L'Imprimeur du Roi	H7 H6	/
Dr Chas Demers M.D.	168 90	/
r J.M.Bourgeois M.D.	H3 50	/
La Cordonneuse Moderne	2 00	/
L'Union Musicale	H00. -	/
	50.-	16,317 09
	<u>Adopté.</u>	

7514

Sousposé par l'échevin aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu qu'un permis de restaurant pour  
1940 soit accordé à M. Edward Carpenter 13 Rue St-  
Joseph - sujette à l'approbation du Chef de Police.

Adopté

7515

Sousposé par l'échevin aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu qu'une licence de restaurant  
pour l'année 1940 soit accordée à Mme Melvina Aubert  
Beaulieu 267 rue Notre-Dame, sujette cependant  
à l'approbation du Chef de Police.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Sidore Falley  
Maire  
J Beaumont  
Geffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le 26 mars 1940, faute de quorum, l'assemblée régulière qui devait avoir lieu, fut adjournée par Son Honneur le Maire Isidore Hallay, et Monsieur l'échevin Lionel Lainière, au 28 mars 1940.

---

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un adjournement de l'assemblée régulière du 26 Mars 1940, tenu aux lieux et à l'heure ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, Jeudi le 28 mars 1940, à 7 hés P.M. auquel l'adjournement étaient présents, Son Honneur le Maire Isidore Hallay, MM. les échevins Lionel Lainière, Moïse Tellier, Donat Turmel & Alfred Lemay, formant quorum sous la Présidence du Maire auquel.

7516

Proposé par l'échevin Lionel Lainière  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel  
Et résolu que ce conseil apprend avec  
regret la mort de M. Willy Poisson, échevin de  
la cité des Trois-Rivières et demi frère de M.  
l'échevin Louis Lamy, échevin de cette corporation.

Le conseil se joint à la population  
pour offrir aux familles Poisson et Lamy, leurs  
plus sincères sympathies.

*Adopté*

7517

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel,  
Et résolu que ce conseil accorde  
l'application faite par MM. S. Lapierre, rue  
Rochefort, Cap-de-la-Madeleine, M. Alphonse Ray  
rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, pour  
une licence de restaurant pour l'année 1940  
le tout sujet à l'approbation du chef de Police

*Adopté*

7518

Proposé par l'échivin Lionel Lavielle  
 Appuyé par l'échivin Alfred Lemay  
 Et résolu que ce conseil demande res-  
 pectueusement à la commission municipale de  
 Québec, l'autorisation de renouveler ledit em-  
 prunt de \$ 6,423.00 autorisé le 20 juillet 1939  
 pour une période de six mois, et lequel montant  
 n'a pas encore été remboursé.

Une copie de la présente soit transmise  
 à la commission municipale pour approbation.  
*Adopté.*

7519

Proposé par l'échivin Alf. Lemay  
 Appuyé par l'échivin D. Turmel  
 Et résolu que le trésorier soit auto-  
 risé à enlever de sur le rôle d'évaluation la  
 maison appartenant au nom de Monsieur  
 Armand Belmas et située sur le No. cadastral  
 P. 562 laquelle a été détruite par un incendie  
 le 22 janvier 1940.

Le Trésorier est aussi autorisé à l'enlever  
 de sur le rôle de perception.

*Adopté.*

7520

### Avis de motion

Je soussigné, échivin de la Cité, donne  
 avis de motion qu'au temps et en la manière  
 voulus par la "loi" et les règlements de la Cité,  
 je proposerai et soumettrai à ce conseil un ré-  
 glement intitulé "Règlement amendant le règle-  
 ment de construction N°. 45"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
 le 28ième jour de mars 1940.

Sig. Moise Tellier  
 échivin de la Cité

7521

Proposé par l'échivin D. Turmel  
 Appuyé par l'échivin Alf Lemay.

Suite 7521

Et résolu que la Cie de Transport St. Maurice soit respectueusement prié de bien vouloir établir un arrêt d'autobus au coin des rues N.-Dame et De La Porte.

*Adopté.*

7522

Proposé par l'adjoint Alf. Lemay  
Appuyé par l'adjoint Donat Turmel

Et résolu que le conseil après avoir pris connaissance de l'opinion légale écrite de M<sup>es</sup> Bégin, Guim et Proulx, Avocats des Trois-Rivières, et aussi de l'opinion verbale de M<sup>me</sup> Lion Mithot C.R. notre avocat dans la cause L.P. Mercier VS la cité du Laf., dont un jugement de la Cour de Magistrat vient de donner gain de cause à M. L.P. Mercier, décide d'en appeler du jugement rendu le 1er mars et autorise à cette fin M<sup>me</sup> Lion Mithot à porter en appel la décision prise par le Tribunal et l'autorise à faire toutes procédures à cette fin.

Le Maire et le Trésorier sont aussi autorisés à faire le nécessaire.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Didac O' Hallley  
Maire  
J. Beaumont  
Giffin

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du conseil de cette cité, tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de Ville le 1er Avril 1940, à 7 h<sup>s</sup> P.M. à laquelle

assemblée étaient présents son Honneur le Maire Frédéric Wallay, MM. les échevins Lionel Lainière, Alphonse Drost, Donat Turmel et Alfred Lemay, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7523

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay  
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité, en date du 18 mars 1940 ainsi que celui de l'ajournement en date du 28 mars 1940 soient adoptés tels que lus

*Adopté.*

7524

Proposé par l'échevin Lionel Lainière  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay  
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 13,913.68, et tels que ci-dessous soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Paié des Secours-direct	\$ 4,000.00	/
Paié des Secours-direct	3,700.00	/
Pierre Lainière	38.00	/
Liste de Paié No. 23	38.90	/
Paié des Sec. Direct	2,700.00	/
Liste de Paié No. 24	1,023.60	/
La Cité du Caf	84.85	/
Lion Neon	2.03	/
Emery Paminton	11.75	/
Etienne Lamontagne	9.00	/
Lomer Morissette & Cie	19.20	/
La Pharmacie Perrault	92.00	/
Bureau des Epm's. Elect.	5.00	/
Imprimerie St. Patrice	14.85	/
Shawinigan Water & Power	159.62	/
" " "	189.72	/
" " "	358.75	/
" " "	13.98	/

suite = 7524 Les comptes.

J. Bte Lanoette	13.50	/
Henri Loiselle	5.00	/
Bell Telephone Co. of	23.42	/
Pierre Lainier	18.00	/
Adilard Tétuault M.D.	2.00	/
Dr. E. Lavallie M.D.	48.75	/
Dr. Chs. Demers M.D.	83.05	/
Therouault & fils	22.00	/
Liste de Paix No. 25	26.26	/
Liste de Paix No. 26	33.55	/
Bureau d'enregistrement	8.25	/
Medicis Roisement J. de Paris	11.00	/
T. J. Moore & Co. Ltd.	2.80	/
Tissus de la Province	7.25	/
Charbonnerie Champlain	186.56	/
R. Laranger & fils Enrg	6.72	/
Freddy Lavoigne	36.00	/
La Côte du Cap	54.50	/
Dme T. A. Gilbert	10.00	/
J. A. Labelle	8.00	/
Paie des layers	698.10	/
J. Bergeron	2.22	/
Dr. Rochefort	132.00	\$13,913.68.

Adopté.

---

Il est 9<sup>30</sup> heures, et l'échevin Louis Lamy prend son siège.

---

7525

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Approuvé par l'échevin Donald Turner  
Et résolu que ce conseil autorise le Maire et le greffier à signer le contrat de vente de la propriété située au No. 7 de la rue Beaubien, à M. Edmond Roy cultivateur de Ste-Angèle de Laval, pour le prix de \$1,500.00 constatant tel que l'ajusté l'audié contracté le tout tel que le conseil ce jour

Adopté

7526

Proposé par l'echevin Alf. Devost  
 Appuyé par l'echevin Donat Tremblay  
 Et résolu que ce conseil accorde  
 les approbations faites par les personnes sui-  
 vantes pour un permis de restaurant pour  
 l'année 1940.

Paul Edmond Bergeron  
 418 Notre-Dame  
 Louis Godin  
 Létourneau  
 Arthur Dargis  
 15 rue Taupin

le tout sujet à l'approbation du chef de Police.  
 Adopté.

7527

Proposé par l'echevin Lionel Lainville  
 Appuyé par l'echevin Alfred Lemay  
 Et résolu que ce conseil demande  
 respectueusement au Bureau de Reconstruction  
 Economique de bien vouloir accorder à cette  
 municipalité un octroi additionnel de \$ 564.70  
 pour pouvoir compléter le montant distribué  
 d'après celui déjà autorisé.

Adopté.

7528

Proposé par l'echevin Lionel Lainville  
 Appuyé par l'echevin Alf. Lemay  
 Et résolu que ce conseil demande  
 à la Banque Canadienne Nationale de bien  
 vouloir avancer à cette cité un montant addi-  
 tionnel de \$ 564.70 pour dépenses additionnelles  
 faites durant le cours des mois de mars 1940

Le Maire et le Trésorier sont auto-  
 risés à signer un billet au montant  
 de \$ 564.70 devant porter intitulé à un  
 taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an, et  
 être fait à demande. Cette résolution est sujette  
 à l'approbation de la Commission Municipale  
 de Québec.

Adopté.

7529 Profosé par l'échivin Lionel Larivière  
 Appuyé par l'échivin Alfred Lemay  
 Et résolu que ce conseil demande  
 respectueusement à la Commission Municipale  
 de Québec, de bien vouloir approuver la reso-  
 lution No. 7528 du conseil de la cité du Cap-  
 de-la-Madeleine.

*Adopté.*

7530 Profosé par l'échivin Lionel Larivière  
 Appuyé par l'échivin Alphonse Devost  
 Et résolu que ce conseil ayant  
 pris connaissance d'une lettre du Bureau  
 de Reconstruction Economique en date du  
 28 mars 1940, relativement à une contribution  
 de 10% à partir du 1er mai, expose que la  
 cité se trouve actuellement et depuis nombre  
 d'années dans l'impossibilité de contribuer  
 pour aucun pourcentage dans la distribu-  
 tion des secours - direct dans cette municipalité.

*Adopté.*

Lecture de diverses correspondances  
 et la siame est levée.

*Mme  
 Beaumont  
 Suffit*

Gouverne de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité  
 du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut  
 tenue aux lieux et place ordinaire des réunions à l'Hôtel  
 de ville lundi le 15ème jour du mois d'avril 1940 à  
 l'heure P.M. à laquelle assemblée étaient présents  
 MM les échevins Lionel Larivière, Alphonse Devost  
 Mme Tellier, Mme Léonard, Mme Henry et Mme Lamy

formant quorum pour la présidence de M l'échevin Lionel Lamire pro-maire, au fauteuil.

1531

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin D. Tremblay

Et résolu que demande soit faite et est posé  
les présenter faire auprès des autorités du Bureau de  
Reconstruction Communale de bien vouloir accorder à  
cette Municipalité un vétor au montant de \$ 2383 H<sup>75</sup>  
comme suit:

Cous Nourriture \$ 14611 H<sup>75</sup>

" chauffage 3H93 20

" vêtements 1930 10

" abri 3800 00 \$ 2383 H<sup>75</sup>

pour être distribué en secours-dixiels par cette munici-  
palité durant le mois du mois de Mai 1940 aux  
516 chefs de famille et leurs 2391 dépendants ainsi qu'à  
54 personnes vivant seule formant un total de  
3021 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté

1532

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin D. Tremblay

Et résolu que ce conseil demande à la  
Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette  
cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la  
somme totale de \$ 2383 H<sup>75</sup> pour payer exclusivement  
les secours-dixiels en argent durant le mois du  
mois de Mai 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à si-  
gner un ou des billets jusqu'à concurrence du mon-  
tant total plus haut mentionné. Ces dis-billets  
devront porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2%  
l'an et être faits à demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation  
de la Commission municipale de Québec,

Adopté.

1533

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien voulois approuver la résolution No 7532 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant total de # 23 831<sup>25</sup> pour les secours di- rects à être distribués durant le mois de mai 1940.

*Adopté*

7534

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil accorde un permis de restaurateur, pour l'année 1940 à chacune des personnes suivantes, sujet à l'approbation du chef de Police :

Eugène Boursvert 549 Ste Madeleine  
Edmond Rivard 604 Notre-Dame  
Léo Héroux 107<sup>B</sup>  
Alfred Lévesque 81 St Laurent  
Hamel Thibault 34 Disney  
Hervé Vrines 1120 Notre-Dame

*Adopté*

7535

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que les listes électorale provinciale pour 1940 telles que préparées par le greffier soient homologuées après examen de ces dernières par les membres de ce conseil. Les demandes en inscription ont été paraphées par le président du conseil M. L. Lassivière.

En conséquence les dites listes électorales entrent en vigueur ce jour qui est le 31ème jour après l'expiration du délai prescrit pour la confection des dites listes.

*Adopté.*

7536.

Proposé par l'échevin Louis Lemay  
appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueu-

Mouvement à la Commission municipale de Québec  
l'autorisation de renouveler l'emprunt de \$ 9985 - autorisé  
le 21 septembre 1939 pour une période de six mois, et  
lequel montant n'a pas encore été remboursé.

Une copie de la présente soit transmise à la Com-  
mission municipale de Québec pour approbation.

Adopté.

1537

Ceopisé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la  
Commission municipale de Québec l'autorisation  
de renouveler le billet au montant de \$ 3536<sup>50</sup> la-  
quelle autorisation datée du 27 octobre 1939 n'était  
valide que pour une période de six mois. Ce conseil  
prévoit, vu les circonstances, ne pourra rencontrer  
ce billet le 1<sup>er</sup> mai prochain.

Une copie de la présente soit immédiate-  
ment transmise à la Commission municipale de  
Québec pour approbation.

Adopté.

1538.

Ceopisé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande res-  
pectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires  
Municipales d'approver la présente résolution  
désirant l'avance d'une heure pour la période  
du 27 avril 1940 à minuit jusqu'au 28 septembre  
1940 à minuit.

Une copie de la présente soit transmise  
à l'Honorable Oscar Drouin Ministre des Affaires  
Municipales pour approbation.

Adopté.

1539

Ceopisé par l'échevin Aef. Lemay

Appuyé par l'échevin D. Tuomel

Et résolu que la présente réunion soit  
agréee à jeudi le 18 avril 1940 à 7 Heure P.M. pour

compléter toutes choses inachevées à cette séance.

Adopté

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est adjournée

L. Laramée  
Isidore St-Marcé  
J. Beaumont  
Soeffre

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de l'assemblée régulière  
du conseil de cité lequel adjournement fut tenu aux  
lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville jeudi  
le 18 avril 1940 à 7 h 30 P.M. auquel adjournement étaient  
présents Son Honneur le Maire Isidore Stalley MM les  
échevins Lionel Lassivière, Aeg Devost, Moïse Tellier,  
Dimit Turmel & Louis Lamy formant quorum pour  
la présidence du Maire au fauteuil.

1540

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le procès verbal de la  
dernière assemblée régulière en date du conseil de  
cette cité en date du 1<sup>er</sup> avril 1940 soit adopté tel  
qu'il est.

Adopté.

1541

Proposé par l'échevin Lionel Lassivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Considérant que le Bureau de Reconstruction Eco-  
nomique de la Province a, à diverses reprises, avise la  
corporation de cette cité que cette dernière devra con-  
tribuer pour 20% dans les peaux détachées à être distribuées;

Considérant que la quête part de la cité  
pour les peaux détachées actuellement distribuées dans les  
limites de cette cité représenté un montant global de

# 1000. par mois;

Considérant que l'imposition d'une taxe spéciale aurait pour effet d'augmenter le taux actuel de la taxe de 50% à qui représente en chiffres, mds y compris les impôts, # 58,000.00 ;

Considérant que nombre de chômeurs nécessiteux propriétaires seraient dans l'impossibilité absolue de payer cette taxe spéciale énorme;

Considérant que nombre d'autres petits propriétaires se voyant dans l'obligation de payer cette dite taxe spéciale seraient dans une position telle qu'ils ne pourraient pas la payer et se verraient forcés, dans les circonstances, de demander du secours et grossiraient par là de nombreuses déjà considérables le chômage;

Considérant que tous les propriétaires mentionnés aux deux paragraphes qui précèdent se voyant forcés de payer cette dite taxe se trouveraient dans l'obligation d'abandonner leurs propriétés;

Il est en conséquence résolu

Que ce conseil décide de payer à même ses fonds généraux, très restreints, la quote part de 20% des secours direct qui sont distribués dans les limites de cette cité tant et aussi longtemps que les fonds le permettent.

Ce conseil ne voyant pas d'autre alternative à ce problème se voit dans l'obligation de prendre cette décision.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission municipale de Québec et au Bureau de Reconstruction économique de la Province.

Adopté

15trv

Proposé par l'échevin L. Lavigerie

Appuyé par l'échevin M. Tellier

Il est résolu que la Commission du chômage de cette cité soit priée de bien vouloir insérer la clause suivante dans son règlement d'administration : "Toute personne ne recevant pas actuellement

de pecours. disent devoir être résident de la cité du Cap depuis le 1<sup>er</sup> mai 1937 pour avoir droit au pecours"

Adopté

1543

Suggéré par l'échevin Donat Guimel  
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que l'engagement de Monsieur Benoit Grisette comme aide à la Commission du Chômage de cette cité soit rescindé et annulé à toutes fins de droit, et qu'en conséquence la résolution No. 7350 faite et passée le 24 août 1939 soit amendée demandant à retrancher le nom de Monsieur Benoit Grisette ainsi que le palais de 15<sup>0</sup> par semaine y mentionné.

La présente résolution prendra effet immédiatement

Adopté.

1544

Suggéré par l'échevin D. Guimel  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu qu'un permis de restaurant pour 1940 soit accordé à M. André Dumas sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

1545.

Suggéré par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission des Pêcheurs de bien vouloir accorder aussitôt que possible les trois licences d'épices licenciées tel que le permet le règlement de la cité portant le No. 201 de ses règlements

Adopté

Lecture de diverses correspondances)

Et la peine est levée

L. Larivière  
A. Maize  
J. Beaumont  
B. Brefay

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À un assemblée régulière du conseil de cette cité en date de 22 avril 1940, lequel assemblée fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 29 avril 1940 à 7 h 30 AM, auquel assemblée étaient présents MM les échevins Lionel Larivière, aep. Devost, Moïse Tellier, Daniel Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence de M. L. Larivière, promesse au faubourg.

15 H 6

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 avril 1940 ainsi que celui du 18 avril 1940 soient adoptés tels que lus

Adopté

15 H 7

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Aef Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 834<sup>39</sup><sub>58</sub> et tels que détaillés ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Banque Canadienne Nationale	29398 <sup>95</sup>	✓
" " "	164.36	✓
" " "	11715.00	✓
" " "	15917.49	✓

Le Notionnaire et Dist<sup>r</sup> 3<sup>me</sup>

400. - ✓

Gare des pêcheurs-diseurs

4000. - ✓

Le Notionnaire C.S. Dist<sup>r</sup> 3<sup>me</sup>

1000. 79 ✓

Canadian Accept Corp

52 79 ✓

Office des palais raisonnables

23 60 ✓

Liste de l'ac No 28

54 95 ✓

Banque Can Nationale

5 00 ✓

Gare des pêcheurs-diseurs

4000. 60 ✓

Liste de l'ac No 29

1023. 60 ✓

L. B. Beaubien Hse Ltée	107 <sup>83</sup>	/
Liste de Paie No-30.	47 <sup>02</sup>	/
Care des peaux-diseets	1000.	/
Edmonde Boissonneault	3H <sup>95</sup>	/
La Cie à Huile Penn-Mass	78 <sup>H</sup>	/
garage Ruyer & Frère	5 <sup>83</sup>	/
Service Martin	11 <sup>03</sup>	/
Armand Cormillard	2 <sup>10</sup>	/
J. Blé Létangier	10 <sup>10</sup>	/
G. V. Ayotte	2 <sup>00</sup>	/
Canadian Pacific R.R.	32 <sup>7H</sup>	/
Gravel & Lamy Ensq	2 <sup>25</sup>	/
Bureau d'Enregistrement	10 <sup>00</sup>	/
J. Henri Beaumes	26 <sup>60</sup>	/
J. Létangier & Frère Ensq	18 <sup>80</sup>	/
Nérve D'Amours	1H <sup>93</sup>	/
Francis Hankin Abv	15 <sup>68</sup>	/
Northern Electric Co's	18 <sup>00</sup>	/
Chambordene Champlain Ensq	7 <sup>25</sup>	/
L'Honorable Trésorier de la Province	17 <sup>00</sup>	/
Canada Iron & Brasserie Ltd	4H <sup>60</sup>	/
Napoléon La Haye	9 <sup>44</sup>	/
D'CBasibeau	10 <sup>00</sup>	/
✓ A De Grandmont	2 <sup>25</sup>	/
✓ J M Bruneau	30. <sup>25</sup>	/
✓ Lug Lavallée	26 <sup>35</sup>	/
✓ Chas Demers	10H <sup>05</sup>	/
Napoléon Létangier	3 <sup>05</sup>	/
Alphonse Roy	21 <sup>32</sup>	/
D'lug Lavallée MD	11 <sup>50</sup>	/
La Cité du Cop.	54 <sup>91</sup>	/
Shawinigan W&P Co'y	33 <sup>14</sup>	/
" " "	358 <sup>75</sup>	/
J. A. Albert Richard	13 <sup>50</sup>	/
La Cité du Cop.	60 <sup>90</sup>	/
" "	20 <sup>00</sup>	/
Fidal La Haye	20 <sup>00</sup>	/
Benoit Fr Pierre	30 <sup>00</sup>	/
Liste de Paie No-31	42 <sup>10</sup>	/

Banque Canadienne Nationale	15 <sup>00</sup>	/
La Cité du Cap.	38 <sup>09</sup>	/
Charmaine Perreault	14 <sup>80</sup>	/
La Cie d'Huile Penn-Mass.	28 <sup>12</sup>	/
Canada Son Sounds Ltd	11 <sup>34</sup>	/
Réal St arnaud	9 <sup>75</sup>	/
Canadian Pacific Railways	53 <sup>88</sup>	/
L'Union musicale du Cap	50 <sup>00</sup>	/
Gare des secours-direkt	3500 <sup>00</sup>	/
Liste de Paie No-32	993 <sup>60</sup>	/
Gare des louets de secours	3800 <sup>00</sup>	/
Liste La Cité du Cap	36 <sup>65</sup>	/
Bell Telephone Cap of Canada	27 <sup>66</sup>	/
Imprimerie St Patrice entq	1 <sup>73</sup>	/
E. Massicotte & fils	372 <sup>00</sup>	/
J. J. Morin & fils	8 <sup>50</sup>	/
E. Massicotte & fils	200 <sup>00</sup>	/
Shawinigan W & P Co	166 <sup>53</sup>	/
Delisle Auto Accessoires	9 <sup>50</sup>	/
Charmaine Perreault	10 <sup>00</sup>	/
Mus Cap & Regaleia	23 <sup>22</sup>	/
D. L. Lavallée	11 <sup>63</sup>	/
R. Lorrage & Frère Entq	17 <sup>30</sup>	/
La Cité du Cap	35 <sup>97</sup>	/
Liste de Paie No-33	H2 <sup>00</sup>	/
D. L. Lavallée M&S	24 <sup>00</sup>	/
J. Téléphone Nadeau	1 <sup>00</sup>	/
Louets secours-direkt	677 <sup>95</sup>	/
L. Langis	3 <sup>00</sup>	/
	83, H39 <sup>56</sup>	

Adopté

15H8

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu qu'un permis de Restaurant pour  
1940 soit accordé à chacune des personnes suivantes  
sujet cependant à l'approbation du Chef de Police.

S. Laperrrière Corn Rochefer + Monplaisir

Berard Trudeau 652 Notre-Dame

Adopté

1549

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil consent à ce que le terrain de M. Richard Rochefort, compris entre les rues Latremille, Ste-Marie & Ste-Madeleine soit établi comme terrains de jeux et s'engage à payer comme loyer un montant équivalent aux taxes générales municipales et scolaires de la présente année fiscale.

Adopté.

Lectures de diverses correspondances

Lecture d'une motion de M.M. les échevins A. Devost et M Tellier mis à l'étude après le consentement du proposant

Lectures de correspondances mises à l'étude  
Et la séance est levée

Isidor Hallay  
Maire  
J. Beaumont  
Geffrard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 mai 1940 lequel assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaire des sessions à l'Hôtel de Ville Mercredi le 8 mai 1940 à 7 hrs P.M. auquel assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidor Hallay M.M. les échevins Léon Larivière, Acp. Devost, Maïs Tellier, Donat Turmel Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1550

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée de la séance régulière du conseil de cette cité tenue le 29 avril 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

1551

Ce proposé par l'échevin L. Lassivière  
appuyé par l'échevin L. Lamy

Il est résolu que la présente séance soit adjournée jusqu'à 9 h 30 m. ou plus tôt, sur les comptes!  
*(Adopté)*

A 9 h 30 m. la séance de la séance  
Tous les membres sont présents

1552

Ce proposé par l'échevin Lionel Lassivière  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Il est résolu que les comptes au montant total de \$ 36172<sup>34</sup> et tels que décris ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

La cité du Cap

Banque Can. Nationale

24<sup>93</sup>

21921.67

1038.69

437.87

1000.-

1714.92

Gare des passagers - direct

Shawinigan W & P. Co

Jeané Tanguay

Édouard Matteau

Liste de Paie No 34

Bureau d'Enregistrement

La Min. scolaire

C. V. Ayotte

4<sup>25</sup>

51.85

11.90

78<sup>34</sup>

2.00

19<sup>50</sup>

15<sup>00</sup>

127.79

2.00

4.86

.90

308.

31.05

6<sup>00</sup>

5<sup>40</sup>

2<sup>00</sup>

35<sup>00</sup>

3<sup>51</sup>

Barage Berard Lévesque

Les Ass. du Rockwood

Canada Iron Foundry Ltd

J. B. Lorranger

Mint Cap & Regalia

Roland Rochefort

Canadian Pacific Railways

Bravel & Ramy

D' Chas Demers M.D.

✓ Adélard Tétiaut M.D.

✓ J.M Brûlé M.D.

Imprimerie de Patrice Lavoie

A. Bonillard	6 <sup>09</sup>	✓
Alphonse Roy	4 <sup>80</sup>	✓
Garage Royer & Frère	8 <sup>99</sup>	✓
J. L. Rousseau	25 <sup>52</sup>	✓
D' l' Lavallée M.D.	5 <sup>09</sup>	✓
H. Massicotte & Frère	86. <sup>49</sup>	✓
Edm. Boissonneau et	7 <sup>10</sup>	✓
Martin Service	9 <sup>30</sup>	✓
Frances Hankin Roy	7H <sup>62</sup>	✓
Canadian Ludlow Valve	99 <sup>00</sup>	✓
Henri Rousseau	18 <sup>00</sup>	\$36,172. <sup>32</sup>

Adopté

1553

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
appuyé par l'échevin L. Lamy

Il résulte que demande soit faite et est par les présentes faire auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$ 17814<sup>95</sup>, comme suit:

Grat. nourriture	10542.70
✓ Chauffage	2H75.05
✓ vêtements	1354.75
✓ autre	<u>3442.45</u> \$ 17814 <sup>95</sup>

pour être distribués en secours - direct par cette Municipalité durant le mois du mois de juin 1940 aux 532 chefs de famille et leurs 2261 dépendants et 42 personnes vivant pour former un total de 2835 nécessiteux dans de cette Municipalité.

Adopté.

1554

Proposé par l'échevin Léon Lavoie  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il résulte que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette Corporation un ou des montants jusqu'à émission de la somme totale de \$ 17814<sup>95</sup> pour payer exclusivement les secours - direct en argent durant

le cours du mois de juin 1940,

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$ 17814<sup>95</sup>. Ces billets devront porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 $\frac{1}{2}\%$  l'an et être faits à demande.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

1555

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-1554 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour payer les percours direct en argent durant le cours du mois de juin 1940.

Adopté

1556

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil accorde un permis de restaurant pour 1940 à chacune des personnes suivantes sujet à l'approbation du Chef de Police.

Bernard Croteau Hôtel Notre-Dame

Roland Plante Hôtel

Victor Belodeau Comptoir Disney & Thibault

Felix Lavictoire Hôtel Sir John A. Macdonald

Adopté

1557

Proposé par l'échevin Louis Lamy.

Appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 30 avril 1940 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux

de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la présente lettre.

M. Hamel Buist contre-maître de la Voie est par la présente nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

---

1558

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil accorde son consentement à ce qu'une association puisse être formée sous le nom de "Primo Brumet" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps; le tout sous l'empire du chapitre 257 S.R.Q. 1925.

Adopté

---

1559

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le Maire et le greffier puissent autorisés à signer le contrat de donation de deux appartements actuellement à M. Emile Hulin et situés dans les limites de la Mission St Odilon et ce après que les membres du conseil en auront pris connaissance.

Adopté

---

Son Honneur le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

Lecture de diverses correspondances  
Et la peine est levée

Louis Larivière  
pro Maire  
J. Beaumesq,  
greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 20<sup>e</sup> jour de mai 1940 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents M<sup>me</sup> les échevins Lionel Larivière, Alphonse Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Hamy formant quorum sous la présidence de M. l'échevin Lemel Larivière Pro-maire au fauteuil.

1560

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière (avant-mentionnée) tenue le 8 mai 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

1561

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 11123<sup>00</sup> et tels que dérisés ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Compte des peins-direts	4000.	✓
Canadian Acceptance Corp	52. <sup>79</sup>	✓
Liste de Paie No. 35	993. <sup>60</sup>	✓
Canada Iron Foundries	226. <sup>91</sup>	✓
Liste de Paie No. 36	43. <sup>05</sup>	✓
✓      ✓      37	67. <sup>95</sup>	✓

Compte des peins-direts	4000.	✓
Liste de Paie No. 38	34. <sup>90</sup>	✓
J.A. Labelle	25. <sup>00</sup>	✓
Canada Iron Foundries	95. <sup>75</sup>	✓
Hôtel de Côte St. Germain Hôtel	80. <sup>00</sup>	✓
Dépôt Auto Accessories Inc.	36. <sup>00</sup>	✓
D <sup>r</sup> L. Lavallée MD.	35. <sup>00</sup>	✓
Croise La Haye MD	68. <sup>65</sup>	✓
R. L'Orange & Fils inc	17. <sup>40</sup>	✓

Gustave Cabellé	35. <sup>00</sup>	✓
J. A. Gilbert	13. <sup>00</sup>	✓
J. Baillou & fils	5. <sup>00</sup>	✓
J. J. J. Bagnu	8. <sup>00</sup>	✓
La Cie Pneu du Canada Ltée	3. <sup>75</sup>	✓
H. Massicotte & Frères Ltée	521. <sup>62</sup>	✓
Consolidated Paper Corp.	1. <sup>00</sup>	✓
Canada Iron Foundry	305. <sup>67</sup>	✓
Alphonse Roy	15. <sup>00</sup>	✓
Leon Ménier Ch.	270. <sup>80</sup>	✓
Imprimerie de l'Action	28. <sup>94</sup>	✓
J. L. Gauvin	28. <sup>00</sup>	✓
Daniel Tanguay	<u>150.<sup>00</sup></u>	<u>11,123.<sup>00</sup></u>

Adopté

7562

Proposé par l'évêque Dom Turmel  
appuyé par l'évêque Moïse Tellier

Il résolu que ce conseil accorde un permis pour restaurant pour l'année 1920 à M. Alphonse Roy 336 Notre Dame, M. Léop. Blais 179 St-Haurent et à M. W. Cormier Rue Notre Dame près de chez M. J. Lannette (source d'eau minérale) sujet à l'approbation du chef de police.

Adopté

7563

Proposé par l'évêque Louis Lamy  
appuyé par l'évêque Dom Turmel

Il résolu que la présente séance soit adjournée à Jeudi de 23 mai 1920 à 7 h 30 P.M. pour traiter toutes questions relevant du chômage.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est ensuite adjournée à Jeudi le 23/5/1920

Sidney Valley  
Moise  
J. B. Gauvin  
S. Neffier

## Gouverne de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mai 1940 lequel assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des réunions à l'Hôtel de Ville Jeudi le 23 mai 1940 à 7 h 30 P.M. auquel assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Hallé M.M. les échevins Léonel Lassivière, Arsène Drevet, Moïse Tellier, Daniel Tremblay Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la présidence du Maire au Panier.

7564

Proposé par l'échevin Léonel Lassivière

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1<sup>er</sup> juin 1940 au montant total de \$ 17855<sup>00</sup> se répartissant comme suit:

	Intérêts	Réachat	Total
Règlement No. 100	1437 <sup>50</sup>	2000.	3437 <sup>50</sup>
✓ 163	102.	3300.	3702.-
✓ 186	715 <sup>50</sup>	5000.	5715 <sup>50</sup>
	2555.	10300.	17855 <sup>00</sup>

La Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilégiés qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de \$ 17855<sup>00</sup> à demande devant prêter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2% l'an.

Ce billet ne sera en aucune manière modifié, restreint ou nuove les droits que la Banque a contre des dits coupons et obligations.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

7565

Proposé par M. le chevalier Lionel Lativière

Appuyé par M. le chevalier Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueu-

sement à la Commission municipale de Québec de bien  
veulement approuver la résolution No - 7564 du conseil de cette  
cité relativement à l'échéance de coupons et d'obligations  
du 1<sup>er</sup> juillet 1940 ; le montant total de l'échéance étant  
de \$ 178550<sup>00</sup>

*Adopté*

7566

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeleine par  
suite du chômage a actuellement sur les listes de  
secours au-delà de 600 familles bénéficiant  
des secours directs;

Attendu que les montants que la cité a versés  
en secours directs dans le passé et ceux qui elle est  
appelée à verser et ce jusqu'au 31 décembre 1940,  
se chiffrent à la somme de \$ 170,138.73;

Attendu que la part de la cité dans ces secours  
telle qui exige par les autorités Provincial et  
Fédérale est de 20% ce qui représente un  
montant de \$ 34,027.75

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeleine  
en outre de faire la quote part des secours directs  
mentionnés plus haut a été avisé qu'à partir du  
1<sup>er</sup> mai 1940, la cité devra assumer la charge  
complète des inaptes au travail ce qui repré-  
sente pour les montants déversés depuis le 1<sup>er</sup>  
mai et ceux à être versés jusqu'au 31 dé-  
cembre 1940 la somme de \$ 4,500.00;

Attendu que les montants mentionnés aux  
deux précédentes résolutions représentent  
un total de \$ 38,527.75;

Attendu que le budget actuel ne prévoit  
aucun montant pour continuer à un pourcentage  
quelconque dans les secours directs distribués par  
le passé, et ceux qui elle est appelée à distribuer  
d'ici au 31 décembre 1940;

Attendu que pour équilibrer le budget actuel

il est nécessaire d'imposer une taxe spéciale équivalente au montant total de \$38,527.75

En conséquence,

sur proposition de l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il est ordonné et statué, et ce  
Conseil ordonne et statue par la présente  
résolution ce qui suit, savoir :

1o.- Une taxe spéciale de soixante quinze (\$0.75) sur cent dollars d'évaluation est imposée sur tous les biens fonds de cette municipalité, le tout comprenant terrains, bâtisses et machineries pour payer la quote part de 20 % des secours directs distribués par le passé et ceux à distribuer d'hui au 31 décembre 1940.

2o.- Cette dite taxe spéciale sera percevable de la même manière que les taxes ordinaires et seront payables en trois versements bimensuels de la date que ladite taxe sera due.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la commission municipale de Québec et de l'Honorable Ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce.

Le vote est demandé par l'échevin Al. Devost

Votent contre : les échevins Al. Devost et Moïse Tellier.

Votent Pour : les échevins Lionel Larivière, Donald Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy

Résolution adoptée sur division.

7567

Proposé par l'échevin Lionel Larivière  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à la Consolidated Paper Corporation de reconstruire ses anciens employés lors de l'ouverture du Moulin du Caf. (Maurice Division) Adopté

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée

Sidore Hallay  
Maire  
J. Blaumier  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je prie signé Raymond Bernier nommé conseiller  
jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de ma charge avec de cette  
charge au meilleure de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce  
dixième jour de juin 1940

Raymond Bernier

J. Blaumier  
Le greffier

Je prie signé Raymond Bernier jure que je  
porterai vraie allegiance à sa Majesté le Roi des  
Rois et successeurs

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce Raymond Bernier  
dixième jour de juin 1940

J. Blaumier  
Le greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
fut tenue aux écuries et place d'armes des ses-  
pens à l'Hôtel de Ville Rende le 3 juin 1940

a 7hs PM à laquelle assemblée étaient présents Mr Honneur le Maire Isidore Balleay MM les échevins Lionel Larivière, Marie Tellier, Donat Turmel + Louis Lamy formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil

1568

Ce proposi par l'échevin Lionel Larivière appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mai 1940 ainsi que celui de l'ajournement en date du 23 mai 1940 soient adoptés tels que-lus.

Adopté.

1569

Ce proposi par l'échevin Lionel Larivière appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que les comptes au montant total de # 117187<sup>77</sup> et tels que déris ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Cré des peons direct	4000.	✓
Napoléon Leranger	26 <sup>48</sup> /	✓
Shawinigan W & P Co <sup>y</sup>	22 <sup>63</sup> /	✓
	358. <sup>75</sup> /	✓
	197 <sup>01</sup> /	✓
	6 <sup>00</sup> /	✓

D <sup>r</sup> Eug Lavallée M.D.		
Imprimerie Sr Patrice	72 <sup>75</sup> /	✓
Roland Rochefort	59 <sup>15</sup> /	✓
Bono Electric Co <sup>y</sup>	5. <sup>96</sup> /	✓
L'Avenir	17 <sup>50</sup> /	✓
Cordonnerie Moderne	3. <sup>50</sup> /	✓
Sigré, Brun & Guenette	30. <sup>—</sup> /	✓
Canada Iron Foundries	112 <sup>38</sup> /	✓
Thomas Virets	1 <sup>65</sup> /	✓
La Cie J.B. Holland & Fils	38 <sup>34</sup> /	✓
Canadian Mercile Co <sup>y</sup>	16 <sup>66</sup> /	✓
Bell Telephone Co <sup>y</sup> of Canada	15 <sup>20</sup> /	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	21 <sup>82</sup> /	✓
Bureau d'Enregistrement	7 <sup>50</sup> /	✓
G. Drouin	17 <sup>20</sup> /	✓

Northern Electric Coi.	42 <sup>35</sup>
H. Lorranger & Frères Ensq	17 <sup>40</sup>
Liste de Paie No - 41	40 <sup>50</sup>
La Cité du Cop.	19 <sup>55</sup>
Banque Can. Nationale	66733. <sup>11</sup>
	72581 <sup>06</sup>
	993 <sup>60</sup>
Liste de Paie No - 39	3000.
Gare des sec - directs	14 <sup>67</sup>
Liste de Paie No - 41	14 <sup>76</sup>
La Cité du Cop	575 <sup>60</sup>
Gare des louys payés par ch.	1000.
Gare des secours - directs	7000.
	17855 <sup>09</sup>
Banque Can Nationale	87 <sup>39</sup>
H. Massicotte & Frères Ltée	18 <sup>30</sup>
Jules Roy	<u>\$ 117187.77</u>

Adopté

1570

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Donat Purnel

Le résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 20 mai 1940 par The Bell Telephone Coi. of Canada pour l'érection et le maintien de sociaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité, le tout tel que demandé dans la susdite lettre.

Maurice Bussé contre-maître de la Voie a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

1571

Proposé par l'échevin Donat Purnel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Le résolu que ce conseil accorde l'application faite par chacune des personnes suivantes pour un permis de restaurant pour l'année 1940, projets cependant à l'approbation du chef de Police.

Lucile Chastay 108 rue de Valise

Ferdinand Binette Route Shawinigan  
Avec le feu vert ✓ ✓  
Adopté

1512

Suggéré par l'échevin Lionel Lassivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une lettre en date du 29 mai 1940 signée par le Sous-Ministre des Transports d'Ottawa, donne à Sa Majesté le droit de pénaliser sur notre aéroport et d'y exécuter des travaux d'amélioration et d'y exiger des batissements que le Ministre des Transports pourrait construire selon qu'il le jugera nécessaire.

Adopté

1513

Suggéré par l'échevin Lionel Lassivière  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que ce conseil autorise Son Honneur le Maire à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine l'entente avec le Gouvernement Fédéral en ce qui concerne le lancement de l'aéroport municipal aux termes et conditions mentionnés à ladite entente, le tout tel que lue en conseil ce jour.

Adopté

1514

Attendu que pour permettre au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de payer en argent les secours directs aux chômeurs nécessiteux, il est nécessaire que la Banque Canadienne Nationale lui accorde un crédit au-delà d'un montant n'excédant pas 100,000.

Il est proposé par Louis Lamy

Appuyé par Daniel Turmel

Il est résolu que Son Honneur le Maire et le Trésorier s'adressent à ladite Banque Canadienne Nationale pour obtenir le crédit ci-dessus mentionné qui restera valable pour le plein montant et ce jusqu'à nouvel ordre, comme crédit permanent, nonobstant tous remboursements, qui pourraient être effectués

de temps à autre, soit pour le montant total ou partiel des sommes prêtées en vertu de ce crédit ouvert.

Les remboursements n'auront pas l'effet de modifier ou diminuer ce pouvoir d'emprunt.

Mon Honneur le Maire et le Conseil sont autorisés, pour donner effet à la présente résolution, à signer un ou des billets promissaires en reconnissance des sommes ainsi créditées, et ce en attendant que la cité soit remboursée des contributions des gouvernements. L'intérêt à être payé à la banque sur ces avances ne devra pas excéder  $4\frac{1}{2}\%$  l'an.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

1575

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que l'engagement de M. Henri Crobeau, comme pointeur en chef pour la cité du Cap, soit rescindé et annulé à toutes fins que de droit. En conséquence la résolution No 7350 est amendée en y retranchant le deuxième paragraphe lequel a trait à M Crobeau. La résolution No 1509 appartenant M. Crobeau comme membre de la commission de chômage de cette cité est aussi rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

La présente résolution prend effet immédiatement.

L'échevin M. Tellier se déclare dissident.

(Adopté)

Une motion proposée par l'échevin Louis Hamy appuyée par l'échevin Donat Turmel a l'effet de nommer M. Edmond Baucher pointeur en chef à été mise à l'étude et la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

Proposé par l'échevin L. Lassivière  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

1576

Et résolu que la présente séance soit adjournée  
jusqu'à 11 hrs P.M. ou plus tôt sur la motion  
no. 7579.

Adopté

P

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est adjournée

à 11 hrs P.M. la séance ne se continue pas.

Isidore Hallay  
Maire  
J. Beaumont  
Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 17ème jour de juin 1940 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Hallay M.M. les échevins Lionel Lassinière, Aeg Devost, Moïse Tellier, Donat Tumel Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

7578

Suggéré par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Tumel

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 juin 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7579

Suggéré par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de ~~1599 \$~~ <sup>quinq\$</sup> et tels que dévisés ci-après soient acceptés et payés : -

7579(suite) Les comptes:

G. V. ayotte	5 <sup>00</sup>	✓
a Cormillard	9 <sup>91</sup>	
	11 <sup>99</sup>	✓
garage Roy & Frère	8 <sup>99</sup>	✓
Service Martin	11 <sup>99</sup>	✓
Bell Telephone Co.	7 <sup>78</sup>	✓
J. A. Bilbert	7 <sup>00</sup>	✓
René de Collet Jérôme & fils	20 <sup>00</sup>	✓
La Cité du Cap	110 <sup>52</sup>	✓
W <sup>m</sup> Scully Ltd	58 <sup>59</sup>	✓
Dawson Bros Ltd	8 <sup>90</sup>	✓
Canada Iron Foundries Ltd	165 <sup>01</sup>	✓
Pharmacie Perronnet	27 <sup>95</sup>	✓
Roy Roy	7 <sup>51</sup>	
Martin Service	9 <sup>61</sup>	✓
Henri Cooke	1 <sup>00</sup>	✓
J. M. Bourgeois MD	8 <sup>00</sup>	
Dr E. Lavallée MD	19 <sup>95</sup>	✓
International Stock Food	5 <sup>40</sup>	✓
Liste de Paie	89 <sup>40</sup>	
Bureau d'Enregistrement	2 <sup>60</sup>	
E Boissonneau	21 <sup>65</sup>	✓
H Massicotte & Frères Ltd	50 <sup>63</sup>	✓
Gare des secours-direct	1000.-	✓
Liste de Paie No-H2	993 <sup>60</sup>	✓
"            " H3	44 <sup>90</sup>	
"            " H3	79 <sup>79</sup>	✓
Canadian Acceptance	57 <sup>79</sup>	✓
Gare des S-D.	3000.-	
Liste de Paie No-HH	50 <sup>30</sup>	✓
L'Union musicale du Cap	50 <sup>00</sup>	✓
"            " H3	150 <sup>00</sup>	✓
La Cité du Cap "Petite Caisse"	38 <sup>40</sup>	✓
W <sup>m</sup> N. Saunders	16 <sup>90</sup>	✓
J. L. Rousseau	17 <sup>30</sup>	✓
Auz Roy	26 <sup>35</sup>	✓
Dr J. Lamontagne	9 <sup>00</sup>	✓
Dr R. Lattaye MD	41 <sup>80</sup>	✓
	9129. <sup>82</sup>	

Adopté.

7580

Proposé par l'échevin Donat Tumel  
Appuyé par l'échevin Lionel Lassiviere

Et résolu que demande soit faite et est  
pos les présentes faites auprès des autorités du Bureau  
de Reconstruction économique de la Province de bien  
veuoir accorder à cette municipalité un octroi au  
montant de # 15879<sup>30</sup> comme suit :

Oeuv. nourriture	9,433	<sup>35</sup>
✓ chauffage	2 035	<sup>80</sup>
✓ vêtements	1,110	<sup>15</sup>
✓ abri	<u>3,300.</u>	# 15,879 <sup>30</sup>

pour être distribués en secours - direct par cette  
municipalité durant le cours du mois de juillet  
1940 aux 500 chefs de famille et leurs 2133 dépen-  
dants ainsi qu'aux 39 personnes vivant seule  
formant un total de 2677 nécessiteux dans de cette  
municipalité.

Adopté

7581

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
Appuyé par l'échevin D. Tumel

Et résolu que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer les nouvelles formules "Demande  
de secours F-H-37" puis être ensuite transmises  
au Bureau de Reconstruction économique.

Adopté.

7582

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
Appuyé par l'échevin Lionel Lassiviere

Et résolu que M. Oscar Beaudet soit  
engagé comme Membre de la Commission de chômage  
aux mêmes conditions que les autres membres de  
ludité Commission.

Adopté

7583

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin M. Tellier

Et résolu que la sommission de M. M. R.  
Letang & Frère Eng pour de l'avoine criblée de

l'Est, pour une période de 3 mois au prix de \$ 165 par paie de 9.6 lbs, soit acceptée.

Adopté

Lebuse de diverses correspondances  
Et le peine est levé.

Isidore Stalley  
Maire  
Jeanneau  
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Mardi le 25 juin 1940 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Mr Honneur le Maire Isidore Stalley M.M. les échevins Lionel Lassivière, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil

1584

Proposé par l'échevin Lionel Lassivière  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 juin 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

1585

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 997<sup>18</sup> et tels que déris ci-après soient acceptés et payés  
Les comptes

Cré des peines-droits

3000.

/

Liste de Paix No. H6

929<sup>40</sup>

/

for Shawinigan & District	37 H.	69	✓
Liste de Paie No - H7	93.	05	
Lac des Grands	14.	50	✓
Canada Slim Grounds	29	57	✓
Alewife Diners	17	00	
Shawinigan Water	75		✓
Honorable & His Pow.	358.	75	✓
Shawinigan Water	3959.	13	
Nap Foranger	23	50	✓
This Rivers	120.	00	✓
Bell Telephone City of Canada	16	00	
	36	39	✓
	H 8997.	75	✓

Adapté.

758

Croise par l'échecni aef. Lemay  
appuye par l'échecni Louis Lamy

Il résolu que la Banque Canadienne Na-  
tionale soit prié de payer pour et à l'équité de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine les dépenses et les obli-  
gations qui deviendront dues le 7 juillet 1940 comme  
suit

Reglement No- 99	5092 <sup>50</sup>	3500.	8592 <sup>50</sup>
✓ , 103	446.-	300.	740 <sup>00</sup>
✓ , 146	60.-	-	60 <sup>00</sup>
Total =	# 5592 <sup>50</sup>	# 3800 <sup>00</sup>	# 9392 <sup>50</sup>

Que la Banque conserve tous les comptes et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés

Le Maroc et le Tchad sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné. Ce billet devra porter intérêt à un taux n'excédant pas 4½% l'an.

Ce billet ne sera en aucune manière  
modifié, restera dans les mains que la  
Banque a comme ~~justeur~~ des dits compensations et obli-  
gations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adapte'

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée

Séances Talley  
Maurice  
J. Beaumont  
Breffiére

N<sup>o</sup> 1547  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Georges Bouchard, échevin  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure  
que je remplisai avec honnêteté,  
fidélité et justice les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité —  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assentiment devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine par George  
Le douzième jour de  
Juillet 1940. Bouchard,  
J. Bégin  
Assist. Breffiére

Couronne de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

N<sup>o</sup> 1548  
Je Alfred Lemay échevin de la Cité du Cap  
de-la-Madeleine, jure que je remplisai avec honnêteté, fideli-  
té et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assentiment devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce

quatrième jour de juillet 1940. A. Lemay

J. Beaumont  
Breffiére

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

7589

Je Alphonse Devost échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide  
assement devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce *Alphonse Devost*  
quinzième jour de juillet 1940

*J. Beaumont*  
*Breffier.*

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 15ième jour de juillet 1940 à l'heure 8 M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Hallay MM des échevins A. Devost, Leo Briffard, M. Tellis, D. Turmel, Alfred Léveillé & Louis Lamy formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

7590

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Daniel Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 juin 1940 soit adopté tel que lu.  
*Adopté*

7591

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Alf Léveillé

Et résolu que le rapport de l'officier rapporteur relativement aux élections tenues le 5 juillet 1940 soit adopté tel que lu.

*Adopté.*

159✓

Copie par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 28064<sup>98</sup> et tels que décris ci-après soient  
acceptés et payés.

Les comptes :-

Liste de Paie No. H8 60<sup>45</sup> ✓

Caisse des Dépôts 198<sup>75</sup> ✓

✓ des pecs - direct 3500<sup>00</sup> ✓

Liste de Paie No - H9 949<sup>60</sup> ✓

✓ ✓ 50 56<sup>30</sup> ✓

Canadian Accept Corp. 52<sup>79</sup> ✓

La Cité du Cop. 200<sup>65</sup> ✓

Caisse des pecs - direct 3500<sup>00</sup> ✓

J. D. Martel 5<sup>60</sup> ✓

Honorable Gén. Lavoie. 1622<sup>27</sup> ✓

Caisse des pecs - direct 2500<sup>00</sup> ✓

Banque Can Nationale 9397<sup>50</sup> ✓

✓ ✓ ✓ 607<sup>87</sup> ✓

✓ ✓ ✓ 695<sup>16</sup> ✓

La Commission Sal. Fais 21<sup>30</sup> ✓

Caisse liste No - 51 54<sup>98</sup> ✓

Banque Can Nationale 18<sup>00</sup> ✓

Caisse des pecs - direct 3000<sup>00</sup> ✓

La Cité du Cop "P-Cash" 44<sup>59</sup> ✓

Mop. Rotangu 104<sup>42</sup> ✓

Bons Electriq Ensq 3<sup>09</sup> ✓

Canada Iron Foundry 15<sup>00</sup> ✓

Northern Electric Corp 17<sup>03</sup> ✓

Liste de Paie No - 52 95<sup>00</sup> ✓

Service MARTIN serrage 7<sup>50</sup> ✓

La Cie d'Huile Penn-Mass 10<sup>00</sup> ✓

Barage Royer & Frère 7<sup>83</sup> ✓

Alphonse Roy 11<sup>15</sup> ✓

A. Brouillard 2<sup>03</sup> ✓

Eugène Brousseau 23<sup>06</sup> ✓

Le Nelligleuse 10<sup>08</sup> ✓

René de Collet Jeannin 20<sup>00</sup> ✓

Carrière Zulu Bee 2<sup>01</sup> ✓

Shawinigan & St Coix	186 <sup>01</sup>	✓
Jos Bégin & fils	5 <sup>22</sup>	/
Canadian Ludlow Valve	158 <sup>00</sup>	✓
G.V. Gosselin	21 <sup>00</sup>	/
J M Burgess MD.	H <sup>00</sup>	/
Dr Maurice Transport	8 <sup>00</sup>	/
Bureau d'Enseignement	8 <sup>90</sup>	/
L'Eglise Ste Madeleine	H <sup>00</sup>	/
Imprimerie de l'Assiette	6 <sup>48</sup>	/
Thomas Vives	2 <sup>44</sup>	/
Présarie de la Province	17 <sup>00</sup>	/
J.J. Morris & fils	2 <sup>80</sup>	/
Amand Guibault	10 <sup>00</sup>	/
Arthur Rompré	7 <sup>65</sup>	/
J. Téléphone Nadeau	12 <sup>61</sup>	/
R. Lorranger & Frères	16 <sup>50</sup>	/
D. Sauvageau	1 <sup>50</sup>	✓
Hervé D. Vives	9 <sup>78</sup>	/
Ministère des aff. mun.	10 <sup>00</sup>	/
H. Massicotte & Frères Ltée'	4 <sup>30</sup>	/
D <sup>r</sup> Eug. Lavallée MD	1 <sup>00</sup>	\$28,064 <sup>98</sup>

Amendement

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Sur le compte de # 95<sup>00</sup> élections pour mis  
à l'étude

Le vote sur l'amendement

Pour : M.M. M. Tellier, B. Briffard et A. Devost

Contre M.M. D. Turmel, A. Lemay et L. Lamy

Un Honneur le Maire vote contre l'amendement qui est rejeté

Le proposer et le secondeur de l'amendement ne désirant pas que le vote soit pris sur la motion principale cette dernière est adopté sur division  
Adopté sur division

1593

Proposé par l'échevin A. Lemay  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que demande pour faire et

est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien volontier accorder à cette municipalité un virement au montant de \$ 16098<sup>90</sup> comme suit:

Cours nourriture	\$ 10544 <sup>50</sup>
✓ chauffage	1410 <sup>15</sup>
✓ vêtements	1344 <sup>20</sup>
✓ Abri	<u>2800.</u> <sup>00</sup> \$ 16,098. <sup>90</sup>

pour être distribués en secours-sociaux par cette municipalité durant le cours du mois d'août 1940 aux 447 chefs de famille et leurs 1935 dépendants ainsi qu'aux 39 personnes vivant seules formant un total de 2421 nécessiteux dans cette municipalité.

Adopté

7594

Ce proposi par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M. Mme Raveneau soit nommé pour le ramassage de cheminées dans la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1940.

Adopté.

7595

Ce proposi par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que les différents comités permanents soient formés comme suit:

Comité des Finances : M.M. L Lamy, A Lemay et D Turmel  
Président M. l'échevin Louis Lamy

Comité de la Voie : M.M. D Turmel, A Devost et L Lamy

Président M. l'échevin Donat Turmel

Comité de l'Administration : M.M. A Lemay D Turmel & B Buffard  
Président M. l'échevin Alfred Lemay

Comité de l'Aqueduc : M.M. A Devost, A Lamy & M. Tellier

Président M. l'échevin Alphonse Devost

Comité de l'Éclairage : M.M. B Buffard, L Lamy, et M. Tellier

Président M. l'échevin Georges Buffard

Comité Marché Places : M.M. M. Tellier, A Devost & B. Buffard

Président M. l'échevin Marie Tellier

Adopté

759b

Attendu que la taxe spéciale de \$ 0.75 pour chaque \$ 100. d'évaluation imposée sur tous les biens fonds de cette municipalité par la résolution du 23 mai 1940 portant le No. 7566 est inopportun et constitue une charge trop lourde pour les propriétaires de biens fonds de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que l'allocabim des chômeurs doit être suspendu par les gouvernements Fédéral et Provincial uniquement ou dans tous les cas ne peut être payé au moyen d'une taxe spéciale imposée sur les contribuables de la cité du Cap-de-la-Madeleine En conséquence

Sur proposition de l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par la présente résolution ce qui suit:

1<sup>o</sup> Que la résolution passée le 23 mai 1940 portant le N° 7566 imposant cette taxe spéciale de \$ 0.75 pour \$ 100. d'évaluation sur tous les biens fonds de cette municipalité soit reconnue et annulée à toutes fins futures que de droit et qu'il sera porté donné aux officiers de la cité du Cap-de-la-Madeleine de ne pas procéder à la perception de telle taxe.

En amendement

Sugposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Que la résolution ci-dessus soit acceptée en autant que ce conseil ait une garantie écrite de la Banque Canadienne Nationale qu'elle continuera à avancer les fonds nécessaires pour les chômeurs chaque semaine pour le montant total des octrois demandés et que les gouvernements Fédéral et Provincial prennent les peins-dits dans la proportion de 50% - 50% et informe la cité en conséquence

Le vote sur l'amendement

Pour les échevins : D. Tremblay, A. Lemay & L. Lamy

Contre les échevins : G. Devost, G. Buffard & M. Peltier

Un Honneur le Maire vote en faveur de l'amendement lequel est adopté sur division

Le vote sur la motion principale

Pour les échevins : G. Devost, G. Buffard, et M. Peltier

Contre les échevins = D'Urmel, A Lemay + L Hamy

Sm l' honneur le Maire vote contre la motion principale

7597

Sugposé par l'échevin A Lemay

appuyé par l'échevin D'Urmel

Il résolu que M. l'échevin Louis Hamy soit  
élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté

7598

Sugposé par l'échevin Georges Bouffard

appuyé par l'échevin M. Tellier

Il résolu qu'attendus que la cité est dans  
l'obligation d'emprunter des argent nécessaires pour les  
fonds d'amortissement pour les échéances de juin & juillet 1940  
et aussi empruntera pour le mois d'août 1940 demande  
à la commission municipale de Québec de déclarer la  
cité en défaut.

Adopté

7599

#### Avis de motion

Je s'assigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé: "Règlement autorisant le conseil à faire la conversion de la dette actuelle consolidée et aussi consolidés tous les comptes en dépens engagés pour au revenu et comptes en rapport avec les travaux faits au compte capital"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce  
quinzième jour des mois de juillet 1940.

(signé) George Bouffard  
échevin de la Cité

Rectificatif diverses correspondances

Et la peine est levée

Louis Hamy

J. Beaumont Marie  
J. Beaumont Jeffer

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux armes et placee ordinaires des personnes à l'Hôtel de Ville lundi le vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) juillet du mois de juillet 1940 à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents M.M. les échevins Louis Lamy, Alphonse Devost, Georges Buffard, Moïse Pellerin, Dmat Tumel et Alfred Lemay formant quorum sous la présidence de M. l'échevin Louis Lamy, pro-maire, au fauteuil.

1600

Il a été unanimement résolu que ce conseil s'engage à faire les travaux nécessaires, de l'usine d'aciérie & d'électricité pour l'établissement de l'industrie laquelle sera connue sous le nom de "Allied Steel Company" et faire tous les arrangements relatifs à l'approvisionnement de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1601

Suggéré par l'échevin Dmat Tumel  
Appuyé par l'échevin Moïse Pellerin

Il a été résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 juillet 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

1602

Suggéré par l'échevin Dmat Tumel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il a été résolu que les comptes au montant total de \$ 1044 <sup>45</sup> et tels que dérisés ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Gare des pneus-direc's	2500 <sup>00</sup>	/
Reste de l'ac N° 83	949 <sup>60</sup>	/
	54 <sup>85</sup>	/
Ja habelle	35 <sup>00</sup>	/
Shawinigan W.R. Co	20 <sup>94</sup>	/
	358 <sup>75</sup>	/

Imprimerie de l'Assomption	72 <sup>0</sup>	✓
C. F. Ayotte	1 <sup>5</sup> <sub>b</sub>	✓
Barage Béard Lévesque	7 <sup>15</sup>	✓
Dr. P. La Haye	<u>86<sup>79</sup></u>	<u>H 40 + 4<sup>45</sup></u>

Adopté.

7603

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le contre maître de l'aqueduc soit autorisé à suivre l'égnat de la rue Jacques-Cartier à partir de la rue Notre-Dame à aller au Boulevard. Il est aussi autorisé à faire un puits sur la rue Faurex près du Canadien Pacifique.

Adopté

7604

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à verser les agents nécessaires à l'enquêteur des secours directs en rapport avec l'ouvrage qu'il aura à faire : inspection de listes de paie des industries et compagnies, enquêter etc., etc.,

Adopté.

7605

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer par et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dues le 1<sup>er</sup> avril 1910 se répartissant comme suit:-

	Intérêt	Réduit	Total
Règlement No - 78	292 <sup>50</sup>	1900.	2192 <sup>50</sup>
130	1880. <sup>1</sup>	-	1880 <sup>00</sup>
131	827 <sup>50</sup>	-	827 <sup>50</sup>
133	405 <sup>00</sup>	-	405 <sup>00</sup>
136	87 <sup>50</sup>	-	87 <sup>50</sup>
211	980 <sup>00</sup>	-	980 <sup>00</sup>
	4,467 <sup>50</sup>	1900 <sup>00</sup>	6,367 <sup>50</sup>

La Banque conserve tous les coupons et

et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande jusqu'à concurrence du montant total de P 6367<sup>50</sup>. Ce billet sera porté intérêt à un taux n'excédant pas 11<sup>1/2</sup>% l'an.

Ce billet ne sera en aucune manière modifié, restreindra ou modifiera les droits que la Banque a communiqués des dits emprunts et obligations.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

M. l'échevin B. Briffard demande à son Honneur le Maire d'attendre la réponse de la Commission municipale sur la résolution No. 7598, avant d'envoyer ladite résolution à la Commission municipale.

7606

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Daniel Guimel

Est résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 7605 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour renouveler l'échéance de emprunts et d'obligations du 1<sup>er</sup> avril 1940.

Adopté

Même remarque de M. l'échevin B. Briffard au sujet de l'envoi de la résolution à la Commission municipale

7607

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin M. Tellier

Est résolu que le greffier soit autorisé à faire publier un avis, sans sa signature, que ceux qui n'auront pas acquitté leur licence quelles qu'elles soient de la date de l'avis à aller au 6 avril 1940, des procédures seront prises contre les récalcitrants.

Adopté

7608

Proposé par l'échevin B. Briffard  
Appuyé par l'échevin M. Pellerin

Et résolu que le Trésorier soit et est par la présente prié de faire une liste de ceux qui doivent des taxes municipales pour les années 1938 et précédentes et celle pour la prochaine année régulière au conseil du 5 août 1940.

Cette liste servira de base pour une vente pour taxes dues qui devra avoir lieu prochainement.

Adopté.

7609

Proposé par l'échevin B. Briffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié de bien vouloir avancer à cette municipalité un montant de \$ 7000<sup>00</sup> pour payer exclusivement les marchands qui ont avancé à cette cité les matériaux nécessaires à la construction de lignes d'eau et d'égout telles que : Égout International Saib, conduite de services et principales d'aqueduc et d'égout, etc., Rè: Compte Capital.

Ce montant devant être remboursé à même des revenus généraux lors de l'imposition de la taxe pour 1941.

Adopté.

7610.

Proposé par l'échevin B. Briffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de bien vouloir ratifier la résolution No 7609 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant de \$ 7000<sup>00</sup> pour payer des comptes non acquittés en rapport avec des travaux au capital non prévus aux budgets 1939-1940.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Lecture d'un avis du procureur de M. Russell en rapport avec le compte de la Cassière des églises, mis à

l'étude

Lecture d'une mise en demeure du procureur de M. U.W. Rousseau re: jugement en date de 1930 re: Fast Air Service Transport Aeropost été arrêté et hangar y exigé  
Et la peine est levée

Isidore Hallay

Maire

J. Beaumont

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes à l'Hôtel-de-Ville lundi le 19ème jour du mois d'août 1940 à 7 h 30 M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Hallay M.M. les échevins Alphonse Devost, Georges Briffard, Donat Turmel & Louis Hamy formant quorum pour la présidence du maire au besoin.

1611

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin L. Hamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 juillet 1940 soit adopté tel que su.

Adopté

1612

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin G. Briffard.

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 39956.<sup>95</sup> et tels que détaillés ci-après soient acceptés et payés:

les comptes

Banque Canadienne Nationale	2137. <sup>85</sup>
	14516. <sup>68</sup>
	6367. <sup>50</sup>

1617 (suite)

	Liste de Paie No - 50	2 <sup>10</sup>
	Caisse des secours - directs	1000.-
	Caisse des loyers de secours	3000.- ✓
✓	✓	✓
	Gages for cheques	H03 <sup>50</sup>
	Liste de Paie No - 55	67 <sup>35</sup>
	La cite du Cog "Petty-Cash"	H1 <sup>01</sup>
	Caisse des secours direct	3000.-
	Liste de Paie No - 56	9H9 <sup>60</sup> ✓
	Laquerex & Desrochers	H. <sup>11</sup>
	Liste de Paie No - 57	69 <sup>20</sup> ✓
	Caisse des secours - directs	2000.- ✓
	Liste de Paie No - 58	6H <sup>70</sup> ✓
	Caisse des secours - directs	2000.- ✓
	Liste de Paie No - 59	9H9 <sup>60</sup> ✓
✓	✓	60.
	La cite du Cog Petty Cash	55 <sup>40</sup> ✓
		31 <sup>44</sup> ✓
		58 <sup>99</sup> ✓
		52 <sup>79</sup> ✓
		2 <sup>75</sup> ✓
		5 <sup>74</sup> ✓
		58 <sup>71</sup> ✓
		1 <sup>81</sup> ✓
		16 <sup>00</sup> ✓
		4 <sup>08</sup> ✓
		3 <sup>58</sup> ✓
		3 <sup>15</sup> ✓
		6 <sup>35</sup> ✓
		1 <sup>97</sup> ✓
		21 <sup>11</sup> ✓
		18 <sup>75</sup> ✓
		16 <sup>50</sup> ✓
		16 <sup>69</sup> ✓
		4 <sup>69</sup> ✓
		17 <sup>11</sup> ✓
		4H <sup>62</sup> ✓
		3 <sup>22</sup> ✓
		3 <sup>00</sup> ✓
		11 <sup>60</sup> ✓
		11 <sup>64</sup> ✓
		11 <sup>85</sup> ✓
		11 <sup>88</sup> ✓
		10 <sup>75</sup> ✓
		13 <sup>75</sup> ✓

H. Massicotte & Frères Lté	157 76	/
Bell Telephone Cos of Canada	24. 90	/
La Cité du Cos. "Petty cash"	20. 25	/
L'Union musicale du Cos.	50 00	/
D. P. La Flèche M&P	13. 65	/
O. V. Apotke	1. 71	/
Edm. Boissonneau et	10. -	/
J. Blé Rotang et	4 61	/
Delisle Auto Accessoires	2 70	/
✓	3 52	/
Service MARTIN Service	13 20	/
J. M. Burgeois M&P	8 00	/
Bureau d'enregistrement	5 00	/
L'Avenir	5 50	/
Israël & Lamy	5 82	/
✓	50. 30	/
Impressionn. de Patrice	30. 86	/
✓	19 54	/
La Cité du Cos.	52 79	/
Canadian Acceptance Corp.	109 20	/
Sustave Catellier	8 10	/
La Cie d'Huile Penn Mass.	44 00	/
Jme J. D. Samson	8 00	/
✓	20 00	/
Alphonse Devost	3 00	/
Pal de la Cie des direct	38 74	/
Delisle Auto Accessoires	20. -	/
G. J. Morris & Soñ	7 40	/
Fond de Cobalt Ferrom. Lté	8 50	/
Dunsmuir Bros Lté	450	/
Impressionn. de Patrice Enq	39, 95	/
J. Blé Lahaie	39, 95	/
		Adopté

7613

Proposé par l'échevin Alf. Devost

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la résolution No. 7600 soit amendée  
 en y remplaçant le nom de "Allied Steel Company" en celui de  
 "Electro Steel Limited"

Adopté

7614

Proposé par l'échevin Dmat Turmel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil autorise le Maire et

le Greffier à signer un contrat de vente pour vente privée devant deux témoins d'un lot de ~~terre~~ subdivision connu et désigné comme étant le lot de subdivision No-57 du lot premier No-406 appartenant à la cité depuis le 20 décembre 1935. Ce lot appartenant à M. Théodore Dupien pour l'avoir acquis précédemment de M. Valélie Gibeau. Le prix de vente pour ledit lot No-406-57 est de \$ 615<sup>50</sup>

Adopté

7615

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser le conseil à renouveler l'emprunt temporaire de \$ 1300. déjà autorisé et dont la limite de temps pour le remboursement est actuellement expirée.

Adopté

7616

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présente faire aux autorités du Bureau de Reconstruction Economique de bien voulois accorder à cette municipalité un vétroï au montant de \$ 10711<sup>05</sup> comme suit :

Couvertures	6,600. <sup>00</sup>
-------------	----------------------

✓ chauffage	1,010. <sup>10</sup>
-------------	----------------------

✓ vêtements	800. <sup>85</sup>
-------------	--------------------

✓ alio	<u>2300.-</u> \$ 10711 <sup>05</sup>
--------	--------------------------------------

pour être distribués en petits lots par cette municipalité durant le mois du mois de septembre 1946 aux 372 chefs de famille et leurs 1606 dépendants et 38 personnes seules formant un total de 2010 nécessiteux dans de cette municipalité

Adopté

7617

Proposé par l'échevin D.Turmel

Appuyé par l'échevin L.Hamy

Et résolu que ce conseil accorde pour la présente un permis pour une licencée de restaurant pour l'année 1940 à M. Prudent Buisil 65 rue Notre-Dame, Cop-de-la-Madeleine, sujet à l'approbation du chef-de-Police.

Adopté

7618

Proposé par l'échevin L.Hamy

Appuyé par l'échevin D.Turmel

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une quittance complète et finale relativement à la propriété de M. J.J. Basil dont le dernier paiement a été effectué dans la semaine de 2 août 1940.

Adopté

7619.

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 13 août 1940 par la Bell Telephone Company of Canada pour l'exécution et le maintien de poteaux de téléphone et de câbles souterrains sur et en dessous des chemins publics de cette municipalité tel que demandé dans la susdite et tel qui indique à un plan attaché à la susdite lettre.

M. René Buisil a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

7620

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Ls. Hamy

Et résolu que ce conseil donne par la présente autorisation à la Bell Telephone Co. of Canada de creuser une tranchée à travers de la rue d'Hauterive - à - vis le sentier qui conduit aux usines de "Electric Steel Limited" le tout tel qui indique à un plan attaché à la lettre de ladite Compagnie Bell Telephone en date du 16 août 1940.

Le contre-maître de la fosse est autorisé par la présente à surveiller les travaux.

Adopté

7621

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas \$10000 pour la construction d'une conduite principale d'épaisseur de 24" de grosseur sur une longueur approximative de 1800 pieds pour desservir la nouvelle industrie "Electric Steel Limited" actuellement en construction et aussi une conduite d'eau sur une longueur approximative de 200 pieds.

Adopté

7622

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien voulois avancer à cette Municipalité une ou des sommes n'excédant pas \$10000 pour la construction d'une conduite principale d'épaisseur sur une longueur approximative de 1800 pieds et une conduite principale d'épaisseur sur une longueur de 200 pieds pour desservir la nouvelle industrie "Electric Steel Limited" actuellement en voie de construction.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$10,000<sup>00</sup>. Le ou ces billets devra ou devront porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 $\frac{1}{2}$ % l'an et sera ou seront faits à demande.

Adopté.

7623

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil soit autorisé à faire faire des rues pavées, en asphalte tel que le département de la Voie Domestique en fait actuellement sur les grandes routes et à l'entrée des villages.

Une rampe de 3 hauteur à Brunelle

De Dorval à Hochelaga largeur 74 pieds

Rue Rochelleau De Trepin à Ste Madeleine largeur de pieds  
 Rue Haussoux Entre Alice & Jacques Buteux ✓ 20 ✓  
 Rue Jacques Buteux Entre Laeroux et Notre Dame ✓ 20 ✓  
 Rue Rochefort entre C.P.R. et Blvd Guisey ✓ 24 ✓  
 Rue Massicotte entre Longval & Trepin ✓ 20 ✓

Le greffier port autorisé à faire les démar-  
 ches nécessaires pour connaître avant de commencer les tra-  
 vaux le coût approximatif des matériaux et de la main  
 d'œuvre nécessaires.

*Adopté'*

7624

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil octroie le conseil  
 des Métiers et du Travail la somme de \$ 25<sup>00</sup> comme  
 annonce dans le supplément du Nouvelliste à l'oc-  
 casion de la célébration de la Fête du Travail du  
 1<sup>er</sup> lundi de septembre 1910.

*Adopté'*

7625

Proposé par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil octroie à l'asso-  
 ciation des Marchands détaillants la somme de \$ 15<sup>00</sup>  
 à l'occasion de leur Pique-nique annuel.

*Adopté'*

Lecteur de diverses correspondances  
 Et la peine est levée.

*Edouard Valley  
 Maire  
 Pleurnec  
 Greffier*

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Nous soussignés Siméon Rapoport, ~~Georges Cyr~~  
 et Nazaire Vrivel nommés évaluateurs de la Cité du Cap-

de la Madeleine et  
des évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour  
l'année 1941 jurons de remplir les devoirs de nos charges  
respectives avec honnêteté, fidélité et justice le tout au  
meilleur de notre connaissance et foi.

Ainsi Dieu nous soit en aide

Assemblée devant mon Séméon Laporte  
au Cap-de-la-Madeleine Président  
ce vingt-huitième jour du mois d'août 1940 évaluateur  
mois d'août 1940 do  
J. Beaumer N. G. air secrétaire  
Le Breffier

Province de Québec  
Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut  
tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à  
l'Hôtel de Ville Lundi le 26ème jour du mois d'août  
1940 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient  
présents M. Honore le Maire Isidor Stalle MM les  
échevins Alfred Devost, Georges Buffard, Moïse Tellier, Omer Tremblay  
Alf Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la  
présidence du Maire au fauteuil.

1626

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Omer Tremblay

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine en date du 19 août 1940  
soit adopté tel que lu.

Adopté

1627

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que les comptes au montant  
total de \$ 3182<sup>14</sup> et tels que décrits ci-après soient acceptés

et payés.

Les comptes

La Municipalité pécaloise	18 <sup>90</sup>
Caisse des pecups - direct	2200. <sup>75</sup> ✓
Liste de poste No-61	69. <sup>75</sup> ✓
Caisse des loyers	265 <sup>75</sup> ✓
La Cité' du Cap.	60 <sup>H3</sup> ✓
Imprimerie du Patrie Enq	HO <sup>=</sup> ✓
Underwood Elliott Fisher	9 <sup>18</sup> ✓
Alcide Demers	H <sup>66</sup> ✓
G. Guillet Auto parts	17 <sup>3</sup> ✓
Bell Telephone City of Canada	26 <sup>H3</sup> ✓
Jules Roy	H1 <sup>05</sup> ✓
Bureau d'Enregistrement	5 <sup>15</sup> ✓
Ministère Provincial	3 <sup>00</sup> ✓
Shawinigan Water & Power	365 <sup>93</sup> ✓
" " " "	17 <sup>H4</sup> ✓
Dépôt Auto Accessoires	78 <sup>78</sup> ✓
Gustave Labelle "Agent"	17 <sup>30</sup> ✓
D.C. La Haie MD	35 <sup>75</sup> ✓
	<u>3182<sup>74</sup></u>

Adopté.

7628.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à acheter les objets nécessaires pour faire les réparations aux dommages par incendies.

Adopté.

7629.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les salaires des trois conseillers mentionnés plus bas soient portés à 21 par semaine chacun.

Roseau Normandin

Laurier Belle Isle

Lenidas Lemay

L'échevin aep. Devost demande le vote

Contre : Moïse Tellier, ses Baffard aep Devost

Conseil = D. Turmel, aef Lemay et Louis Lamy  
 Mr Honneur le Maire donne son vote en faveur de la  
 résolution  
 Adoptée par division

7630

Considérant que le personnel de l'administration du chômage est depuis quelques mois diminué de deux employés, économisant ainsi, une somme de  $\$ 33^{00}$  par semaine à la Cité;

Considérant que les arrêtages pour déclamations dues par Québec, lors de l'entrée en fonction de M. Beaudin ont été depuis payés jusqu'à mai 1940 faisant ainsi une autre économie d'environ  $\$ 150^{00}$  par mois à la Cité;

Considérant que la déclamation de mai 1940, était de  $\$ 20433^{25}$  et que celle de juillet 1940 n'est que de  $\$ 11245^{20}$  soit une diminution de  $\$ 9188^{05}$  représentant sur la part de la Cité seulement une économie de  $\$ 1837^{60}$  pour le mois de juillet seulement;

Considérant que toutes ces économies sont faites, à cause de la bonne administration de la Commission de chômage de la Cité, qui a, comme guide et secrétaire M. Arthur Beaudin;

Considérant que le Président et les Commissaires de ladite Commission du Chômage sont diminués à raison de  $\$ 50^{00}$  chacun par semaine;

Considérant que M. Arthur Beaudin, qui, lui aussi, en fait partie, en qualité de guide et secrétaire et remplit ainsi deux fonctions, étant aussi chef de Bureau, et mérite d'être traité sur un pied d'égalité avec les Commissaires

Il est proposé par l'échevin aef Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu qu'il soit accordé à M Arthur Beaudin, en plus de son salaire de chef de Bureau les mêmes émoluments que les Commissaires de la Commission et ex rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 1940

L'échevin A Devost demande le vote

Contre = M.M. Muise Pellerin, Geo Briffard, aef Devost et Donat Turmel.

Cour: Mm ael Lemay + Louis Lamy  
Résolution rejetée.

7631

Suggérée par l'échevin aep. Devost  
Appuyé par l'échevin des Briffard

Et résolu que ce conseil accepte de M. Lemay  
Masserette une rue de bleds de large partant de la rue Principale  
allant vers le Nord, jusqu'aux S. E. de l'aéroport et ce à titre  
gratuit. Cette rue portera le nom de "Avenue des Étables".

Adopté

7632

Suggérée par l'échevin aep. Devost  
Appuyé par l'échevin des Briffard

Et résolu que ce conseil demande respectu-  
lement à la Commission des Chemins de Fer d'autorisa-  
tion de traverser la voie d'évitement de la Consolidated al-  
lant aux usines de la Wayagamae pour la rue qui est  
connue sous le nom de "Avenue des Étables"

Adopté

7633

Suggérée par l'échevin des Briffard  
Appuyé par l'échevin ael Lemay

Et résolu que ce conseil s'engage à faire faire  
suite à la lettre de la Commission municipale de  
Québec en date du 22 août 1940, à verser à la Ban-  
que Canadienne Nationale, les agents qui seront  
payés par la nouvelle industrie "Electric Steel  
Limited" en remboursement des avances qui seront  
faites à la cité en rapport avec les déboursés qui se-  
ront faits pour la construction de conduite principale  
d'eau due à l'église.

Adopté

7634

Suggérée par l'échevin des Briffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde une  
option à M<sup>e</sup> Odilon Corriveau pour la propriété située  
à 44 rue St Joseph au prix de 1500<sup>00</sup> comptant et ce  
pour une période de huit jours.

A l'expiration de l'option, si Madame Cassie ne sera pas prévalu, le Maire et le Conseil sont autorisés à signer un contrat de vente en faveur de M. J. A. Brossard pour ladite propriété au prix de \$ 1500 comptant.

Adopté

7635

Suggéré par l'échevin adj. Devost  
Appuyé par l'échevin adj. Lemay

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1940 à Dame Alphonse Hébert 3<sup>e</sup> rue St Laurent, sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté.

7636

Suggéré par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots nos 388, 405 et 406 appartenant à MM Maurice et Emile Thibault et divers autres propriétaires tel qu'il indique à un plan préparé par M. F. X. Des Berlinguet arpenteur géomètre en date du 17 aout 1940 le tout en conformité de l'article 1, sous-paragraphe 17<sup>a</sup> du Statut les V 1934, chapitre 70.

Adopté.

7637

Suggéré par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que la Cie Shawinigan Water Power soit autorisé à placer une lumière de rue sur la rue Montplaisir entre St Laurent & Rochefort.

Adopté.

7638

Suggéré par l'échevin Louis Lemay  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M.M. L. Lapointe, Nas Rivet, et Alphonse Létourneau soient nommés évaluateurs pour la conception du rôle d'évaluation pour servir de base à l'imposition de la taxe pour 1941. M. Léon Lapointe est par la présente nommé président. Les évaluements seront

de  $\$0.50$  de l'heure pour le président et de  $\$0.40$  de l'heure pour les autres évaluateurs. Le président aura le choix du secrétaire lequel sera payé  $\$0.40$  de l'heure et sa nomination sera soumise à ratification par le conseil. Un amendement proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Que M. D. Provencal soit nommé à la place de M. Cyr.  
Le vote sur l'amendement :

Pour : MM. Alphonse Devost & Leo Briffard.

Contre : MM. M. Tellier, D. Turmel, Alf Lemay et L. Lamy  
Le vote sur la motion principale :

Pour : MM. M. Tellier, D. Turmel, Alf Lemay & L. Lamy

Contre : MM. Alphonse Devost & Leo Briffard.

Motion adoptée sur division

7639

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que M. Albert Trotter soit nommé secrétaire des évaluateurs à  $\$0.40$  de l'heure.

En amendement

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Que la résolution no-7638 prime sur la présente résolution

Le vote sur l'amendement

Pour : MM. D. Turmel, Alf Lemay et L. Lamy

Contre : MM. A. Devost, L. Briffard et M. Tellier

Sm. Henneur le maire déclare la résolution hors d'ordre et réserve son vote pour la prochaine séance.

1640

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la permission de M. Romeo Brunet de Montréal pour 1800 pieds du tuyau de béton armé de 2 $\frac{1}{2}$ " de diamètre P.A.B. Cop-de-la-Madeleine au prix de  $\$2^{10}$  le pied courant plus la taxe provinciale, soit acceptée

Adopté

Ouverture et lecture de plusieurs commissions  
lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Sidore Hallé  
Maire  
J. Beaumont  
Le Breffet

Le Mardi 3 septembre 1940 @ 8 hs Pm. M.M les échevins <sup>ayant ordon</sup> ayant constaté le défaut de quorum ont adjourné ladite séance à Lundi le 9 septembre 1940 à 7 heures Pm.

J. Beaumont  
Le Breffet

Couronne de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de la séance régulière du 3 septembre 1940 lequel adjournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l' Hôtel de Ville Lundi le 9 septembre 1940 à 7 heures Pm.  
auquel adjournement étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Hallé M.M. les échevins Afp. Devost, les Briffard, Donat Turmel, Afp Lemay et Louis Lamy formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil

1641

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Louis Lamy  
et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 aout 1940 soit adopté tel que lu  
Adopté

1642

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Afp Lemay  
et résolu que les comptes au montant total de \$33354<sup>97</sup> et tels que décrits ci-après soient

Acceptés et payés  
les comptes

Liste de Paié No-62	958.60 ✓
Banque Can. Nationale	16,594.78 ✓
' ' '	12,869.62 ✓
La Cité du Cap	25.50 ✓
Caisse des secours-dépôt	2,000.00 ✓
Liste de paié №-64	52.20 ✓
Carmel Vaudois	42.00 ✓
Banque Can. Nationale	18.00 ✓
La Cité du Cap	42.85 ✓
The Shippagan Wafers Power	2.58 ✓
Liste de paié №-63	60.00 ✓
Pharmacie Laralle	3.69 ✓
Shippagan Wafers Power	183.93 ✓
Canadian Bitumen	19.39 ✓
Garage Gérard Lévesque	17.80 ✓
Alcide Demers	4.92 ✓
Dust-O-Clear Co.	4.00 ✓
La Cordonnerie Moderne	2.25 ✓
P. A. Yousin Long.	.75 ✓
Bureau d'Enregistrement	1.45 ✓
Alphonse Roy	10.35 ✓
Tulgonisateurs St-Antoine	2.55 ✓
Ébénier 3-Rivière Stée.	19.15 ✓
Gravel et Hamay	.51 ✓
Alcide Auto Accessories	4.39 ✓
H. Massicotte & Frères Stée.	68.90 ✓
" "	163.22 ✓
La Cie d'Huile Penn-Masso.	317 <sup>10</sup> 53.17 ✓
R. Brault	5.04 ✓
Martin Service	10.20 ✓
Garage Royer & Frère	5.80 ✓
Liste de Paié №-65	57.60 ✓
R. Bourassa & Frère Long.	9.75 ✓
P.D. O. Sabaze	20.00 ✓
Emile Maynard.	12.00 ✓
	33,354.94

Adopté.

7643

Proposé par l'échevin Louis Lamy,  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel,  
Et résolu que le conseil ratifie la nomination de M. Léon Lavoie,

fils de Pierre Lavoie comme secrétaire des évaluations.

Un Amendement.

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard.

Appuyé par l'échevin Alc. Devost,

que M. Albert Trotter soit nommé secrétaire des évaluations.

Le vote sur l'Amendement.

Pour: Geo. Bouffard et Alc. Devost.

Contre: Donat Turmel, Alc. Lemay et Louis Lamy.

Le vote sur la Motion Principale.

Contre: Geo. Bouffard et Alc. Devost.

Pour: Donat Turmel, Alc. Lemay et Louis Lamy.

Adopté sur division.

7644

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alc. Lemay,

Et résolu que le conseil offre à M. John Dubois, le montant de \$170.00 en paiement de sa réclamation.

Cette offre est sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité et dans le simple but de racheter notre paix.

Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant ci-haut mentionné.

Adopté.

7645

Proposé par l'échevin Alc. Devost.

Appuyé par l'échevin Alc. Lemay,

Et résolu que la sommission de M. R. Lorange et Frère Lamy pour de l'avoine

criblé de l'ouest No: 2 au prix de \$1.44  
le sac de 98 lbs, sac inclus, soit acceptée.

Adopté.

7646

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,  
Appuyé par l'échevin Alf. Desrost,  
Et résolu que le Maire soit  
 autorisé à faire baisser le trottoir situé  
 en face de la propriété de M. Joss.  
 Demers, 44 rue Fiset.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la  
 séance est levée.

Isidore Stalley  
Maire  
J. Beaumer  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
 fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions  
 à l'Hôtel de Ville Lundi le 16ième jour de sep-  
 tembre 1940 à 7 h 30 m. à laquelle assemblée  
 étaient présents Son Honneur le Maire Isidore  
 Stalley MM les échevins Geo. Bouffard, Maire Pellerin  
 Louis Lamy, Alfred Lemay et Donat Turmel  
 formant quorum sous la présidence du Maire  
 au fauteuil.

7647

Proposé par l'échevin D. Turmel

appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que le procès verbal de la der-  
 nière assemblée régulière du conseil de cette cité  
 en date du 9 septembre 1940 soit adopté tel que du.

Adopté.

1648

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin M. Tellier

Il résolu que les comptes au montant total de  $\$ 4442 \frac{9}{10}$  et tels que dévisés ci-après soient acceptés et payés

Les comptes

Jean Louis Rousseau	18 <sup>60</sup>	✓
Liste de Paie No - 68	78 <sup>20</sup>	✓
✓      ✓      67	73 <sup>60</sup>	✓
Imprimerie Dr Patrice	7 <sup>72</sup>	✓
Fini de Collet Ferton Hble	20 <sup>00</sup>	✓
Le Nouvelliste	10 <sup>08</sup>	✓
D'Urg Lavallée inc	7 <sup>50</sup>	✓
Jos Bawon & Fils	4 <sup>62</sup>	✓
Bélisle Auto Accessoires	1 <sup>16</sup>	✓
Shawinigan W. & Co inc	3 <sup>68</sup>	✓
John Dubois	170.	✓
Caisse des Sécuris-Direct	1500.	✓
✓      ✓	1500.	✓
Liste de Paie No - 66	967 <sup>60</sup>	✓
Gustave Côtellier	5 <sup>00</sup>	✓
La Côte du Cap	31 <sup>50</sup>	✓
R. Lorranger & Frère Entq:	9 <sup>78</sup>	✓
D'Urg La Haye	19 <sup>50</sup>	✓
R. Lorranger & Frère Entq.	14 <sup>40</sup>	$\$ 4442 \frac{9}{10}$

Adopté

1649

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Il résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux autorités du Bureau de Reconstruction Economique de leur pourvoir accorder à cette Municipalité un octroi additionnel de  $\$ 2500$ , afin de pouvoir continuer la distribution des secours-direets pendant la balance du mois de septembre aux 39<sup>v</sup> chefs de famille et leurs 116<sup>e</sup> dépendants et aux 3<sup>v</sup> personnes vivant seules formant un total de 2016 nécessiteux de cette municipalité.

Adopté

1650.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Donald Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par  
les présentes faite auprès des autorités du Bureau de  
l'Aménagement Economique de bien voulois accorder à  
cette municipalité un octroi au montant de \$ 8057<sup>40</sup>  
comme suit:

Cent pour cent	5,164 <sup>20</sup>
chauffage	637. <sup>20</sup>
vêtements	656. <sup>00</sup>
abri	<u>1600.</u> \$ 8,057 <sup>40</sup>

pour être distribué en pecunié direct par cette munici-  
palité durant le cours du mois d'octobre 1940 aux  
305 chefs de famille et leurs 1300 dépendants et aux  
27 personnes vivant seules formant un total de 1632  
nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

1651

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil accorde l'ap-  
plication faite en date du 9 septembre 1940 par  
The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection  
et le maintien de poteaux de téléphone sur le  
terre de cette municipalité aux endroits indi-  
qués sur le plan fourni avec la susdite lettre.

Monsieur R. Bust est nommé pour  
surveiller les travaux.

Adopté

1652

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
Appuyé par l'échevin Al Lemay

Et résolu que ce conseil autorise l'achat  
d'une coupe d'une valeur ne dépassant pas \$ 10.<sup>00</sup>  
Dollars pour être remise à l'heure des terrains de jeux,  
cette coupe devant être offerte comme "Trophée de  
la Cité du Cop" et être remise en compétition à chaque  
année jusqu'à ce qu'elle ait été gagnée trois fois  
par le même concurrent.

Adopté.

1653

Proposé par l'échevin Alf Lemay  
appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des permissions pour les paletots, casques et bâches dont le département de police a fait la demande ainsi que pour un paletot pour le percepteur de l'aguedue.

Adopté

1654

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que la maison de la ville près du réservoir soit mise en vente au plus haut enchérisseur. En conséquence le greffier est autorisé à demander des permissions pour la vente de cette bâtie.

Deux permissions seront aussi demandées pour la vente du hangar de l'aéroport.

Le conseil piéragage de n'accepte n'a plus faute ni aucune des permissions,

Adopté.

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Isidore Hallay  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaire des réunions à l'Hôtel de Ville Rundi le 7 octobre 1940 à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents M<sup>r</sup> Hon. M<sup>r</sup> le Maire Isidore Hallay M<sup>r</sup> les échevins Leo Briffard, Moïse Tellier, Louis Lamy, Alfred Lemay et M<sup>r</sup> Mat Turmel formant quinze pour la présidence du

Mairie au fauteuil.

7655

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lemay

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de M. Deephas Turbide, citoyen en vue de cette cité et ancien président du Bureau des évaluateurs.

Ce conseil se joint à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille Turbide ses plus sincères condoléances.

Copie de la présente sera immédiatement transmise à la famille ainsi qu'aux journaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

7656.

Proposé par l'échevin Aef. Lemay

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date au 16 septembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7657

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 25707<sup>42</sup> et tels que dérisés ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Liste de paie No - 69	90 <sup>75</sup>	✓
✓	10	81 <sup>60</sup> ✓

Paie des p.e.-direct	1500.-	✓
----------------------	--------	---

J.-A. Labelle	20.-	✓
---------------	------	---

Paie des p.e.-direct	1000.-	✓
----------------------	--------	---

Liste de Paie No - 71	967 <sup>60</sup>	✓
-----------------------	-------------------	---

La Litié du Cap.	35 <sup>99</sup>	✓
------------------	------------------	---

Banque Can. Nationale	10073. <sup>00</sup>	✓
-----------------------	----------------------	---

✓	177 <sup>49</sup>	✓
---	-------------------	---

✓	1302 <sup>16</sup>	✓
---	--------------------	---

Canada Am. Founds Ltd	782 <sup>42</sup>	✓
-----------------------	-------------------	---

Banque 3rivieres	H56.	64	✓
Canadian Pacific R.R.	566.	72	
H Musicalte & Frere	1867	51	✓
J. Bailliu & fils	319	89	✓
Francis Hankin & Co	116	88	✓
Canadian Hudson Valve	75	50	✓
L'Union musicale du Cap	50	00	✓
Liste de Paie No 77	78	20	✓
✓ ✓ 73	9H	70	✓
Commission Salariale Min.	22	30	
Gare des see - direct	162	00	✓
Liste de Paie No 7H	2000.	60	✓
✓ ✓ 75	97	60	✓
Canadian Acceptance Corp	7H	80	✓
Carmel Vaugois	52	79	✓
L'Union Musicale du Cap	8H	00	✓
Nap. Lortange	50	00	✓
Thomas Vives	10	85	✓
Shawinigan W & L. Co	53	00	✓
Canada Gem 3rivieres	21	25	✓
Edm. Boisselleau et	365	93	✓
H Musicalte & Frere	30	29	✓
La Cite du Cap	17	20	✓
La Pharmacie Proulx	193	43	✓
Le H Desmarteau	14	49	✓
Open Wedge	3H	62	✓
Bell Telephone Co of Canada	95	00	✓
F. Lortange & Frere	276	91	✓
Shawinigan W & L Co	1.	00	✓
Drs Lavallée MD.	3	50	✓
Emery Panneton	52	75	✓
La Cite du Cap	25	05	✓
Jos Bailliu & fils	15H	31	✓
Empreinte & latice Eng	3	03	✓
Drs J. D. Barreau	5	00	✓
La librairie municipale	10	00	✓
Bureau d'enregistrement	11	70	✓

Nap Roy	1 37 ✓
Napoléon Potanger	48 70 ✓
J. J. Moret Boivin	.83 ✓
Eugène Boisvert	18 85 ✓
Barage Royer + Frère	6 67 ✓
H. Massicotte + Frère	73 60 ✓
Alphonse Roy	15 60 ✓
Barage Bégin	8 08 ✓
Chs les Paganis	7 00 ✓
Pare des pluies - direct	15 00 00 ✓
J. Lorenzo Néron	5 85 ✓
Kerr Ellams offree Appl.	76 85 ✓
Abeaudin Val	49 70 ✓
	<u>142 25,707.42</u>

Adopté

7658

Cropisé par l'échevin Donat Guimel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que ce conseil, à l'occasion de la semaine de Prévention contre les incendies, autorise le Bœffier à mettre une annonce dans l'Avenir, journal local, au prix de \$ 16 80.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour ledit montant de \$ 16 80.

Adopté.

7659

Cropisé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin M. Tellier

Est résolu que ce conseil accorde un octroi de \$ 10 00 comme encouragement à la formation d'une troupe de petits Caschologues au Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$ 10 00 au nom de Saint Caschologue du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

7660

Cropisé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Aef Lemay

Est résolu qu'à l'occasion du vingtième anniversaire du Nouvelleshe, ce conseil présente à ce journal

les plus chaleureuses félicitations.

Le conseil autorise de plus la publication d'une page d'annonce au nom de la Cité dans la section réservée au Cop de la-Madelaine, lorsque sera publié le numéro suivant du Nouvelliste. Le coût de cette annonce ne devra pas excéder \$ 150<sup>00</sup>.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signifier à l'ordre du "Nouvelliste" un chèque pour le montant ci-haut qui sera remis à ce journal lorsque ladite page d'annonce aura été publiée.

Adopté.

7661

Proposé par l'échevin Alf Hamy  
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Le conseil déclare que ce conseil accorde l'application faite en date du 23 septembre 1940 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'exécution et le maintien de postes et de câbles portant sur et en-dessous des chemins publics de cette municipalité de tout tel que demandé dans la susdite lettre.

Monsieur Rame Bust conseil-maître de la Forêt est nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

7662

Proposé par l'échevin Louis Hamy  
Appuyé par l'échevin Leo Bliffard

Le conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction économique de bien vouloir approuver l'échelle suivante concernant les travaux de Forêt Provinciale.

1-	\$ 2 <sup>80</sup>	par semaine	6-	\$ 10 <sup>15</sup>	par semaine
2-	\$ 3 <sup>50</sup>	✓	7-	\$ 10 <sup>85</sup>	✓
3-	\$ 6 <sup>05</sup>	✓	8-	\$ 11 <sup>65</sup>	✓
4-	\$ 7 <sup>65</sup>	✓	9-	\$ 12 <sup>40</sup>	✓
5-	\$ 9 <sup>35</sup>	✓	10-	\$ 13 <sup>10</sup>	✓

11- \$ 13<sup>90</sup> par semaine

Adopté

7663

Proposé par l'échevin Louis Hamy  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction économique de bien vouloir considérer l'échelle suivante laquelle est de 20% plus élevée que celle actuellement en vigueur. Cette échelle devra servir de base aux nécessiteux travaillant sur des travaux municipaux d'ordre "Capital".

1 -	1\$ 2 <sup>55</sup>	par semaine	6 -	1\$ 9 <sup>35</sup>	par semaine
2 -	4 <sup>00</sup>		7 -	10 <sup>00</sup>	
3 -	5 <sup>60</sup>		8 -	10 <sup>75</sup>	
4 -	7 <sup>10</sup>		9 -	11 <sup>45</sup>	
5 -	8 <sup>65</sup>		10 -	12 <sup>10</sup>	

11 - 1\$ 12<sup>85</sup> par semaine

Adopté.

7664

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce conseil désire s'associer à la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine pour la célébration du 283<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement de la première chapelle au Cap et il accorde à ladite Société d'Histoire un versement de 100\$ pour l'aider à defrayer le coût des fêtes qui auront lieu à cette occasion.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre du Trésorier de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine pour le montant ci-haut mentionné

Adopté.

7665

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Le Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas 16000\$ pour la construction de conduits d'aqueduc sur une longueur de 500 pieds en 6" de diamètre, et aussi la construction d'une conduite d'égoût de 24" sur une longueur de 1200 pieds pour desservir la Cie d'Huile Penn

Mass du Cap-de-la-Madeleine et toutes les bâtisses actuellement exigées et celles qui seront exigées dans un avenir rapproché.

Adopté.

7666

Suggéré par l'échevin des travaux publics  
Appuyé par l'échevin des travaux publics

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à la Cité du Cap-de-la-Madeleine une somme n'excédant pas \$ 6000. pour la construction de lignes de conduites principales d'égout et d'eau potable desservant la Cité d'Huile Penn-Mass, les bâtisses actuellement exigées et aussi celles qui seront exigées dans un avenir rapproché.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande devant porter intérêt à un taux n'excédant pas 1% l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Adopté

7667

Suggéré par l'échevin des travaux publics  
Appuyé par l'échevin des travaux publics

Et résolu que la permission de M. Willard Tremblay pour la bâtiise des pompes, ancienne résidence du gardien, au prix de \$ 205<sup>30</sup>, suivant conditions de la demande de permission, soit acceptée. Le prix devant être versé avant la démolition.

Adopté

7668

Suggéré par l'échevin des travaux publics  
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que toutes personnes propriétaires qui doivent des taxes municipales pour les années 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938 devront d'ici au 1<sup>er</sup> novembre 1940 prendre arrangement avec le Trésorier, de way à ce que les montants soient divisés au maximum à payer ces dites taxes au cours la période du 1<sup>er</sup> novembre <sup>1940</sup> au 1<sup>er</sup> mars 1941.

et que ceux qui n'auront pas pris arrangements à l'heure du 1<sup>er</sup> novembre avec le Trésorier, le Boffier soit autorisé à préparer une vente pour taxes dues dans le délai fixé par la loi.

Adopté

7669

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que le Boffier de la Cité soit autorisé à acheter de M. Armand Bremillard, 4 Preus 30-5  
H.P. R-1 au prix de 23<sup>35</sup> chacun pour les pneus, et 4 tubes  
@ H.P 2<sup>73</sup> chacun moins 5% net si payé dans les dix  
jours.

Adopté

Demande d'une permission pour gardes de constance  
botte et casque d'hiver été  
Demande de plusieurs permissions pour la baisse  
des pompes.  
Félicité de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Isidore Hallay  
Maire  
J. Beaumond  
Boffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut  
tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à  
l'Hôtel de Ville lundi le 28ème jour d'octobre 1940 à  
l'heure PM. à laquelle assemblée étaient présents  
Un Honneur le Maire Isidore Hallay MM les échevins  
Aef Devost, Leo Briffard, Maire Tellier, Louis Lamy, Aef  
Lemay et Ornat Turmel formant quorum pour la pré-  
sidence du Maire au fauteuil.

1670

Proposé par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1 octobre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

1671

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1271<sup>82</sup> et tels que dénis ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Liste de Paie No - 76

962<sup>60</sup>

✓ ✓ 77

97<sup>40</sup>

✓ ✓ 78

81<sup>60</sup>

Gare des secours-décret

1500.

Lorenzo Nétour

2<sup>00</sup>

Dr Lawrence Capo Bag

12<sup>98</sup>

The Shawnee an W sp

365<sup>93</sup>

✓ ✓

39<sup>57</sup>

✓ ✓

27<sup>09</sup>

H Massicotte & Frères filé

167<sup>72</sup>

✓

Dominique Sauvageau

1<sup>75</sup>

Henri de Cotret Jérôme filé

20<sup>00</sup>

Martin Service Station

✓

8<sup>65</sup>

Armand Brault

5<sup>96</sup>

✓

Henri D' Vries

1<sup>09</sup>

D' Eng Lavalley

1<sup>00</sup>

La Cité du Cop

✓

Josephat Hardy

5H<sup>69</sup>

✓

L'Avenir

25<sup>13</sup>

✓

Ministère Provincial du T.

16<sup>80</sup>

✓

Le Forum

6<sup>79</sup>

✓

Thomas Vries

1<sup>14</sup>

✓

Napolém Lavoie

1<sup>95</sup>

✓

David Myrissette

5<sup>60</sup>

✓

Napolém Lavoie

78<sup>65</sup>

✓

C. A. Green Eng.

47<sup>00</sup>

✓

C. B. Ayotte	2 <sup>60</sup>	✓
Hervéle Parenteau	5 <sup>07</sup>	✓
La Commission scolaire	84 <sup>52</sup>	✓
D <sup>r</sup> Pierre Lattaye	83 <sup>70</sup>	✓
M <sup>me</sup> Henri Dusseauet	2 <sup>00</sup>	
J. Lapointe Tal	80 <sup>60</sup>	
La Cie d'Huile Penn-Mass	26 <sup>12</sup>	✓
Leon Heim	4 <sup>50</sup>	✓
La Cordonnerie Modetne	2 <sup>90</sup>	
La Morrisette H <sup>e</sup> le	13 <sup>16</sup>	✓
Canadian Pacific Railway Co <sup>y</sup>	0 <sup>77</sup>	✓
Garage Bertrand Lévesque	5 <sup>90</sup>	✓
Bell Telephone Co <sup>y</sup> of Canada	721 <sup>80</sup>	✓
Shawinigan W <sup>r</sup> f Co <sup>y</sup>	1 <sup>85</sup>	✓
Canada Iron Works	19 <sup>83</sup>	
Liste de Paie No-79	97 <sup>40</sup>	✓
H Brunet & Banque Can du Commerce - H770	15 <sup>15</sup>	✓
Gare des pecours - diesel	1500 <sup>00</sup>	✓
Liste de Paie No-80	81 <sup>60</sup>	✓
✓ ✓ 81	967 <sup>60</sup>	✓
Gare des loyers de pecours	700 <sup>00</sup>	✓
Liste de Paie No-82	99 <sup>70</sup>	✓
Gare des loyers	198 <sup>60</sup>	✓
La Cte du Cap	8 <sup>50</sup>	✓
✓ ✓	15 <sup>10</sup>	
	12271 <sup>82</sup>	
	Adopté	

7672

Propose par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que un montant de \$ 9<sup>00</sup> soit accorde à chaque membre de la brigade de la police (employés permanents) pour l'année 1940, et à l'avenui qu'un montant de \$ 15<sup>00</sup> leur soit accordé à chacun d'eux annuellement, pour achat de chaussures.

Adopté.

7673

Propose par l'échevin les Buffard

Appuyé par l'échevin Aef Lemay

Et résolu que la resolution No-7651 faité

et passée le 16 septembre 1940 soit amendée en y remplaçant le premier paragraphe par le suivant : -

"Que ce conseil accorde l'application Partie en date du 9 septembre 1940 par la Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone et de câbles postérieurs sur et en-dessous des rues de cette municipalité aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la présente lettre"

*Adopté*

1674

Croisé par l'échevin aef hemay

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Le résolu que M. Lucien Massicotte soit engagé contre-Maître en chef des travaux de construction de la conduite d'eau sur la rue de la Haute et sur la rue projetée, au prix de 16 \$<sup>00</sup> par jour.

Monsieur Lucien Massicotte aura plein pouvoir de conduire ces travaux et si de la machinerie est requise il est par la présente autorisé à s'en procurer.

*Adopté*

1675

Croisé par l'échevin aef hemay

Appuyé par l'échevin Dmat Turmel

Le résolu que le brefhei soit autorisé à demander des permissions pour la vente de l'ancien hangar à l'aéroport. La permission devra spécifier la démolition sur les lieux.

En amendement

Croisé par l'échevin les Briffard

Appuyé par l'échevin aep Devost

Que la permission soit accordée au plus haut permis possible.

Le vote sur l'amendement

Oui = MM les échevins - M. Tellier les Briffard et aep Devost

Contre = MM les échevins = D. Turmel, aef hemay et Louis Lamy

Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Le vote sur la motion principale

Oui = MM les échevins = D. Turmel, aef hemay et Louis Lamy

Contre = MM les échevins - M. Tellier les Briffard et aep Devost

Son Honneur le Maire vote contre la motion

*Amendement adopté sur division*

1676

Propose par l'échevin Leo Lamy  
appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que ce conseil autorise M. Roméo  
Brunet de Brimonton à fabriquer 1000 pieds de tuyaux  
de ciment de 18" de diamètre pour la conduite d'égout,  
de la rue St Laurent à aller à l'usine de Electric Steel Ltd  
et aussi pour conduite principale d'égout, de la rue  
Ste Madeleine, sur l'avenue des Étables, à aller aux Bassins  
de la Cie d'Huile Penn-Mac, le prix de la fabrication  
étant de # 13<sup>00</sup> du pied.

Adopté

1677

Propose par l'échevin Alf Lemay  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faire appeler des autorités du Bureau  
de Reconstruction Commerciale à bien vouloir accorder  
à cette municipalité un prêt au montant de  
# 9785<sup>85</sup> comme suit:-

Prise normale	# 5937 <sup>50</sup>
✓ chauffage	1348 <sup>50</sup>
✓ vêtement	850 <sup>60</sup>
✓ abri	<u>1247<sup>15</sup></u>
	# 9785 <sup>85</sup>

pour être distribué en secours-doux par cette mu-  
nicipalité durant le cours du mois de Novembre 1940  
aux 217 chefs de famille et leurs 833 dépendants  
ainsi qu'aux 20 personnes suivant seule formant un  
total de 1070 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté

1678

Propose par l'échevin Leo Breffard  
appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que ce conseil autorise les personnes  
de la requête en date du 21 octobre 1940 de se former en  
corporation civile sous le nom et raison sociale de "La  
Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine" dans le but  
de se peiner et d'étudier la petite histoire du chez nous  
et faire des conférences sur celle-ci.

Adopté

7679

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay.

Et résolu que ce conseil serait prêt à offrir  
à M. les Brasseurs un représentant le montant équiva-  
lent à l'évaluation du terrain nécessaire à l'ouve-  
rure de la Rue St-Henri sur une largeur approximative  
de 34'.

Adopté

7680

Proposé par l'échevin Alphonse Devost  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu qu'une mesure soit prise  
afin de régler le cas des dettes d'une manière défini-  
tive attendu que M. Alfred Lortanger a déjà versé  
un certain montant à la cité il est proposé que  
des procédures soient prises contre les autres afin  
de les faire acquitter leur dette ou que l'argent  
versé par Monsieur Alfred Lortanger lui soit remis.

L'échevin A. Lemay demande le vote.

Pour : M.M. M. Tellier, Leo Briffard, Alphonse Devost et  
Louis Lamy

Contre : M.M. Donat Turmel et Alfred Lemay.

Adopté sur division.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Alphonse Devost  
Moïse Tellier  
J. Beaumont  
Geoffrey

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue  
aux lieux et places ordinaires de personnes à l'Hôtel de Ville  
dimanche le 18ème jour d'novembre 1910 à 7 h m  
à l'assemblée étant présents M. Turmel

le Maire Isidore Stalley MM Louis Lemay des Briffard,  
Alfred Lemay et Daniel Turmel tous échevins formant que  
nous sommes la présidence du Maire au Panier.

7681

Proposé par l'échevin D. Turmel  
appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que le procès verbal de la dernière assem-  
blée régulière du conseil de cette cité du date du 28 octobre  
1940 soit adopté tel que lu

Adopté

7682

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que les comptes au montant total  
de # 34480<sup>16</sup> et tels que ci-dessus soient acceptés et payés.  
les comptes

Banque Can Nationale

✓	✓	19 <sup>68</sup> 49 ✓
✓	✓	14835. ✓
✓	✓	9765 <sup>04</sup> ✓

Cité des peaux-doux

2000. ✓

Liste de Paie No 83

112<sup>70</sup> ✓

Cité des peaux-doux

2500. ✓

Liste de Paie No 87

81.<sup>60</sup> ✓

Cité des peaux-doux

2000. ✓

Liste de Paie No 86

127<sup>70</sup> ✓

Canadian Acceptance

57<sup>79</sup> ✓

Liste de Paie No 85

62<sup>70</sup> ✓

✓ , 84

967<sup>60</sup> ✓

La Cité du Cap

6<sup>70</sup> ✓

L.B. Sherneau

130 ✓

Barage Royer & Frère

12<sup>47</sup> ✓

J.L Rousseau

19<sup>04</sup> ✓

Harten Service Station

12<sup>50</sup> ✓

Alphonse Roy

16<sup>10</sup> ✓

Le Bonnefond

3<sup>71</sup> ✓

✓

104<sup>68</sup> ✓

André Sauvageau

5<sup>00</sup> ✓

La Cité Romeo

4<sup>08</sup> ✓

Bureau d'enregistrement	10 <sup>00</sup>	✓
L. Morissette Héritier	3 <sup>17</sup>	✓
John Miller 3 fils Héritier	2 <sup>76</sup>	✓
Alcide Demers	11 <sup>23</sup>	✓
R. Lorange & Fils	24 <sup>14</sup>	✓
✓	7 <sup>43</sup>	✓
D <sup>r</sup> Le Lavallée	2 <sup>50</sup>	✓
Massey Harris	5 <sup>75</sup>	✓
Edmond Boissonneault	33 <sup>13</sup>	✓
Nop Lahaie	17 <sup>25</sup>	✓
J. Bé Lorange	1 <sup>30</sup>	✓
René Larenteau	5 <sup>60</sup>	✓
Défisile Auto Accessoires	3 <sup>80</sup>	✓
Imprimerie St-Patrick Ensq	78 <sup>66</sup>	✓
J. G. Nadeau	65 <sup>24</sup>	✓
Rene de Coteau, Person Héritier	20 <sup>00</sup>	✓
Sous. humber Coif	67 <sup>23</sup>	✓
Gleusette Laviolette	10 <sup>20</sup>	✓
Therneau et Fils	58 <sup>43</sup>	✓
Shawinigan W. & P. Coif	100 <sup>41</sup>	✓
✓	313 <sup>80</sup>	✓
✓	344 <sup>75</sup>	✓
Roland Hochefert	6 <sup>23</sup>	✓
G. A. Brun Ensq	21 <sup>60</sup>	✓
Nop. Lorange	110 <sup>23</sup>	✓
Liste de Paie No.	33 <sup>70</sup>	✓
Liste de Paie du Cap	90 <sup>90</sup>	✓
Liste de Paie No. 88	117 <sup>90</sup>	✓
J. A. Labelle	18 <sup>00</sup>	\$34480 <sup>16</sup>
	Adopté	

7682<sup>a</sup>

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Il résulte que le compte du D<sup>r</sup> P. LattayeMD au montant de \$12<sup>90</sup> soit accepté et payé

Adopté

7683-

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Domit Turmel

Il résulte qu'il faut donner l'autorisation supplémentaire

baise occasionnée par l'entretien du système d'alarme par le pms-chef Chs Ed Pagun, ce dernier est justifiable d'avoir une augmentation de \$3<sup>00</sup> par semaine. La présente résolution accorde donc au pms-chef Chs Ed Pagun une augmentation de \$3<sup>00</sup> par semaine et ce à partir du 11 novembre 1940.

Adopté

7684

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin D.Turmel

Et résolu que l'échelle de distribution des pensions directes à partir du 1<sup>er</sup> décembre telle que préparée par la Commission de chômage de cette cité soit soumise au Bureau de Reconstruction pour approbation

Adopté

7685

Proposé par l'échevin D.Turmel  
appuyé par l'échevin A Lemay

Et résolu que ce conseil prie le Ministre W.L. Mackenzie King Premier Ministre du Canada, et le Ministre James S. Gardiner Ministre des Services de Guerre de bien vouloir considérer l'opportunité de l'établissement d'un collège militaire dans la Province de Québec où serait donné un enseignement militaire en langue française et où seraient préparés des officiers militaires canadiens de langue française particulièrement et ce afin de permettre aux Canadiens français de devenir plus aptes à travailler à la défense du Canada.

Adopté

7686

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
appuyé par l'échevin D.Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité les octrois suivants

Second-diseur	6316 <sup>10</sup>
prime de 20%	380 <sup>00</sup>
, de 30%	805 <sup>20</sup>
	7501 <sup>30</sup>

pour être distribuée en second-diseur et en prime au travail

travaux municipaux et travaux provinciaux, durant le cours du mois de décembre 1947 aux 205 chefs de famille et leurs 875 dépendants ainsi qu'aux 13 personnes suivant celle formant un total de 1043 nécessiteux dans de cette municipalité.

*Adopté*

7687

Proposé par l'échevin des Biefs et appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que Me Gravereau Layore Ch. soit autorisé à confesser jugement dans la cause de Mel Belinios Vs La Cité au Cap. de la Madeleine Re = Comité pastoral.

*Adopté*

7688

Proposé par l'échevin D. Turmel  
appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que le Maire et le breflier soient autorisés à signer un contrat d'achat d'une lisière de terrain pour l'ouverture de la rue Br. Tessier à partir de la rue Notre-Dame sur une largeur approximative de 34' pour le prix représentant l'évaluation municipale de la Cité de la dite lisière de terrain.

*Adopté*

7689

Proposé par l'échevin A. Lemay  
appuyé par l'échevin des Biefs

Et résolu que MM J. Beaurier, J. Biron, A. Blaudet et L. Langis soient autorisés à faire la copie du rôle d'évaluation pour l'année 1941 pourvu que le montant à être payé ne soit pas supérieur à celui payé par le passé.

*Adopté*

7690

Proposé par l'échevin D. Turmel  
appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que le breflier soit autorisé à faire bénéficier les nécessiteux travaillant à la construction de l'église de 34' de diamètre Rue du Haient

et l'équivalent de 18" Avenue Steel d'une prime additionnelle de \$300 par semaine jusqu'à un nombre d'heures à 148 soit donné. C'est-à-dire que le temps a fait une gratiche d'une prime, autre celle de 200\$, d'une somme de \$300 dollars et la balance des 148 heures de la semaine comme temps fait d'avance.

Le Presente est pour la presente autorise à préparer une liste de faire en conséquence.

Adopté

lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée

Isidore Talley  
Maurice  
Jeanneau  
Bouffard

Gouverneur de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des réunions à l'Hôtel de Ville lundi le 2<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1940 à 7 hs P.M. laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins Louis Lamy, D.Turmel, les Bouffard et Alphonse Devost formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

1691

Proposé par l'échevin D.Turmel  
Appuyé par l'échevin S.Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 novembre 1940 soit adopté tel que lire.

Adopté

7692

Proposé par l'échevin D. Rumeau

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que les comptes au montant total  
 de \$ 12475<sup>54</sup> et tels que déris ci-après soient acceptés et payés  
les comptes

Caisse des pensions - direct

2000.-

Liste de Paie No - 90

473<sup>60</sup>

✓

91

40<sup>70</sup>

Caisse des pensions - direct

1400.-

Liste de Paie No - 91<sup>a</sup>102<sup>95</sup>

✓

92

23<sup>23</sup>

Caisse des loyers &amp; d'espargne

196<sup>85</sup>

Liste de Paie No - 93

174<sup>00</sup>

Banque Canadienne Nationale

193<sup>48</sup>

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

✓

7692  
 Gravées logue Ch. 25.<sup>00</sup>  
 Hon. Assesseur de la Province 1599<sup>68</sup>  
 D<sup>r</sup> P. Lassaye M.D. 146<sup>50</sup> H17, H75<sup>59</sup>  
Adopté'

7693

Suggérée par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyée par l'échevin D. Turmel

Cet résolu que ce conseil accorde l'application  
 faite en date au 22 novembre 1940 par Bell Telephone  
 of Canada pour l'exécution et le maintien de poteaux de  
 téléphone sur les chemins publics de cette municipalité  
 et ce aux endroits indiqués sur le plan attaché à ladite lettre.

M. Lame Bust Conseil-Maire de la Ville  
 est par la présente nommé pour surveiller les travaux.

Adopté.

7694

Suggérée par l'échevin B. Briffard  
 Appuyée par l'échevin L. Lamy

Cet résolu que ce conseil, pour se rendre à l'en-  
 treve de M. L. P. Mercier, au sujet de la rue Duguay pour  
 la partie située entre le prolongement imaginé  
 de la rue Lorraine à celle au Boulevard Ste Made-  
 leine, consent à acheter cette partie de rue appartenant  
 actuellement à M. L. P. Mercier, pour le prix de \$ 200.-  
 comptant.

Si accepté le Maire et le greffier sont autorisés  
 à signer un contrat pour l'achat de ladite biseuse de rue.

Cet achat est fait à la condition que toutes  
 les rues mentionnées au plan de subdivision de la terre  
 dudit L. P. Mercier soit donné gratuitement. Ces rues  
 comprennent les rues Lorraine & Massicotte.

Adopté'

7695

Suggérée par l'échevin Louis Lamy  
 Appuyée par l'échevin B. Briffard

Cet résolu que la Banque Canadienne  
 Nationale soit priée de payer pour et à l'aégout de la  
 dite les dépenses et les obligations qui deviendront dues  
 le 1<sup>er</sup> janvier 1941 se reportissant comme suit:-

7695

(suite)

Règlement No-99	5005 <sup>00</sup>	5005 <sup>00</sup>
v 103	432 <sup>50</sup>	432 <sup>50</sup>
v 146	60 <sup>00</sup>	1000.
	5497 <sup>50</sup>	1000.
		6497 <sup>50</sup>

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total de \$ 6497<sup>50</sup>.

Ce billet devra porter intérêt à un taux n'excédant pas 4<sup>1/2</sup>% l'an.

Ce billet ne devra en aucun cas manquer de modèles ressemblants au reste des droits que la banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

7696

Suggéré par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Est résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7695 du conseil de cette cité relativement à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1941.

Adopté

7697

Suggéré par l'échevin A. P. Devost  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que le conseil demande au gouvernement provincial d'émettre des timbres pour la taxe provinciale de 2%.

Adopté

7698

Suggéré par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin S. Briffard

Est résolu que le compte de René Moissette au montant de \$ 66<sup>50</sup>, soit accepté payable \$ 122<sup>23</sup> pour partie de taxes scolaires de R Moissette et Berthe Belanger et la balance de \$ 54<sup>77</sup> applicable pour les taxes de Berthe Belanger et le fils de René Moissette et les redevances sur la maison de René Moissette.

Adopté

1699

Proposé par l'échevin S. Briffard  
appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que une augmentation de salaire  
de 10% par semaine soit accordée à M Ph. L. Housseux  
et ce à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1940.

Que le salaire de M. Roger Labrecque soit  
porté de 10 15% à 10 18% par semaine et ce à partir du  
1<sup>er</sup> novembre 1940.

L'échevin Devost demande la voix.

Cordé = M M les échevins M Tellis, A Devost et Tumel

Sous = M M les échevins S Briffard & L. Lamy

Résolution rejetée par division.

Fin des diverses correspondances  
et la séance est levée.

Isidore Hallay  
Maire  
J. Beaumes  
Beffier.

FBB

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la  
Ville du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut  
tenue aux lieux et place ordinaires des pessums à l'Hô-  
tel-de-Ville Lundi le 23<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1940  
à 7 h 30 M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur  
le Maire Isidore Hallay M M les échevins Louis Lamy, Leo  
Briffard, Aeg Devost, Donat Tumel et Alfred Lemay  
formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

1700

Proposé par l'échevin Aeg Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Tumel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière du conseil de cette ville en date du  
2 décembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

1701

Créé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Il résulte que les comptes au montant total de  
\$18489<sup>19</sup> et tels que dérisés ci-après sont acceptés et payés.

Les comptes

Liste de Paie No-98

12H<sup>15</sup> ✓

Caisse des pensions - direct

3000. ✓

Liste de Paie No-97

973<sup>60</sup> ✓

Caisse des pensions - direct

2000. ✓

La Cité du Cap

13<sup>50</sup> ✓" 38<sup>38</sup> ✓69<sup>11</sup> ✓11H<sup>44</sup> ✓26<sup>10</sup> ✓

Liste de Paie No-100

✓ 101

Caisse des pensions - direct

2500. ✓

Liste de paie No-102

973<sup>60</sup> ✓53<sup>48</sup> ✓1656.<sup>94</sup> ✓433H<sup>76</sup> ✓26<sup>26</sup> ✓10<sup>00</sup> ✓23<sup>00</sup> ✓29<sup>52</sup> ✓365<sup>93</sup> ✓383<sup>36</sup> ✓70<sup>00</sup> ✓20<sup>00</sup> ✓38<sup>61</sup> ✓50<sup>00</sup> ✓10<sup>27</sup> ✓25<sup>00</sup> ✓40<sup>00</sup> ✓33<sup>91</sup> ✓50<sup>53</sup> ✓30<sup>79</sup> ✓40<sup>71</sup> ✓29<sup>50</sup> ✓16<sup>63</sup> ✓11<sup>15</sup> ✓

Trésorier de la Province

" "

La Cité du Cap

1656.<sup>94</sup> ✓

J. L. Rockeford MD

23<sup>00</sup> ✓

Shawinigan W of Coig

29<sup>52</sup> ✓

" "

365<sup>93</sup> ✓

" "

383<sup>36</sup> ✓

" "

70<sup>00</sup> ✓

René de Latrel Dernier Hle

20<sup>00</sup> ✓

La Cie Roméo

71<sup>00</sup> ✓

Canadian Ludlow Valve Mfg

46<sup>72</sup> ✓

Municipalité de Ste-Marthe

10<sup>27</sup> ✓

Charmelle Perreault

38<sup>61</sup> ✓

La Cité du Cap

50<sup>00</sup> ✓

D'E. Lavallée MD

25<sup>00</sup> ✓

D-J. M. Buisqueux MD

40<sup>00</sup> ✓

J. P. Lorranger

33<sup>91</sup> ✓

Bureau d'Inscriftement

50<sup>53</sup> ✓

Les Editions Mun. Insg

30<sup>79</sup> ✓

La Cie d'Huile Penn-Mass

40<sup>71</sup> ✓

Délose Auto Accessoire Hle

29<sup>50</sup> ✓

Nap Lorranger

16<sup>63</sup> ✓

Josephat Bergeron

11<sup>15</sup> ✓

Joseph Hardy	14 <sup>87</sup>
Canada Iron Foundries	96 <sup>95</sup>
Charbonneau et Roisent	4 <sup>34</sup>
✓ Champlain	16 <sup>5</sup>
C. V. Ayotte	19 <sup>9</sup>
Bis Arthur Brunelle	20 <sup>00</sup>
Nap Roy	17 <sup>5</sup>
Therbeau et fils	21 <sup>64</sup>
Le Nouvelliste Ltee	15 <sup>00</sup>
Ed Boisbriand	15 <sup>45</sup>
D <sup>r</sup> P. L'Allaye M.D.	7H <sup>75</sup>
La Cite' du Coop.	23 <sup>50</sup>
Alphonse Roy	23 <sup>10</sup>
Barage Royer & Frere	8 <sup>12</sup>
J. L. Rousseau	22 <sup>00</sup>
Martin Service Station	10 <sup>50</sup>
Abroniard	36 <sup>21</sup>
Pharmacie Lannette	9 <sup>60</sup>
Dme W Renaud	13 <sup>2</sup>
O Hubert	3 <sup>00</sup>
J. X. Gare'	3 <sup>38</sup>
Bis Barakatt & Frere	8 <sup>69</sup>
Aleide Demers	17 <sup>10</sup>
	P 14489 19

Adopté

7702

Ce proposé par l'échevin adep. Devost  
Appuyé par l'échevin Bis Briffard

Et résolu que la soumission de M.M. & Massicotte &  
fils pour l'entretien d'hiver, pour la saison 1940-41, des rues de  
la Cité' du Coop. de la Madelaine au prix de \$ 65<sup>2</sup> + 5<sup>50</sup> de l'heure  
soit acceptée.

Adopté

7703

Ce proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Domat Pusmel

Et résolu que ce conseil appuie avec regrets  
la mort de M. Alphonse Champagne citoyen en vue de cette  
cité' et un des membres de notre Commission scolaire  
du Coop. de la Madelaine. A la famille épousee ee

Conseil transmet ses plus sincères sympathies.  
Adopté

7704

Suggéré par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil pour se prévaloir de la loi des Lettres de Change, tel qu'édicte par la loi 24-31 Leo V 1934, chapitre 17 pris paragraphe D, proclame comme jours de fêtes municipales les vendredis 26 décembre 1940 et 2 janvier 1941, et ordonne aux corporations, banques ou à toutes personnes que la chose peut concerner, d'observer ces jours comme jours fériés et non juridiques en conformité à la loi ci-dessus mentionnée et prient tous les établissements industriels et commerciaux de bien vouloir observer ces jours comme jours de fêtes municipales et de fermer leurs portes afin de faire participer leurs employés aux fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Adopté

7705

Suggéré par l'échevin Aef Lamy  
Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que ce conseil fixe à \$ 0.15 pour le voyage de 3 Vgs le prix à être payé, à l'avance, pour le charayage général de la neige.

Adopté

7706

Suggéré par l'échevin Aef Lamy  
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une correspondance de la Cie Electroc' Steels Limited s'engage à faire les arrangements nécessaires afin que l'avenue Steel soit améliorée. Il s'engage aussi à mettre la rue St Laurent dans un état tel que le trafic lourd puisse y circuler avec facilité.

Adopté

7707

Suggéré par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Aef Devost

Et résolu que ce conseil a pris connaissance

d'une requête de la Cee de Bois Brûlé au Cap-de-la-Madeleine et étant donné les perspectives de réduire le chômage et ainsi conserver le seul moulin à scie dans la région de la Mauricie, appuyé ladite requête et la recommande à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts de la Province.

Adopté

7708

Proposé par l'échevin des Bureaux  
Appuyé par l'échevin Aef Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi additionnel de \$ 278<sup>45</sup> pour compléter les distributions de décembre 1940 étant donné la fin de l'année fiscale.

Adopté

7709

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir accorder une marge de crédit jusqu'à concurrence du montant total de \$ 115000. ou l'équivalent de quatorze (14) mois de distributions de secours-direct.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce ou ces billets devra au devoir porter intérêt à un taux n'excédant pas 4½% l'an.

Adopté

7710

Proposé par l'échevin Aef Lemay  
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 7709 du conseil de cette cité relativement à la marge de crédit demandée à la Banque Canadienne Nationale pour la distribution des secours-direct durant le cours

de l'année 1941.

Adopté

7711

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que demande soit faite et est par  
les présentes faites auprès des autorités du Bureau  
de Reconstruction Economique de la Province de bien vou-  
loir accorder à cette municipalité un octroi au montant  
total de  $\$ 9188^{35}$  comme suit : -

Secours-distribut  $\$ 8700^{85}$

Crème de 30%  $787^{50}$   $\$ 9188^{35}$

pour être distribuée en secours-distribut et en pain au  
travail durant le cours du mois de Janvier 1941 aux  
206 chefs de famille et leurs 830 dépendants ainsi  
qu'à aux 16 personnes vivant seule formant un total  
de 1052 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté

7712

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à  
payer les comptes au D<sup>r</sup> Chas Demers, de ceux qui  
sont actuellement sur la liste des reçus. Les  
comptes de ceux qui ne sont pas nécessiteux devront  
être retournés au D<sup>r</sup> Demers ou à son représentant  
attitré. Une quittance des comptes qui seront payés  
devra être signée en bonne et due forme.

Adopté

7713

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le Maire et le greffier soient  
autorisés à signer l'acte de donation de la Rue du Nord  
par M.M. N. Aperbaud et S. Dumas le tout tel que pré-  
paré par le Notaire Brûlé et tel que <sup>en</sup> conseil a fixé

Adopté

7714

L'échevin Leo Briffard demande le vote de nouveau sur la résolution no - 1699

Votent Pour : M.M. L. Briffard & L. Lamy

Votent Contre : M.M. A. Devost & D. Turmel

L'échevin aef Lamy se déclare dissident

Le Maire se déclare aussi dissident et la chose est mise au budget.

7715

Proposé par l'échevin aef Devost

Appuyé par l'échevin aef Lamy

Et résolu que ce conseil offre par la présente à M. Pierre Lutanger le prix de # 15<sup>00</sup> pour le louage de son terrain voisin de l'Hôtel de Ville pour la saison du patin. C'est-à-dire la saison d'hiver 1940-41. Le conseil se réserve le droit de payer la différence du prix des taxes municipales ordinaires si ce dernier se décide de le garder comme terrain de jeu.

L'échevin Briffard se déclare dissident

Adopté

lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

Sidore Hallay  
Maire  
J. Beaumont  
Beffis

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux éeu et place ordinaire des personnes Lundi le 20 ième jour du mois de Janvier 1941 @ 7hs Q.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Hallay M.M les échevins Louis Lamy, Leo Briffard, Alfred Lemay, Donat Turmel, aef Devost + Maire Félix Fernand Guérin pour la présidence du maire au Panneau.

7716

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette ville en date du 23 décembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7717

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Dmat Guimel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 25962<sup>63</sup> et tels que décris ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Liste de Paie No - 102			99 <sup>00</sup>	*
✓	✓	99	273 <sup>00</sup>	*
✓	✓	99	165 <sup>00</sup>	*
✓	✓	104	52 <sup>60</sup>	
La Cité du Cap			34 <sup>41</sup>	✓
Canada Iron Foundries			50 <sup>12</sup>	✓
Nap L'Allaye			5 <sup>82</sup>	✓
Edmond Savary			5 <sup>12</sup>	✓
J. Lapointe & al			22 <sup>80</sup>	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass			13 <sup>76</sup>	✓
Alphonse Roy			5 <sup>00</sup>	✓
J. J. More & fils			15 <sup>71</sup>	✓
Bell Telephone Coi			23 <sup>00</sup>	✓
D <sup>r</sup> Chas Demers			529 <sup>55</sup>	✓
Shawinigan W. P. Coi			2050 <sup>00</sup>	✓
Banque Can Nationale			770 <sup>43</sup>	✓
✓	✓	✓	H37 <sup>02</sup>	✓
✓	✓	✓	H68 <sup>44</sup>	✓
Barage Royer & Frère			8 <sup>12</sup>	✓
Jules Roy			H9 <sup>05</sup>	✓
Bureau d'enregistrement			5 <sup>65</sup>	*
D <sup>r</sup> J. L. Hochefort M.D.			65 <sup>00</sup>	*
Canadian Meadow Valley			61 <sup>35</sup>	*
Gare des Seigneurs - direct			3000 <sup>00</sup>	*
Liste de Paie No - 1			936 <sup>80</sup>	*
✓	✓	✓	H8 <sup>50</sup>	*

Gare des Secours - direct	2000 <sup>00</sup>	"
Canadian Acaplanee	52 <sup>79</sup>	"
Liste de Paie No-3	H9 <sup>00</sup>	"
Gare des Secours - direct	2000 <sup>00</sup>	"
Liste de Paie No-H	973 <sup>60</sup>	"
	5H <sup>70</sup>	"
	10 <sup>H0</sup>	"
La Cite du Cap	53 <sup>21</sup>	"
J. Bl. Lorranger	H <sup>00</sup>	"
Nelson Garage	18 <sup>12</sup>	"
Ed Boissonneauet	6 <sup>38</sup>	"
A. Bremillard	157 <sup>76</sup>	"
Moskin Service Station	15 <sup>00</sup>	"
Alphonse Roy	99 <sup>18</sup>	"
Canada Iron Foundries	169 <sup>1</sup>	"
R. Lorranger & Frere Entq	2 <sup>80</sup>	"
Homeo Brunet	21 <sup>85</sup>	"
J. X. Garié	2 <sup>48</sup>	"
David Moisette	2 <sup>50</sup>	"
Délice Auto Accessories	2 <sup>48</sup>	"
D' E. Lavallée MD	70 <sup>48</sup>	"
H. Massicotte & Frere	5 <sup>35</sup>	"
D' E. Lavallée MD	H <sup>50</sup>	"
Conrad Vuille	10 <sup>08</sup>	"
H. Massicotte & Frere Ltée	5 <sup>48</sup>	X
Le Nouveliste Ltée	70 <sup>48</sup>	"
Edmond Savary	10 <sup>08</sup>	"
	5 <sup>70</sup>	\$ 25962 <sup>63</sup>

Adopté.

1918

Propose par l'échevin Donat Bussel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il résulte que demande soit faite et est par  
les présenter faite auprès des autorités du Bureau de Revo-  
lution Economique de la Province de leur pourvoir accordés à  
Cette municipalité un octroi au montant de \$ 7439<sup>95</sup> comme suit:

Gros ménage \$ 317<sup>45</sup>

Chaudrage 981<sup>45</sup>

Vêtements 586<sup>05</sup>

Abris 1560<sup>00</sup> \$ 7439<sup>95</sup>

qui sera distribué en secours - direct par cette municipalité

durant le cours du mois de février 1941 aux 234 chefs de famille et leurs 957 dépendants ainsi qu'aux 19 personnes vivant seules formant un total de 1205 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

7719

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Est résolu que ce conseil demande respectueusement à la commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de \$ 9392<sup>50</sup> autorisé en date du 27 juin 1940 pour une période de 6 mois laquelle est actuellement expirée.

Adopté

7720

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Est résolu qu'une licence de restaurant pour 1941 soit accordée à M. David Morissette le tout sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté

7721

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Est résolu qu'une licence de restaurant pour 1941 soit accordée à M. Joseph Bauchier 346 St-Hilaire sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté

7722

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que la route appelée communément Cordon Young, sur la partie située entre la route Cap-de-la-Madeleine - Shawinigan-Brand'Mère et les limites Nord-Ouest de la paroisse de Ste-Marthe, pour l'entretien d'hiver 1941 soit accordée à M. Ferdinand Binette pour le prix de \$ 35<sup>00</sup>.

M. Ferdinand Binette aura frayer un caissonnement devant les exigences de la loi.

Adopté.

7723

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Cee Shawinigan W & Co soit  
prié de bien vouloir rebâiller les tarifs qui existaient au  
mois de septembre dernier soit 40.50 pour Cheval Vapeur  
comme taux fixe plus 3 centimes pour KWH pour le moteur  
de 100 HP au lieu des compteurs à demande qui est actuel-  
lement installé.

Adopté

7724

Proposé par l'échevin A Lemay

Appuyé par l'échevin D Rumeau

Et résolu que M. L'Échevin Louis Lamy soit  
élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

7725

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale  
soit prié de payer pour et à l'aégout de la cité les coupons  
et les obligations qui deviendront dûs le 1<sup>er</sup> février 1941 se ba-  
talisant comme suit :

Intérêts sur obligations # 4420.

Obligations à racheter 4900 # 9320.

Tue la Banque conserve tous les coupons et  
obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont  
attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer  
un billet pour le montant total plus haut mentionné.

Ce billet, devant porter intérêt à un taux n'excédant  
pas 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% p.a., ne sera en aucune manière modifié, res-  
tendre ou rouver les droits que la Banque a comme porteur  
des dits coupons et obligations.

Adopté

7726

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que ce conseil demande respectueu-  
tement à la Commission Municipale de Québec de  
bien vouloir ratifier la résolution No-7725 du conseil

de cette cité relativement à l'échéance du 1<sup>er</sup> février 1941.

Adopté

7777

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Moïse Bellis

Et résolu que M. Albert Vincent soit prié de venir au Bureau du Trésorier dans un bref délai pour venir prendre arrangements concernant le paiement de son loyer du Marché.

Adopté

7778

### Avis de motion

Je suggère, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No-77 et ses amendements relativement aux licences ou permis à l'école à la cité".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, le vingt-ième jour du mois de janvier 1941.

(signé) Alsp. Devost

Échevin de la Cité.

7779

### Avis de motion

Je suggère échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour l'imposition d'une taxe foncière régulière et de taxes spéciales relativement à l'administration de la cité pour l'année 1941".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine le vingt-ième jour du mois de janvier 1941.

(signé) Alfred Lemay

Échevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances  
et la peine est levée

Isidore Hallay  
Maire  
Jeanneau  
Geffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de cette laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes à l'Hôtel-de-Ville lundi le 3<sup>me</sup> jour du mois de février 1941 à 7 h 30 C.M. à laquelle assemblée étaient présents Mr Honneur de Maire Isidore Hallay MM les échevins Louis Lamy, Leo Briffard, Alfred Lemay, Donat Turmel, Alfred Devost & Moïse Tellier formant quorum pour la présence du Maire au fauteuil.

1730

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 janvier 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté

1731

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 24127<sup>61</sup> et tels que dévisés ci-après soient acceptés et payés :

Les comptes.

Athus Marchand

9<sup>00</sup>

✓

Cave des pommes-d'ameublement

1500<sup>00</sup>

✓

✓ ✓

2000<sup>00</sup>

✓

J. A. Labelle

20<sup>00</sup>

✓

Liste de faire No. 6

57<sup>65</sup>

✓

✓

7

187<sup>88</sup>

à suivre

Gare des peufs - assiet	1350 <sup>00</sup>	✓
Liste de Paie No-8	973 <sup>60</sup>	✓
Banque Canadienne Nationale	16 <sup>83</sup>	✓
	239 <sup>75</sup>	✓
	6492 <sup>50</sup>	✓
La cite du Cap	7 <sup>00</sup>	✓
Liste de Paie No-9	66 <sup>53</sup>	✓
	33 <sup>00</sup>	✓
Canadian Acceptance Corp	51 <sup>H1</sup>	✓
H Massicotte & Fils	H3 <sup>H1</sup>	✓
dem Boisbriand	14 <sup>75</sup>	✓
D H L Redus	3 <sup>51</sup>	✓
les Basakatt & Frères Inc	1 <sup>72</sup>	✓
J. A. L Lavoie	2 <sup>50</sup>	✓
J. M. Burgeois MD	3 <sup>00</sup>	✓
Baston Hubert	1 <sup>75</sup>	✓
Banque Can. Nationale	9320 <sup>00</sup>	✓
	187 <sup>60</sup>	✓
H Pavenbeau	9 <sup>00</sup>	✓
Conrad Voyer	2 <sup>50</sup>	✓
Nap. Laharie	H5 <sup>C</sup>	✓
Charbonneau Champlain	1 <sup>84</sup>	✓
Délice Auto Accessoires	2 <sup>25</sup>	✓
Hervé D. Voyer	1 <sup>18</sup>	✓
Shawinigan W & C	10 <sup>00</sup>	✓
	32 <sup>82</sup>	✓
	368 <sup>00</sup>	✓
	9 <sup>80</sup>	✓
	H24 <sup>80</sup>	✓
Bell Telephone Co of Canada	25 <sup>88</sup>	✓
Canadian Pacific Railways	20 <sup>23</sup>	✓
D. Morissette	H6 <sup>H3</sup>	✓
Aug Robichaud	H7 <sup>H3</sup>	✓
D-G. Lattape MD	59 <sup>35</sup>	✓
Gust-O-Clean	1 <sup>75</sup>	✓
Hercule Gagnéau	5 <sup>60</sup>	✓
Joseph Hardy	38 <sup>61</sup>	✓
Ovide Demers	15 <sup>00</sup>	✓
Real Sr Arnaud	10 <sup>71</sup>	✓
L Massicotte & fils	Hop <sup>31</sup>	✓

J. Ed. Biron

46<sup>00</sup> nTotal 24127<sup>61</sup>

Adopté

7732

Proposé par l'échevin Leo Bruffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que la permission de M. Paul Lemire pour 2 lots de terre situés le long de la rue Rocheleau et portant le No. cadastral 13+ subdivision Nos 1H3 + 1H4 au prix de #236<sup>50</sup> comptant, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat de vente pour les lots ci-dessus mentionnés.

Adopté

7733.

Proposé par l'échevin Rep. Devost

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que la permission de M. Legouic Tremblay pour un lot de terre situé le long de la rue Rocheleau et portant le No. cadastral 13+ subdivision No. 1H7 au prix de #103<sup>15</sup> comptant soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat de vente pour le lot ci-dessus mentionné.

Adopté

7734

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Leo Bruffard

Est résolu que le greffier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation actuellement sous étude en substituant le chiffre 54 au pied carré à celui de 14 du pied carré pour tous les lots suivants : 171=174 @ 171-1H1 inclusivement, exception faite cependant des lots bâties.

Telle la ruelle 173 du 171 soit portée comme non-impayable comme étant à l'usage du public.

La bâtie apparaissant sur le No. 171=13+ devra porter l'évaluation de #100. au lieu de #270. incendiée.

Adopté

7735

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que l'évaluation de la propriété  
de M. Sam Dumont Lise soit portée à \$1725<sup>00</sup> comme  
l'an dernier.

Adopté

7736

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil prie respectueuse-  
ment le Bureau de Reconstruction Economique de la  
Province de bien vouloir autoriser la Commission de  
Chômage de cette cité à ajouter à l'échelle des recensus  
la base d'eau à raison de \$125<sup>00</sup> par mois pour chaque  
chef de recenseur.

Adopté.

7737

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que Me François Lajoie Ch. comparaîsse  
pour la Corporation défenderesse dans une cause portant  
le No. 6559 des dossiers de la Cour Supérieure Trois-Rivières  
Consac Pilon - Vs - La Corporation de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, et fasse toutes les procédures nécessaires  
pour protéger les intérêts de la Corporation défenderesse  
et fasse rapport.

Adopté

7738

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil prie se rende à  
la demande de l'organisation en faveur de la prescrip-  
tion des certificats de guerre, demande aux employés  
municipaux de répondre généreusement en prétendant  
pour des certificats d'épargne de guerre.

M. J. Ed. Bergeron est autorisé à recevoir les  
percepteurs.

Adopté.

7739

Proposé par l'échevin Donat Tumel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la présente séance soit ajour-  
née à Jeudi dans le 6 février 1941 @ 8 hrs P.M. sur les plain-  
tes au rôle ainsi que sur toutes choses inachevées.

Adopté

Ouverture de submissions pour les vœux  
lecture de plaintes au rôle

Lecture d'autres correspondances

Et la séance est ensuite adjournée à Jeudi le 6/2/41 @  
8 heures P.M.

Isidore Talley  
Marie  
Thérèse  
Béatrice

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de l'assemblée régulière  
du 3 février du conseil de la Cité du Cap-de-la-Made-  
leine, lequel adjournement fut tenu aux termes et place  
ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Jeudi le  
6 février 1941 @ 7 hrs P.M. auquel adjournement étaient  
présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les  
échevins Louis Lamy, Leo Briffard, Donat Tumel, Adp.  
Devost + Moïse Tellier formant quorum sous la présidence  
du Maire au fauteuil.

7740

Proposé par l'échevin Donat Tumel  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le rôle d'évaluation 1941 pour  
ce qui concerne les lots suivants soit amendé comme suit  
Les lots Hob-90 @ Hob-96 <sup>1/2</sup> @ 5¢ du P.C. les Nos Hob-97 & 99 @ 7¢  
le P.C. les lots Hob-100 @ Hob-107 <sup>1/2</sup> @ 5¢ du P.C. Hob-110, Hob-111  
@ Hob-116 <sup>1/2</sup> et Hob-119 @ 5¢ du P.C.

Adopté

77H1

Cropisé par l'échevin Louis Lamy  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que l'évaluation de M. W W Rousseau  
pour le terrain situé coin des Rues Guise et St Laurent  
soit porté au rôle comme suit 30000' @ 5¢ et la balance  
35000' @ 3¢ du P.C.

Adopté

77H2

Cropisé par l'échevin Geo Bouchard  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le breflier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation 19H1 actuellement sous étude,  
concernant les lots de M. L.G. Mercier, comme suit

	1H9 - 6	1H9 - 60	100.	1H9 - 92 + 98	H 100 chaum
7	100.	61	100.	✓ 99 @ 104 <sup>mel</sup>	✓ ✓
18	150.	62	100.	✓ 105 @ 112 <sup>mel</sup>	✓ ✓
19	100.	63	100.	✓ 119 @ 131 <sup>mel</sup>	✓ ✓
20	100.	64	100.	✓ 133 @ 140 <sup>mel</sup>	✓ ✓
21	150.	65	100.	✓ 1H2 H 150.	
26	200.	66	100.	✓ 1H3 100.	
28	150.	67	100.	✓ 1H4 @	
34	100.	68	100.	150 mel H 100. ch.	
35	100.	69	100.	✓ 151 @	
36	100.	70	100.	162 ✓ ✓ ✓	
37	100.	71	100.	1H9 - 163 H 150 <sup>00</sup>	
39	100.	72	100.	✓ 164 @	
40	100.	73	100.	179 <sup>mel</sup> H 100. chacun	
45	150.	74	100.		
49	100.	75	100.		
50	100.	76	100.		
51	100.	77	100.		
52	100.	78	100.		
53	100.	79	100.		
54	100.	80	100.		
55	100.	81	100.		
56	100.	82	100.		
57	100.	83	100.		
58	100.	84	100.		
59	100.	85	100.		
		86	100.		
		87	100.		
		88	100.		
		89	100.		
		90	100.		

Adopté

77H3

Ce proposé par l'échevin Leo Bouffard  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que l'évaluation de M. Arthus Roche-  
fort pour les lots de subdivision nos - 66 + 69 du lot prima-  
ire 20-171 soit amendée en y remplaçant le chiffre 8¢  
au P.C par le chiffre 6 pour de pied carré.

Adopté.

77H4

Ce proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que l'évaluation du Dr C.N. DeBlois  
soit porté au rôle d'évaluation comme suit : ligne  
15, page 21 du rôle tel que dépose évaluation @ 4¢ du P.C  
au lieu de 8¢ du P.C. pour la partie située Rue DeBlois  
entre les lots situés coin L'Anger - DeBlois et les lots  
situés coin Blvd Ste Madeleine et DeBlois. Rue le manoir  
soit porté à 3000. au lieu de 4835°.

Adopté.

77H5

Ce proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que l'évaluation de M. C.N. DeGrandmont  
soit amendée comme suit:-

L-115 coin dr Joseph NE + Blvd @ 6¢ du P.C.

P-116      ✓      ✓      50      ✓      @ 6¢ du P.C

C-116      ✓      dr Maurice NE      ✓      @ 6¢ du P.C

C-116 terrain situé entre coin dr Joseph et coin dr Maurice  
5¢ du pied

Terrain Blvd Ste Madeleine côté NO du lot de M. J. A. Brunneau  
@ 5¢ du pied.

Zue l'évaluation de M. J. A. Brunneau soit porté à  
6¢ du pied carré (coin dr Maurice et Blvd Ste Madeleine)

Zue l'évaluation des lots de M. C.N. DeGrandmont  
situés sur le Blvd Ste Madeleine côté SO Rue DeBlois à 7¢  
du pied carré, coin du Moulin des Jésuites et Blvd Ste Ma-  
deleine à 7¢ du pied carré et la balance du terrain situé  
entre le Ruisseau Zavetel, les lots susmentionnés et la  
rue DeBlois @ 500. l'aspen.

Adopté.

17H6

Proposé par l'échevin Aef. Devost

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'évaluation de M. Sébastien Toupin  
soit amendée de manière à porter au rôle le terrain situé  
entre la rue Longval et Rue Toupin et le terrain conti-  
NQ Rue Toupin siue projeté à 34 du pied carré.

Adopté

17H7

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le rôle d'évaluation actuelle-  
ment déposé soit amendé tel que ci-après : à Dr Loranger  
# Argents @ # 100<sup>00</sup> l'argent

18<sup>60</sup> ✓ @ 50. ✓

32 ✓ @ 30. ✓ Total # 2290 au lieu  
de l'évaluation actuellement inscrite au rôle.

Zee le curé Loranger & Dr Philippe soit portée à  
3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> du pied carré

Adopté.

17H8

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le rôle d'évaluation tel que déposé  
et actuellement sous étude, concernant l'évaluation de la  
propriété de M. Aimé Duplessis soit corrigé comme suit :

Bâtiisse # 1515. au lieu de # 1640. <sup>00</sup>

Adopté

17H9

Proposé par l'échevin M. Pellerin

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le rôle d'évaluation tel que déposé  
et actuellement sous étude concernant les lots de M. J. Ray  
soit amendé comme suit : 622-17 @ 622-33 Inclus à # 0.014  
du pied carré au lieu de # 0.08 du pied carré.

Adopté.

17H10

Proposé par l'échevin M. Pellerin

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu Zee dévaluation de M. H. Lacombe

soit establee comme en 1940 pour la bâisse part à 620<sup>00</sup>  
Adopté

7751

Propose par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec de bien vouloir accorder un vétor additionnel de \$ 363<sup>72</sup> pour les secours divers distribués durant le cours du mois de Janvier 1941 en plus de l'octroi déjà accordé.

Adopté.

7752

Propose par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 8565<sup>00</sup> comme suit:

Couvertement	\$ 987 <sup>75</sup>
✓ chauffage	1279 <sup>20</sup>
✓ vêtements	751 <sup>15</sup>
✓ abri	<u>1546.<sup>90</sup></u> \$ 8565 <sup>00</sup>

pour être distribuée en secours divers par cette municipalité durant le cours du mois de ~~Février~~ 1941 aux 252 chefs de famille et leurs 1041 dépendants ainsi qu'aux 20 personnes vivant seule formant un total de 1313 secourus dans de cette municipalité.

Adopté.

7753

Propose par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que la présente séance soit adjournée à Lundi le 10 février 1941 @ 7hs PM. pour l'étude des plaintes au rôle d'évaluation 1941 ainsi que pour prendre une décision sur toutes choses inachevées

Adopté

Lectures de plaintes au rôle 1941

Et la séance est adjournée

Isidore Stalley  
Maire  
D'Assumer  
Briffard

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

À un assemblage de l'assemblée régulière du conseil de la ville du Cap-de-la-Madeleine lequel assemblage fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 10 février 1941 à 7 h 30 PM. auquel assemblage étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Stalley MM les échevins Alfred Remay, Leo Briffard, Dmat Turmel, Aeg Devost & Moïse Tellier formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1754

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Aeg Devost

Il est résolu que la résolution No-17445 faité et passée à l'assemblage de la séance régulière, tenu le 6 février 1941 soit amendée comme suit :

1<sup>e</sup> En y remplaçant le chiffre 3<sup>4</sup> du pied <sup>3</sup> au lieu de 6<sup>4</sup>

le pied carié dans la 3<sup>e</sup> ligne de ladite résolution

(P-115 - corn N.E + Blvd + Dr Joseph)

2<sup>e</sup> En y remplaçant le chiffre 3<sup>4</sup> du pied <sup>3</sup> au lieu de 6<sup>4</sup>

le pied carié dans la 4<sup>e</sup> ligne de ladite résolution

(P-116 - corn \$0 - Blvd + Dr Joseph)

3<sup>e</sup> En y remplaçant le chiffre 3<sup>4</sup> du pied carié au lieu de 5<sup>4</sup>

le pied carié dans septième ligne de ladite résolution

(Le lot voisin du corn \$0 Dr Joseph + Blvd)

4<sup>e</sup> À ce l'évaluation des lots suivants soit portée à 6<sup>4</sup> du pied <sup>3</sup>

122 - subdivissons 125 = \$290. 126 \$295, 127 \$295.

128 \$295 - 129 \$295 et 122-135 = \$285.

5<sup>e</sup> En y remplaçant le dernier paragraphe de ladite résolution 17445 par le suivant :

"Avec l'évaluation des lots de M C.N. De Grandmont, sités

vers le Blvd Ste Madeleine entre 50 de la rue DeBlois à l'endroit  
où le trottoir est cassé, ainsi que le lot situé entre Du Moulin des Jésuites  
et du Blvd à l'endroit du p.c. et la balance du terrain enfermé dans  
les bornes suivantes, en front, par la profondeur des lots faisant  
front au Blvd Ste Madeleine, des côtés N. et NO au ruisseau Ja-  
vrel et de l'autre côté par la rue DeBlois comme suit :  
1 Acrpent à \$500., 1 acrpent @ \$250., et la balance à \$100.  
de l'acrpent".

*Adopté*

7755

Proposé par l'échevin Donat Turmel  
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Le résolu que la résolution No 7742 faite  
et passée par le conseil de cette ville à l'assemblée de  
la séance régulière, tenue le 6 février 1941 soit reprise  
et annulée à toutes fins que de droit.

*Adopté*

7756

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Le résolu que ce conseil, après avoir pris en  
considération la plainte de M. L.G. Mercier, fixe, d'après ce que  
lui paraît juste, les évaluations suivantes, en regard de  
chaque des numéros de subdivision suivants : Lot 149 =

6 - \$100.	50 - \$100.	83 = \$100.	138 = \$100.
7 - 100.	65 - 100.	85 = 100.	139 - 100.
18 - 150.	66 - 100.	86 - 100.	140 - 100.
19 - 100.	67 - 100.	87 - 100.	151 - 100.
20 - 100.	68 - 100.	88 - 100.	164 - 100.
21 - 150.	69 - 100.	89 - 100.	165 - 100.
26 - 200.	70 - 100.	91 - 100.	166 - 100.
28 - 150.	71 - 100.	92 - 100.	167 - 100.
34 - 100.	72 - 100.	93 - 100.	168 - 100.
35 - 100.	73 - 100.	94 - 100.	9-149 - \$155.
36 - 100.	74 - 100.	95 - 100.	
37 - 100.	75 - 100.	96 - 100.	
39 - 100.	76 - 100.	110 - 100.	
45 - 150.	77 - 100.	136 - 100.	
49 - 100.	78 - 100.	137 - 100.	

*Adopté*

7757

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil fixe l'évaluation de la propriété de M. Moïse Tellier 185 St Laurent comme suit  
Bâisse 20168. Poubel @ 9¢ du Poubel \$1815.

Bal + Dépendance

125. It 1916.

Adopté

7758

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M. Roger Labrecque prépose au secrétaire direct comme commis de bureau soit par les présentes nommé enquêteur avec M. Langlois pour les besoins de la Commission de chômage de cette cité.

Une copie de la présente soit transmise au Bureau de Reconstruction économique de la Province pour approbation.

Adopté.

7759

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le rôle d'évaluation 1911 tel que déposé par les évaluateurs et tel qui amende par les résolutions nos. 7734, 7735, 7740, 7741, 7743, 7744, 7745, 7746, 7747, 7748, 7749, 7750, 7754, 7756 et 7757, soit homologué.

Adopté

Lecture de plaintes et diverses correspondances  
Et la plânce est levée.

Sidney Kelley

Maire

J. Beaumont

Brevetier

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux heures ordinaires des sessions lundi le 17 même mois

du mois de février 1941 à 7 h 30 pm. en l'Hôtel-de-Ville à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Didier Hallé M.M. les échevins Louis Lamy, Alfred Lemay, Georges Briffard Ormat Turmel, aep Devost & Moïse Tellier formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7760

Proposé par l'échevin Ormat Turmel

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 février 1941, celle de l'ajournement en date du 6 février 1941 ainsi que celle de l'ajournement en date du 10 février 1941, soient adoptés tels que lus.

Adopté

7761

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que ce conseil accorde la permission à la Cie Québec Airways (Training) Limited école No-11 du Cap-de-la-Madeleine d'installer une siège sur l'ambulance de la Royal Canadian Air Force au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

7762

Avis de motion.

Je pousse mon échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui aux termes et en la manière permis par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine à imposer une taxe générale et les taxes spéciales requises pour l'administration de la Corporation de la cité pour l'année 1941".

J'aut et signe au Cap-de-la-Madeleine, le dix-septième jour du mois de février 1941.

(signé) Louis Lamy  
échevin de la Cité.

7763

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941 à Mme G. St-  
Jean 641 Notre-Dame. Ce conseil accorde aussi une licence pour une table de billard, le tout sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7764

Proposé par l'échevin Alfred Lemay  
Appuyé par l'échevin Daniel Guimel

Et résolu que ce conseil accorde un per-  
mis pour une licence de restaurant pour l'année 1941  
à M. Guillaume Hamel 39 rue St-Denis, le tout sujet  
à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7765

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941  
à Monsieur Charles Lemay 501 rue Notre-Dame, le tout sujet  
à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7766

Avis de motion.

Je proussigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règle-  
ment No-17 et ses amendements relativement aux liens et permis à être payés à la Cité".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce  
Même jour de février 1941.

(signé) Aep Devost  
échevin de la cité.

1767

Proposé par l'échevin Louis Lamy  
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Que le compte de M Gustave Mongrain au  
montant de  $\$ 16^{80}$  soit accepté et payé.

Adopté

---

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

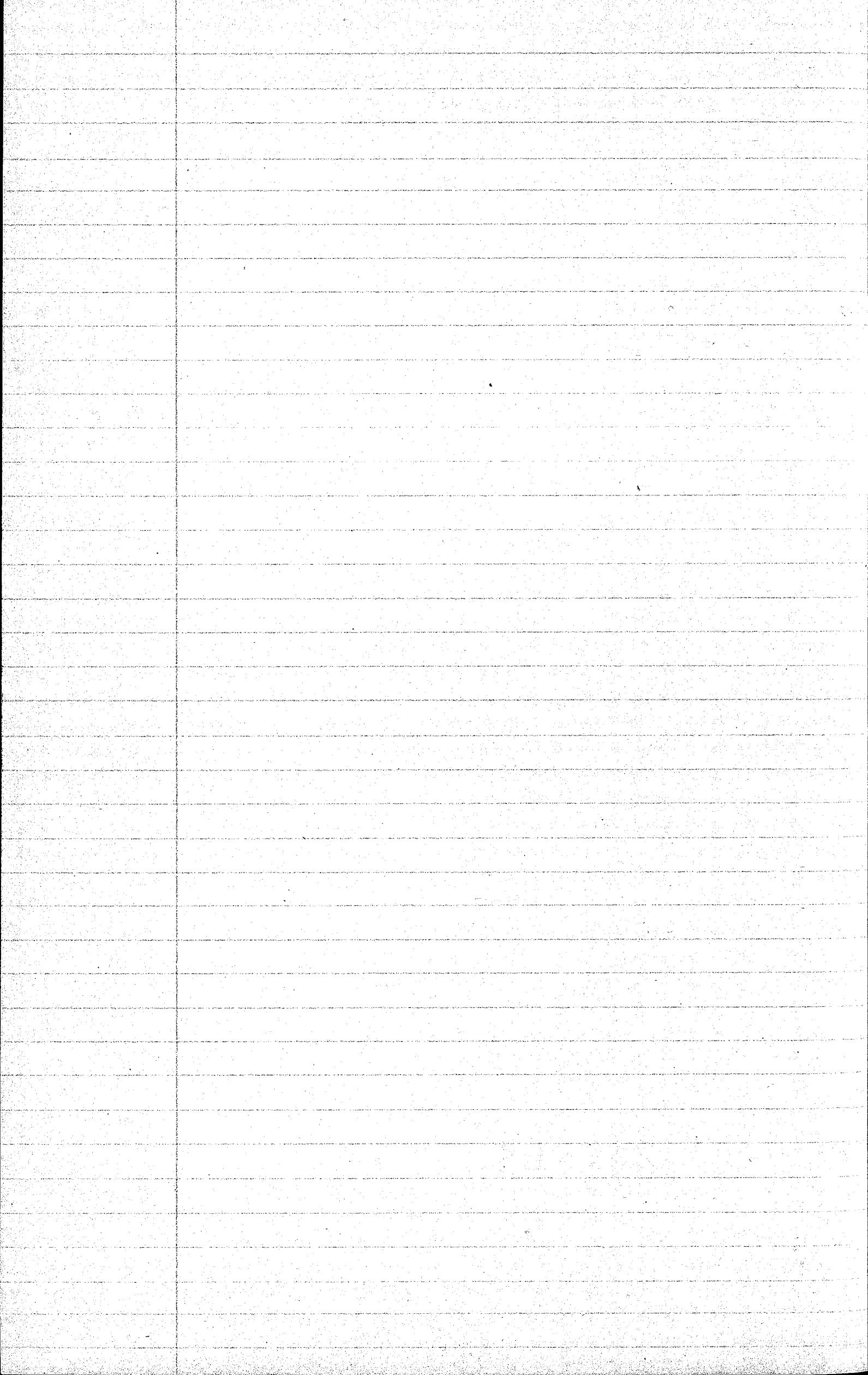
Adolphe Valley  
Marie  
J. Beaumont  
Breffier

---

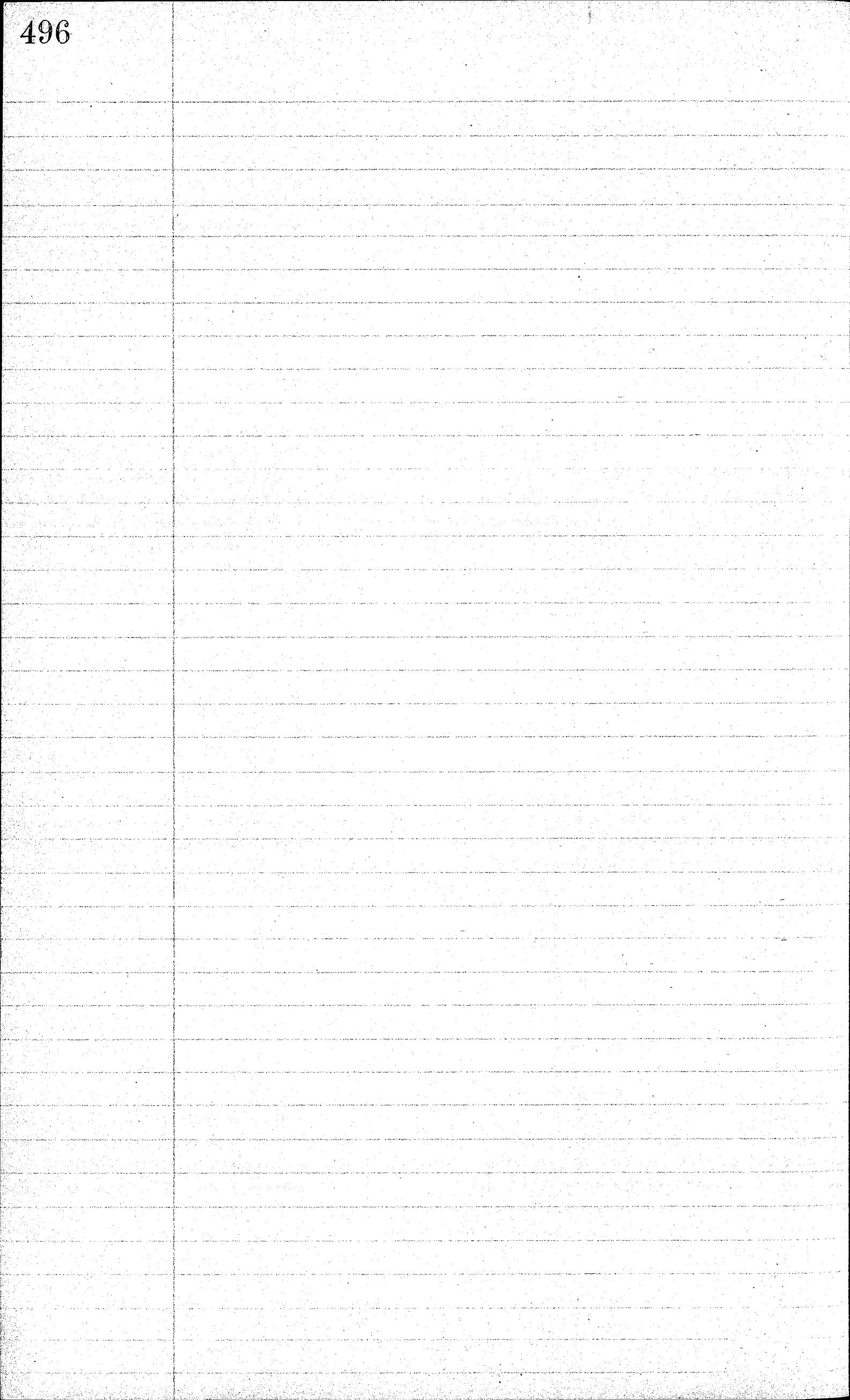
Voteuse de minutes 1940













Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Alfred Villemure de Cap-de-la-Madeleine, nommé constable spécial jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté fidélité et justice le tout au meilleur de ma connaissance et croyance,

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
10ième jour de mai 1940.

ALFRED

SA

VILLEMURE.

MARQUE.

J. Beaumont  
Le Greffier.

Témoin.


Je soussigné Alfred Villemure journalier du Cap-de-la-Madeleine jure que je porterai vraie allégeance à SA MAJESTE LE ROI ses hoiros et successeurs.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
10ième jour de mai 1940.

ALFRED

SA

VILLEMURE.

MARQUE.

J. Beaumont  
Le Greffier.

Témoin.


Province de Québec.  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Cap-de-la-Madeleine, 20 mai 1940.

A S S E R M E N T A T I O N

Nous soussignés étant dûment assermentés sur les  
Saints Evangiles jurons de remplir notre charge respec-  
tive de Constables spéciaux avec honnêteté fidélité et  
justice le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
vingtième jour du mois de  
mai 1940.

*J. Beaumont* Le Greffier.

*Léopold Cadotte*

*Léopold Lebauf*

-----  
PROVINCE DE QUEBEC.  
Cité du Cap-de la-Madeleine.

Nous soussignés jurons que nous porterons vraie  
allégeance à SA MAJESTE LE ROI ses héritiers et successeurs  
AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
vingtième jour du mois de  
mai 1940.

*J. Beaumont* Le Greffier.

*Léopold Cadotte*

*Léopold Lebauf*

